

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DU
GATINAIS

TOME TRENTE-TROISIÈME

FONTAINEBLEAU
MAURICE BOURGES, IMPRIMEUR BREVETÉ
Rue de l'Arbre-Sec, 32

1916-1917

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DU GATINAIS

RÉUNION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A FONTAINEBLEAU LE 19 AVRIL 1914

La réunion a eu lieu dans l'un des salons de l'Hôtel de Ville, à 2 heures, sous la présidence de M. Félix Herbet, vice-président, en l'absence de M. Georges Pallain, empêché. Étaient en outre présents : Mme Deroy et sa famille; MM. Allaire, Auvray, Baffoy, Bourges, Catel, Charron, Deroy (Léon), Deroy (Maurice), Guyou (Firmin), Guyou (N.), Lecomte, Mareuse, Reuss, Rigault, Stein et Trébuchet. Se sont excusés : Mlle F. Sadler; MM. de Chambure, Collignon, Devaux, Lefèvre, Lioret, Marché, Pallain, Richemond, Roy.

La parole a été donnée à M. Maurice Lecomte qui s'est appliqué à montrer comment s'était développée historiquement la ville de Fontainebleau, quelle était la situation sociale de ses habitants à diverses époques; en s'appuyant sur les travaux de MM. Herbet, Deroy et autres, il a réussi à présenter un tableau complet de la vie de nos pères sous l'ancien régime.

M. Maurice Deroy a étudié, dans un des chapitres de son excellente thèse de l'École des Chartes sur la forêt de Bière,

les chasses des rois de France et la capitainerie des chasses de Fontainebleau; remontant à Philippe le Bel, s'arrêtant à Louis XV, il a précisé un certain nombre de points intéressants de l'histoire cynégétique de Fontainebleau.

Au nom de M. Maurice Roy, absent, il a été donné lecture du résultat de ses recherches nouvelles sur les hôtels anciens de Fontainebleau : cette seconde série comprend la maison des trésoriers des guerres, l'hôtel d'Adrienne, duchesse d'Estouteville, celui du contrôleur général de l'artillerie, celui de Guillaume Bochetel, secrétaire des finances de François I^{er}, celui de Gilles Le Breton, maître des œuvres de maçonnerie du même roi, qui fut acquis ensuite par le cardinal de Lorraine; celui enfin du peintre Michel Rochetel.

M. André Allaire, dans une communication pleine d'intérêt, a montré que la soi-disant trahison du maréchal Victor à Montereau, en février 1814, se réduit à une faute dont les conséquences d'ailleurs furent graves; il nous a fait assister aussi à la brillante charge exécutée par le général Pajol à la même époque, et montré sur quels effectifs réduits Napoléon pouvait compter à cette période de la campagne de France.

Le secrétaire a signalé en outre l'intérêt des découvertes récentes faites par M. Maurice Roy dans les minutes des notaires parisiens, pour l'histoire du château de Fontainebleau sous le règne de Henri II, et pour la biographie de Philibert Delorme.

Le compte rendu du trésorier pour l'année 1913 a été lu et approuvé. M. G. Pallain a été réélu à l'unanimité membre du Conseil d'administration; et ont été admis trois nouveaux membres : M. le docteur Clerjeau, à Varennes (Loiret); M. H. Barre, inspecteur honoraire des ponts et chaussées, à Gien; M. Le Brecq, à Nogent-sur-Vernisson (Loiret),

La séance a été levée à 4 heures et demie, après que l'on eut décidé de fixer à Montereau la prochaine réunion.



RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ

à MONTEREAU (Seine-et-Marne), le 29 Juin 1914

Le programme de cette journée comportait la commémoration de « Montereau en 1814 ». Ce centenaire a été célébré avec un certain éclat, et un nombreux public y a pris part. Dès dix heures, la grande salle du Tribunal de Commerce était trop petite pour contenir la foule des personnes répondant à l'appel de la Société. M. G. Lioret, vice-président, en l'absence de M. G. Pallain empêché, a offert immédiatement la présidence de la séance à M. Alfred Morel-Fatio, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, qui a bien voulu accepter. On remarquait dans l'assistance : Mesdames Allaire et Catel; MM. Allaire, Berthelot, Bezou, Catel, Chaudron, Deroy, Devaux, Guignon, Lecomte, Marché, Reuss, Abel et Edmond Rigault, Stein, Trébuchet, auxquels s'étaient joints plusieurs conseillers municipaux, le curé-doyen de Montereau, les directeurs des journaux locaux, de nombreux habitants de Montereau.

La parole est donnée à M. Maurice Lecomte, qui retrace succinctement les origines de la ville de Montereau, dont les habitants se groupèrent autour d'un petit monastère et d'un château entre Seine et Yonne, au confluent des deux rivières, puis, par extension à gauche de l'Yonne, autour d'un château neuf et de l'église Notre-Dame, et en même temps à droite de la Seine, autour de l'église de Saint-Nicolas. Il retrace également l'existence de la ville sous la domination des comtes de Champagne et son organisation administrative et féodale, mentionne les lettres de franchise octroyées aux bourgeois de Montereau, vers 1230, et dont malheureusement la teneur est inconnue, et marque enfin l'éclat des grands établissements industriels au XIII^e siècle (moulins, tanneries); la ville dans ses organes essentiels est alors formée.

Avec beaucoup d'ardeur, M. André Allaire prépare une étude d'ensemble sur la bataille de Montereau en 1814. Il en a détaché, pour ses auditeurs occasionnels, deux chapitres consacrés l'un à la fameuse charge de Pajol, l'autre à la punition du maréchal Victor, duc de Bellune, par Napoléon après la bataille; épisodes d'histoire locale particulièrement dignes d'être racontés ici, puisque le premier eut pour théâtre les rues même de Montereau, et l'autre la cour d'honneur du château de Surville. M. Allaire a tiré un excellent parti des documents mis à sa disposition, notamment aux archives du Ministère de la Guerre, et il a raconté ces événements avec une parfaite entente du terrain et un entrain qui lui ont valu à plusieurs fois les applaudissements nourris de l'assemblée.

Que devint la vieille garde après l'abdication de Napoléon? M. Abel Rigault a répondu à la question qu'il s'était posée, et il a vivement intéressé l'auditoire en montrant comment ces soldats de l'Empereur, grenadiers et chasseurs, glorieux débris de longues années victorieuses, avaient accepté difficilement de servir le nouveau roi de France, obéissant sans abdiquer leurs sentiments, se mutinant parce qu'aussi bien ils manquaient de vivres, ne recevaient point de solde et n'avaient pas même droit de réquisition dans la région de Fontainebleau et de la vallée du Loing : une dernière mutinerie décida leur départ pour les garnisons de Metz et de Nancy, où leur irritation mal contenue n'était plus à craindre. La remise solennelle des drapeaux se fit, en présence du duc de Berri, à la pelouse du Bréau, et un banquet monstre eut lieu à l'avenue Maintenon.

N'adoptant pas l'opinion de notre confrère, M. Félix Herbet, sur le fameux guéridon de l'abdication, M. J. Mayor s'est appliqué à démontrer que ce meuble, montré aux visiteurs du Palais de Fontainebleau, est parfaitement authentique, et qu'il se trouvait bien après 1814 dans le « cabinet de travail du roi », ancien salon particulier de l'Empereur, pièce qu'il n'a pas quittée depuis lors.

Enfin, M. Rigault a présenté deux objets préhistoriques, de l'âge du bronze, trouvés il y a peu de temps dans la Seine en aval de Moret : une belle épée triangulaire et pistilliforme, d'estoc et de taille à la fois, et une hache à douille d'un travail assez coquet, dont il existe déjà quelques spécimens également trouvés dans la Seine, par exemple à Villeneuve-Saint-Georges. Ces deux objets, d'un véritable intérêt rétrospectif, ont été acquis par la Société et sont destinés au musée de Fontainebleau.

Le président a levé la séance à 11 h. 3/4, après avoir adressé ses vifs remerciements aux différents auteurs des communications précitées.

L'après-midi fut consacré à une visite au château de Surville, d'où l'on jouit d'une si magnifique vue sur tous les environs et où Napoléon coucha du 18 au 20 février 1814. Grâce à l'accueil que nous réserva M. Greslin, régisseur de M. le comte et de M^{me} la comtesse de Quelen¹, on y admira la chambre où résida l'Empereur, on put revivre ainsi ces émouvantes journées, on entendit les très précises explications de M. André Allaire sur les opérations militaires des généraux Pajol, Duhesme, Chataux et autres, et sur la situation de Montereau à cette époque.

Les personnes étrangères à la localité ont terminé leur journée — bien remplie, — en visitant les ruines de l'ancien château et l'église Notre-Dame, où les attendait M. l'abbé Vernon pour leur donner toutes les explications nécessaires. Elles ont paru enchantées de la réception qui leur a été faite partout, et Montereau conservera longtemps le souvenir de cette mémorable réunion.

1. En 1814, Surville appartenait à Frédéric-Henry de Monginot, ancien conseiller à la Cour des Comptes, né à Paris en 1746, mort à Surville le 25 mai 1819. Le château fut occupé par les Wurtembergeois du 14 au 17 février 1814.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS

(Années 1915-1916.)

ÉTAT DES FINANCES DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 1916.

	RECETTES.	DÉPENSES.
	fr. c.	fr. c.
En caisse au 1 ^{er} janvier 1914.	861 30	" "
Cotisations encaissées en 1914-1915	1560 "	" "
Vente de publications	18 50	" "
Impression des <i>Annales</i> de 1914-1915.	" "	1776 95
Impressions diverses de M. Bourges	" "	67 25
Débours de l'Imprimeur	" "	88 15
Frais de bureau et divers.	" "	51 30
Frais de recouvrements	" "	43 45
Achat d'objets préhistoriques	" "	20 "
Frais de séances et étrennes	" "	42 "
	<hr/>	<hr/>
Reste en caisse au 31 décembre 1916. .		2089 10
	<hr/>	<hr/>
Total égal. . .	2439 80	2439 80

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

pour l'année 1916.

Président : M. G. PALLAIN (C. *), gouverneur de la Banque de France, maire de Gondreville-la-Franche (Loiret).

Secrétaire-Trésorier : M. HENRI STEIN (I. ☉), conservateur aux Archives nationales, membre du Comité des Travaux historiques, membre résident de la Société des Antiquaires de France, 38, rue Gay-Lussac, à Paris.

Bibliothécaire-Archiviste : M. ABEL RIGAULT (*, A. ☉), archiviste-paléographe, à Fontainebleau.

Membres du Comité : MM. F. HERBET (*, I. ☉), avocat, archiviste-paléographe, à Paris; — G. LIORET (*, A. ☉), conseiller général, à Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne); — P. MARTELLIÈRE (A. ☉), ancien magistrat, conservateur du Musée de Pithiviers; — E. RICHMOND (C. *), au château de Fromonville (Seine-et-Marne).



UNE
AMBASSADE SERBE EN FRANCE
AU XIV^e SIÈCLE

LE TRAITÉ DU LYS



L'HEURE où les réfugiés de l'héroïque et malheureuse Serbie reçoivent chez les Français¹ une touchante hospitalité, il pourra peut-être paraître opportun de rappeler quel fut, il y a six siècles, le premier trait d'union entre les deux peuples. Les faits sont connus, mais ils empruntent aux évènements récents un surprenant regain d'actualité; et l'histoire locale n'a pas le droit d'ignorer un des épisodes mémorables de la politique française en Orient, même s'il fut sans lendemain, puisque le lieu choisi pour l'aboutissement d'un projet d'alliance franco-serbe sous Philippe le Bel appartient à notre région.

Charles de Valois, frère puîné de Philippe le Bel, fut, comme d'autres princes et souverains l'ont été

1. Notamment à Fontainebleau, où une quarantaine de jeunes Serbes suivent les cours du collège.

après lui, attiré par le mirage de l'Orient. Perpétuellement en quête d'une couronne qui satisfît son ambition jamais rassasiée, cet étrange et remuant personnage avait déjà perdu le royaume d'Aragon, apporté un concours intéressé à Charles d'Anjou en Sicile, noué des relations avec les Grecs et les Arméniens par l'entremise du pape, obtenu des Vénitiens et des Génois l'aide d'une flotte importante en vue d'une nouvelle croisade¹. La mort de Catherine de Courtenay, sa femme², qui lui avait cédé tous ses droits à l'Empire de Constantinople, ne l'arrêta pas dans ses desseins de conquête : bien au contraire. Une occasion s'était présentée, qu'il considéra comme capable de lui procurer quelque nouvel avantage vers le but à atteindre; il n'eut garde de la laisser échapper.

Ouroch Milioutine, roi de Serbie depuis 1281, était le second fils d'Étienne Ouroch, qui, au cours d'un règne heureux, avait réussi à triompher des Bulgares et même à faire élire un serbe comme tsar de Bulgarie, et d'une princesse d'origine française, nommée Hélène. Lui-même sut compléter les succès de son père par une invasion de la Macédoine, la prise de Widdin sur les Tartares, la conquête de Durazzo et de l'Albanie du Nord, et développer considérablement le commerce maritime de son peuple avec Raguse et Venise; en même temps,

1. Voir Joseph Petit, *Charles de Valois* (Paris, Picard, 1900, in-8), chap. I et II.

2. Fille de Philippe de Courtenay, empereur de Constantinople, morte le 2 janvier 1308. Cf. Du Bouchet, *Histoire généalogique de la maison royale de Courtenay* (1661).

conseillé par sa femme, il éleva dans son royaume et y restaura nombre d'églises. A la nouvelle que Charles de Valois venait de s'aboucher avec les Vénitiens pour tenter de recouvrer sur les Grecs l'empire de Constantinople, il songea à gagner les faveurs de ce prince français qui pouvait lui porter ombrage; très habilement il profita d'une ambassade qu'il envoyait en France vers le pape Clément V, faisant entrevoir au chef de la chrétienté sa soumission définitive, pour engager du même coup des pourparlers avec le frère de Philippe le Bel.

Ces ambassadeurs du roi de Serbie¹ rencontrèrent Charles de Valois à l'abbaye du Lys, dans le voisinage de Melun; ils le trouvèrent assisté de Louis de France, comte d'Évreux, et de ses conseillers ordinaires: maître Guillaume du Perche, juriste renommé et son chancelier; Jean de Grès et Herpin d'Erquery, chevaliers; messire Jean de Montluçon, chanoine de Vatan²; et l'Italien Alberto Fulgoso, de Plaisance³. Par l'acte solennel qui fut signé au Lys, en présence de ces divers personnages, le 27 mars 1308⁴, furent adoptées les conventions

1. C'étaient Marco de Luquari, citoyen de Raguse, et Triffone Michel, citoyen de Cattaro, d'après certains historiens et d'après la publication des *Regestes* du pape Clément V cités plus loin (t. III, p. 347). Du Cange (ouvr. cité ci-dessous, p. 234) les nomme Marc de Lugnari et Griffon Michel. Les lettres de créance octroyées à ces deux personnages pour faciliter leur mission sont scellées du sceau du roi Ouroch et écrites par un notaire public de Dulcigno (en Albanie, près de Scutari); il n'y a aucun doute que les noms propres ont été mal lus par Du Cange.

2. Et non « de Montluc, chanoine de Gastines », comme on l'a appelé par erreur.

3. Du Cange, *Histoire de Constantinople* (1657), preuves, pp. 59-62.

4. *Archives nationales*, J 510, n° 17. — Joseph Petit date par erreur le

suivantes : Si Charles de Valois se dispose à aller en personne à la conquête de Constantinople, le roi de Serbie sefa tenu de l'assister et d'envoyer des troupes levées à ses frais pour l'y aider, à moins qu'il n'ait à invoquer une excuse légitime; de son côté, Charles de Valois assure le roi Ouroch Milioutine qu'il le secourra contre ses ennemis, à l'exclusion de son parent Philippe, prince de Tarente, qui est en possession d'une partie de l'Albanie (l'Épire actuelle). En échange de l'appui que le roi de Serbie promet de donner au futur empereur d'Orient, il obtient de celui-ci la cession irrévocable de quatre petites contrées qu'il avait usurpées sur la couronne de Constantinople : et ces contrées — qui n'ont jamais été jusqu'ici très exactement identifiées — s'étendaient entre Prilep et Prizrend, entre Youtche-pol et Istip, entre Dibra et le fleuve Mati, entre Kutchani et les confins des monts Gogra en Albanie¹, c'est à dire sur la plus grande partie de la Macédoine occidentale réunie au royaume de Serbie après la guerre de 1912. En outre les ambassadeurs serbes offrent à Charles de Valois, pour son fils, de

document du 27 mai; voici quelle en est la teneur finale : • Datum et actum apud abbatiam de Lilio prope Meledunum, presentibus excellenti viro domino Ludovico, Regis Francorum filio, comite Ebroicensi, dominus Harpino de Erqueri, domino Johanne de Gressibus, militibus, prefato domino et magistro Guillelmo de Pertico, domino Alberto Fulgosii de Placentia, et magistro Joanne de Montelucio, canonico Vatinensi, testibus ad hoc vocatis et rogatis, sub anno a Nativitate dominica MCCCVIII, indictione vi, pontificatus domini Clementis Pape quinti anno III, die xxvii mensis martii. •

1. • Contrata a confinibus castri nomine Prilep usque ad confines castri nomine Prisrec; et contrata Ouciepoullie usque ad confines castri nomine Stip; et contrata de Deber usque ad flumen nomine Mahat; et contrata Quinciane usque ad fines Hoquerie. •

la part de leur maître, la main de sa fille unique Zariza, et annoncent que le roi Ouroch a l'intention d'abandonner l'Église grecque pour se soumettre à l'obéissance de l'Église de Rome. Sur la question du mariage, Charles de Valois ne prend aucun engagement; mais il promet d'envoyer à son tour en Serbie des ambassadeurs qui, après que le roi Ouroch aura formellement décidé d'entrer dans le giron de l'Église romaine, se feront présenter la jeune princesse et auront tout pouvoir pour négocier et traiter des conditions du mariage projeté. D'ailleurs la non-exécution de cet article du traité du Lys ne saurait en rien préjudicier aux autres clauses, qui demeureront en vigueur quoi qu'il arrive.

Charles de Valois, qui paraissait retirer de grands avantages de l'alliance serbe pour l'accomplissement de son rêve oriental, s'empressa de donner suite à ce projet. Les ambassadeurs français ne tardèrent pas à partir à leur tour¹ : ils s'appelaient Jean de Montluçon, déjà nommé, Pierre Le Riche, sous-doyen de l'église de Chartres², Philippe de Montceaux, Jacques Faisans de Villaines³, Pietro Querini, vénitien; et Marco de Luquari s'en retourna en les accompagnant⁴.

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1890, pp. 66-81, et notamment p. 76.

2. Ancien doyen de Sens, il est mentionné dans les registres des chapitres généraux de Chartres, de 1302 à 1317; fut nommé évêque de Vannes en 1311, mais n'accepta pas, et mourut le 31 mai 1326. Cf. Lucien et René Merlet, *Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres* (Paris, 1900, in-8), p. 57, qui n'ont pas connu le rôle joué par ce personnage comme ambassadeur de Charles de Valois.

3. Sous cette forme française, ne faut-il pas soupçonner un italien?

4. D'autres envoyés du pape se joignirent à ceux de Charles de Valois (cf. *Regestum Clementis Papæ Quinti*, t. III, p. 352); ce furent Gregorio

Le traité du Lys, dont ils apportaient le texte, fut ratifié par Ouroch Milioutine (25 juillet)², mais du mariage de la jeune princesse Zariza, il ne fut plus question.

Ainsi se termina la première tentative de rapprochement franco-serbe, dont l'histoire ait conservé la trace. Elle fut brève et exempte de résultats positifs, puisque l'expédition en Orient n'eut pas lieu. Du moins témoigne-t-elle chez le roi Ouroch Milioutine d'une largeur de vues inusitée et d'une volonté qui fait déjà présager l'apogée de la puissance serbe sous l'un de ses successeurs, le roi Étienne Douchan (1331).

HENRI STEIN.

de Cattaro, de l'ordre des frères mineurs, et Enrico de Rimini, de l'ordre des frères prêcheurs; les lettres qui les accréditent à la cour de Serbie sont datées du 1^{er} avril 1308.

1. A Golak-Ghilan (cf. Delaville-le-Roulx, *La France en Orient au XIV^e siècle*, t. I, p. 46).

2. Et vidimé par Philippe le Bel en décembre 1313 (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1873, p. 117). — Le roi de Serbie s'intitule : • Hurosius Dei gratia Dalmacie, Ciracie, Dyoclie, Servie ac Rassie rex et dominus tocius marittime regionis. • (*Archives nationales*, J 510, n^o 17 bis.)





L'INVASION
A MONTEREAU ET AUX ENVIRONS
EN FÉVRIER 1814

PREMIÈRE PARTIE

Du 5 au 13 Février

*Avant la Bataille, Préparatifs de Combat
et Retraite générale*

AVANT-PROPOS



POUR l'intelligence des faits qui vont être exposés, il nous a semblé utile de tracer une description de Montereau en 1814 et d'énumérer les noms et qualités des personnes qui, à ce moment, concouraient à son administration. Ainsi, le lecteur connaîtra mieux le théâtre et quelques-uns des acteurs du fait d'armes, dont nous allons tenter de donner un récit sincère et fidèle, en nous appuyant, autant que nous le pourrons, sur des documents inédits.

Nous avons mis tous nos soins et notre patience à les rechercher. Aux Archives nationales et aux Archives de la Guerre, nous avons retrouvé des lettres et les relations des généraux commandant à cette époque; ces pièces, d'une valeur historique indiscutable, nous ont permis de ne point tomber dans les erreurs rencontrées chez la plupart des his-

toriens, erreurs que nous avons voulu éviter à tout prix. Ce à quoi nous avons tendu de toutes nos forces, c'est à l'impartialité que l'on n'est guère habitué à rencontrer chez les mémorialistes, notamment chez ceux qui ont écrit leurs souvenirs pendant le premier tiers du XIX^e siècle. Presque tous avaient été des acteurs de l'épopée, et presque tous, guidés par leurs idées politiques du moment, se laissaient aller à des appréciations tendancieuses soit pour, soit contre Napoléon et ses lieutenants.

Après avoir bien pesé les opinions contraires, nous sommes arrivé, en les éclairant des documents que nous avons découverts, à nous former, sur chacun des événements marquants de cette partie de la campagne de France, une opinion moyenne que nous croyons juste et raisonnable.



MONTEREAU EN 1814

En 1814, la petite ville de Montereau formait avec ses faubourgs, Saint-Maurice, Saint-Nicolas et du Gâtinais, une agglomération de 3400 habitants. Dans les rues étroites, les maisons, la plupart de simples apprentis couverts de tuiles, étaient petites et basses; la Grande-Rue, tortueuse, prenait fin à la rue des Arches. Aux carrefours, des puits publics alimentaient la ville. Au milieu de la Grande-Rue, face à la ruelle Marquée, les eaux s'écoulaient dans un énorme égout, dont la population réclamait en vain la suppression.

Le pont de Seine, reconstruit de 1754 à 1756 tel qu'il est encore aujourd'hui, était l'orgueil des habitants du faubourg. Celui d'Yonne, dont la partie la plus récente datait de 1724, s'étendait autrefois jusqu'au cloître de l'église; en 1814, l'hôtel des Anges, situé à gauche en entrant en ville, dressait ses assises sur une arche romaine enfouie sous la Grande-Rue; sur la rive droite, les quatre premières arches, plus petites que les autres, formaient le coude; elles dataient de l'époque gallo-romaine.

En face du confluent, sur le quai d'Yonne, de vieux bâtiments s'élevaient depuis la rue de la Poterie jusqu'à l'entrée élargie de la rue de l'Hôtel-Dieu.

Le port d'arrivée des coches d'eau s'étendait jusqu'au chemin des Fossés¹. Les bâtiments des coches, autrefois grenier à sel, puis casernes des mousquetaires gris, s'appuyaient sur les vestiges des anciennes fortifications, tout contre le fleuve, de la place Dame-Ozanne à la rue de la Poterie, appelée à cette époque rue des Coches. En l'an III, on y avait installé les écuries des messageries nationales. Par derrière, ces énormes et vieilles bâtisses, réparées en 1812, donnaient sur la rue Dame-Ozanne, voie communiquant, à cette époque, de la place de ce nom à la rue des Coches. À la droite de la Grande-Rue, au delà de la rue de la Poterne et de la ruelle du Petit-Saint-Jean, qui existent encore, s'ouvrait, en face de l'église Notre-Dame et Saint-Loup, le cul de sac de la rue Franche.

1. Aujourd'hui rue Port-des-Fossés.

La rue du Sauvage n'existait point; un amas de vieilles constructions encerclait la grande cour de l'auberge du Sauvage. A gauche de la Grande-Rue jusqu'à l'Yonne, sur d'anciens fossés remblayés, la rue des Bordes traversait de nombreux jardins; là, les Monterelais cultivaient fleurs et légumes, et aux beaux jours goûtaient un agréable repos sous de modestes tonnelles. On parvenait à ces enclos, du côté de l'église par la ruelle Fournier, du côté du cimetière par la rue de l'Abreuvoir et la ruelle aux Loups. Le port des Graviers était planté de peupliers. A l'entrée de la rue de l'Abreuvoir, formant le coin de la Grande-Rue, vis-à-vis la rue des Fossés¹, s'élevait la mairie de construction récente; sur l'autre côté se voyait l'hôtel du Cheval Blanc².

Le faubourg du Gâtinais. — Le faubourg du Gâtinais, formé de quelques maisons, s'alignait à droite de l'ancienne grande chaussée romaine dite des Arches, qui, à Fossard³, rejoignait la route de Bourgogne. Cette voie, énorme levée, vieille construction de pierre de vingt-deux arches, traversait dans toute sa longueur la promenade actuelle des Noues.

L'arche du milieu, la Tournegueule, située devant le grand carré marécageux appelé « la cuvette », était la plus haute et la plus large; nous verrons que l'approche des troupes wurtembourgeoises et les

1. Aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville.

2. Aujourd'hui la Gendarmerie.

3. A Fossard se tenait la Poste-aux-Chevaux.

mesures de défense du génie devaient lui être fatales. Au coin de la rue des Arches et de la Grande-Rue, du côté du Gâtinais, était situé l'octroi. Presque en face, à l'extrémité du faubourg, s'élevait l'hospice civil. Rue des Récollets, dans l'ancien couvent des religieux transformé en usine, des industriels fabriquaient des objets de faïence, suivant les procédés anglais. De cet endroit, la rue du Chemin-Vert¹ conduisait au Calvaire, dont l'extrémité touchait au chemin des Fossés.

Enfin, le cimetière² était situé sur les bords de l'Yonne; et ses murs séparés de la rivière par une petite chaussée utilisée pour le passage des chevaux de la batellerie. Deux voies y donnaient accès : premièrement, un chemin pavé³ commençant à l'angle de la voie romaine et de la Grande-Rue du Gâtinais, où s'élevait une petite chapelle dédiée aux saints Fiacre et Éloi; deuxièmement, la ruelle aux Loups, qui partait des anciennes murailles désaffectées, près de la rue de l'Abreuvoir.

Le faubourg Saint-Maurice. — Ce faubourg, situé entre le confluent des deux rivières, était relié aux restes du vieux château fort par un petit pont de quatre arches. De cette forteresse, il ne subsistait

1. Actuellement rue Victor-Hugo.

2. Ce cimetière était bien petit; long de 46 mètres, large de 67, il était déjà insuffisant, par suite de la suppression, en 1802, des cimetières de Saint-Maurice et de Saint-Nicolas. Depuis 1810, il était planté de peupliers d'Italie, et la croix consacrée, haute de 2 m. 58, en fer, portait l'inscription suivante : « J'ai été détruite en 1793 et rétablie en 1803 par M. Préau, maire; faite par moi P. H. GIRAULT. »

3. Actuellement rue de l'Yonne.

que les vieilles murailles baignées par la Seine et l'emplacement des trois tours qui s'étendaient en triangle du nord au midi, à la jonction des deux cours d'eau.

Du côté de l'Yonne se dressaient quelques pans de murs, une poterne, une tourelle, dont la salle basse servait de prison, et de grands bâtiments existant encore en partie.

Dépuis messidor an VII, la gendarmerie impériale logeait dans cet ancien château, jadis occupé par la gabelle, et appartenant aux créanciers de l'émigré Jean-Nicolas de Boullongue, autrefois conseiller d'État, intendant des finances, comte de Nogent-sur-Seine, baron de Marigny-le-Châtel, seigneur de Montereau, Marnay, la Chapelle-Saint-Flavy, Prunay, Saint-Germain-Laval, Laval, Pontville, et châtelain de Courbeton.

Les habitants du faubourg Saint-Maurice, gens paisibles, s'occupaient presque tous aux travaux des champs.

Le faubourg Saint-Nicolas. — De l'autre côté de la Seine, au pied de la colline de Surville, s'étend le faubourg Saint-Nicolas, traversé dans toute sa longueur par une grande chaussée aux pavés noirs et gras. Les extrémités de cette rue montueuse conduisent, l'une à la route de Provins, l'autre à celle de Paris. Du centre du faubourg, face au pont de Seine, une rue large mène à la ville.

La route de Provins passe au bas de la butte qui domine le faubourg; puis, laissant à gauche l'ancien prieuré de Saint-Martin, elle traverse le parc du châ-

teau de Courbeton et disparaît au delà des côtes vers Salins.

La route de Paris a vu son tracé se modifier depuis le premier Empire; en 1814 les chevaux des diligences tournaient brusquement à droite à la sortie du faubourg, et s'élançaient dans une rude montée, escaladant la colline en ligne droite. A mi-côte, ils tournaient à gauche, continuaient à monter, laissant au-dessus d'eux les hameaux de Villaron et des Ormeaux, puis débouchaient au sommet du plateau face à la forêt de Valence.

Les habitants de Saint-Nicolas exerçaient pour la plupart les professions de mariniers ou de potiers, et en même temps cultivaient la vigne. Dans chacune des petites maisons du faubourg, les salles basses et sombres des rez-de-chaussée possédaient une porte en deux parties pleines et grossières, dont la supérieure repliée intérieurement laissait, par son ouverture, passer la tête d'un âne, indispensable et fidèle compagnon du vigneron des côtes de Saint-Jean ou de celles de la Pisserote.

Conseil municipal. — Depuis le 31 décembre 1812, Montereau était administré par MM. Louis Moreau, maire, propriétaire; Marie Jauvet, ancien notaire, premier adjoint; Thomas Hulm, dit Hall, co-entrepreneur de la manufacture de « fayence façon anglaise », deuxième adjoint. Ils étaient assistés d'un conseil municipal composé des vingt membres suivants : François Gallé, docteur en médecine; Bernard Dupont, notaire, rue des Changes, dans le logis du Grand-Cerf, où il devait se suicider le

29 octobre 1814; Paul Garcet, notaire, rue de l'Étape (n° 19 actuel); Jean-Louis Lefebvre de la Boulaye, inspecteur de la navigation, Grande-Rue; Claude-Guillaume-Césaire Legrand, marchand de drap, Grande-Rue, en face de l'impasse de la Magdeleine; Étienne-Thomas Legrand-Duclos, ancien échevin, premier adjoint sous le Consulat, président du tribunal de commerce, frère du précédent, et son associé sous la raison sociale Legrand frères, marchands drapiers; Frédéric de Monginot, ancien conseiller à la Cour des Comptes, propriétaire du château de Surville; Ignace Phizotard, marchand de bois; Pierre Préau, ancien maire sous le Consulat, marchand de bois au faubourg Saint-Nicolas; Antoine Thomas, huissier; Jacques Guillon, docteur en médecine; Jean Droit, géomètre; Aubin Chagnet, apothicaire-épicier, Grande-Rue; Claude Carré-Gramain, propriétaire; Charles Jaucourt, receveur de l'enregistrement et des domaines; Pierre Deluze, marchand épicier, Grande-Rue; Varry, notaire¹, rue de l'Étape; Louis REGARDIN de Champrond, ancien juge de paix, propriétaire; Louis Lestumier, apothicaire-épicier, rue de l'Étape; Louis-Rosalie Besnard, juge de paix, Grande-Rue.

Administration départementale et centrale. — A Fontainebleau, César Valade remplissait les fonctions de sous-préfet, et à Melun, le comte de Plancy, chevalier de la Légion d'honneur, auditeur au conseil d'État, celle de préfet.

1. N° 14 actuel de la rue Thiers, étude Garnier.

Le département de Seine-et-Marne faisait partie de la deuxième série pour le renouvellement du corps législatif.

Les trois députés élus, et dont les mandats devaient expirer en 1815, étaient à cette époque : le marquis de Falaiseau (ancien émigré à Hambourg), 6, rue du Doyenné, à Paris¹; le chevalier Lefeuvre, officier de la Légion d'honneur, commissaire ordonnateur à Fontainebleau, 30, rue de Lille, à Paris²; Sédillez, 26, rue de Verneuil, à Paris³.

Le département de Seine-et-Marne était compris dans la première division militaire, dans la première cohorte de la Légion d'honneur, dans la sénatorerie de Paris, et ressortissait à la Cour impériale de cette ville.

* * *

LA GRANDE ARMÉE

De l'immense armée d'un million d'hommes avec laquelle l'empereur Napoléon I^{er} avait envahi la Russie, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, il ne restait environ que 60000 combattants à opposer à la brusque invasion des 220000 soldats de la sixième coalition, divisée en deux armées :

La première, dite de Bohême, comprenait 160000 Autrichiens, Prussiens, Russes, Bava-
rois et

1. Né en 1756, mort en 1826.

2. Né à Dammartin-en-Goële en 1748, mort en 1818.

3. Né à Nemours en 1745, mort en 1820.

Wurtembergeois, sous le commandement du maréchal, prince de Schwarzenberg; la seconde, dite de Silésie, forte de 60000 Prussiens, Russes, Hessois et Badois, avait à sa tête le maréchal prussien Blücher.

L'Invasion. — L'Autrichien Schwarzenberg, après avoir remonté le Rhin de Strasbourg à Bâle, où il passait le fleuve le 21 décembre 1813, violait la neutralité de la Suisse, et envahissait la Franche-Comté. Sa concentration était fixée à Langres.

L'orgueilleux Blücher, ce vieux hussard prussien, surnommé le général « En avant », avait passé le Rhin le 1^{er} janvier 1814, à Caub, entre Coblenz et Mayence, et se dirigeait sur Nancy.

La Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté étaient envahies. Le prestige de l'inviolabilité de la France était tombé¹!

La surprise de Napoléon fut grande; persuadé que la fatigue éprouvée par les alliés durant la terrible campagne de 1813 les immobiliserait devant le Rhin jusqu'en avril, il ne croyait pas à une campagne d'hiver. Escomptant par avance la ressource en hommes que lui donnerait la levée de 600000 recrues votée par le Sénat, il préparait une armée de ligne de 200000 soldats, à laquelle il joignait 100000 grognards de la Garde impériale.

Il fut obligé d'arrêter ses préparatifs. En janvier, les maréchaux Victor, Marmont, Macdonald, Ney, Mortier se repliaient sur Châlons. Napoléon prescri-

1. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVII. p. 185.

vait alors aux maréchaux Soult et Suchet, qui commandaient en Espagne, de lui envoyer chacun un fort détachement de leur armée. Celui de Suchet fut dirigé sur Lyon, celui de Soult sur Paris.

Les décrets impériaux, des 9 et 25 octobre, 15 et 17 novembre 1813, avaient ordonné la levée de 280000 conscrits des classes de 1813, 1814 et 1815, et rappelé 200000 hommes des classes de 1814 à 1802.

Un décret en date du 17 décembre suivant, prescrivant la formation de 457 cohortes de gardes nationales pour la défense des places fortes et des villes ouvertes, fut complété par deux autres décrets des 30 décembre 1813 et 6 janvier 1814, ordonnant la création de 121 bataillons de gardes nationales actives. Enfin, les décrets des 11 et 21 janvier organisaient douze nouveaux régiments de jeune garde, dont six de voltigeurs et six de tirailleurs, les deux séries numérotées chacune de 14 à 19¹.

Les grenadiers et les voltigeurs de la garde royale d'Espagne entrèrent dans la composition de ces nouveaux régiments, ainsi que des volontaires, la plupart ouvriers des manufactures de Paris, de Rouen, d'Amiens, et des villes industrielles des 1^{re}, 2^e, 14^e, 15^e et 16^e divisions militaires² qui se trouvaient sans ouvrage. Les états nominatifs de ces volontaires, dont chacun devait être muni d'un certificat de bonne conduite, avaient été dressés par les chefs de manufactures et d'ateliers.

1. Émile Marco de Saint-Hilaire, *Histoire de la Garde Impériale*, p. 487.

2. Première division, Paris; 2^e division, Mézières; 14^e division, Caen; 15^e division, Rouen; 16^e division, Lille.

Ces hommes étaient passés en revue par des officiers, qui leur faisaient délivrer des feuilles de route pour Paris, après avoir constaté leur aptitude. Ils devaient être âgés de vingt ans au moins et de quarante au plus. Cependant on pouvait y admettre des jeunes gens de dix-huit et dix-neuf ans, ainsi que des hommes de cinquante ans, pourvu qu'ils eussent la taille de cinq pieds et une forte constitution.

Les femmes et les enfants des volontaires, admis dans ces nouveaux régiments de la jeune garde, avaient droit à des secours fixés par le décret du 9 décembre 1813.

Napoléon créait ainsi une garde impériale formidable qui compterait dans ses rangs plus de 112000 hommes. Connaissant, par une longue expérience, la puissance de ces troupes d'élite se précipitant à la dernière heure dans la mêlée pour décider de la victoire, il apportait toute son autorité et son génie organisateur à en augmenter le nombre.

* * *

Il nous faut maintenant donner, sur les préliminaires de la bataille de Montereau, tous les détails nécessaires à l'intelligence des faits qui vont suivre. A partir de la fin de janvier 1814 nous tracerons, dans l'ordre chronologique, les mouvements de troupes à Montereau et aux environs, ainsi que les progrès journaliers de l'ennemi. Au jour le jour nous suivrons Napoléon, vainqueur sur la Marne, dans sa marche foudroyante sur la Seine. Nous assisterons sur ce fleuve à la détresse des maréchaux assaillis

par des forces considérables, puis à leur retraite, et, à Montereau, aux préparatifs de défense et à l'abandon de la ville par les troupes du général Pajol.

Les gardes nationales à Montereau. — Dans les premiers jours de janvier 1814 arrivèrent à Montereau les bataillons de la Sarthe et de la Vendée. Deux bataillons de l'Indre-èt-Loire, forts de 3 officiers et de 137 hommes, étaient logés à Salins, Saint-Germain-Laval et Courcelles. Formés de quelques vieux troupiers, mais en grande partie de pères de famille arrachés à leurs foyers, au labour des champs ou du commerce, ils ignoraient ou avaient oublié l'école du soldat; leurs officiers n'étaient pas mieux instruits. C'est à peine si, une ou deux fois par semaine, on les voyait aller à l'exercice et tirer à la cible dans la plaine de Saint-Maurice¹. Beaucoup d'entre eux tombèrent malades et succombèrent à une sorte de dysenterie chronique due à la mauvaise nourriture, au chagrin causé par le mal du pays, et à l'inclémence du temps, le mois de janvier ayant été pluvieux et malsain.

En vain organisait-on des hôpitaux dans la ville; bien peu de gardes purent guérir et reprendre rang au bataillon. On établit une succursale de l'hospice civil rue de la Poterie, dans l'ancienne maison du dernier lieutenant-criminel au bailliage, M. Lebox de la Bapaumerie². Là, entassés sur la paille, hâves,

1. Paul Quesvers, *La Bataille de Montereau, par Tondu-Nangis père, témoin oculaire*, p. 6.

2. Cette propriété appartenait, depuis le 25 juin 1791, à M. François Champagne, marchand de bols.

ridés, jaunes, couverts de boutons, les malades faisaient peine à voir, tant ils étaient faibles.

On les traitait à l'eau de riz, dans laquelle on faisait infuser un peu de cannelle, ou à la teinture de rhubarbe, ou encore à l'ipéca à la dose de six grains.

Cette maladie faisait des ravages terribles, la plupart des soldats atteints périssaient douloureusement. La fièvre d'hôpital gagna bientôt ces lieux de souffrances rapidement convertis en véritables cimetières. On enterrait les pauvres gardes au milieu du jardin de la maison, dans une immense fosse. Ceux qui mouraient à l'hospice étaient ensevelis dans l'angle sud-est du jardin tenu à bail par M. Souchon, jardinier¹. La mortalité était si grande que beaucoup de familles ne furent pas avisées du décès de leurs membres. C'est à peine si quelques actes figurent sur les registres de l'état-civil².

Le général Pajol et son corps d'armée. — Quelques jours avant le départ de Napoléon pour Châlons, où se rassemblait la Grande Armée, le

1. Paul Quesvers, *La Bataille de Montereau, par Tondu-Nangis père, témoin oculaire*, p. 5.

2. Sur les registres des décès de cette époque, on relève seulement les noms suivants : Jean-Baptiste Assart, du 62^e régiment de ligne, mort à l'hospice le 27 janvier; X..., mort le lendemain à la caserne des prisonniers de guerre; Joseph Simus, garde national, natif du département de la Meurthe, mort le 1^{er} février à l'hospice, où il était entré la veille; François Boizard, du 153^e régiment de ligne, mort des fièvres, le 3 février, à l'hospice où il était entré la veille; Louis Monet, du 90^e régiment de ligne, mort le 7 février à l'hospice, où il était entré le 2 février; Pierre-Jean Labourdette, du 36^e régiment de ligne, mort de blessures, le 11 février, à l'hospice, où il était entré l'avant-veille; et Louis Dreux, garde national d'Indre-et-Loire, entré le 14 février à l'hospice et mort le même jour. (Note de Paul Quesvers, *La Bataille de Montereau, par Tondu-Nangis père, témoin oculaire*, p. 5.)

général de division comte Pajol¹, qui sollicitait de l'empereur un commandement régulier, fut, par décret rendu le 20 février, mis à la tête d'un nouveau corps d'armée en formation, dit « d'exploration des rives de l'Yonne, de la Seine et du Loing », en échange du commandement de l'« armée d'insurrection² de la Franche-Comté ».

Le 21 janvier, il se rendait à Melun où sa division se réunissait; il y trouvait seulement quelques centaines de cavaliers fournis par les dépôts des régiments de l'armée d'Espagne. Le lendemain, une lettre du ministre de la guerre, Clarke, duc de Feltre, lui annonçait qu'il recevrait successivement de Versailles, où se trouvait le dépôt central de cavalerie sous les ordres du général Roussel d'Urbal, les recrues en état d'entrer en campagne.

1. Claude-Pierre Pajol, né à Besançon le 3 février 1772, de l'avocat André-Joseph Pajol et de Elisabeth Nordier. Enrôlé en 1791 au 1^{er} bataillon du Doubs. Sous-lieutenant en 1792, général de brigade en 1807, général de division le 7 août 1812. Officier de la Légion d'honneur en 1803, grand-officier le 19 février 1814, grand-cordon en 1815. Baron de l'Empire en 1808, comte en 1813. Pair de France en 1815. Le 31 mars 1808, il épousa, à la mairie de Pont-de-Saint-Maur, Marie-Louise Oudinot, âgée de dix-sept ans, fille du général. Il en eut deux fils, l'aîné Pierre-Charles, général, sculpteur et littérateur, qui, en 1872, publia *Pajol général en chef*, et Louis-Eugène-Léonce, qui devint général de division et aide de camp de Napoléon III. Mis à la retraite en 1815, Pajol afficha une violente hostilité contre les Bourbons. Il assura le succès de la Révolution de 1830. Nommé gouverneur de Paris en 1830, il prit sa retraite en 1842 et mourut à Paris le 19 mars 1841.

2. La levée en masse dans les départements envahis composait les armées d'insurrection; elles devaient prêter à l'armée active un utile concours. La population se trouvait organisée en bataillons et compagnies sous les ordres d'officiers ayant le droit de sonner le tocsin, et de lancer leurs hommes en partisans. Quatre de ces armées furent décrétées et reçurent pour chefs : l'armée du Doubs, Moncey; celle de la Franche-Comté, Pajol; celle du Jura, Prével; celle de la Haute-Saône, Lemaire. (*Pajol*, par son fils aîné, t. III, p. 115.)

Un premier détachement comprenait 590 hommes des 4^e, 5^e, 14^e et 17^e régiments de dragons et 22^e de chasseurs, passait par Meaux et ne devait arriver à Melun que le 23 janvier. Dans toute cette cavalerie, le défaut d'administration était complet; elle ne comptait ni officiers de santé, ni employés aux vivres, non plus que d'inspecteurs aux revues et de commissaires des guerres. Les soldats ne possédaient aucun matériel de campement; ils manquaient de tout, même de manteaux. Pajol n'avait auprès de lui que le capitaine Biot¹, son aide de camp, officier de cavalerie énergique, intelligent et dévoué, qui l'avait miraculeusement sauvé, d'abord à Elbing, dans les premiers jours de janvier 1813, où le général fut atteint de la fièvre cérébrale qui décimait l'armée, puis à Wachau, le 16 octobre de la même année, où un obus éclatant sous son cheval lui cassait le bras gauche et lui fracturait les côtes. Quand Biot le releva, pour le transporter à Leipzig, Pajol était dans un état épouvantable, son bras pendait presque en lambeaux, son visage et son corps n'étaient qu'une plaie².

Le capitaine Biot remplissait tout à la fois, auprès

1. Hubert-François Biot, né à Lille le 3 février 1778. Entré au service dans le 11^e régiment de chasseurs, le 22 décembre 1802; sous-lieutenant le 26 mai 1809; lieutenant le 12 août 1809; aide de camp du général Pajol le 13 août 1809; capitaine le 27 avril 1812; chef d'escadron aide de camp le 15 mars 1814; major au 4^e régiment de hussards, le 26 juin 1816; lieutenant-colonel au 18^e régiment de chasseurs, le 18 décembre 1822; colonel du 6^e régiment de chasseurs, le 14 avril 1831; mort en retraite, à Lille, le 5 janvier 1842. Plusieurs fois blessé et mis à l'ordre de l'armée. C'était un officier de courage, au cœur élevé, qui ne cessa de donner à Pajol des preuves du plus grand attachement. (*Pajol*, par son fils aîné, t. III, p. 109.)

2. *Pajol*, par son fils aîné, t. III, p. 104.

de son général, les fonctions de chef d'état-major, d'aide de camp, et d'officier adjoint.

La mission de Pajol consistait à visiter chaque pont sur la Seine depuis Paris jusqu'à Troyes, ceux de l'Aube et du Loing, à les surveiller et les palisser, en mettant à profit la configuration du sol, ainsi que la disposition des maisons environnantes, en un mot, à les défendre contre un coup de main de l'ennemi¹.

La cavalerie devait, par ses reconnaissances, arrêter les partis autrichiens ou russes qui devançaient le gros de l'armée de Bohême dans la direction de Paris, et l'infanterie conserver à l'armée française tous les points de passage sur les cours d'eau, c'est-à-dire les ponts et les gués de la Seine, de l'Yonne et du Loing.

Le général devait en outre stimuler le zèle des préfets, sous-préfets et maires, régler le service des réquisitions, des vivres et des transports, et activer l'organisation des gardes nationales.

Le 22 janvier, Bertrand, grand-maréchal du Palais, écrivait à Pajol que l'intention de l'empereur était qu'il se rendit avec sa cavalerie à Nogent-sur-Seine pour y établir des fours.

Pajol quittait Melun, le 23 janvier, avec toutes ses troupes². Le jour même, un détachement de 126 cavaliers du 25^e régiment de chasseurs, commandé par le capitaine-quartier-maître Denvaux, logeait à Montereau, ainsi qu'un train de voituriers et 44 che-

1. *Pajol*, par son fils aîné, t. III, p. 117.

2. *Pajol*, par son fils aîné, t. III, p. 118.

vaux conduisant les effets du 3^e régiment de chasseurs à cheval. La veille, le 22 janvier, Montereau avait logé un détachement du 8^e de chasseurs composé de 78 chevaux et de nombreuses voitures, conduisant les effets du régiment¹.

Le 24 janvier, Pajol visitait Nemours et Moret, donnait l'ordre de miner les ponts pour les faire sauter en cas de besoin, et, dans la soirée, arrivait à Montereau, suivi de vingt chevaux lui appartenant.

Passages de troupes à Montereau. — La grande quantité de bateaux qu'il voyait sur l'Yonne et la Seine l'inquiétait et lui faisait craindre que, le cas échéant, ils pussent être utiles à l'ennemi, à moins qu'il ne les brûlât, s'il ne trouvait le moyen de les employer; aussi proposait-il au major-général de les faire tous descendre jusqu'à Melun ou Paris.

Les troupes de passage la veille se trouvaient remplacées par 3 officiers et 74 cavaliers du 5^e régiment de dragons provisoire², par 147 hommes de troupe et chevaux du 6^e régiment provisoire de cavalerie, ce dernier commandé par le colonel Nicolas, et formé des 4^e, 14^e et 17^e régiments de dragons. Enfin un détachement du 22^e régiment de chasseurs à cheval prenait également son logement à Montereau³.

Toute cette cavalerie devait être rendue, le lende-

1. Archives municipales de Montereau, H 2, 1.

2. Le 14 janvier 1814, le 5^e régiment de dragons tenait encore garnison à Provins. La majeure partie de ses officiers, dont le colonel Morin, étaient à l'armée d'Espagne. (*Archives nationales*, AF IV 1669.)

3. Archives municipales de Montereau. — *Archives nationales*, AF IV 1669 (Pajol au Major-général).

main 25 janvier, à Nogent-sur-Seine, en passant par Bray.

Pajol à Montereau (24 janvier). — Depuis trois jours les réquisitions de fourrage et d'avoine animaient la ville; c'étaient des allées et venues continues d'hommes et de chevaux.

Le soir, dans le courrier qu'il expédiait de Montereau au major-général prince Alexandre Berthier, Pajol louait le bon esprit des Monterelais et en particulier le zèle du maire, M. Auguste Moreau, qui témoignait des meilleures dispositions patriotiques. C'est donc en toute sécurité qu'il se préparait à quitter Montereau, afin de mettre à exécution la reconnaissance sur Nogent-sur-Seine.

Pajol arrivait le 26 janvier dans cette ville¹. Jugeant impossible de fortifier le pont, il dépêchait auprès du ministre de la guerre le capitaine Biot, qui, promptement, rapportait l'ordre de le miner seulement².

Pour organiser la défense d'une aussi vaste étendue de territoire, Pajol, nous l'avons déjà dit, manquait d'officiers, de soldats et même de matériel. On avait cependant adjoint au général le chef de bataillon du génie Duriveau, directeur des études à l'École polytechnique; mais c'est en vain qu'il atten-

1. Là il y avait absence totale d'officiers du génie; un architecte de Nogent, nommé Rouhault, y remplissait les fonctions d'ingénieur. (*Souvenirs du colonel Biot*, p. 164.)

2. ... Il est impossible de défendre ce pont contre un ennemi venant de la rive gauche de la Seine parce que, de la position de Villers-aux-Choux dont il est alors le maître, il domine le pont et peut le balayer tout entier. (*Souvenirs du colonel Biot*, p. 164.)

daient les troupes promises de Versailles, les effets d'équipement, d'habillement et la poudre nécessaire aux mines des ponts¹.

En rendant compte des premières dispositions prises, il se plaignait au major-général de la lenteur apportée à faire droit à ses réclamations. Napoléon demanda un état de situation de la cavalerie de Pajol; il vit avec étonnement que l'effectif n'était que de 33 officiers, 1016 hommes de troupe et 1089 chevaux. Il donna aussitôt des ordres formels au ministre et l'administration de la guerre, faisant enfin diligence, envoyait à Montereau des convois de poudre, d'outils et d'effets, tandis que le général Pacthod recevait mission de se rendre au plus tôt dans cette ville pour y organiser les gardes nationales ainsi que celles de Pont-sur-Yonne et Fontainebleau.

Le général Pacthod à Montereau. — En vertu des ordres reçus, le général de division comte Pacthod² réunissait à Montereau, dès les premiers jours de février, 7 à 800 gardes nationaux, qui furent bientôt portés à 3000. Chaque jour il recevait des recrues ou même des conscrits de la ligne qui, ne pouvant rejoindre leur dépôt, restaient en subsistance dans d'autres corps que ceux auxquels ils étaient destinés. L'équipement de ces troupes laissait

1. *Pajol*, t. III, p. 118.

2. Marie-Michel Pacthod, né le 16 janvier 1764 à Saint-Julien-en-Savoie, naturalisé français le 14 août 1816. fit ses premières armes en Piémont. Nommé général de brigade le 7 prairial an III, il s'illustra en Prusse, en Espagne, à Wagram. En 1812 il était à Naples. En 1813. le 20 mai, il fut créé comte de l'Empire et grand-officier de la Légion d'honneur. Il mourut à Paris le 24 mars 1830.

sait à désirer; seuls, les gardes des deux bataillons de la Sarthe et d'un bataillon du Loir-et-Cher étaient vêtus d'une capote et d'une culotte de gros drap bleu, coiffés d'un lourd schako orné d'un aigle couronné en cuivre découpé, cerclé du même métal à la visière, et surmonté d'un pompon rouge en boule, ou d'un bonnet de police de forme carrée et féminine, dit « à la Marie-Louise », pourvu d'une jugulaire se nouant sous le menton. Tous les autres étaient dans le dénuement le plus complet, en blouses, en chapeau rond, sans souliers; dans les rangs, on en voyait en sabots. C'est à peine si, pour faire l'exercice, ces bataillons possédaient quelques fusils; aucun garde n'était muni de giberne¹. Le major général et Pacthod réclamaient sans relâche, mais en vain, au ministre de la guerre, 4000 fusils et gibernes. Quant à la valeur militaire des hommes, si elle était excellente pour ceux des départements de la Sarthe, du Loir-et-Cher, de Seine-et-Marne, du Loiret et de la Mayenne, elle était mauvaise pour l'Indre-et-Loire et le Maine-et-Loire qui, suivant le jugement de Pacthod, avaient fourni en hommes l'écume de leur département. Tels étaient les bataillons de gardes nationales, que le « Moniteur » appelait « l'élite de Normandie et de Bretagne ».

Énergique, clairvoyant, ayant compris ce que l'on attendait de lui, Pacthod surveillait les alentours de

1. *Toudu-Nangis* (ouv. cit., p. 9). — Arch. Guerre, Correspondance, Campagne de France (Pacthod au ministre, 9 février 1814). — Le manque de fusils était général. Le 7 février, Napoléon écrivait au roi Joseph : « ... Il doit y avoir à chaque barrière (de Paris) 50 hommes armés de fusils d'ordonnance, 100 hommes armés de fusils de chasse et 100 hommes armés de piques. » (*Correspondance de Napoléon*, t. XXVII, lettre 21195.)

Montereau et plus particulièrement les rives du Loing. Ayant appris que des cosaques de l'hetman Platow effectuaient des reconnaissances sur cette rivière, il envoyait de Montereau à Nemours un lieutenant de la garde nationale de Provins reconnaître la position des cavaliers russes, et conduire au maire de Nemours 7200 cartouches pour défendre au besoin la petite ville¹.

Retraite de Pajol sur Montereau (5 février). — Le 5 février, par suite de la retraite sur Troyes, qui suivit la bataille de La Rothière, où Napoléon avec 32000 hommes résista aux 170000 de la coalition, le corps du maréchal Marmont, duc de Raguse, et la cavalerie du général de Bordesoulle remplacèrent Pajol à Nogent. A neuf heures du matin, ce dernier, qui regrettait de ne pas avoir d'infanterie, pour bien garder Nogent, s'empressait de signaler au major général qu'une forte colonne ennemie marchait sur Sézanne. A dix heures du soir, il quittait la ville avec ce qu'il possédait de cavalerie, 800 chevaux en tout, et les six pièces de sa compagnie d'artillerie légère, pour revenir à Montereau où il arrivait le 6 au soir².

Pajol à Montereau (6 février). — La présence de Pajol à Montereau contraignait le général de division Merlin d'abandonner cette ville

1. Antoine-Jules Dumcsnil, *Les Cosaques dans le Gâtinais en 1814*, p. 26.

2. *Archives nationales*, AF IV 1688 (Pajol au Major-général, Montereau, 6 février); Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France.

qu'il avait charge d'inspecter. Cet officier se trouvait ainsi sans destination précise¹.

Dès le 23 janvier, le comte Bertrand, grand maréchal du Palais, annonçait à Pajol la venue de nombreux renforts et en particulier de 4000 dragons arrivant d'Espagne sous la conduite du général Treilhard. Cette cavalerie, jointe à la sienne, allant devenir trop considérable pour le seul général de division qui commande celle qui vient d'Espagne, Pajol proposa au ministre de la former en deux divisions, dont l'une d'elle serait sous le commandement du général Merlin², excellent officier, écrivait-il³.

La division d'Espagne, composée de vieux soldats, venait de Bordeaux avec deux batteries d'artillerie attelées de mules. La deuxième brigade marchait en tête sous les ordres du général d'Ormanzy; la première, commandée par le général Ismert, suivait à un jour de distance; elles avaient ordre toutes deux de se rassembler à Montereau⁴.

Outre ces importants renforts, le ministre annon-

1. BUREAU DES OPÉRATIONS
MILITAIRES

Montereau, 6 février 1814.

— Monseigneur,

Monsieur le général Pajol est arrivé ici....; sa présence sur les lieux que je dois visiter m'a déterminé à lui en laisser les soins; demain je passerai par Moret pour me rendre à Paris où j'aurai l'honneur de prendre les ordres de Votre Excellence; elle voudra bien me permettre de lui demander un poste où je puisse bien servir, le commandement d'une division de cavalerie, telle faible qu'elle soit. Les 4000 chevaux qu'on attend d'un jour à l'autre avec le général Treilhard.... d'en donner une à mon commandement.

Général de D^{ns} MERLIN.

2. Le général Merlin fut nommé, le 19 février 1814, au commandement de la première division de cavalerie légère du premier corps, sous les ordres de Doumerc.

3. Pajol au ministre, Montereau, 6 février (Archives Guerra).

4. Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France (9 février).

çait à Pajol que 600 chevaux partis de Versailles se joindraient à lui et stationneraient à Nemours jusqu'à nouvel ordre. Dans la nuit, Pajol envoyait à Nemours un officier au-devant de cette troupe, mais celui-ci rentrait le lendemain sans avoir rien rencontré. Dans la journée, le préfet apprenait d'une estafette que le ministre l'invitait à prescrire à cette colonne de cavalerie de changer de direction et de marcher sur Nogent, par Melun et Nangis¹.

Sur ces entrefaites, Pajol recevait la mission précise de couvrir Moret, de protéger Fontainebleau et de soutenir Pont-sur-Yonne.

Dans la matinée, il envoyait à Pont-sur-Yonne, défendu seulement par 200 douaniers, un fort détachement sous les ordres du général Montbrun et comprenant 100 dragons, 100 gardes nationaux de la compagnie du Puy-de-Dôme, commandée par le capitaine Desmarres, quatre pièces de canons de quatre, et le 2^e régiment des gardes nationales de Cherbourg².

Il était d'autant plus dans l'obligation de renforcer cette petite ville, qu'un bataillon du 15^e de ligne, primitivement à Pont-sur-Yonne, avait été appelé à Sens par le général Allix³. A ce moment, les troupes dont disposait Pajol comprenaient : à Nemours, deux compagnies fortes en tout de 340 gardes

1. A - J. Dumesnil, *Les Cosaques dans le Gâtinais*.

2. Pajol au Ministre, Montereau, 6 février 1814 (Archives Guerre).

3. Pajol au Ministre, Montereau, 6 février 1814 (Archives Guerre, Campagne de France) : « Sens continue à être occupé par le général Allix, dont je ne reçois aucune nouvelle; il a gardé le bataillon du 15^e qui était à Pont-sur-Yonne, malgré que je lui ai donné l'ordre de l'Empereur de l'envoyer à Nogent... »

nationaux, commandés par le major Groumault, 64 hommes de jeune garde et deux pièces de canon, sous le commandement du capitaine Boguy, de l'École militaire de Fontainebleau; à Sens, sous les ordres des généraux de brigade Allix, faisant fonction de divisionnaire, et Vaux, deux bataillons du 15^e de ligne venant de Brest, d'un effectif de 1000 hommes, deux pièces de quatre, et quelques compagnies de gardes nationales du Jura, du Doubs, de la Côte-d'Or et de la Vendée. Toutes ces forces, en y ajoutant celles de Montbrun à Pont-sur-Yonne, celles du camp de Montereau y compris la 2^e division de cavalerie de réserve, ne s'élevaient pas à plus de 10000 hommes. Aussi avec quelle impatience Pajol attendait-il les renforts annoncés chaque jour par le ministre, renforts qui n'arrivèrent jamais. L'empereur lui supposait des forces qu'il n'avait point. Le 3 février, ne lui avait-il pas écrit la lettre suivante :

« Monsieur le général Pajol, il doit y avoir à Montereau quatre bataillons arrivant de Bordeaux, savoir : un du 2^e léger, un du 10^e, un du 36^e et un quatrième. Faites diriger ces quatre bataillons en toute diligence sur Nogent-sur-Seine¹..... ».

En vain, Pajol signalait au Major général que ces renforts ne lui étaient pas encore annoncés. Le 6, il recevait avis du ministre que de ces bataillons tant attendus à Montereau, le sixième du 6^e léger, fort de 700 hommes, arriverait le même jour à Fontaine-

1. Troyes, 3 février 1814 (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXVII, lettre 21173).

bleau, voyageant en poste à destination de Nogent; que deux autres sixièmes bataillons des 118^e et 28^e de ligne, complétés chacun à 700 hommes, devant se rendre à Montargis, étaient détournés sur Orléans, d'où ils devaient en poste et par relais rallier à Nogent vers le 12 février; qu'enfin les sixièmes bataillons des 2^e léger et 36^e de ligne, forts chacun de 600 hommes, quitteraient Paris le 7 pour arriver le soir à Brie-Comte-Robert, le 8 à Nangis et le lendemain, voyageant en poste, rejoindre au 6^e corps¹, le premier la division Ricard, le second la division Lagrange.

Ces deux bataillons, organisés au camp de Bordeaux, furent, par les soins du ministre, mis en marche vers Paris à la mi-janvier. Ils précédaient deux fortes et belles divisions d'infanterie, qui, sur l'ordre de Napoléon, avaient quitté à Bayonne l'armée du maréchal Soult, où elles furent remplacées par cinq divisions de réserve. De ces deux divisions la 7^e, celle du général Leval, avec ses brigadiers Pinoteau et Montfort, marchait en tête; elle comprenait dix beaux bataillons, de 6000 baïonnettes au total, et une compagnie d'artillerie; la 9^e, commandée par le général Pierre Boyer et les généraux de brigade Gauthier et Chassé, forte également de dix bataillons, suivait à quelques jours de distance; elle avait quitté Bayonne le 22 janvier. Ces deux divisions étaient composées de vieux soldats ayant fait les campagnes d'Autriche et de Pologne.

1. Commandé par Marmont, duc de Raguse.

Le général Leval quitta Paris le 6¹, en marche pour Nogent-sur-Seine, où il devait rejoindre l'empereur, mais la retraite de l'armée l'obligea de s'arrêter à Provins le 7 au soir. Malheureusement, dans leur marche forcée, ces troupes laissaient derrière elles de nombreux déserteurs, lesquels s'empresaient de rentrer dans leurs foyers malgré la surveillance des officiers¹.

Dans la division du général Pierre Boyer, les musiciens de chaque régiment étaient restés en arrière. Depuis Pau jusqu'à Châteauroux, les voitures de transport n'étaient attelées que de bœufs; il leur fallait vingt heures pour faire une étape, retardées qu'elles étaient par la gelée, puis jusqu'à Agen par un pied et demi de neige, enfin par le détour que fit la division en évitant Périgueux et en passant par Montauban et Cahors. A partir de Châteauroux, les troupes marchèrent à double étape, à pied et sans séjour. Le général Pierre Boyer, dès son arrivée à

1. Clarke à Pajol : « Paris, 6 février. — J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai donné l'ordre au général Leval, commandant la 7^e division de l'armée d'Espagne, de partir de Paris avec sa division forte de 5500 hommes pour se rendre en poste et par relais militaires à Nogent-sur-Seine, où il arrivera le 7, couchant le 6 à Nangis.

• Le général Boyer, dont je vous ai annoncé par ma lettre du 4 février l'arrivée prochaine à Melun, avec la 9^e division de l'armée d'Espagne, forte de 5500 hommes environ, partira de cette place le lendemain de son arrivée, pour se rendre en poste et en un seul jour à Nogent-sur-Seine. » (Archives Guerre.)

2. « Le 122^e de ligne (division Pierre Boyer) avait ses conscrits du département des Basses-Pyrénées; la plupart ont déserté, malgré la vigilance des chefs; mais comment l'exercer assez sérieusement lorsqu'on fait de pareilles marches? Les troupes partent à quatre heures du matin et arrivent de nuit, quelques fois même à minuit. » — Rapport du général Boyer au ministre, le 8 février 1814. (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France.)

Orléans, devait laisser un officier par brigade et deux sous-officiers par régiment pour rallier les éclopés et les ramener par détachements de cent hommes. Dans chaque corps, les officiers faisaient défaut; des compagnies étaient sans capitaine. Mais ce qui, dans cette marche à double étape, obligeait tant d'hommes à rester en arrière, c'était le mauvais état de leurs chaussures. Au départ, beaucoup étaient même sans souliers, et aucun ne possédait les trois paires réglementaires. Si l'armement était bon, l'habillement laissait à désirer, des hommes manquaient de capote, d'autres de chemises¹.

Le 6, cette division était encore à une journée de marche d'Orléans, par suite d'une erreur commise dans l'itinéraire entre Limoges et Châteauroux.

L'artillerie de la division, formée de la 6^e compagnie du 8^e d'artillerie, et de la 2^e du bataillon principal du train d'artillerie, sous le commandement du capitaine Michel, comptait 4 officiers, 238 hommes, 153 chevaux et 8 bouches à feu; le matériel était en excellent état, mais cette troupe accusait de nombreuses pertes en chevaux par suite du manque de fourrage. Elle faisait par jour et nuit, sans séjour, une étape et demie.

1. • Les régiments avaient tous fait des démarches près de l'ordonnateur en chef pour obtenir des effets du magasin, mais le manque de tout dans le magasin a été cause que rien n'a été fourni; les corps n'ont rien reçu de leurs dépôts; plusieurs avaient dû en recevoir en route, mais la division ayant tenu la route opposée à ces effets, elle est donc restée sans secours autres que ceux des villes d'Auch, Agen, Montauban, Cahors et Limoges, qui ont fourni gratuitement environ 2500 paires de souliers aux soldats. Dans le 28^e de ligne, il y avait au dépôt de l'armée 400 conscrits sans capote. • — (Rapport du général Boyer.)

Aux plaintes que les renforts n'arrivaient pas, le général Pajol en joignait d'autres sur l'absence totale des officiers pour le commandement de ses troupes, composées en majeure partie de conscrits¹.

C'est ainsi que, le 6, il écrivait de Montereau au ministre qu'il ne pouvait exécuter un ordre du roi Joseph lui prescrivant d'envoyer un officier supérieur commander la ligne du Loing. N'ayant ni chef ni officier d'état-major, il ne pouvait, étant continuellement en route et obligé de tout faire par lui-même, rédiger l'état de situation détaillé de sa cavalerie réclamé par l'empereur. Aussi avec quelle énergie priait-il le ministre de lui envoyer des officiers supérieurs, et de faire rejoindre les colonels et les chefs d'escadron attachés à sa division.

Si les gradés lui faisaient défaut, en revanche Pajol possédait à Montereau trop de canons. Il avait reçu d'Auxerre six pièces de quatre dont il ne savait que faire, et son insistance auprès du ministre pour leur donner une nouvelle destination témoignait assez de l'embarras qu'elles lui causaient².

Pendant que des renforts se dirigeaient sur Montereau, Nangis et Nogent-sur-Seine, il est nécessaire, pour comprendre le mouvement des troupes devant participer au combat du 18 février, de suivre la marche de l'armée impériale; devant les forces combinées des alliés, elle se trouvait obligée d'aban-

1. Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France (Pajol au ministre, Montereau, 6 février 1814).

2. Pajol au ministre, Montereau, 6 février 1814. (*Ibidem.*)

donner Troyes et de battre en retraite sur Nogent, l'invasion la débordant à droite et à gauche.

Cette retraite eut lieu la nuit, par un temps affreux, sur des chemins impraticables. Aucune précaution n'avait été prise pour assurer la subsistance de l'armée. Les troupes pêle-mêle battaient et pillaient les habitants pour se procurer des vivres. Toutes les armes étaient confondues sur la route; personne n'avait son rang marqué dans la marche. La confusion était telle que le 2^e corps du maréchal Victor ne pouvait avancer ni se reconnaître¹.

L'intendant général Marchand² avait fait diriger sur Nogent 157 bœufs, 500 moutons; un grand convoi était parti de Châlons, chargé de pain, riz et eau-de-vie, et escorté par un bataillon de marche de 400 hommes.

La vieille garde marchait en tête; comme de coutume, elle s'empara de tout, détruisant ce qu'elle ne pouvait emporter. Les troupes venant derrière elle, ne trouvant plus rien pour se nourrir, se livrèrent alors à des excès fâcheux qui désolèrent le pays.

Cette marche forcée dura deux jours; ce fut un véritable désastre³. — « Où nous arrêterons-nous? » demandaient les soldats avec anxiété. Exténués, ils dormaient en marchant; beaucoup d'entre eux restaient dans les villages et dans les fermes,

1. *Souvenirs militaires du général Lefol*; — *Archives nationales*, AF IV, Correspondance 1814. (Lettre du maréchal Victor au major général, 7 février 1814.)

2. *Archives nationales*. (Correspondance, 4 février 1814.)

3. Baron Fain, *Manuscrit de 1814*, p. 107.

devenant ainsi prisonniers de l'ennemi, lorsqu'ils n'étaient pas massacrés par les cosaques¹. Ceux-ci, en pleine nuit, galopèrent autour des colonnes, tirant des coups de pistolet ou lançant au hasard leurs longues et lourdes lances. Tous les blessés étaient perdus, le moyen de les transporter faisant défaut; ces malheureux étaient abandonnés et aussitôt achevés par les cavaliers russes.

Pour remédier à ce désastre dans la mesure du possible, l'empereur ordonna, par son ordre du jour du 6 février, que les chevaux de main, de sa maison, des maréchaux et des officiers, fussent employés à porter les éclopés au fur et à mesure qu'on les trouverait sur la route.

Désorganisation de la Grande Armée (7 février).

— Le 7, au jour, on ne voyait dans les fossés que fusils, gibernes, schakos, sacs, que les conscrits avaient jetés dans la nuit pour fuir avec plus de rapidité. Et tout le long de la route, de pauvres soldats, accablés par la misère et les blessures, terrassés par la faim, anéantis par la fièvre et les bronchites, expiraient victimes de cette effroyable désorganisation.

Les troupes du général Gérard, dont le corps formait l'arrière-garde, manquaient de souliers; de plus elles souffraient particulièrement du froid et de la faim, aucune distribution de vivres n'ayant été faite.

L'intendant général Marchand avait reçu de l'em-

1. *Souvenirs militaires du général Lefol.*

pereur l'ordre de mettre 1500 paires de souliers à la disposition de Gérard; mais les ateliers de confection des environs de Paris, de Rouen et d'Orléans suffisaient à peine à approvisionner les dépôts de ces places, et l'empereur avait commandé 40000 paires de chaussures¹! Des demandes pour 20000 hommes avaient été faites fin janvier à Reims, Épernay et Châlons; elles n'avaient pas donné de résultats, la position de l'armée étant alors trop incertaine et trop critique pour que les ouvriers ou les entrepreneurs voulussent faire des approvisionnements de matière première². Deux causes vinrent encore augmenter la pénurie de chaussures: l'arrivée des conscrits et l'obligation où étaient les troupes de se livrer à des marches forcées au moment du dégel.

Les appels au matin devenaient sinistres. Les désertions se multipliaient; se disant blessés ou malades, plusieurs milliers de soldats disparurent³. Les maraudeurs couvraient toutes les routes se dirigeant sur Paris. Des malades, des blessés, sans aucun ordre, sans billet d'hôpital, encombraient les villes. Dans les villages, ils prenaient des voitures et des chevaux pour s'éloigner plus promptement; leurs passages étaient si considérables qu'ils absorbaient tous les moyens de transport⁴. Dans sa

1. *Archives nationales*, AF IV 1669; Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France (10 février 1814).

2. *Archives nationales*, AF IV 1668. (Marchand à l'empereur.)

3. Ségur, *Mémoires*.

4. Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France. — *Le Siège de Sens*, par J. Perrin, p. 59

marche rétrograde du 6, Pajol rencontra un tel nombre de trainards et de 'déserteurs' qu'il fut obligé de leur appliquer des mesures de rigueur. Il fit saisir les fuyards, et le 7, après les avoir fait tirer au sort, devant les troupes, deux d'entre eux, ainsi désignés, furent fusillés.

Pajol avait fait revivre cet ordre terrible de Napoléon, daté de Bautzen le 6 septembre 1813 : « Tout soldat qui quitte ses drapeaux sans cause légitime sera décimé. A cet effet, aussitôt que dix isolés seront réunis, les généraux commandant les corps d'armée les feront tirer au sort, et en feront fusiller un¹. »

Le passage de la division d'Espagne, du général Leval, étant annoncé à Melun, Pajol avait envoyé dans cette ville un officier chargé de guider ce corps d'infanterie sur Nangis et Provins, où le 7, il n'arrivait que 3552 hommes. 2500 retardataires, faute de moyens de transports, suivaient avec l'artillerie à plus de trois journées en arrière². Provins n'ayant pas assez de fours, et la farine manquant, ces soldats ne reçurent de toute la journée aucune distribution de pain.

A six heures du soir, Pajol écrivait de Montereau au ministre de la guerre, que 2000 fusils tant désirés et si souvent réclamés pour armer les gardes

1. Dans les propres troupes du général Pajol, 40 hussards sur 150 hommes désertent en quelques jours. Il est vrai que c'étaient des hussards hollandais.

2. *Archives nationales*, AF IV 1669. (Lettre du maréchal Marmont à Berthier, 6 février 1814.)

3. *Archives nationales*, AF IV 1669. (Rapport du général Leval.)

nationaux, n'étaient pas encore parvenus¹. Devant l'approche de l'invasion, il faut convenir que la réclamation de Pajol devenait urgente. Il se plaignait de n'avoir aucune nouvelle des cohortes de Bretagne, de 600 chevaux attendus la nuit même par un officier envoyé à leur rencontre, et qu'à ce jour le chef de bataillon du génie Duriveau et le capitaine Biot formaient tout son état-major!

Dans la journée, six gendarmes chargés d'arrêter les déserteurs arrivaient à Montereau, où ils se plaçaient en liaison avec des postes s'étendant de Meaux à Montereau.

Un détachement de 400 gendarmes d'élite, venant d'Espagne, faisait, pour y séjourner, son entrée dans la ville².

Au cours de cette journée du 7, à midi, Napoléon arrivait à Nogent-sur-Seine; il descendait en face de l'église, rue Saint-Laurent, chez M. Bertin père. Aussitôt il faisait expédier à Pajol l'ordre de se porter à Pont-sur-Yonne et Sens³. De là, il s'établirait en

1. *Archives nationales*, AF IV 1669.

2. • Montereau, le 7 février 1814.

• A Son Excellence le duc de Feltre, ministre de la guerre. — Monseigneur, — J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que le 11 du mois dernier, je suis parti d'Auch avec un détachement de gendarmerie à pied, fort de 406 hommes, y compris 6 officiers, que ce détachement est arrivé hier à Fontainebleau. Cette nuit un ordre de M. Lavigne, officier supérieure (*sic*) de la Garde Impériale, émané de M. le comte Pacthod, général de division, m'a prescrit d'en partir pour me rendre à Montrau (*sic*) où ma troupe est arrivée à la disposition de cet officier général. J'ai eu l'honneur de prévenir ces deux autorités militaires que ma troupe, dont une partie n'est point armée, avait une destination particulière pour laquelle je supplie Votre Excellence de donner des ordres.

• Le capitaine commandant la gendarmerie : Le chevalier DOCTRÉ. •

3. • Nogent, le 7 février 1814.

• Monsieur le général Pajol, l'Empereur ordonne qu'avec vos troupes, vous vous portiez à Sens et à Pont-sur-Yonne. Faites-moi connaître votre

ligne avec les maréchaux Victor et Oudinot, assurerait les communications entre Sens et Nogent, couvrirait le Loing et secourrait au besoin le général Allix, qui défendait la ville de Sens. Cet ordre parvenait le même jour à Montereau. Immédiatement, Pajol faisait passer deux cents coups de canon à Allix et lui offrait des cartouches.

Les troupes du maréchal Victor (2^e corps) et celles du général Gérard (réserve de Paris) devant jouer un grand rôle à Montereau le 18 février, il est nécessaire de nous occuper particulièrement de la marche journalière de ces corps.

Le 7, le maréchal Victor, duc de Bellune, établissait son quartier général à Pont-sur-Seine¹. Il ne logeait pas au château, propriété de la mère de l'empereur, mais y établissait une garde sûre, chargée de s'opposer au pillage, les gardes et les portiers ayant depuis deux jours extrêmement souffert de la licence des soldats. Le général Gérard s'établissait à la Belle-Étoile, à l'embranchement des routes de Méry et de Nogent. Placé sous les ordres du maréchal Mortier, duc de Trévise, son corps, joint à la deuxième division de la vieille garde à pied, formait l'arrière-garde de la Grande Armée, chargée de défendre la Seine, tandis que l'empereur, qui veillait et pourvoyait à tout, reformait ses divisions, réap-

marche et adressez-moi tous les jours des rapports. — J'attends toujours vos états de situation, envoyez-les moi donc, sans tarder.

• Le Prince vice-connétable, major-général : ALEXANDRE •

(Archives Guerre, Registre de Berthier, Ordres et Lettres.)

1. *Archives nationales*, AF 1669. (Lettre du duc de Bellune au major-général, 7 février 1814.)

provisionnait ses forces avec une prodigieuse énergie et méditait déjà de reprendre l'offensive.

Marche de Pajol sur Sens (8 février). — Dans la matinée du 8, Pajol avait fait réunir 3500 gardes nationaux à Montereau sous les ordres du général Pacthod. Deux mille fusils, envoyés de Paris par le ministre de la guerre et enfin arrivés à Montereau¹ dans la nuit du 7 au 8, furent immédiatement distribués par le chef de bataillon Dubocq au 2^e régiment de Cherbourg et aux gardes nationaux de Pacthod. Pour compléter l'armement, l'empereur envoyait de Nogent, par la Seine, mille fusils qui, le 8 au matin, n'étaient point encore parvenus à Montereau. Les gardes nationaux manquaient complètement de gibernes; leur instruction militaire laissait fort à désirer; Pajol ne comptait pas les faire marcher à l'ennemi, mais les employer à la défense des ponts et des postes retranchés².

Pajol à Pont-sur-Yonne. — A cheval dès le jour, Pajol, infatigable et indifférent à des blessures dont les plaies s'étaient encore ouvertes³, se portait en avant de Pont-sur-Yonne avec 1200 chevaux, 1000 hommes d'infanterie du 2^e régiment de Cher-

1. Archives Guerre, Campagne de France, Correspondance. (Pajol au Major-général, 8 février 1814, 4 heures soir.) — *Pajol*, par son fils aîné, t. III, p. 123.

2. Pajol au major-général, Pont-sur-Yonne, 8 février 1814, 4 heures soir. (Archives Guerre.)

3. *Pajol*, par son fils aîné, t. III, p. 125. — Pajol à Clarke, Nogent, 1^{er} février 1814 : « ... malgré que mes blessures soient encore ouvertes, que je sois très souffrant, je ferai plus que le possible... » (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France.)

bourg et ses six pièces d'artillerie légères, pour garder les communications de Sens, Pont, Montereau avec Nogent, c'est-à-dire avec la Grande Armée¹. Pour observer Montargis et Nemours, il détachait deux cents sabres sur Chéroy².

Les coureurs alliés et les partis de cosaques se montraient dès le 8 vers le Loing; dans l'après-midi, 100 cosaques venant de La Selle-sur-le-Biez enlevaient l'estafette portant des dépêches de Montargis au général Allix et se présentaient devant Ferrières, en ayant soin de placer des vedettes et un poste d'observation. Un de leurs chefs se présenta chez le maire, puis toute la troupe prit la grande route de Nemours³. En chemin elle rencontra l'aide de camp du général Gentil-Saint-Alphonse qui rejoignait l'armée d'Italie, elle lui prit deux ordonnances et six chevaux⁴.

Des gardes nationales du général Pacthod, Pajol se constituait une forte réserve, répartie entre Fossard et Montereau. Un millier de gardes nationaux étant arrivés le jour même du Loiret et du Loir-et-Cher, il les dirigeait sans retard sur Moret pour soutenir Pacthod dans le cas où il serait acculé à la retraite⁵.

Sur la recommandation de l'empereur, Pajol

1. *Correspondance de Napoléon*, t. XXVII, lettre 21184. — Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France, 8 février 1814. — J. Perrin, *Siège de Sens*, p. 61.

2. *Pajol*, ouv. cit., t. III, p. 126.

3. Major Legros au général Hulin. — Le sous-préfet de Montargis au préfet du Loiret, 8 février 1814 (Archives Guerre).

4. Commandant Weil, *La Campagne de 1814*, t. II, p. 56.

5. G. Lioret, *1814-1815 à Moret et dans les environs*, p. 25. — Pajol au Major-général, Pont-sur-Yonne, 8 février 1814. (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France.)

n'éparpillait pas ses troupes, mais au contraire les rassemblait sur tous les points de passage des cours d'eau, en imposant ainsi davantage à l'ennemi¹. Par ses reconnaissances de cavalerie, il arrêtait les partis et devançait l'armée de Bohême en marche sur Paris.

Pajol comprenait à merveille ce que voulait l'empereur, qui d'ailleurs depuis 1813 l'avait jugé comme un éclaireur hors de pair² :

« Il place ses vedettes, observe à découvert, écoute et regarde. Il a vu; il disparaît, toujours en éveil et toujours insaisissable. Son coup d'œil, son jugement ne sont jamais en défaut; l'imagination n'a aucune part dans sa sagacité. En descendant de cheval, de jour ou de nuit, il trace son rapport d'une écriture ferme et posée, en termes précis, concis, saisissants; et aussitôt les estafettes se succèdent sur les chemins du quartier-général³ ».

Sur un détachement de 150 hommes du 11^e régiment de hussards hollandais, réuni au corps de Pajol, plus de 40 désertaient en quelques jours avec

1. Berthier à Pajol, 8 février 1814. (Registre de Berthier, Ordres et Lettres, Archives Guerre).

2. • Dittendorf, le 31 août 1813, une heure après midi.

• A l'empereur : Sire, je vous adresse le rapport que me fait le général Pajol; j'espère en recevoir d'autres de lui d'ici quelques heures, qui m'éclaireront sur les projets de l'ennemi. — Je supplie avec instances réitérées Votre Majesté de me conserver cet officier général; il n'y en a pas un autre capable de faire exécuter une reconnaissance ou un mouvement de cavalerie d'une manière aussi satisfaisante. GOUVION SAINT-CYR. •

En 1813. Napoléon avait eu beaucoup à se plaindre de l'insuffisance de sa cavalerie. Un jour qu'il avait failli être enlevé par un parti ennemi, suite de la négligence de ses piquets, l'empereur s'était écrié devant son état-major et en montrant Pajol : • Celui-là seul sait non-seulement se bien battre, mais ne jamais se laisser surprendre. •

3. Joseph Perrin, *Siège de Sens*, p. 12.

leurs montures et leurs armes¹. Le général en chef se déterminait à envoyer, d'urgence, le restant attendre à Montereau la décision de l'empereur pour leur emploi à l'armée². Dans la journée du 8, les Monterelais virent arriver une centaine de ces cavaliers.

Vers huit heures du soir arrivaient à Montereau les sixièmes bataillons des 10^e et 6^e d'infanterie légère et des 118^e et 28^e d'infanterie de ligne³. Organisés en décembre 1813 à Bordeaux, ils devaient se réunir à leurs régiments⁴. Fortement organisés et équipés, ils firent une heureuse et réconfortante impression dans Montereau. On avait tant vu de gardes nationaux non armés se repasser les mêmes fusils pour se rendre à l'exercice, à peine équipés, et encore vêtus d'effets civils, que les Monterelais avaient perdu confiance en l'armée française. A la vue de ces magnifiques troupes, l'espoir renaissait; les conscrits marchaient fièrement, encadrés de vieux grognards, héros de l'armée d'Espagne du maréchal Soult. Les « vieilles moustaches », ainsi qu'on les appelait familièrement, habituées aux rudes étapes, portaient de grandes capotes grises entièrement roussies par les feux des bivouacs. Trois bataillons passèrent les ponts et s'établirent à Saint-Jean, au bas de la ferme de Saint-Martin; le dernier fut logé en ville avec

1. Pajol à Berthier; Pont-sur-Yonne, 8 février 1814, 4 heures du soir. (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France.)

2. Napoléon au Ministre; Nogent, 9 février 1814. — « Donnez donc des ordres pour qu'on ne monte au dépôt de Versailles aucun Hollandais ni aucun Belge. » (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXVII, lettre 21222.)

3. Pajol, t. III, p. 127. — P. Quesvers, *La Bataille de Montereau*, p. 10.

4. Émile Simond, *Précis de l'histoire du 28^e de ligne*, p. 83.

l'état-major¹. Plus avant dans la nuit, arrivèrent deux batteries d'artillerie à pied, suivies d'une batterie à cheval escortant cinq pièces de douze, un obusier et une compagnie d'équipages complète de quarante voitures². Ces troupes devaient entrer dans la formation d'un nouveau corps, le 7^e.

Le lendemain au matin, elles prirent la grande route de Salins, les 118^e et 28^e régiments de ligne se dirigeant sur Provins et les 10^e et 6^e léger sur Nangis.

Le 8 février, à 9 heures du soir, se présentaient à Nangis, venant également du camp de Bordeaux, le 6^e bataillon du 2^e d'infanterie légère et le 6^e bataillon du 36^e de ligne, forts d'environ 1500 hommes³.

Ces faibles renforts apportaient à Napoléon une ressource de telle importance, que chaque jour il donnait des ordres au roi Joseph, à Clarke, à Berthier, pour leur itinéraire, leur armement, leur approvisionnement⁴. Il s'inquiétait de leur retard,

1. *La Bataille de Montereau*, p. 10.

2. *Pajol*, t. III, p. 127. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, lettre 21211.

3. Le major Bosse à Berthier. (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France.)

4. Napoléon à Daure, commissaire-ordonnateur; Nogent, 8 février 1814 : « L'armée meurt de faim; tous les rapports que vous me faites qu'elle est nourrie sont controvés. Douze hommes sont morts de faim... Le duc de Bellune n'a rien; le général Gérard n'a rien... Envoyez au général Gérard, qui fait l'arrière-garde, une compagnie d'équipages chargée de foin et de farine. (*Correspondance de Napoléon*, lettre 21214.)

État des fournitures faites le 8 février 1814 :

	Rations de pain	Quintaux de farine	Quintaux de riz	Litres eau de vie
2 ^e corps (Victor)	•	200	30	•
Division Gérard	•	182	•	•

La division Gérard était pourvue de riz et d'eau-de-vie, ainsi que de farine pour fabriquer le pain. Le service des viandes se fait très difficilement par l'ordonnateur des subsistances. (*Archives nationales*, AF IV 1668.)

des effectifs, des cadres, donnait des ordres précis pour la formation de petits bataillons et de petites compagnies¹, où tous les officiers disponibles trouveraient des emplois.

C'est à Montereau² que l'empereur parut un moment vouloir réunir ces soldats de toute sorte, jeune-garde, bataillons tirés des dépôts, gardes nationales, vieilles bandes d'Espagne, artillerie de la marine, suprêmes réserves dans lesquelles il comptait puiser pour combler les vides de la grande armée.

Mais la marche de Schwarzenberg par Bar-sur-

1. Napoléon au roi Joseph, 7 février 1814 : « ... J'ai ici à l'armée de très petits bataillons qui me rendent tous les jours ce que me rendraient des bataillons plus nombreux. C'est bien assez, en général, que 140 hommes par compagnie ; si ce sont des conscrits, c'est deux fois trop fort. » (*Correspondance de Napoléon*, lettre 21193.)

2. *Correspondance de Napoléon*, t. XXVII, lettre 21173. (Au général Pajol ; Nogent, 3 février 1814.) « J'ai ordonné qu'on formât à Versailles une troisième brigade de cavalerie pour Montereau ; on ne m'a pas encore rendu compte du nombre d'hommes qui composent cette brigade. Envoyez-moi son état de situation. »

Lettre 21176. (Au ministre de la guerre ; 3 février 1814) : « ... Je vous ai mandé de faire diriger tout ce qui vient d'Espagne sur Montereau-faut-Yonne. Il aurait donc fallu que la première division, qui passe la Loire à Tours, vint sur Orléans. Elle n'aurait été qu'à neuf jours de Montereau, tandis qu'en passant par Paris je crois qu'elle perd un jour.

• Je vous ai mandé que la division de dragons qui arrivera le 6 ou le 7 à Paris doit aussi, après avoir passé la Loire, être dirigée en droite ligne sur Montereau, sans passer par Paris.

• Quatre bataillons venant de Bordeaux, de la division de réserve, doivent déjà être arrivés à Montereau.

• Il doit être arrivé aussi plusieurs bataillons appartenant à la division de Troyes, soit de ligne, soit de gardes nationales. J'ai donné ordre de les réunir sur Montereau. J'ai ordonné, en partant, qu'une nouvelle brigade fût dirigée de Versailles sur Montereau : de combien est-elle ?

• Une des raisons qui m'ont fait manœuvrer sur Troyes a été de me joindre aux troupes d'Espagne. »

Lettre 21185. (Au ministre ; Troyes, 5 février 1814) : « ... Monsieur le duc de Feltre, il y a à Montereau 4000 hommes de gardes nationales ; y a-t-il des majors pour les commander ? Il leur manque 3000 gibernes et

Seine, pour déborder notre droite, obligeait Napoléon d'abandonner Troyes, puis Pont-sur-Seine, propriété de sa mère, pour s'arrêter à Nogent; les incursions des cosaques de Platow sur Courtenay et le Loing devaient modifier l'itinéraire primitif des renforts venus de Bordeaux, en les obligeant à prendre une direction plus au nord.

Situation désespérée de Napoléon. — Pendant ce temps, Napoléon avait reçu les plus défavorables nouvelles, et la nuit du 8 au 9 février s'était écoulée pour lui dans les plus mortelles angoisses.

La veille, il avait appris à Troyes la défection de son beau-frère, le roi de Naples, Joachim Murat, dont l'armée napolitaine se joignait à celle de l'Autriche.

3000 fusils; faites-les partir en poste, ainsi que les cartouches nécessaires. Ces troupes ne sont plus des gardes nationales, mais de véritables troupes de ligne, puisqu'elles se composent d'hommes qui ont déjà fait deux cents lieues pour couvrir la capitale. Il faut les armer et les mettre en état de servir. Vous ne m'envoyez pas de rapport là-dessus, cependant c'est de la plus haute importance. Ces hommes, partis volontairement de chez eux, désertent s'ils se voient méprisés. Lorsqu'ils auront des fusils et des gibernes et des majors pour les commander, on en tirera un grand parti. •

Lettre 21187. (6 février) : « ... Je vous ai déjà écrit hier pour l'armement des bataillons de gardes nationales qui ont été mis en activité. Je suppose que vous leur avez envoyé en poste des fusils, des gibernes et des cartouches, et que les majors qui doivent les commander sont partis. •

Lettre 21188. (Au ministre; Troyes, 6 février 1814) : « ... Je vous ai écrit hier pour les gardes nationales de Montereau. Faites-leur passer des armes, des gibernes, des cartouches en poste. •

Lettre 21190. (Au roi Joseph; Troyes, 6 février 1814) : « ... Il faudrait que le ministre de la guerre envoyât sur-le-champ des fusils et des cartouches à Montereau, pour armer les gardes nationales. •

Lettre 21195. (Au roi Joseph; Nogent, 7 février 1814) : « ... Tenez ferme les barrières de Paris, que la garde nationale qui a des fusils et des fusils de chasse y ait des postes. Surtout faites en sorte que le ministre de la guerre envoie des fusils à Montereau. •

Aujourd'hui, à Nogent, il apprenait la perte de la Belgique, l'entrée à Bruxelles des prussiens de Bülow, à Châlons, de ceux de York. Le maréchal Macdonald était refoulé sur Meaux par l'armée de Blücher qui, se séparant de celle de Schwarzenberg, descendait la Marne et menaçait Paris.

De Châtillon, où les plénipotentiaires des puissances coalisées, réunis en congrès, se disposaient à traiter de la paix, un auditeur arrivait porteur d'une dépêche.

L'empereur l'ouvrait rapidement, la parcourait avec avidité; puis, sans prononcer une parole, de sa main froissait le papier, et silencieux s'enfermait.

Quand ses intimes, Berthier, prince de Wagram, et Maret, duc de Bassano, remplis d'inquiétude, purent franchir la porte de sa chambre, ils aperçurent l'empereur assis, le coude sur la table, le front comprimé dans la main, tandis que l'autre pendante tenait encore la lettre venant de Châtillon.

Napoléon leva la tête, puis la laissa retomber et sombre, glacial, il leur tendit d'un geste lent et consterné la fatale dépêche'...

Les alliés demandaient, comme condition de paix, le démembrement du territoire, la France reculant ses frontières aux anciennes limites de 1790, et s'interdisant de se mêler du sort des pays qu'elle allait abandonner.

Ainsi vingt ans de guerres victorieuses aboutissaient à cet effondrement!

Berthier parla de la nécessité de céder.

1. Ségur, *Mémoires*; — Baron Fain, *Manuscrit de 1814*, p. 109.

A ces mots, Napoléon se redresse et éclate en indignation :

— « Vous voulez, leur dit-il, que je signe un traité pareil, que je foule aux pieds mon serment? Qu'aurais-je à répondre aux républicains du Sénat, quand ils viendront me redemander leur barrière du Rhin? Je préfère tenter de nouveau les chances les plus rigoureuses de la guerre¹. »

Il se jeta sur un lit de camp, sans y trouver de sommeil; la nuit se passa en conférences avec Maret qui préparait les dépêches. Il était cependant décidé à continuer les négociations de la paix. Mais, à 7 heures, il recevait par un officier du duc de Raguse des nouvelles des armées prussiennes.

Les quatre corps de Blücher défilaient à grands intervalles sur deux routes, celle de Châlons à Meaux par Château-Thierry, et celle qui coupe en ligne droite, par Champaubert, Montmirail et La Ferté-sous-Jouarre.

Les têtes de colonnes allaient atteindre Meaux, où, à marches forcées, elles repoussaient le maréchal Macdonald. Cette faute de l'ennemi ranima Napoléon, il pouvait maintenant faire payer cher à ce prussien sa témérité, et peut-être même sauver l'Empire!

Au moment où le duc de Bassano pénétrait auprès de Napoléon, afin de présenter à sa signature ses pacifiques dépêches, l'empereur était étendu à terre, les genoux sur ses cartes jalonnées, par les soins du général Bacler et du colonel Atthalin, d'épingles aux têtes chargées de cire de

1. Baron Fain, ouvr. cité, p. 110.

différentes couleurs¹. Il les parcourait, le compas à la main, mesurant les distances.

— « Ah! c'est vous, lui dit-il, il n'est plus question de cela. Il s'agit maintenant de bien d'autres choses. Voyez, me voilà en train de battre Blücher de l'œil. Il a pris la route de Montmirail. Je pars, je le battrai demain, je le battrai après-demain². Si ce mouvement a le succès qu'il doit avoir, la face des affaires va changer et nous verrons alors. En attendant, laissez Caulaincourt avec les pouvoirs qu'il a. Ne précipitons rien, il sera toujours assez temps de faire une paix comme celle que l'on nous propose. »

Napoléon quitte Nogent (9 février). — Alors, Napoléon communiqua ses dispositions au roi Joseph, donna de nombreuses instructions; sur ses ordres, l'armée se mit en mouvement et, à deux heures après-midi, lui-même prenait la route de Sézanne³.

Les canons français allaient-ils avoir raison du congrès de Châtillon?

Pour défendre la Seine, le maréchal Victor prenait position à Nogent aussitôt après le départ d'une division de jeune-garde.

Gérard portait son quartier général à Pont-sur-Seine, avec ordre de se replier sur Nogent. Le

1. Ségur, ouvr. cité.

2. Baron Fain, ouvr. cité, p. 114; — *Mémoires de Constant.*

3. (Nogent, 9 fév., 11 heures matin) : « Mon frère, j'ai eu tant d'affaires toute cette nuit, que je n'ai pu partir pour Sézanne... »

(Nogent, 9 fév., 2 heures après midi) : « Mon frère, je pars pour me rendre à Sézanne, et j'espère demain attaquer l'armée de Silésie. Voici les dispositions que j'ai faites et qu'il importe que vous connaissiez. » (*Correspondance de Napoléon*, lettres n^{os} 21219 et 21227.)

5^e corps de cavalerie, commandé par le général de division, comte Milhaud, occupait Romilly. Tous trois avaient pour mission de défendre Nogent et de ne faire sauter le pont qu'en cas de nécessité absolue.

Pendant ce temps, de nombreux renforts partaient de Versailles pour combler les vides de l'armée impériale. Une colonne de 600 chevaux, commandée par le général Blancard, avait quitté cette ville le 4 février pour se joindre au 7^e corps, dont le général Bordesoulle devait prendre le commandement de la cavalerie. Le général Blancard arrivait le 9 à Donnemarie. Les détachements de sa colonne appartenant aux 1^{er} et 2^e régiments de carabiniers, 8^e de cuirassiers et 5^e de hussards venant du 2^e corps de cavalerie, continuèrent jusqu'à Provins; ceux des 22^e et 27^e de dragons du 3^e corps se dirigèrent sur Pont-sur-Yonne pour y rejoindre le général Pajol. Enfin, les détachements des 18^e et 25^e de dragons et 26^e de chasseurs, appartenant au 5^e corps, s'acheminèrent sur Nogent pour prendre rang dans les troupes du général Milhaud.

Le 7^e corps de la Grande Armée, que le maréchal Oudinot, duc de Reggio, avait mission de former à Provins et à Nangis, comprenait vingt-six bataillons venant d'Espagne et de Bordeaux, quatre batteries à pied et une à cheval, plus neuf bataillons de jeune-garde de la division Rottembourg. Avec ces forces, il avait également sous ses ordres le général Pajol, sa cavalerie et la division de gardes nationales de Montereau, le général Allix et la garnison de Sens, ainsi que les détachements chargés de la défense de

la Seine à moitié chemin de Nogent à Bray, des ponts de Bray, Montereau, Pont-sur-Yonne, Sens; et, en seconde ligne, des villes de Moret, Nemours, Montargis, jusqu'à la Loire.

Napoléon, sur le point de quitter la Seine, avec l'espoir de tomber sur les derrières de l'armée de Silésie, confiait au duc de Reggio la défense de Montereau.

Le 9, il lui précisait que si contre toute attente le prince de Schwarzenberg, au lieu de se porter sur Nogent, se dirigeait vers Sens, afin de pénétrer à Paris en passant l'Yonne, le canal du Loing et la forêt de Fontainebleau, il pourrait prendre la position de Montereau, au confluent des deux rivières, sur lesquelles il s'appuierait.

Ordres donnés par Napoléon pour la défense de Montereau. — Le duc de Reggio avait 25000 hommes à sa disposition; le duc de Bellune, 14000 à Nogent.

Si Schwarzenberg négligeait Nogent et faisait son effort sur l'Yonne, à Sens et Montereau, Reggio réunirait ses forces à Montereau et Bellune viendrait l'y soutenir. Si l'ennemi forçait Nogent, Reggio serait maître de venir au secours de Bellune.

Napoléon fit de multiples recommandations au duc de Reggio; dans l'hypothèse où il se verrait obligé d'appeler en renfort une de ses divisions sur Montmirail, il lui enjoignait d'envoyer un parti de cavalerie commandé par un officier intelligent, pour l'instruire de ce qui se passerait vers La Ferté-Gaucher. Anxieux de connaître les mouvements de

l'armée de Bohême, il ordonnait au maréchal Oudinot d'envoyer à Pajol, à Pont-sur-Yonne, un officier qui le tiendrait au courant des événements et de l'en informer d'urgence ; de s'assurer de la garde du pont de Bray, d'avoir un officier à Nogent et de se mettre en correspondance avec le comte de Plancy, préfet de Seine-et-Marne, lequel l'aviserait de toutes les nouvelles qu'il pourrait obtenir concernant l'ennemi¹.

Voilà quels étaient les ordres précis donnés à Oudinot par l'empereur, le 9, avant de quitter la Seine.

Nous verrons par l'examen des tragiques événements qui vont se dérouler si le duc de Reggio a su remplir la mission que Napoléon lui avait confiée, et dont les points principaux étaient :

1° Soutenir Bellune à Nogent ; 2° défendre le pont de Bray, ou tout au moins retarder l'ennemi à cet obstacle.

Le 9 février, comme le maréchal attendait la 9^e division d'infanterie du général Pierre Boyer, arrivaient à Nangis 80 tonneaux de munitions et un tonneau de pierres à fusils, destinés aux troupes d'Espagne. Dans cette petite ville, les passages de troupes en tous sens étaient continuels. C'est un maréchal des logis et huit gendarmes arrivant avec ordre d'y demeurer ; ensuite trente prisonniers de guerre avec trois officiers ; puis quatre-vingt-six blessés et vingt-cinq chevaux de la Garde venant de la direction de Troyes.

1. (Napoléon au roi Joseph ; Nogent, 9 février.) Lettres 21215, 21221 et 21227.

L'hospice, ne pouvant contenir plus de quarante malades, était rapidement encombré de blessés venus sans billets d'hôpital, et le major Bosse, qui commandait à Nangis, ne savait sur quel point diriger ces malheureux¹. Plusieurs succombaient². Du côté de Montereau, de Pont-sur-Yonne et de Sens, le général Pajol, afin de rester en communication avec les maréchaux Victor et Oudinot et avec le général Allix à Sens, dirigeait ses avant-postes de cavalerie, commandés par Delort, sur Fleurigny et Trainel, tandis qu'il établissait son quartier-général à Pont-sur-Yonne.

Toutes ces dispositions étaient approuvées par l'empereur, ainsi qu'il résulte de la lettre que le général Gressot, chef d'état-major du maréchal Oudinot, adressait le 9 février³ :

« Sa Majesté ayant approuvé toutes les mesures que vous avez prises pour la défense de l'Yonne, le Loing et les ponts de la Seine, elle vous recommande de conserver, autant qu'il sera en vous, les postes importants qui vous sont confiés. »

Lentement l'ennemi s'avavançait; Pajol signalait dès l'après-midi au major-général que l'hetman Platow approchait de Sens par la route de Joigny, et que le général Kyzakoff le suivait à Villeneuve-sur-Yonne.

1. Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France. (Major Bosse au prince Berthier.)

2. François Lassen, lieutenant au 1^{er} régiment, 1^{er} bataillon, 5^e compagnie d'artillerie de marine, y décéda le 9 février, à la suite des blessures reçues à Brienne.

3. Archives Guerre, ibidem. (Gressot à Pajol.)

Le matin, un peloton du 2^e régiment de hussards, sous les ordres du général Delort, avait chassé de Thorigny, c'est-à-dire de la route de Nogent à Sens, 50 éclaireurs cosaques. A midi, 60 chevaux, appartenant au 4^e corps du prince royal Paul de Wurtemberg, apparaissaient en vue de Sens par la route de Villeneuve-l'Archevêque. A trois heures, 800 chevaux se présentaient aux portes de la ville, cependant que le prudent Schwarzenberg, au repos à Troyes, ralentissait la marche des corps sous ses ordres, au grand profit de Napoléon¹.

Pourquoi le généralissime autrichien temporisait-il ainsi, alors que sa lenteur servait à merveille la rapide manœuvre de l'armée française?

Plan des alliés contre Napoléon. — Suivant le plan des alliés, il avait été convenu que Schwarzenberg marcherait lentement contre Napoléon, avec toutes précautions possibles, tandis que Blücher, devant le chemin libre, s'élancerait sur Paris. Si Napoléon se rejetait sur Blücher, Schwarzenberg s'allongerait alors vers la capitale, menacerait ce que Napoléon avait le plus à cœur de conserver, et en même temps les derrières de son armée. Si Napoléon se divisait en deux pour tenir tête à l'ennemi, les forces considérables, dont on disposait aux

1. Le généralissime crut nécessaire de donner 48 heures de repos à ses troupes qui, n'ayant parcouru que peu de chemin et n'ayant eu que des escarmouches insignifiantes, s'étaient usées et affaiblies par une infinité de mouvements sur place (commandant Weil, *La campagne de 1814*, t. II, p. 48).

camps des alliés, permettraient de faire bon marché des faibles effectifs français¹.

Mais une trop grande distance séparait les deux armées ennemies, et le génie de Napoléon devait tirer un éclatant profit de la témérité des prussiens, comme de la lenteur autrichienne.

Préparatifs de défense à Montereau. — Ayant ainsi observé le mouvement offensif de l'armée française et la concentration de nouvelles forces entre Nangis, Montereau et Nogent, il faut nous reporter à Montereau, y suivre les mouvements menaçants des ennemis et les préparatifs de défense de la petite ville en péril.

Le 1^{er} février, l'ordre avait été donné par l'empereur de fortifier les ponts. Le chef de bataillon Duriveau², commandant les troupes du génie de la petite armée de Pajol, commençait aussitôt les travaux de défense. Il donnait des instructions écrites et précises pour guider les ingénieurs des ponts et chaussées placés sous ses ordres et chargés de l'exécution de ces fortifications passagères.

Le directeur général du corps des ingénieurs, M. Costaz, avait envoyé à Montereau, fin janvier, trois ingénieurs et deux élèves chargés de se joindre aux ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées.

M. Eustache, ingénieur en chef, chargé de la haute direction des travaux, résidait à Melun ;

1. *Mémoires militaires et historiques*, par le baron de Crossard, t. IV, p. 179.

2. Le chef de bataillon Duriveau devait être promu lieutenant-colone quelques jours plus tard.

M. Perrier venait de Laon, M. Grétry, de Melun, MM. de Besson et de Bédegis, d'Orléans¹.

Ils étaient installés chez M. Grivois, propriétaire de l'hôtel de l'Ange, première maison à gauche de la Grande-Rue, en entrant à Montereau par le pont d'Yonne.

Leur service de jour et de nuit était accablant, et pour se transporter sur les chantiers, M. de Besson, avant l'arrivée de M. de Bédegis, qui ne vint qu'en dernier lieu, louait un petit cheval au père Lefranc, de Saint-Nicolas².

Ils travaillaient avec zèle à des ouvrages qui ne leur étaient guère familiers; l'expérience leur faisant défaut, ils y suppléaient par la bonne volonté et une ardeur toute patriotique.

Ils s'inspiraient d'une instruction imprimée avec planches, émanant du ministère de la guerre, dans laquelle étaient décrits les principaux ouvrages de fortification passagère³.

Ces ingénieurs adressaient régulièrement des rapports au général Pajol et à M. Eustache. Ils se plaignaient autant du manque d'outils que du manque d'argent pour payer les ouvriers. Ceux-ci, réquisitionnés à Montereau et dans les villages voisins, ne se trouvaient qu'en nombre insuffisant, les hommes valides ayant été enrôlés parmi les combattants ou la garde nationale.

Ils abattaient, débitaient et charriaient les arbres

1. *Pajol*, t. III, p. 119.

2. Paul Quesvers, *La Bataille de Montereau*.

3. *Pajol*, t. III, p. 119.

des grandes routes destinés à construire des barrières et d'énormes palissades aux entrées de la ville (faubourg du Gâtinais¹ et pont d'Yonne).

D'autres ouvraient et creusaient des tranchées le

1. Dans son travail sur la bataille de Montereau, Tondu-Nangis, témoin oculaire (publié par P. Quesvers), écrit (page 8) : « Montereau, par le côté où il était menacé, ne pouvait tenir deux heures contre des forces suffisantes, sans être complètement brûlé, si le plateau qui le domine au nord n'était pas fortifié, ou au moins garni d'artillerie; et il ne l'était pas. »

Que pouvait en savoir Tondu-Nangis? Il ignorait le nombre de bouches à feu dont disposait Napoléon, ses ordres donnés le 7 février de Nogent pour organiser des batteries servies par les marins de Cherbourg et par les jeunes gens de l'École polytechnique :

« Les quatre compagnies de canonniers dont j'ai ordonné l'organisation à Cherbourg sont-elles arrivées à Paris, ainsi que celles de Saint-Cyr? Les trois compagnies dont j'ai ordonné l'organisation à l'École polytechnique sont-elles en état, de même que celles des Invalides?... La présence seule de ces canons en imposera aux partis de cavalerie ennemie. » (*Correspondance de Napoléon*, lettre 21198; Napoléon à Clarke.)

Récapitulons les forces dont disposaient, à proximité de Montereau, le duc de Reggio et Pajol.

Le 7 février, le corps de Pajol se trouve ainsi réparti :

Se portant sur Sens : 1200 chevaux, — 3000 gardes nationaux, — 2^e régiment de Cherbourg, — 2 bataillons, — 2 bataillons du 118^e, — 1 bataillon du 28^e, — formant une division d'environ 8000 hommes. — 20 pièces d'artillerie.

En seconde ligne, à Montereau, Moret, Nemours, Montargis : 3 à 4000 hommes d'infanterie, — 800 chevaux, — 1 bataillon du 36^e, — 1 bataillon du 2^e léger.

Le 7^e corps, du maréchal Oudinot, qui devait couvrir Montereau, possédait de son côté : 4 batteries d'artillerie à pied, soit : 32 pièces; — une batterie d'artillerie à cheval de 8 pièces.

Au total, 60 canons pouvaient se réunir à Montereau; et nous ne faisons pas état des 40 bouches à feu composant l'artillerie du maréchal Macdonald, dont le corps d'armée devait, selon les ordres de Napoléon, concourir à la défense de cette ville, non plus que de celle du maréchal Victor, alors à Nogent.

On le voit, le plateau de Surville pouvait, au moment utile, être garni de canons; et il l'aurait été en effet, si les événements causés par la faute d'un maréchal n'étaient venus contrecarrer le plan stratégique de l'empereur.

Les palissades, appuyées par cette artillerie, sinon formidable, du moins imposante, étaient suffisantes pour mettre Montereau à l'abri d'une attaque de troupes légères. Les critiques de Tondu-Nangis nous paraissent donc injustifiées.

long de l'Yonne, crénelant les maisons et les clôtures à l'extérieur de la ville.

A Montereau, ville de mariniers et de pêcheurs, la question des barques et des bateaux avait son importance; le général Pajol aurait voulu que tous fussent descendus sur Melun. L'ingénieur en chef s'y refusa et jugea suffisant de les faire passer sur la rive droite de la Seine¹.

Du côté des faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Maurice, on n'entreprenait encore aucuns travaux de défense.

Le général de division baron Merlin, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avait été chargé par le ministre de la guerre d'inspecter les ouvrages de défense à Montereau. Il le fit en compagnie du général Chanez, commandant la subdivision militaire, et du comte de Plancy², préfet de Seine-et-Marne.

Bien qu'agé de trente-sept ans à peine, ce dernier, entré jeune dans l'administration, joignait à une expérience déjà longue un zèle sincère pour la chose publique, et il remplissait ses fonctions avec une grande énergie. A cheval dès cinq heures du matin, il se portait sur tous les points menacés ou envahis, escorté de quelques gendarmes³.

1. G. Lioret, *1814-1815 à Moret et dans les environs*, p. 13; — *Archives nationales*, AF IV 1669.

2. Le comte de Plancy avait été initié de bonne heure aux affaires par son passage au Conseil d'État; il fut préfet à 27 ans, par l'appui de son beau-père, Lebrun (l'ancien consul devenu archi-trésorier de l'Empire), il avait successivement administré les départements de la Doire, en Piémont, et de la Nièvre, avant d'être, le 30 novembre 1810, nommé préfet de Seine-et-Marne.

3. Abel Rigault, *L'Invasion de 1815 en Seine-et-Marne*, p. 53; — Comte de Plancy, *Souvenirs*.

Le rapport du général Merlin au ministre concluait en disant que tous les préparatifs de défense étaient très avancés à Montereau.

De plus, la ville, fortement approvisionnée, pouvait assurer la subsistance d'une nombreuse armée; elle alimentait par un service régulier les gardes nationales de la division de Pachtod, en position à Moret et dont le quartier général était à Montereau.

Le 9 février; on commença à miner les ponts, au milieu de la consternation générale des Monterelais qui, à l'annonce de la marche en avant de l'ennemi et de la retraite de l'empereur sur Nogent, se trouvaient dans la plus grande anxiété. La renommée des exploits sauvages des cosaques, la terreur que répandait le récit des meurtres et des pillages des soldats prussiens, ravageant et détruisant par plaisir, épouvantaient la population composée surtout de vieillards, de femmes et d'enfants, les jeunes gens et les hommes valides étant sous les drapeaux.

Champaubert (10 février). — Le 10 février, les corps de troupes, qui viendront combattre à Montereau le 18, sont très dispersés, et, pour observer l'ordre chronologique que nous nous sommes imposé, nous sommes contraint de transporter successivement le lecteur d'un endroit à un autre.

C'est en nous reportant un instant auprès de Napoléon, que nous commencerons le récit des événements du 10.

Dès quatre heures du matin, il était à Champaubert; au jour, il surprenait le général russe Olsouvieff, le faisait prisonnier « avec tous ses géné-

raux, colonels, officiers, canons, caissons et bagages ». C'était une victoire éclatante; nous avons fait six mille prisonniers et nous n'avions pas deux cents hommes à regretter.

Du côté de la Seine, les dispositions prises par Oudinot, pour la défense du fleuve, ne devaient pas être couronnées d'un aussi heureux succès.

Le maréchal avait bien pris de multiples précautions pour être avisé des événements qui se dérouleraient à Bray, et pourvoir aux mesures à prendre en cas d'attaque; mais il ne laissait pas au pont de cette ville une infanterie capable de défendre cette importante position.

En effet, seules deux compagnies de gardes nationales, d'une instruction militaire insuffisante, gardaient, l'une la ville, l'autre le pont.

Si les alliés se rendaient maîtres de la Seine à Bray, ils obligeaient les troupes françaises à évacuer Montereau; et derrière leur retraite, c'était l'invasion victorieuse.

Cependant le maréchal Oudinot pouvait facilement garder le fleuve.

N'avait-il pas à Provins 4000 fantassins de la 7^e division d'Espagne du général Leval, 3000 jeunes gardes de la division Rottembourg, 40 bouches à feu?

Il attendait la 9^e division d'Espagne du général Pierre Boyer, dont deux batteries d'artillerie à pied partaient au matin de Provins pour rejoindre à Nangis cette infanterie d'élite. Et il ne confiait à

1. *Moniteur* du samedi 12 février 1814.

aucune de ces troupes la garde du pont de Bray! La faute était flagrante.

A dix heures du matin, le général de brigade Blancard, commandant la cavalerie stationnée à Sainte-Colombe, près de Provins, était chargé¹ par le général Gressot, chef d'état-major du duc de Reggio, d'envoyer le jour-même à Bray un officier de cavalerie légère, ferme, zélé et intelligent, prendre le commandement des deux compagnies de gardes nationales, qu'il ferait replier² et retrancher sur la rive droite de la Seine, pour la défense du passage. Cet officier devait établir trois rapports par jour, le matin, à midi et le soir, sur tout ce qui pourrait survenir de nouveau, et les adresser sans retard, par la correspondance de cavalerie organisée de Sainte-Colombe à Bray. Une arche du pont ayant sauté, des planches posées sur des poutrelles servaient aux cavaliers pour assurer les communications avec Pont-sur-Yonne et Sens. L'officier avait en outre reçu mission de faire enlever ces planches, et même de détruire totalement le pont, au cas où l'ennemi se présenterait, et d'en défendre le passage jusqu'à la dernière extrémité³. Le général Gressot envoya d'urgence à Bray le major Stoffel pour bien s'assurer que ces ordres avaient été exécutés⁴.

1. Gressot à Blancard ;— Gressot au major Stoffel, 10 février (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France).

2. Ibidem.

3. Gressot au major Stoffel ; Provins, 10 février 1814. (Archives Guerre, Campagne de France.)

4. • Si ces mesures n'étaient point exécutées, monsieur le major Stoffel ferait retirer en sa présence toutes les planches jettées (*sic*) sur les poutrelles, de manière à ce que rien ne puisse passer. Il ferait également

Autorisé à prendre les mesures de défense utiles, le major devait expédier, en toute hâte, au maréchal Oudinot une ordonnance qui rendrait compte des dispositions prises et demanderait, si Stoffel le jugeait nécessaire, l'envoi de troupes de ligne.

Ce n'était seulement que lorsque toute l'organisation convenable de sécurité aurait été prise, avec l'officier désigné par le général Blancard, que le major Stoffel rentrerait à Provins en rendre compte, de sa personne, au maréchal¹. Enfin, Blancard était chargé d'effectuer de fréquentes reconnaissances sur Bray, de soutenir au besoin le poste d'observation établi au pont, et d'en installer un nouveau, intermédiaire entre lui et Bray, soit à Chalmaison, soit à Éverly².

On le voit, si, dans la journée du 10 février, Oudinot avait pris certaines précautions et ses renseignements, l'officier ne paraît avoir été ni ferme, ni zélé, ni intelligent, puisqu'il laissa à la défense du passage deux insuffisantes compagnies de gardes nationales.

Par contre, à deux pas, Nangis était encombré de troupes de ligne et de cadres. Les sixièmes bataillons du 2^e léger et du 36^e de ligne y étaient encore immobilisés, Nogent-sur-Seine, leur lieu de destination, étant attaqué par l'ennemi. Le major Bosse, qui

retirer sur la rive droite de la Seine toutes les troupes qui sont à Bray et s'assurera que les dispositions sont faites pour retirer ou brûler promptement les poutrelles placées sur l'arche détruite du pont. Monsieur Stoffel donnera en outre tous les ordres qu'il jugera nécessaires pour bien défendre (*sic*) ce point important... » Gressot à Stoffel (Ibidem).

1. Gressot au major Stoffel (Ibidem).

2. Gressot à Blancard (Ibidem).

commandait à Nangis, faisait arrêter une vingtaine d'isolés, désarmés, marchant en désordre et sans feuille de route, pour les diriger au quartier général du 7^e corps à Provins¹. Il lui fallait trouver d'urgence à Nangis le logement, pour plusieurs jours, de 9 officiers, 353 canonniers et 308 chevaux composant l'effectif des deux batteries à pied venant de Provins et destinées à la 9^e division d'Espagne.

Un aide de camp du maréchal Lefebvre, duc de Dantzig, de passage à Nangis, annonça que l'on se battait entre Coulommiers et La Ferté-Gaucher².

Cependant, tant que Nogent et Sens tiendraient contre l'ennemi, aucun danger ne menaçait ni Bray ni Montereau.

« C'est spécialement du côté de Sens et de Pont-sur-Yonne qu'il faut être attentif », avait écrit Napoléon³, et sur ce point Pajol avait compris l'empereur.

Le général Allix était chargé de la défense de Sens sous les ordres de Pajol et devait se rallier à lui en cas de retraite.

Le général de brigade d'artillerie Allix commandait en chef la 18^e division militaire, dont le quartier général était primitivement à Auxerre.

Brave, intrépide, ardent, d'un optimisme outré,

1. Major Bosse à Berthier; 10 février (Archives Guerre, Campagne de France).

2. En réalité on se battait alors plus à l'est, sur la route de La Ferté-sous-Jouarre à Champaubert.

3. Napoléon au roi Joseph (lettre 21209; Nogent, 8 février).

Allix, que le ministre autorisait à garder provisoirement l'uniforme de général de division, manquait par contre de modestie; il se disait volontiers le premier officier d'artillerie de l'Europe¹; son imagination enflammée le poussait à des exagérations qui nuisaient aux opérations militaires. Il entra vite en conflit avec Pajol; les plaintes, les tiraillements, les accusations même ne manquèrent pas de se produire entre les deux chefs. Cerveau brûlé, ayant conservé le langage et les traditions fiévreuses des armées de la République, le défenseur de Sens avait, dit Biot dans ses *Souvenirs*, « le grave défaut de s'adonner à l'alcool ».

Dans l'après-midi du 10 février, 4000 Wurtembergeois attaquaient Sens, dont la garnison s'élevait à peine à 1500 combattants. La ville fut bombardée pendant 3 heures; Allix organisa une mémorable défense qu'il ne devait abandonner que le lendemain devant une infâme trahison et des forces supérieures.

A l'approche des alliés, les vedettes du général Delort évacuèrent au matin du 10 leur poste d'observation, sur la route de Villeneuve-l'Archevêque. La cavalerie et l'infanterie se réunissaient à Pont-sur-Yonne, quand soudain, vers une heure de l'après-midi, Pajol apprenait que l'hetman Platow²

1. « Je puis le dire sans être accusé d'orgueil et de vanité, je suis aujourd'hui le premier officier de France, je pourrais même dire le premier officier d'artillerie de l'Europe. Je le dis parce que mes preuves sont faites depuis longtemps. » (Joseph Perrin, *Sièges de Sens*, p. 19.)

2. Le général Platow commandait en chef la cavalerie russe, avec le général Soslaven. Cette cavalerie comptait environ 8000 chevaux et plusieurs batteries d'artillerie.

ayant le 9 passé l'Yonne à Villeneuve-le-Roi, marchait sur Courtenay, pour de là chevaucher vers Nemours et Fontainebleau, avec 600 sabres et dix pièces de canon. Se conformant aux ordres de l'empereur, qui le conviaient à se porter sur Montereau et Moret, si l'ennemi pénétrait par la route de Sens, Pajol abandonna Pont-sur-Yonne où il laissait le général Montbrun et 900 hommes avec mission d'échelonner Allix. Il recula en toute hâte sur Fossard, à une demi-lieue de Montereau, où il arrivait en personne à dix heures du soir. Là, le général recevait un second détachement de 400 gendarmes à pied venant d'Espagne. Cette troupe d'élite avait quitté Auch en deux groupes; nous avons vu le premier, sous le commandement du capitaine Dourtre, arriver le 7 février à Montereau; ces hommes de choix, extraits de la gendarmerie de l'armée d'Espagne, étaient d'une valeur militaire incomparable, digne de celle de la vieille garde.

Pajol avait envoyé aux renseignements, sur la route de Nemours, la brigade de cavalerie du général du Coëtlosquet, en lui recommandant de marcher et de s'établir militairement. Contrairement aux ordres reçus, du Coëtlosquet envoyait au logement, tout comme si l'on eût été en temps de paix. C'était de l'imprudence. A la nuit, les fourriers des 7^e et 11^e régiments de hussards donnèrent, à Ville-Saint-Jacques, au milieu du bivouac de 700 cosaques d'élite, commandés par le général Spehrberg. Ces derniers venaient de Courtenay avec mission de se rendre à Fontainebleau par un hardi hurra et d'enlever le pape qu'ils supposaient devoir encore y

résider¹. Ayant appris en cours de route que le Saint-Père avait quitté Fontainebleau, le 23 janvier, pour être conduit à Savone et de là à Rome, ils décidè-

1. Lettre du général-major Kaïssaroff (écrivain au nom de Platow), au général-lieutenant von Toll :

• En marche en avant de Villeneuve-le-Roy, 9 février 1814. — J'ai reçu hier la lettre n° 52 de Votre Excellence, et envoyé aussitôt, par Courtenay et Ferrières, un gros parti chargé d'occuper le pont de Château-Landon. Je continue aujourd'hui avec tout le corps ma marche sur cette route, et une fois arrivé à Château-Landon, j'agirai contre Nemours, Moret et Fontainebleau. •

Kaïssaroff (en son nom propre) à von Toll :

• Courtenay, le 9 février 1814. — Enfin, nous avons fait mouvement jusqu'ici, et demain matin nous serons à Ferrières, pendant que 700 hommes, sous Spehrberg, seront expédiés à Fontainebleau avec les ordres que vous trouverez, mon cher Charles Fedorovitch, dans les instructions dont je vous envoie ci-joint copie...

• La mise en liberté du pape serait, dans les circonstances actuelles, un événement politique de haute importance. En raison des qualités personnelles de Votre Excellence, je me décide à lui confier la direction de l'expédition sur Fontainebleau, pour laquelle je désigne 700 cosaques d'élite et des officiers de choix. On m'affirme, d'une part, que le pape est encore dans cette ville, tandis que d'autres renseignements prétendent qu'il en est déjà parti. S'il y est encore, le succès dépend de la rapidité de la marche sur Fontainebleau. Vous devez donc, dès que vous aurez été ralliés par les 300 hommes que je vous envoie, vous porter de suite sur Ferrières; vous y trouverez le capitaine Bergmann, de la garde, vous l'emmènerez avec vous et vous vous dirigerez immédiatement sur Château-Landon, et de là, après avoir fait manger vos chevaux, sur Nemours. Arrivé à ce point, vous devrez savoir positivement si le pape est encore à Fontainebleau. S'il y est, vous vous porterez de nuit et par une marche forcée, laissant à partir de Nemours la forêt de Fontainebleau sur votre droite, passant entre la forêt et le village de Staffion (il s'agit vraisemblablement ici du village de Larchant) sur Franchard. A l'aube du jour, vous pénétrerez au galop dans Fontainebleau, en prenant cette ville à dos. Une fois dans la ville, vous jetterez le désordre dans les troupes qui y seront, et si Sa Sainteté est encore dans cette ville, vous devrez sans perdre une minute l'escorter ici avec toute votre troupe et en l'entourant de tous les honneurs qui lui sont dus. En quittant Nemours, vous y laisserez un poste pour couvrir vos derrières et veiller surtout à ce qu'aucun des habitants ne signale votre arrivée.

• Si vous apprenez à Nemours, de façon positive, que le pape n'est plus à Fontainebleau, vous resterez sur ce point et vous enverrez en avant le capitaine Bergmann, qui suivra la route que je vous ai indiquée, pour jeter l'alarme dans Fontainebleau. Cela fait, cet officier se repliera aussitôt sur le village de Staffion et enverra un petit poste à Milly, localité sur la

rent de pousser sur Montereau et de tomber sur les derrières de Pajol. C'est en exécution de ce projet qu'un détachement s'était présenté le 9 à Souppes¹.

route d'Orléans à Melun. afin de savoir si des troupes ennemies ne sont pas en marche en avant d'Orléans.

» Si vous restez à Nemours, vous enverrez un parti occuper Moret. Entre ces deux villes se trouve un canal qui joint la Seine à la Loire et qui sert à approvisionner Paris. Vous enlèverez les transports qui se trouveraient sur ce canal et vous détruirez les rames, mâts, etc., des bateaux, afin de les immobiliser, mais vous vous garderez d'abîmer les provisions. De Moret, vous pousserez des partis vers Montereau-sur-Yonne, et de Nemours, vers Soisy-Malesherbes. Je serai demain près de Ferrières et surveillerai Montargis. 9 février. » (Commandant Weil, ouvr. cité, t. II, p. 60.)

1. Extrait de la délibération du Conseil municipal et des officiers de la garde nationale sédentaire, de la ville de Château-Landon :

« 10 février, 8 heures du soir. — Les maire, adjoints, membres du Conseil, officiers de la garde nationale sédentaire de la ville de Château-Landon, réunis en assemblée extraordinaire chez M. le maire.

« ... Il s'agit de déterminer si la commune avait des moyens suffisants pour s'opposer au passage du Loing à l'ennemi, et si ces moyens, même suffisants, ne seraient pas autant dirigés contre des concitoyens, que contre l'ennemi.

« L'assemblée, ayant entendu le maire, considérant : 1^o que le pont de Souppes, situé sur la rivière du Loing, dépend de la commune de Souppes, que la garde nationale de Château-Landon ne peut y faire qu'un service irrégulier; 2^o que l'ennemi, en plaçant sur les arches encore existantes une ou deux pièces de canon, rendrait absolument insuffisants les moyens de résistance que peut présenter une garde journalière de vingt à trente hommes, seule défense que peut opposer cette ville; que cette résistance serait principalement dirigée contre les habitants de Souppes, que l'ennemi emploierait et a même déjà employé à la restauration de ce pont; 3^o qu'il existe sur cette commune le gué des Grands-Moulins, sur celle de Souppes celui de Beau-Moulin, et sur celle de Nargis les gués de Nançay et de Fontenay, que la saison où nous entrons rendrait incessamment praticables, s'ils ne le sont déjà; 4^o que la garde nationale, avec une très petite quantité de fusils de chasse, plus ou moins tous sans poudre, ni autres munitions, ne pourrait opposer, à des troupes armées d'après les usages de la guerre, que la résistance vaine dont l'insuccès ne ferait qu'irriter le vainqueur, sans être d'aucune utilité pour la défense de l'État; est d'avis que la ville de Château-Landon ne peut conserver plus longtemps que jusqu'à demain 7 heures du matin la garde du pont de Souppes et celui des Grands-Moulins, qu'elle n'a aucun moyen d'empêcher le rétablissement de la partie du pont de Souppes détruit par les ordres du gouvernement; 2^o que la présente délibération sera envoyée à l'instant à MM. les commandants des places de

Quarante à cinquante cosaques y réparaient le pont et se portaient vers Nemours, où ils furent battus par trois cents gardes nationaux et une poignée de voltigeurs de la jeune garde, sous les ordres du capitaine Boguy, commandant la place de Nemours¹. Poursuivis jusqu'à Souppes, ils abandonnèrent à nouveau cette petite ville, y laissant quelques blessés et plusieurs chevaux. Le capitaine Boguy détruisait aussitôt les réparations faites par l'ennemi au pont de Souppes.

Prévenu de l'incursion de ce parti de Cosaques, le colonel-major Lavigne, commandant le bataillon d'instruction de l'École de Fontainebleau, envoyait en renfort, à Moret, un officier, cinquante hommes et plusieurs jeunes gens de l'école connaissant la manœuvre d'artillerie. En signalant ces événements au préfet, il trouvait le moment opportun de lui réclamer un canon².

Pachthod, toujours à Montereau avec trois cents gardes nationaux, avisait également le préfet de ces raids de cavalerie ennemie³.

Nemours et Montargis pour être, par eux, prises telles mesures qu'ils jugeront convenable.

• 10 février, 8 heures du soir. (Signé) : Le Maire, LAVOCAT.

• Pour copie conforme : Le Major commandant à Montargis, LEGROS. •

1. Colonel Lavigne au Préfet, 10 février (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France).

2. Colonel Lavigne au Préfet (Ibidem) : « Mais ne serait-ce pas le moment, M. le comte, que vous envoyiez à Fontainebleau le canon que vous avez eu la bonté de me promettre en pareille circonstance. »

3. Montereau, 10 février 1814; Général Pachthod à Préfet : « M. le comte, il paraît que l'ennemi porte de grandes forces en cavalerie sur Montargis et Nemours. Il serait possible qu'il détachât un fort parti sur Fontainebleau, et il serait à désirer qu'on put porter sur ce point un bataillon d'infanterie. Comte Pachthod. » (Archives Guerre, Campagne de France.)

En répartissant ses cosaques sur Montigny, Villecerf et Ville-Saint-Jacques, Spehrberg tombait la lance en avant sur les premiers cavaliers du général du Coëtlosquet, qu'il ramena au galop de charge sur la brigade. Craignant d'avoir affaire à des forces supérieures et redoutant que le désordre ne se mit dans ses régiments, du Coëtlosquet rétrograda jusqu'à Montereau, où il s'établit¹.

Après avoir sévèrement blâmé son brigadier de son imprudence, cause tout à la fois d'une dangereuse échauffourée et de l'échec de sa mission, Pajol envoya, passé minuit, cent des gendarmes à pied d'Espagne tenter de prendre une revanche sur les cosaques.

Son aide de camp, le capitaine Biot, réclama, mais en vain, l'honneur de commander cette expédition. Pajol s'y refusa, prétextant que Biot, étant son unique aide de camp, ne devait pas s'éloigner.

Animés du désir de montrer ce qu'une troupe d'élite est capable d'obtenir sur l'ennemi, les gendarmes marchèrent dans le plus grand silence, les fusils vides de cartouches, chacun ayant compris la rigoureuse défense d'utiliser les armes à feu.

Il était une heure du matin, tout dormait dans le bivouac des cosaques, quand tout à coup les gendarmes tombèrent la baïonnette en avant sur les sentinelles qu'ils renversèrent, et au milieu des cris épouvantables poursuivirent leur hardi coup de

1. *Souvenirs* du colonel Biot, p. 168; — Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France; Reggio au Major-général : « ... La nuit dernière, l'ennemi a fait une attaque sur Ville-Saint-Jacques, on y a tué trois Cosaques, mais ensuite on a été obligé de se retirer. »

main, massacrant tout ce qui ne pouvait s'échapper. Les hussards étaient vengés.

Ayant indiqué le dispositif des positions françaises autour de Montereau, nous terminerons le récit de cette journée du 10 février en pénétrant dans la ville où une activité fébrile hâtait les derniers travaux de défense.

Vers 3 heures de l'après-midi on plaçait, dans la mine des ponts de Seine et d'Yonne, des boyaux chargés de poudre¹.

Tout le long de la promenade des Nôues, dans les jardins du côté de la Galance, on commença de creuser des lignes de retranchement, on planta les palissades qui devaient clore l'entrée de la ville et abriter les tirailleurs. A l'aide d'arbres abattus, les routes furent obstruées. Enfin, on commença la construction d'une redoute formant polygone à trois fronts qui devait être défendue par de l'artillerie².

11 février. — Il nous faut maintenant revenir à Napoléon au moment où, le vendredi 11 février à dix heures du matin, il arrivait à Montmirail.

Durant une grande partie de la bataille, il se tint sur la route de Paris à Châlons, à un quart de lieue de Moncoupeau, puis à la ferme des Grenaux, à une

1. • Ils étaient en toile goudronnée et affectaient la forme d'une croix, dont la partie la plus petite serait placée au milieu de la plus longue. Ils avaient environ trente centimètres de diamètre, cinq mètres de longueur et un mètre cinquante de branches de chaque côté. • (*La bataille de Montereau*, p. 10.)

2. *La bataille de Montereau*, p. 11.

demi-lieue plus loin, dans l'angle formé par la route de Montmirail et celle de Château-Thierry.

C'est par erreur que le bulletin de la victoire de Montmirail et la correspondance de Napoléon portent que le quartier impérial se serait tenu à la ferme de la Haute-Épine.

L'empereur coucha à la ferme des Grenaux et c'est de là que, le soir à huit heures, il écrivait à l'impératrice : « Encore deux batailles comme celle-ci et ton père repasse le Rhin ».

Et à son frère, le roi Joseph :

« Ma garde à pied, mes dragons, mes grenadiers à cheval ont fait des miracles.

» Donnez-moi des nouvelles de ce qui se passe du côté de Sens et de Montereau. Cela n'est nécessaire pour diriger mes opérations ultérieures' ».

La prise de Sens découvre Bray et Montereau.—

Le grand capitaine, qui tout d'un coup voit la victoire revenir à ses drapeaux, veut préparer de nouveaux avantages; s'il a détruit l'armée de Silésie, l'armée de Bohême menace Fontainebleau; elle attire son attention, il veut en connaître les mouvements. Les nouvelles de l'Yonne n'ont malheureusement rien de comparable à celles de la Marne, aussi se font-elles rares ou incomplètes; Napoléon insiste.

« Je voudrais des nouvelles plus précises de tout ce que fait l'armée autrichienne; le quartier géné-

1. *Correspondance de Napoléon*, lettre 21231.

ral est toujours à Troyes; vous ne m'en dites rien¹ ».

Au moment où il dictait ces lignes, la ville de Sens était prise et l'Yonne forcée! Le courage du bouillant Allix avait été impuissant contre les 14000 Wurtembergeois, les quinze canons du corps d'armée du kronprinz Paul de Wurtemberg et la trahison.

Une petite porte pratiquée dans la muraille, du côté des fossés du mail et communiquant avec les bâtiments du collège, avait été murée par ordre du général; mais ce travail, fait sans indications précises, laissa beaucoup à désirer dans l'exécution; la porte fut bouchée à la légère avec des matériaux de fortune². Cette faute allait avoir pour Sens, et par répercussion pour Montereau, les conséquences les plus funestes.

« Un misérable estropié, à l'âme aussi dégradée que le corps³ », Antoine Deline, dit Larose, et surnommé depuis « Larose le cosaque », indiquait ce point vulnérable à un émigré français, le comte Baillet de Latour, qui servait dans les rangs wurtembergeois avec le grade de colonel et de chef d'état-major du prince de Wurtemberg. Vers onze heures du matin, une colonne wurtembergeoise enfonçait cette petite porte, pénétrait dans les caves du collège, et de là se répandait dans les rues. Sous prétexte que la ville avait été emportée d'assaut, l'armée ennemie donna libre cours au massacre et au pillage

1. Napoléon à Rovigo, ministre de la police, 12 février (*Correspondance de Napoléon*, lettre 21234).

2. Joseph Perrin, *Sièges de Sens*, p. 68.

3. *Ibidem*, p. 73. « Perclus des jambes, il se traînait parfois à de longues distances sur une chaise qu'il tirait après lui. »

qui durèrent de deux à quatre heures de l'après-midi¹. Allix, qui ne doutait jamais de lui, avait écrit la veille au grand maréchal Bertrand : « La résistance que je fais à Sens, lorsque tout le monde m'abandonne, me met hors de ligne et est contre les règles. »

A ce coup inattendu, il évacuait Sens, le 11 février à 7 heures du soir, commettant la faute de ne pas détruire le pont. Aussi, afin de se garantir des surprises de la cavalerie ennemie, faisait-il un long détour par Villebougis; il arrivait à Pont-sur-Yonne à 11 heures du soir et là se joignait au général Montbrun².

Les Autrichiens, ayant entendu l'écho des éclatantes victoires de Napoléon sur l'armée de Silésie, renoncèrent à toute action immédiate au delà de Sens; Allix ne fut donc pas inquiété dans sa retraite. Lentement le général Bianchi, qui commandait le 1^{er} corps autrichien, suivait les Wurtembergeois par Arces et Cerisiers³.

Pajol à Fossard. — L'approche de toutes ces forces ennemies avait obligé Pajol à modifier ses positions; suivant ses instructions, Pauthod concentrait 2000 gardes nationaux à Moret et lui-même comptait le suivre avec toute sa cavalerie, et marcher sur Fontainebleau. Il venait de recevoir du ministre des ordres concernant 400 gardes forestiers qui se réuniraient à Fontainebleau sous son commandement⁴.

1. J. Perrin, ouvr. cité, p. 80.

2. *Ibid.*, p. 89.

3. *Victoires et Conquêtes*, t. XXIII, p. 117.

4. Ministre à Pajol, 10 février (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France) : « J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai prescrit les

Le matin à 6 heures, ayant appris que de nombreux cosaques de Platow, signalés déjà à Ville-Saint-Jacques et Villecerf, occupaient la grande route de Moret, Pajol abandonnait sa marche sur Fontainebleau, et décidait d'occuper en force le relai de Fossard. Toute la journée, ses troupes et la petite garnison de Moret furent aux prises avec les cosaques; entre Seine et Yonne, il en fut de même sur la route de Bray, et les détachements envoyés par Pajol, attaqués par les cavaliers bavarois, se replièrent jusqu'à Marolles-sur-Seine. Sur le Loing, les cosaques rétablirent le pont de Souppes, occupèrent Château-Landon et obligèrent les postes français de Nargis et de Cépoÿ à se replier sur Montargis¹.

L'armée de Bohême du prince Schwarzenberg s'avancait « processionnellement » dans la direction de Montereau. Une avant garde commandée par le général de Walsleben, à la tête de 4 escadrons du 2^e régiment de chasseurs à cheval, de 5 escadrons du régiment des hussards de l'archiduc Ferdinand et d'une batterie à cheval, se présentait devant Pont-sur-Yonne. Avec la cavalerie qu'il poussa jusqu'à Villemanoche, Pajol obtenait des renseignements

mesures nécessaires pour faire diriger de suite sur Fontainebleau les gardes forestiers de l'Administration forestière et ceux du Domaine de la Couronne qui sont employés dans les départements de Seine-et-Oise, du Loiret et d'Eure-et-Loir. Ces hommes, au nombre d'environ 400, dont une vingtaine à cheval, sont mis à votre disposition et je vous invite, en conséquence, à donner les ordres nécessaires pour que la subsistance leur soit délivrée à mesure de leur réunion à Fontainebleau. Chacun de ces gardes a dû se pourvoir, avant son départ, de poudre et de balles pour cinquante coups. Je vous engage à donner à ces hommes une organisation régulière. »

1. Commandant Weil, ouvr. cité, t. II, p. 78.

positifs sur la marche de l'ennemi dont les forces considérables débouchaient lentement par Sens, vers Bray-sur-Seine¹.

Tant que le maréchal Victor resterait maître du pont de Nogent et le maréchal Oudinot de celui de Bray, il était incontestable que les Autrichiens ne risqueraient pas une marche de flanc sur Fontainebleau, dans la crainte que, par Nogent ou Bray, Napoléon ne débouchât sur leurs derrières.

Les succès remportés par l'armée française à Champaubert et Montmirail compromettaient la marche de l'armée de Bohême sur Paris².

Suivant les prévisions de l'empereur, Victor pouvait à la rigueur faire sauter le pont de Nogent, laisser sur la rive droite les troupes nécessaires pour empêcher l'ennemi de le rétablir, se porter avec Oudinot à Montereau où lui-même viendrait les rejoindre, si Schwarzenberg opérait en force sur Fontainebleau.

En faisant mine de s'installer à Fossard et à Montereau³, Pajol ne doutait pas que tout l'effort des ennemis allait se porter sur ses troupes; escomptant ce mouvement, il se disposait à résister en attendant le secours de son chef direct, le maréchal Oudinot.

Ce dernier, toujours à Provins avec la division Rottembourg, avait dû ce jour même, à son grand regret, diriger sur Montmirail la 7^e division d'Es-

1. Pajol à Berthier; Montereau, 13 février (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France).

2. *Correspondance de Napoléon*, lettre 21236.

3. *Pajol*, par son fils aîné, t. III, p. 130.

pagne du général Leval'. Quant à la 9^e division du général Pierre Boyer, tant annoncée et toujours attendue à Nangis, il en était sans nouvelles.

La 1^{re} brigade, commandée par le général Gauthier, venant de quitter Étampes, était signalée à Melun où, depuis deux jours, les relais et les vivres l'attendaient. Elle ne devait arriver que le 12 au soir à Nangis et son artillerie, encore à Orléans, avançait avec peine; les 130 chevaux de ses attelages, exténués, avaient dû être relayés par des chevaux de réquisition, de gîte en gîte; les attelages se reposaient en suivant haut le pied le mouvement des pièces¹. Quant à la 2^e brigade commandée par le général Chassé, elle était encore bien en arrière.

Il nous reste, pour clore cette journée du 11, à revenir encore une fois à Montereau sillonné par les allées et venues des troupes de passage.

L'aide de camp du général Pajol, le capitaine Biot, ayant exposé au ministre, lors d'un voyage à Paris, la pénurie d'officiers d'état-major dont souffrait son chef, il arriva par les petites voitures, son porte-manteau sous le bras, un adjudant de la place de Paris destiné aux fonctions de capitaine-adjoint.

Biot lui ayant fait remarquer qu'à défaut de monture son service ne pourrait consister qu'en écritures, il avoua être tout à fait étranger à la bureaucratie, et déclara que ses moyens ne lui permettaient point de se procurer un cheval.

En bon camarade, Biot lui en céda un, pris aux

1. Rapport du duc de Reggio (Archives Guerre).

2. Ministre à Berthier; Baron de Chané au Ministre (Archives Guerre).

cosaques à Ville-Saint-Jacques et payé cent francs. Nullement exigeant pour le remboursement de cette somme, il lui donnait à cet égard toute latitude.

Mais l'officier n'avait, paraît-il, jamais monté à cheval¹!

Quant au commandant Durivau, professeur à l'École Polytechnique, et chargé de diriger les travaux de défense, il venait d'être nommé lieutenant-colonel.

Parties dans la journée de Fontainebleau, deux compagnies du bataillon de Brest arrivaient à Montereau; ces cohortes de Bretagne, annoncées déjà depuis quelques jours, bivouaquèrent dans les lignes de retranchements établies le long de la promenade des Noues et des jardins².

L'on poursuivait toujours l'organisation de la garde nationale; dans la journée du 11, le préfet prenait un arrêté aux termes duquel chaque maire était invité à réunir tous les citoyens de sa commune et à leur faire connaître qu'ils devraient fournir pour la levée en masse un homme par cinquante habitants de tout âge et de tout sexe.

Ainsi, malgré le génie de l'empereur, les malheurs de la patrie étaient tels que bientôt tous les Français valides devraient prendre les armes.

La levée en masse ne donna pas malheureusement tout le succès attendu, parce qu'un grand nombre d'habitants, employés au transport des denrées et à celui des troupes, ne pouvaient rejoindre

1. *Souvenirs* du colonel Biot, p. 169.

2. *La bataille de Montereau*, p. 11.

les casernes. « Mais du moins, écrivait le préfet au grand-maréchal du Palais, nous trouvons encore des hommes animés d'un bon esprit et disposés à seconder les mesures ordonnées par le gouvernement¹. »

12 février. — Le samedi 12, Napoléon quittait la ferme des Grenaux et marchait sur Château-Thierry. Là il battait et rejetait en désordre sur la rive droite de la Marne les 18000 prussiens du général York qui, la veille, avaient tenté de soutenir Sacken, le vaincu de Montmirail. Malheureusement, dans leur fuite, ils détruisaient le pont; Napoléon employa toute la journée à le rétablir, et le soir il portait son quartier général à la ferme de Lumont, au bas de la côte, un peu en avant de Nesles.

Après avoir rapidement mentionné le triomphe impérial sur la Marne, il convient de nous reporter sur la Seine pour suivre les troupes d'Oudinot dans leur maladroite défense du pont de Bray et dans leur retraite, dont les conséquences devaient être si désastreuses pour Montereau.

L'affaire de Bray. — Il ne faut pas oublier d'observer que, tant que les passages de Nogent et de Bray restaient fermés à l'armée de Bohême, Montereau ne redoutait rien de l'invasion par la rive droite de la Seine; les talents de Pajol, sa petite armée et les fortifications passagères, qui défendaient la ville à

1. Le Préfet au comte Bertrand; Melun, 12 février (*Archives nationales*, AF IV 1668).

l'entrée du Gâtinais, devaient d'autre part la garder intacte de la souillure de l'étranger jusqu'à l'arrivée imminente de Napoléon.

On trouvera peut-être que nous nous étendons trop longuement sur l'affaire du pont de Bray et ses suites immédiates; notre excuse est d'abord dans ce fait, que la surprise par l'ennemi de ce point important eût une répercussion considérable sur les événements qui suivirent; d'autre part le combat de Cutrelles, qui fut une conséquence de l'abandon du pont de Bray, est peu connu; nous n'en avons trouvé que deux récits, l'un trop rapide, dans le 23^e volume de *Victoires et Conquêtes des Français*, et un autre plus ample dans *Les Cosaques en Champagne et en Brie*, par L. Rogeron; nous avons voulu les compléter avec les textes exhumés des Archives de Vienne, par le commandant Weil, et avec les précieux documents trouvés dans les correspondances d'Oudinot et de son chef d'état-major Gressot.

Le grand pont de pierre de Bray était défendu, nous l'avons vu, par deux compagnies de gardes nationales, sous les ordres d'un officier de cavalerie légère désigné par le général Blancard. Alors qu'à Nogent le duc de Bellune faisait des prodiges pour défendre le pont, qu'à Montereau Pajol palissadait la ville, Bray, dont la défense incombait au duc de Reggio, restait véritablement à la merci d'un coup de main de l'ennemi.

A deux heures de l'après-midi, par un temps d'été, une partie de la population de Donnemarie et des environs était accourue au sommet de la côte du Ralloy; de là elle apercevait des troupes en marche vers

Bray¹; c'était la division bavaroise du général de La Motte qui, sous les ordres du feld-maréchal de Wrède, avait bivouaqué la veille à Trainel.

La première compagnie des gardes nationaux, retranchée dans la Grande-Rue de la ville, fut prise d'épouvante en apercevant les Bavares; la résistance qu'elle opposa fut de si faible durée qu'une demi-heure après, sur le point d'être tournée, elle battait en retraite, par Bazoches, dans la direction de Montereau.

La seconde compagnie avait pris position sur la rive droite de la Seine, à la tête du pont fortement barricadé; effrayée par le bruit du canon qu'elle entendait pour la première fois et par la vue de l'ennemi qui s'était emparé de la petite ville, elle tenta aussitôt de détruire le pont et ne réussit qu'à faire sauter une arche²; puis ces indisciplinés, dont les officiers³ avaient peine à se faire obéir, ne virent de salut que dans la fuite; ils détalèrent par la route de Donnemarie, où ils arrivèrent à 4 heures, pêle-mêle et sans armes⁴.

Peu expérimentés dans les choses de la guerre, de pareils soldats devenaient plus nuisibles qu'utiles; ils négligèrent, dans leur trouble et leur précipitation, d'éloigner ou de couler à fond plusieurs gros

1. F.-A. Delette, *Histoire du Montois*, t. II, p. 349.

2. L. Rogeron, *Les Cosaques en Champagne et en Brie*, p. 56; — Rapport du duc de Reggio, 16 février (Archives Guerre).

3. Parmi les officiers commandant ces gardes nationaux se trouvait le capitaine en retraite Pierre-Nicolas Leloutre. Il avait quitté le service depuis Campo-Formio. Il mourut à Varennes, canton de Montereau, le 26 août 1841. (*Journal de Montereau*, août 1841.)

4. F.-A. Delette.

bateaux de mariniens imprudemment amarrés sur la rive gauche de la Seine. Le général bavarois s'en empara pour passer de l'infanterie et de la cavalerie sur la rive droite¹; il occupait aussitôt le village de Mouy, jetait un pont de bateaux, et à 5 heures plusieurs bataillons et de l'artillerie passaient le fleuve². Toute la nuit ses soldats travaillèrent au rétablissement du pont³.

La faute d'Oudinot jugée par Napoléon. — Ainsi Oudinot, malgré toutes les précautions prises pour se renseigner sur la garde du pont, n'obtenait rien de précis; au lieu de rester immobile à Provins, il aurait dû se déplacer et suivre en cela l'exemple de Napoléon. Il se serait rendu compte que des troupes de ligne et du canon étaient indispensables pour la défense d'un passage aussi important. C'est pourquoi il s'attira de l'empereur ce violent reproche :

« Je ne conçois pas la bêtise du duc de Reggio, de ne pas avoir défendu le passage de Bray⁴ ».

Vers 4 heures de l'après-midi, dès qu'il fut instruit du mouvement de l'ennemi, Oudinot quittait enfin

1. Pajol à Berthier; Montereau, 13 février 1814 (Archives Guerre); — Rapport du duc de Reggio à Berthier, 16 février (Archives Guerre).

2. Bellune à Berthier, Provins, 13 février, 11 heures matin : « ... Une colonne considérable de Bavares, de Prussiens et d'Autrichiens se présentait hier à 2 heures après midi à Bray, où elle « jeta » un pont de « bateaux » et... vers 5 heures plusieurs bataillons et de l'artillerie ont passé la Seine... » (Archives Guerre.)

Le maréchal se trompait, des Bavares seuls s'étaient présentés devant Bray.

3. Pajol à Berthier; Montereau, 13 février (Archives Guerre); — Duc de Reggio, Rapport du 16 février.

4. Napoléon au roi Joseph; Montmirail, 13 février (*Correspondance de Napoléon*, lettre 21256).

Provins¹ par la route de Donnemarie; il pensait couvrir celle de Bray à Nangis et le lendemain culbuter facilement toutes les troupes ennemies qui auraient passé la Seine².

A 8 heures du soir, le maréchal arrivait à Donnemarie avec la brigade Charrier, de la division Rottembourg³; de là, il donnait ordre au général Pierre Boyer, commandant la 9^e division d'Espagne, de se mettre de suite en marche pour le rejoindre⁴.

Ce dernier n'avait encore réuni à Nangis, le 8 février, que le 6^e bataillon du 2^e léger et le 6^e bataillon du 36^e de ligne, plus un convoi de munitions, dont plusieurs tonneaux étaient gâtés; les

1. Dans les journées du 12 et du 13, alors que Bellune et Pajol adressaient au major-général des rapports concernant le passage de la Seine par l'ennemi à Bray, Reggio n'adressait que ce laconique message :

Donnemarie, 12 février, minuit : « Le pont de Bray ayant été forcé, je me suis porté à 4 heures de l'après-midi pour Donnemarie .. »

Dans son long rapport du 16 février, il ne consacrait qu'une seule ligne au passage de Bray : « ... l'ennemi, avec son artillerie, étant parvenu facilement à éloigner les troupes chargées de la garde du pont, a débouché avec de l'infanterie et de la cavalerie. » — De plus, dans *Le maréchal Oudinot, récits de guerre et de foyers*, d'après les souvenirs inédits du maréchal, on chercherait en vain un mot concernant cette fatale journée du 12 février. C'est faire trop facilement le silence sur des faits qu'on pouvait lui reprocher, surtout si l'on considère qu'il s'est étendu longuement sur ceux qui lui font honneur.

2. Rapport du duc de Reggio, 16 février (Archives Guerre); — Général Gressot au général Lecamus, chef d'état-major du 2^e corps; Donnemarie, 12 février.

3. La brigade Charrier comprenait trois régiments de tirailleurs de la jeune garde : le 6^e, colonel Trappier; chefs de bataillon Massal et Daix; 19 officiers, 629 soldats. — Le 7^e, colonel Pailhis; chef de bataillon Ranchon; 28 officiers, 672 soldats. — Le 8^e, colonel Dorsenne; chefs de bataillon Caron et Michelet; 23 officiers, 578 soldats, plus une batterie et demie d'artillerie, forte de 6 officiers et 175 soldats. (Archives Guerre; carton des situations de 1814.)

4. Rapport du duc de Reggio, 16 février (Archives Guerre); — Reggio à Berthier, 12 février (Idem, Correspondance, Campagne de France).

munitions furent déposées dans l'église de Nangis¹.

La première brigade, général Gauthier, venant de Melun², arrivait enfin le 12 au soir, accompagnée du divisionnaire Pierre Boyer qui marchait avec la tête de colonne. Cette troupe était exténuée de fatigue; en deux jours elle avait parcourue les chemins d'Étampes à Nangis; la plupart des hommes manquaient de souliers de rechange et même de chemises; leurs capotes, véritables loques brûlées par les feux de bivouacs, étaient insuffisantes pour les protéger contre les rigueurs de la saison³. Ces braves ne prirent à Nangis aucun repos; le major Bosse, commandant la place, leur fit distribuer, sur les munitions déposées à l'église, quatre paquets de cartouches pour chaque homme, et aussitôt ils furent dirigés en toute hâte sur Donnemarie, où ils arrivèrent le lendemain, avant le jour, dans des charrettes de réquisition. Parti le 13 au matin de Nangis, le général Pierre Boyer ne tardait pas à les rejoindre.

Le duc de Reggio crut sage de faire rétrograder de Provins sur Guignes, par la grande route de Paris, les équipages de l'empereur, le grand parc et le grand quartier général⁴.

Le premier inspecteur général de l'artillerie, le comte Sorbier, établissait le grand parc le lendemain dans la matinée à Guignes avec les gendarmes d'es-

1. Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France (12 février).

2. Cette brigade comprenait : 2^e léger, colonel Verdun, chef de bataillon Sponge; — 2^e de ligne, chef de bataillon Migret; — 122^e de ligne, major Lefisclier, chefs de bataillon Picard et Bertrand.

3. Rapport du général Pierre Boyer, Melun, 8 février (Archives Guerre).

4. Le préfet au ministre, Melun, 13 février, 5 heures matin (Archives Guerre).

corte, deux bataillons des 7^e et 8^e de tirailleurs de la jeune garde, un bataillon du 155^e de ligne et un piquet de 100 chevaux du 26^e régiment de chasseurs donné par le duc de Reggio; ces troupes, sous le commandement du major Salomon, formaient la garde du grand-parc.

Le comte Sorbier avait d'abord rallié à sa colonne le 6^e bataillon du 118^e de ligne, qui avait ordre de rejoindre la 7^e division d'Espagne du général Leval. Mais le 12, demandé par l'empereur, Leval, son infanterie et douze canons marchaient sur Vieux-Maisons, entre Montmirail et La Ferté-sous-Jouarre. Sorbier pensait, avec raison, que ce bataillon serait plus utile auprès de lui qu'isolé et errant à la recherche de sa division. Dans la nuit, le 6^e du 118^e fut rappelé à Nangis par Pierre Boyer; il y arrivait le 13 à 4 heures du matin, et à midi il partait pour Donnemarie où le besoin de renforts devenait pressant.

Le duc de Reggio fit aviser le général Lecamus, chef d'état-major du duc de Bellune, que, le passage de Bray ayant été forcé, le maréchal était d'avis de faire sauter le pont de Nogent¹.

Conséquences fâcheuses de l'abandon du pont de Bray. — Cette retraite, livrant complètement le passage de la Seine à Bray, obligeait en effet le

1. Le général Gressot, chef d'état major du 7^e corps, au général Lecamus, chef d'état major du 2^e corps; Donnemarie, 12 février : « ... Le maréchal se porte de sa personne pour essayer sur Bray d'effectuer le passage de la Seine. Dans cet état de chose le maréchal est d'avis de faire sauter le pont de Nogent. » (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France.)

2^e corps d'abandonner Nogent-sur-Seine. Le duc de Bellune portait la cavalerie du 5^e corps sur La Chapelle-Saint-Nicolas, entre Nogent et Chalautre¹, et donnait l'ordre de faire sauter le pont de Nogent². A six heures du soir, la mine éclatait et les débris engloutissaient un cinquantaine de grenadiers russes lancés imprudemment à la poursuite des Français³. Cette destruction du pont avait été exécutée avec une telle bravoure, un tel calme, que les troupes du maréchal ne se mirent en mouvement sur Provins que le 13 à 3 heures du matin, se retirant de leur plein gré pour se réunir aux forces du maréchal Oudinot⁴.

La Seine se trouvant complètement abandonnée jusqu'à Montereau, le général Pajol courait le danger d'être pris à revers et séparé du reste de l'armée. Il fit replier tous ses avant-postes, reculer de Pont-sur-Yonne à Montereau le général Montbrun avec 900 hommes, ainsi que la division du général Allix⁵. La position de ces forces, placées entre les troupes wurtembergeoises et les 6000 cosaques de Platow, devenait critique à Pont-sur-Yonne. Elles quittèrent cette ville à 3 heures du matin, combattirent toute la journée et arrivèrent au quartier général de Fossard à dix heures du soir, sans éprouver aucune perte,

1. *Souvenirs militaires* du général Auguste Petiet, p. 96.

2. Beilune à Berthier, Provins, 13 février, 11 heures matin (Archives Guerre).

3. L. Rogeron, ouvr. cité.

4. Lieutenant Labouche, *Historique du 18^e régiment d'infanterie de ligne*.

5. *Pajol*, par son fils aîné, t. III, p. 133.

grâce à Pajol qui protégea leur retraite¹. Allix venait de commettre deux fautes, d'abord en ne faisant pas sauter le pont de Sens, puis en ne détruisant qu'incomplètement celui de Pont-sur-Yonne. Le 12 au matin, l'ennemi avait déjà rendu praticable le pont de Sens, et le corps volant de Thurn le traversait pour relier sa droite aux avant-postes du prince royal de Wurtemberg²; quant à celui de Pont, dont seulement la cinquième arche sauta, il fut rapidement réparé par des charpentiers aussitôt réquisitionnés.

Victor Brice, l'un des courriers du Congrès de Châtillon, que chaque jour Caulaincourt, duc de Vicence, ministre des relations extérieures, envoyait à Napoléon, se présenta à Pont au moment où le passage encore coupé témoignait de la récente retraite; vainement il chercha à prendre un chemin de détour; l'ennemi l'obligea de rétrograder jusqu'à Sens. Là, le prince royal de Wurtemberg lui fit reprendre la route de Montereau, où il n'arrivait que le dimanche 13, à 2 heures du matin³. Dans la journée, un petit parti de cavalerie ennemi ayant couché le 11 au soir à la Brosse-Montceaux, fut chargé et surpris par des troupes envoyées de Montereau; elles lui tuèrent deux hommes et deux chevaux, firent deux prisonniers et fort heureusement, grâce à leur adresse, ne subirent aucune perte⁴.

De tous côtés on annonçait des renforts pour

1. Joseph Perrin, *Sièges de Sens*, p. 93; — Archives Guerre (Allix à Clarke, 12 février).

2. Commandant Weil, ouvr. cité, p. 90.

3. *Archives nationales*, AF IV 1668.

4. *Ibidem*.

l'armée dite « de Seine », chargée de la défense de Montereau, Moret et Nangis; c'est ainsi qu'un bataillon de 100 sapeurs, conduit par un adjudant sous-officier, un sergent et un caporal, parti le 11 au matin de Paris, couchait à Brie-Comte-Robert et arrivait le 12 à Nangis, pour être placé dans les compagnies de l'armée et mis à la disposition du général Léry, commandant le génie¹.

A son passage à Melun, le général Pierre Boyer avait signalé au préfet que, le 11 février, à 7 heures du matin, quatre régiments de dragons, avec une batterie d'artillerie, sous les ordres du général Treilhard, quittaient Orléans se dirigeant vers Pithiviers, et que, du 15 au 19, quatre autres régiments étaient attendus². Cette cavalerie devait couvrir les derrières de l'armée menacée.

A Merlanval, près d'Amponville, vers cinq heures du matin et au milieu d'un épais brouillard, une cinquantaine de ces dragons, faisant partie du 8^e régiment, conduisaient sans défiance leurs chevaux boire à une mare située à l'entrée du hameau, lorsqu'ils furent attaqués par un fort détachement de cosaques. Surpris, les Français tournèrent bride, mais reprenant l'offensive ils engagèrent avec les cosaques, qu'ils mirent en fuite, un sanglant corps à corps jusque dans les rues du hameau de Jacquville, puis tranquillement reprirent la route de Fontainebleau³.

1. Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France.

2. Préfet au grand maréchal Bertrand, 12 février (*Archives nationales*, AF IV 1668).

3. A.-J. Dumesnil, *Les Cosaques dans le Gâtinais*, p. 41.

A ce renfort de cavalerie rappelé d'Espagne (armée du maréchal Soult) devaient se joindre 600 chevaux polonais attendus à Nangis. Les fonds ayant manqué pour équiper avec célérité cette troupe d'élite, le ministre lui substitua un groupe de cavalerie avec mission de rejoindre la division du général Bordesoulle¹, et en outre 109 cavaliers du 13^e de chasseurs, destinés au corps de Pajol et commandés par le chef d'escadron Provost. Toute cette colonne venant de Versailles arrivait à Nangis, accompagnée de 200 hommes d'infanterie; elle devait prendre la direction de Montereau.

Le général Chanez, commandant le département, dirigeait sur Fontainebleau 300 cavaliers et un détachement d'infanterie escortant deux pièces d'artillerie qui, dès une heure du matin, faisaient leur entrée dans la ville. Le préfet se rendait également à Fontainebleau².

Pajol organise Montereau en état de défense. — Tandis que ces graves événements se déroulaient à Bray et que convergeaient maintenant sur Montereau toutes les recrues en état de rejoindre l'armée, Pajol, comprenant que l'arrivée principale des forces ennemies sur Montereau allait se produire par Bray,

1. Ce sont ces cavaliers, jeunes recrues, qui à Valjouan, près Montereau, devaient le 17 février se couvrir de gloire. Ce faible renfort comprenait : 2^e régiment de cuirassiers, 4 officiers, 97 cavaliers; 10^e régiment de cuirassiers. 84 cavaliers; 13^e régiment de cuirassiers, 91 cavaliers; 3^e régiment de chasseurs, 64 cavaliers; 5^e régiment de hussards, 37 cavaliers; 7^e régiment de hussards, 78 cavaliers.

2. *Archives nationales*, AF IV 1668.

prêtait une attention toute particulière aux mouvements d'Oudinot¹.

A Montereau, il faisait mettre la dernière main aux travaux de défense et spécialement au polygone en construction au rond-point de la levée. On commençait à miner la grande arche dite « Tourne-gueule », située au milieu d'une levée de terre et de vingt-deux arches qui, traversant la promenade des Noues dans toute sa longueur, reliait la ville avec la grande route de Lyon passant à Fossard². On élevait une batterie pour deux pièces de canon à l'angle de la faïencerie, à égale distance du chemin des Messieurs et de celui de Varennes. La faïencerie, dont les murs de clôture avaient été crénelés, formait une sorte d'enceinte défendant l'entrée de Montereau, du côté de la plaine de Varennes, vers les prés Rebours et le carré Saint-Jacques. Pajol avait réparti ses troupes dans la ville et sur les hauteurs de Surville; le général Allix occupait avec une moitié de son infanterie les vergers à droite, du côté de la Galance, et l'autre moitié à gauche, dans les Noues³. Dans le terrain sis en angle aigu, compris entre l'ancienne chaussée des Arches et la nouvelle en construction depuis 1812, dont les terrassements appelés alors digue ou levée étaient seuls achevés, deux pièces de quatre en batterie, sous la garde de 200 hommes, défendaient les approches de la ville⁴.

1. Pajol à Berthier, 13 février (Archives Guerre).

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 11.

3. *Pajol*, t. III, p. 132.

4. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 11; — *Victoires et conquêtes*, t. XXIII.

Dans la journée, Pajol demandait d'urgence au préfet des vivres, parce qu'il escomptait que les troupes des maréchaux Oudinot et Victor viendraient à Montereau se joindre aux siennes et à celles du général Allix, soit une réunion de près de 25000 combattants dont il faudrait assurer la subsistance.

Stolz, l'aide de camp du roi Joseph, arrivait dans la nuit et se rendait auprès de Pajol qui lui donnait tous les renseignements désirés par le lieutenant général de l'empereur¹.

Dans cette journée l'ennemi ne parut point devant Moret. Seul un petit parti brûlait quelques cartouches sur cette ville et s'enfuyait vers Écuellen². Par contre, la cavalerie russe de Platow menaçait Nemours, à tel point que le maire envoyait au général Pauthod à Montereau et au sous-préfet à Fontainebleau des exprès pour réclamer du secours³.

Un dernier mouvement de troupes, nécessité par le rétablissement de l'ordre troublé par les fuyards depuis la retraite de Troyes, étendait un cordon de 58 gendarmes de Lagny à Montereau, par Nangis.

Au milieu de tant de craintes, une lueur d'espoir vint réjouir les chefs, les soldats et la population; le préfet et le général Pajol étaient avisés par courrier de la victoire de Champaubert⁴. Heureuse nouvelle qui fut accueillie avec une joie indescriptible.

1. Pajol à Berthier, Montereau, 13 février (Archives Guerre).

2. Rapport au préfet, 12 février (Archives Guerre).

3. A.-J. Dumesnil, *Les Cosaques dans le Gâtinais*, p. 83.

4. Pajol à Berthier, 13 février : « Nous avons reçu, avec un plaisir difficile à décrire, les heureuses nouvelles que vous avez eu la bonté de me

Combats de Cutrelles et de Luisetaines (13 février). — Le dimanche 13 février, tout comme la veille, il faisait un temps superbe, le soleil brillait, une forte gelée avait durci la terre. L'empereur descendu à Château-Thierry, faubourg de la Marne, chez Souliac, le maître de poste, activait par sa présence le travail des troupes et des habitants qui s'empressaient, mais en vain, de terminer la réparation du pont.

Plus heureux dans un travail identique, le feld-maréchal bavarois de Wrède, commandant le V^e corps des alliés, avait pu terminer dans la nuit le rétablissement du pont de Bray, passer la Seine au matin et engager l'avant-garde de la 3^e division bavaroise du général de La Motte sur la chaussée de Donnemarie, baignée de chaque côté par les eaux du fleuve débordé jusqu'au rû de Volangis¹. Elle se heurta à Saint-Sauveur contre une simple reconnaissance envoyée vers Bray par le maréchal Oudinot. L'étroit passage de cette route au milieu des eaux, pourtant bien facile à barrer et à défendre, était insuffisamment gardé. Aussi les Bavarois, forts nombreux, culbutaient un escadron français, auquel ils enlevèrent un officier et une trentaine de chasseurs du 21^e régiment², obligèrent cette reconnais-

communiquer, il y a lieu d'espérer que les victoires de l'empereur arrêteront la marche de l'armée autrichienne » (Archives Guerre). — Rapport du préfet, Melun, 12 février : « Je viens par courrier de recevoir la nouvelle de Champaubert. »

1. F.-A. Delettre, *Histoire du Montois*.

2. Commandant Weil, *La campagne de 1814*, t. II, p. 95. — Cet officier, le capitaine Boudin, chargé d'escorter un parc d'artillerie venant de Châlons avait, en arrivant à Provins, été envoyé à Donnemarie rejoindre le 7^e corps.

sance à se replier sur Cutrelles, et dépassant le ru de Volangis, ils se déployèrent entre Vimpelles et l'arche de Longeau¹, sur les premiers contreforts du Montois.

Puis de La Motte, reformant son avant-garde en colonne, marchait sur Cutrelles et envoyait deux régiments de cavalerie autrichienne, commandés par Spleny, aux Ormes, pour couvrir la route de Provins.

Les troupes d'Oudinot avaient bivouaqué aux environs de Donnemarie et de Dontilly. Au matin, vers huit heures, la seconde brigade de la division Rottembourg², venant de Provins, et la brigade Gauthier, venue en poste de Nangis, prenaient position sur la colline au-dessus de Cutrelles, entre la grande route de Bray et Luisetaines, de façon à barrer à l'ennemi le chemin de Donnemarie. L'artillerie se plaçait en batterie sur le tertre du Ralloy. Le froid était vif; en un instant les soldats, au grand désespoir des vigneron, brûlèrent tous les échalas³.

Nouvelles fautes d'Oudinot. — La position des troupes françaises était bonne, mais meilleure en-

1. L. Rogeron, *Les Cosaques en Champagne et en Brie*. — C'est sur l'arche de Longeau que passe la route de Montereau aux Ormes, au-dessus du ru de Volangis.

2. Situation de la seconde brigade de la 5^e division de jeune garde du général Rottembourg : un détachement des flanqueurs, 1 officier, 90 soldats; 1^{er} régiment de tirailleurs, 1 bataillon, 10 officiers, 330 soldats; 5^e régiment de tirailleurs, Dupré et Bureau, chefs de bataillon, 23 officiers, 620 soldats. Ce qui, avec la brigade Charrier, et l'artillerie, donnait pour la division l'effectif total de 110 officiers, 3172 soldats (Archives de la Guerre, Carton des situations de 1814).

3. F.-A. Delette, *Histoire du Montois*, p. 349.

core eût été une position située entre Vimpelles et les Ormes, si de là, en temps opportun, le maréchal eût déployé son infanterie sur un terrain légèrement en élévation et braqué ses canons sur l'étroite chaussée qui, telle un isthme, émergeait au-dessus des eaux. Dans quelles difficultés se fut débattu de La Motte, si Oudinot à coups de canon eût mis le désordre dans les longues files bavaoises resserrées sur cette dangereuse route ?

Pour comble d'infortune, Reggio négligea de faire occuper le village de Luisetaines situé à l'extrémité est de la hauteur ; quand il s'aperçut de cette faute, il était trop tard.

Le général autrichien Frimont, arrivé de Nogent avec les divisions Antoine Hardegg et Reckberg, avait pris position aux Ormes avec la première, tandis que la seconde soutenait la division de La Motte. Il était environ neuf heures du matin ; de Wrède donna l'ordre à Antoine Hardegg de s'emparer de Luisetaines, avec un bataillon d'infanterie et six escadrons. Aussitôt, le duc de Reggio lança sur le village la brigade Gauthier forte de 2500 hommes et de trois pièces d'artillerie. Le combat fut rude, le 2^e léger et trois régiments de ligne s'emparaient une à une des maisons et les Bavaois abandonnaient la moitié du village¹.

C'est alors que de Wrède envoya un renfort de 800 hommes et quatre bouches à feu, pour reprendre

1. Il devait être alors une heure après-midi ; le courrier de Châtillon, Victor Brice, venant de Montereau, arrivait à Donnemarie à une heure de l'après-midi, « au moment où, dit-il dans son rapport, le duc de Reggio tirait des coups de fusil avec l'ennemi » (*Archives nationales*, AF IV 1668).

le terrain perdu. Assaillis cette fois par des forces supérieures, les vaillants soldats d'Espagne furent obligés d'abandonner Luisetaines; un feu roulant les entoura de cadavres et de blessés; mortellement atteint, leur chef, le général Gauthier, tomba; le colonel Verdun, du 2^e léger, prit le commandement de la brigade; il suspendit sa retraite et rallia ses troupes sur les hauteurs de Cutrelles. A deux heures de l'après-midi, de Wrède avait réuni à Luisetaines un corps de plus de 20000 hommes, appuyés par 24 pièces de canon; il préparait l'attaque de Cutrelles et une batterie d'obusiers, placée au levant du village, cherchait à l'incendier afin d'en déloger les Français qui, maintenant, en faisaient le point important de leurs opérations¹.

Devant ces forces supérieures, la situation du maréchal n'était plus tenable, lorsque tout à coup il aperçut une colonne en marche sur les hauteurs de Paroy et dans le chemin qui passe au sud du bois de Sigy. C'était la deuxième division de la réserve de Paris, sous les ordres du général Gérard; elle faisait partie du 2^e corps du maréchal Victor, duc de Bellune. Ce dernier avait quitté Nogent dans la nuit du 12 au 13, couché à la ferme de la Fontaine-au-Bois², à l'entrée de la forêt de Sourdon, et réuni ses troupes à Provins le 13, à 8 heures du matin. Pour soutenir le duc de Reggio il se portait, vers 11 heures, sur Donnemarie en deux colonnes; la première, formée par le 2^e corps, placée sous son

1. F.-A. Delettre, *Histoire du Montois*.

2. L. Rogeron, *Les Cosaques en Champagne*, p. 60.

commandement direct, prenait la grande route de Provins à Maison-Rouge; mais elle arriva trop tard et ne fut d'aucune utilité au maréchal Oudinot dont elle précéda le mouvement de retraite sur Nangis¹; la seconde colonne, formée de la réserve de Paris, suivait la route de Provins à Donnemarie².

De Jutigny, où elles avaient fait courte halte, ces troupes composées des divisions Dufour et Hamelinaye entendaient distinctement, à une lieue de là, le combat de Luisetaines. Intelligent et actif, Gérard marchait de suite à la voix du canon et arrivait à temps pour sauver Oudinot qui, sans cavalerie³, débordé à sa gauche, sur Luisetaines, était en mauvaise posture.

En vain de Wrède appela-t-il à lui tout ce qu'il avait de troupes du côté des Ormes; la position de Cutrelles ne put être enlevée de vive force, grâce à l'arrivée de Gérard qui engagea un violent combat contre les Autrichiens du général Antoine Hardegg. Mais, de Wrède déployant près de 25000 hommes contre les 6000 du duc de Reggio et les 3000 de Gérard, la petite armée française se trouvait débor-

1. Rapport du duc de Reggio, 16 février.

2. Bellune à Berthier, Provins, 13 février, 11 heures matin : « Mes troupes partent à l'instant pour se rapprocher de Donnemarie et se trouver en mesure de soutenir M. le duc de Reggio. Je vais m'entendre avec lui pour combattre les premières colonnes. Les troupes de mon commandement auront ce soir leur gauche à Provins, leur droite à Paroy, dans cette position nous sommes en mesure de recevoir l'ennemi. S'il nous fait une démonstration sur Bray pour nous arrêter, et pour marcher sur Montereau, nous en serons instruits et nous marcherons à eux. Je prie votre Altesse, etc. DE BELLUNE. » (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France.)

3. Oudinot au major-général, Nangis, 14 février (Archives Guerre).

dée par sa gauche. Un nouveau corps ennemi, le VI^e du général russe Wittgenstein, ayant fait son entrée à Provins vers 4 heures, pouvait par Jutigny et Paroy marcher sur Donnemarie et couper la retraite d'Oudinot¹; il ne restait à ce dernier d'autre parti à prendre que de se retirer à la faveur de la nuit. Après une journée de combat et une canonnade qui dura jusqu'au delà de 4 heures du soir², Oudinot battait en retraite sur Nangis où, vers 5 heures, il se réunissait à Victor³. Dans cette marche rétrograde, son arrière-garde fut poursuivie jusque dans les vignes au sud de Dontilly; placée dans une position avantageuse, elle fit éprouver des pertes sensibles aux Bavaois qui s'arrêtèrent à Donnemarie⁴.

Ces combats du 13 coûtèrent aux Français 600 hommes, tant tués que blessés⁵; encore plus sensible fut la perte des Bavaois et Autrichiens, car elle dépassa 800 morts ou blessés. Les villages de Cutrelles et de Luisetaines avaient fort souffert de la lutte; dans les rues et dans les maisons régnait un

1. Gressot à Pajol; Donnemarie, 13 février, 5 heures soir; — Oudinot; rapport du 16 février (Archives Guerre); — Bellune au roi Joseph, 14 février (Archives nationales, AF IV 1669).

2. Préfet à Berthier; Melun, 13 février, 9 heures soir (Archives Guerre); — colonel Lavigne au préfet, Fontainebleau, 13 février, 6 heures soir : « ... Moret est tranquille, on entend en ce moment une très forte canonnade de gros calibre dans la direction de Montereau, il est 4 heures du soir (Archives nationales, AF IV 1668).

3. Archives nationales, AF IV 1668 : « ... à 5 heures du soir, le duc de Reggio, avec le duc de Bellune, ont parlé au courrier Juerry. » (Rapport du courrier de la malle.)

4. F.-A. Delettre, *Histoire du Montois*. t. II, p. 349; — Louis Rogeron, *Les Cosaques en Champagne et en Brie*.

5. Rapport du maréchal Oudinot, 16 février (Archives Guerre).

désordre épouvantable¹, ce n'était que cadavres, fusils, cuirasses, sabres, casques, sacs, pêle-mêle au milieu des ruines des habitations.

L'ennemi à Donnemarie. — Le soir, la division de La Motte bivouaquait en travers de la route, entre Vimpelles et Luisetaines, la division Rechberg en arrière du ru de Volangis et celle des Autrichiens du général Frimont en travers de la route de Provins, entre les Ormes et Éverly. Deux escadrons bavaois et un bataillon occupaient Donnemarie à 2 heures du matin; le lendemain, le feld-maréchal de Wrède y réunissait son corps d'armée; lui-même descendu au château y établissait son quartier général².

Pendant les combats de Luisetaines et de Cutrelles, le 5^e corps de cavalerie du général Milhaud qui doit combattre à Montereau et dont, pour cette raison, nous suivrons tous les mouvements, formait encore l'arrière-garde du 2^e corps du maréchal Victor; il s'était massé à la Croix-de-Fer, dans la forêt de Sourdu; il opposait la plus vive

1. La tradition veut que'un vieux paysan de Cutrelles, le père Garnier, infirme et ne pouvant marcher, fut surpris par une furieuse charge de cavalerie, à laquelle il échappa par miracle. L'ouragan passé, le bonhomme aperçut un lièvre gisant, qu'avaient tué les balles ennemies. L'idée lui vint d'aller le ramasser. Il retourna au milieu de la mitraille, prit le lièvre et l'emporta tout doucement sur son dos, au milieu du sifflement des balles qui respectèrent ce singulier braconnier (*Les Cosaques en Champagne et en Brie*, par L. Rogeron, p. 61).

2. Le lundi 14, on employa les habitants de Luisetaines, Cutrelles et Vimpelles à ouvrir de grandes fosses dans la plaine pour enterrer les morts; il en est resté pendant plus de quinze jours sur les bords des routes et des chemins, privés de sépultures (F.-A. Delettre, *Histoire du Montois*, t. II, p. 350).

résistance à l'ennemi et arrêta un instant sa marche. Le VI^e corps du prince russe Wittgenstein, venant de Nogent et de Pont-sur-Seine, avait pénétré dans Provins par le Mériot et Sourdun en une première colonne aux ordres du général Rudler; une seconde, sous Palhen, s'avancait par Villenauxe et Léchelle. Ces forces considérables obligèrent la cavalerie du général Milhaud à se replier sur Provins; vers 2 heures de l'après-midi elle traversa la ville en toute hâte et gagna la grande route de Paris en criant aux habitants : — « Voilà l'ennemi ! »

Les corps d'Oudinot et de Victor se replièrent sur Nangis.

A 5 heures du soir, avant de quitter Donnemarie, le général Gressot, chef d'état-major du 7^e corps, expédiait à Montereau, par M. Gignard, officier au 5^e régiment de dragons, une lettre qu'il destinait au général Pajol¹ et dont nous jugerons toute l'importance lors de son arrivée à Montereau. La situation s'aggravait. L'imminence du danger paraissait si grande au préfet que, dans toute la journée du 13, il multipliait ses rapports au ministre et ses déplacements sur Fontainebleau.

Dès 5 heures du matin, il avisait le duc de Feltré que de l'artillerie, 120 cavaliers et 300 hommes d'infanterie avaient quitté Melun à 8 heures du soir, le 12 février, se dirigeant sur Fontainebleau, dans le

1. *Les Cosaques en Champagne et en Brie.*

2. Archives Guerre, Correspondance.

but de couvrir la route de Paris¹. Quelques instants avant d'écrire cette lettre, le comte de Plancy expédiait en poste, pour le général Pajol à Montereau, des farines et de l'eau-de-vie² que ce dernier lui avait demandées. La subsistance des troupes réunies à Montereau, troupes que le préfet estimait devoir s'élever à 23000 hommes³, devenait pour lui un important souci; jusqu'à ce jour elles n'avaient manqué de rien, car il y pourvoyait par tous les moyens possibles⁴.

Cinq heures étaient à peine sonnées que les derniers bataillons de la 2^e brigade, appartenant à la 9^e division d'Espagne du général Pierre Boyer, quittaient Melun par la route de Nangis. Ne prenant que le temps de minuter son rapport au ministre, le préfet montait à cheval pour se rendre à Fontainebleau, laissant à Guyardin, son secrétaire général, le soin d'en signer la copie⁵.

Le 13 février, la garnison de Nangis ne se composait plus que de 15 gendarmes; mais il ne tardait pas à arriver un régiment provisoire de cavalerie fort de 500 sabres et on attendait d'un moment à l'autre la 2^e brigade du général Chassé, forte de

1. Le préfet au ministre, Melun, 13 février, 5 heures matin (Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France).

2. *Ibidem.*

3. Le préfet au ministre, Melun, 13 février, 5 heures matin : « ... 23000 hommes ont dû se réunir cette nuit dans cette ville (Montereau), dont 15000 de ligne. Sens est pris. Les généraux Allix et Pajol se sont concentrés à Montereau. »

4. Le préfet à Berthier, Melun, 13 février, 9 heures soir.

5. Le préfet au ministre, Melun, 13 février, 5 heures matin (Archives Guerre).

2700 hommes, appartenant à la 9^e division d'Espagne.

A 8 heures du soir cette division arrivait à Nangis, elle prenait position en avant de la ville, sur la route de Donnemarie.

Le général de brigade Montbrun venait d'arriver à Moret; il était chargé par Pajol de défendre cette petite ville et ses ponts jusqu'à la dernière extrémité. Aux alentours, tout était calme et tranquille; seule une patrouille volante apparaissait venant de Voulx et se dirigeant par Ville-Saint-Jacques vers la Colonne¹.

Le corps volant du lieutenant-colonel Thurn, qui se trouvait à Chéroy, marchait par Voulx jusqu'à Esmans, situé à six kilomètres de Montereau, où il fut arrêté par une troupe d'infanterie². Le soir, à onze heures, ses cavaliers venus jusqu'aux palissades de la redoute, à l'entrée de la ville, eurent une petite affaire avec l'arrière-garde française³.

Platow, poussé par le général-major Kaïssaroff, franchissait le Loing à Souppes et, posté entre cette rivière et la route d'Orléans, combinait ses opérations avec Seslavins⁴; il se dirigeait sur Verteau, hameau de Chevrainvilliers. Grâce aux hésitations⁵

1. G. Lioret, *1814-1815 à Moret et dans les environs*, p. 37.

2. Weil, ouvr. cité, t. II, p. 99.

3. *Ibidem*, t. II, p. 106.

4. Rapport du général-major Kaïssaroff au général-lieutenant von Toll; Souppes, le 13 février 1814 (*Ibidem*, p. 99).

5. « Le colonel cosaque Krasnokitzky au général-lieutenant von Toll; Souppes-sur-Loing, 13 février.

« Absolument à bout de patience, je m'enhardis au point de vous dire ouvertement que vous jugez justement le comte M.-I. Platoff et que votre

de Platow, le colonel Lavigne chassa les Cosaques qui se montraient du côté de La Chapelle-la-Reine.

Le prince de Wurtemberg portait sur Bray la brigade Stockmayer et l'avant garde, aussitôt le rétablissement du pont de Pont-sur-Yonne. Toute la journée le gros du IV^e corps resta immobile et cantonna aux environs de Sens.

Du I^{er} corps, la division Ignace Hardegg s'arrêta à Saint-Serotin, et Bianchi établit à Sens son quartier général¹.

Pajol surveillait avec attention la route de Bray, il avait envoyé dans la matinée une forte reconnaissance de 600 chevaux et d'un peu d'infanterie; elle s'acheminait entré la Seine et l'Yonne, par Marolles, pour soutenir le mouvement du duc de Reggio². Au matin, Pajol avait fait rentrer dans Montereau tout ce qu'il possédait de troupes à Fossard, afin de ne point risquer d'être séparé du maréchal Oudinot, décidé qu'il était de défendre les ponts et convaincu que, si l'ennemi ne débouchait pas de Bray, il con-

manière de voir est unanimement approuvée. Platoff n'est plus bon maintenant que pour boire et pour dormir. Sa mollesse, sa torpeur qui s'accroissent de jour en jour, causent manifestement de graves préjudices au service de Sa Majesté l'empereur et actuellement plus encore que par le passé. Si le général Kaissaroff n'était pas là constamment pour le pousser, si moi aussi je n'agissais pas dans ce sens, si nous ne l'oblignons pas de la sorte à faire au moins quelques petites marches, il s'endormirait complètement. Si nous avons un chef actif à notre tête, nous pourrions faire des merveilles, entreprendre des diversions qui porteraient la terreur chez l'ennemi. Tous mes efforts sont inutiles. Platoff est irrité contre moi à cause des vérités que je lui dis, et force m'est de le laisser en paix .. »
(*Ibidem*, p. 100.)

1. *Ibidem*, p. 98.

2. Pajol à Berthier, Montereau, 13 février, 10 heures matin (Archives Guerre).

serverait Moret, Nemours et Montargis inquiétés seulement par les cosaques de Platow.

Différend entre Pajol et Allix. — Pendant qu'avec zèle et activité Pajol ordonnait tous ces mouvements, il était dans l'obligation de défendre ses manœuvres auprès du Major-général!

Allix ne l'accusait-il pas de l'avoir abandonné dans Sens?¹

Les dénonciations étaient revenues du ministère sous forme de reproches; elles étaient trop peu méritées pour que Pajol les acceptât en silence et il se justifia immédiatement auprès du ministre par la lettre suivante :

Montereau, le 13 février 1814.

Monseigneur,

Le paragraphe de votre main, dans la dernière lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, m'a fait trop de peine, pour que je ne cherche pas à détruire le rapport qui lui a donné lieu.

Lorsque je me suis porté en avant de Pont-sur-Yonne, pour couvrir les communications de Nogent à Pont, Sens et Montereau, je n'avais que ma cavalerie et mon artillerie; si j'avais eu de l'infanterie à ma disposition, j'aurais envoyé au général

1. Allix à Bertrand, Sens, 18 février 1814, 1 heure matin :

- Monsieur le Comte,
- J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai été attaqué aujourd'hui avec environ 4000 hommes de toutes armes, sous les ordres du prince de Wurtemberg...
- On nous fait l'honneur d'ouvrir la tranchée, en ce moment.
- Le général Pajol m'a abandonné. On me dit qu'il marche sur Moret.
- J'ai l'honneur, etc.

• Le général de division
commandant la 18^e division militaire, ALLIX. •
(Archives Guerre).

Allix les 300 hommes qu'il me demandait, mais non pour faire son expédition sur Villeneuve-le-Roi, qui était impraticable, et qu'il avait déjà manquée une fois, en perdant plus de 60 chevaux, mais bien pour le renforcer à Sens. Il n'y avait que le deuxième régiment de Cherbourg, à Pont-sur-Yonne, que je pouvais dégarnir, et qui d'ailleurs n'avait que 300 fusils en état. Le général Allix ne connaît pas la guerre. Je lui crois d'ailleurs la tête un peu exaltée; il ne voit jamais que le point qu'il occupe. Il ignorait que l'ennemi, étant à Villeneuve-l'Archevêque en assez grande force, arrivait par la Vanne, sur les derrières du détachement qui se serait porté à Villeneuve-le-Roy, le détruirait ou l'empêcherait de se retirer sur Sens.

Et comment, Monseigneur, le général Allix voulait-il, avec 300 hommes, aller détruire le pont de Villeneuve-le-Roi, lui qui, avec 2000, a quitté Sens et abandonné Pont-sur-Yonne, où l'ennemi ne s'était pas encore présenté, sans en faire sauter et détruire les ponts?

(Signé :) PAJOL¹.

Aux difficultés militaires, auxquelles étaient venus se joindre les rancunes, la jalousie et le dénigrement systématique d'un collègue, Pajol rencontrait un autre obstacle dans l'accomplissement de sa rude tâche : c'était le manque d'argent. De Montereau, avec sa simplicité coutumière, il s'en plaignit au prince Alexandre Berthier, Major-général de la Grande-Armée :

Montereau, le 13 février.

Monseigneur,

Réponse aux lettres écrites à Orléans que vient de rapporter l'officier envoyé, il paraît qu'aucun bataillon de gardes nationales sur ce point n'est encore formé ni armé. L'officier chargé de ces dépêches a traversé une partie de l'armée

1. Archives Guerre.

ennemie et j'ai beaucoup à me louer de sa conduite ; je le recommande à la bienveillance de Sa Majesté ; il se nomme Guinetty, du 25^e dragons.

Depuis un mois, j'ai fait beaucoup d'avances pour frais de poste, pour moi et les officiers que j'ai envoyés à Sa Majesté, au ministère, à Orléans et dans toutes directions, de sorte que je me trouve sans le sol et dans l'impossibilité de faire aucune avance.

Je prie Votre Altesse de me faire rembourser celles que j'ai faites et de faire mettre quelques fonds à ma disposition, pour celles que j'aurai à faire.

(Signé :) PAJOL¹.

Tandis que le général se livrait à ces correspondances, la plus vive inquiétude ne cessait de régner dans Montereau ; on y était inquiet de l'approche de l'ennemi² ; les Cosaques, se montrant en petit nombre vers Fossard, augmentèrent les craintes de la population. Dès le jour, les travaux de défense avaient été repris au milieu de cette inquiétude grandissante, causée par l'approche d'un combat. On voulait terminer la redoute et y placer quatre pièces de canon et un obusier.

Dans les rues, en plein jour, se promenait fort tranquillement un colonel wurtembergeois. Pajol n'en avait reçu aucun avis ; sa surprise l'obligea à demander des explications au général Allix ; ce dernier répondit que l'officier lui avait été envoyé par le prince-royal de Wurtemberg pour lui annoncer la mort de son chef d'état-major, le lieutenant-colonel

1. Pajol à Berthier (Archives Guerre, Campagne de France).

2. Rapport du courrier de Châtillon (*Archives nationales*, AF IV 1668).

Allemand, blessé et fait prisonnier à Sens lors de l'attaque du Collège¹. Le général Allix fut tancé pour avoir laissé cet officier ennemi inspecter si tranquillement les fortifications monterelaises. Sur l'ordre de Pajol, l'émissaire wurtembergeois fut arrêté, mis dans une chaise de poste et, sous l'escorte d'un officier de gendarmerie, il fut dirigé sur les avant-postes du général autrichien Bianchi, vers Moret, en passant par Paris. Il fut défrayé et parfaitement traité en cours de route; il ne put rejoindre les siens qu'après la bataille de Montereau².

Le soir, vers quatre heures, une très forte canonnade de gros calibre se faisait entendre de Montereau dans la direction de Bray³, c'était le moment

1. Le comte Pajol écrit que Allemand aurait été tué à Villeneuve-l'Archevêque :

• Déjà une fois Allix avait envoyé sur Villeneuve-l'Archevêque une reconnaissance de 300 dragons. Allemand, son chef d'état major, qui la dirigeait, s'était laissé amuser par les cosaques; ils l'entraînèrent dans le défilé, où il trouva la mort. » (*Pajol*, par le comte Pajol son fils aîné. t. III, p. 126).

Joseph Perrin, président de la Société archéologique de Sens, donne une toute autre version dans son ouvrage *Les Sièges de Sens* :

• De notre côté (collège de Sens) le colonel Lallemant tomba en brave, mortellement blessé, et fut pris par le vainqueur qui s'empara de tous ses papiers. Du moins le colonel vendit chèrement sa vie. Il dut être surpris et blessé dans les bâtiments même du collège, qu'il venait d'occuper à la hâte, courant aux fenêtres des étages supérieurs pour en conjurer l'assaut. »

M. Lorne, premier officier municipal à Sens, a écrit dans une relation :

• Là (collège de Sens), il y eut un grand massacre de part et d'autre; le commandant de place Lallemant y trouva la mort, mais ce ne fut qu'après avoir fait éprouver une grande perte à l'ennemi qui était furieux. Le colonel mourut quelques jours plus tard des suites de ses blessures. » (1814, par le commandant Weil, d'après les Archives de la guerre à Vienne.)

2. Biot, p. 170.

3. *Archives nationales*, AF IV 1668.

où, abandonnant Cutrelles, le duc de Reggio se repliait sur Nangis.

A la tombée de la nuit, des flambeaux furent allumés afin de continuer les travaux de défense. La grande arche du pont, dite Tournegueule, sauta, coupant ainsi complètement la route de Montereau à Fossard. Le courrier de Châtillon, cheminant vers le quartier impérial, arrivait à 6 heures à Montereau, et signalait que les Cosaques avaient emmené les postillons de Fossard¹. A six heures et demie, un détachement de gendarmerie et une compagnie de vétérans faisaient leur entrée en ville, escortant les détenus des prisons d'Auxerre, dirigés sur Paris². Allix ayant quitté Fossard rentra à Montereau à huit heures du soir. Pour laisser passer ses deux canons et ses équipages, on fut obligé d'élargir le passage laissé dans la redoute³. La nuit était belle, le ciel parsemé d'étoiles; on apercevait sur les hauteurs de La Brosse-Montceaux, de Villeblevin et de Chaumont les feux des bivouacs ennemis. Vers 9 heures, au moment où la redoute allait être terminée, un sergent-major venait apporter l'ordre de faire rentrer les travailleurs!

L'ordre de la retraite (13 février). — L'officier de dragons, envoyé par Gressot, major du 7^e corps (Oudinot), avait remis à Pajol l'ordre suivant :

1. *Archives nationales.*

2. Paul Quesvers, ouvr. cité, p. 12.

3. *Ibidem.*

Donnemarie, 13 février 1814, 5 heures soir.

Mon général,

Monsieur le maréchal duc de Reggio, commandant en chef, me charge de vous mander que, l'ennemi ayant déployé des forces trois fois supérieures aux siennes et l'ayant débordé par sa gauche, il ne lui reste d'autre parti à prendre que celui de se retirer, cette nuit, sur Nangis.

L'intention de Monsieur le Maréchal est que vous fassiez sauter le pont de Montereau, et Son Excellence pense que vous devez aussi vous retirer sur Nangis.

Dans le cas où vous persisteriez dans l'intention de vous retirer sur Melun, et que des motifs, que Son Excellence ignore, vous détermineraient à prendre ce dernier parti, veuillez bien en instruire de suite Monsieur le Maréchal et lui accuser réception de cette lettre que je vous expédie par M. Gignard, officier au 5^e régiment de dragons, que vous avez envoyé ici pour avoir des nouvelles.

(Signé :) Baron GRESSOT.

P.-S. — Je ne pense pas que le maréchal se mette en marche avant 10 ou 11 heures; donnez-lui des nouvelles ici et à Nangis.

A neuf heures et demie, les troupes se mettaient en marche pour évacuer la ville, elles marchaient avec rapidité, se bousculant, et tout cela dans le plus grand silence¹. Le défilé dura jusqu'à minuit. Un vieux garde d'artillerie resta en arrière, pour mettre le feu à la mine placée à chacun des deux ponts². Après l'établissement de tant de fortifications, les habitants regardaient avec stupeur le départ des

1. Paul Quesvers, ouvr. cité, p. 13.

2. *Ibidem*.

troupes. Ils essayèrent quelques démonstrations pour empêcher la rupture des ponts, cherchant à se masser sur ceux-ci. Le capitaine Biot, pour obliger les Monterelais à se retirer, fit avancer la cavalerie par pelotons¹.

Dès que tout le monde eut repassé le fleuve, et comme le dernier soldat pénétrait dans le faubourg Saint-Nicolas, une explosion formidable retentissait. Le pont d'Yonne venait de sauter².

Des pierres énormes et des pavés furent projetés de tous côtés, endommageant plusieurs habitations. On avait eu la précaution de faire ouvrir les fenêtres des maisons, cependant de nombreuses vitres furent brisées dans un rayon de 200 mètres, et la plupart des vitraux de l'église furent détruits³. Dix minutes plus tard la mine du pont de Seine faisait explosion à son tour; mais la maçonnerie beaucoup plus forte résista en partie et conserva un passage du côté du confluent. Le maire de Montereau, M. Louis Moreau, quittait la ville à la suite de l'armée française.

Après le départ des soldats de Pajol le calme fut grand dans la petite ville si mouvementée depuis plus d'un mois. Le gouffre béant qui, au milieu du pont d'Yonne, interdisait le passage, isolait complètement la ville des faubourgs et donnait une

1. *Souvenirs* du colonel Biot, p. 171.

2. Les vieux monterelais racontent que les mines avaient été creusées par M. Giraud, le maçon. Comme sa présence devait être nécessaire au moment d'allumer la mèche, il avait, quelques instants avant l'explosion, réuni sa femme et ses enfants pour leur faire de solennels adieux.

3. Archives de la fabrique de Montereau, A 4. — Cf. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 13.

première idée des rigueurs de la guerre. Chacun s'attendait alors à l'arrivée de l'ennemi dont les feux de bivouac brillaient du côté de La Brosse-Montceaux.

Que réservait aux Monterelais l'arrivée de ces étrangers? Déjà la renommée signalait leur cruauté. Les Prussiens, les Bavaoïs et les Wurtembergeois étaient les plus féroces. Véritables bandits, ils devaient durant cette campagne reculer les limites du crime et du pillage à tel point que, les trouvant trop ignorants des lois de la guerre, les Autrichiens et les Russes les traitaient de sauvages et de barbares!

Et c'est au milieu des craintes générales de l'invasion que Montereau s'endormit dans la nuit claire et froide, sous un ciel constellé d'étoiles.

ANDRÉ ALLAIRE.

(A suivre.)





UNE FABRIQUE DE MUNITIONS A MONTARGIS

AU XV^e SIÈCLE

DANS l'histoire militaire de la France, on n'a jamais réservé aucune place à la fabrication des engins de guerre. Pour la première fois sans doute, ceux qui assumeront la tâche d'écrire l'histoire complète de la grande lutte mondiale, qui se déroule actuellement sous nos yeux, devront faire une part prépondérante à la préparation intensive de la guerre dans les ateliers de munitions.

Au cours des siècles passés, si ce n'est peut-être en faisant une exception pour l'époque révolutionnaire, les documents sur cette matière n'abondent pas. Ce nous est une raison pour signaler une curieuse page de la chronique de Thomas Basin, évêque de Lisieux et contemporain de Louis XI¹.

Au milieu de son récit du pillage et du massacre des Dinantais, — les ancêtres de ceux qui devaient assister en 1914 à la ruine et à l'incendie de leur

1. Édition par J. Quicherat pour la Société de l'Histoire de France, t. II (1856), p. 170.

malheureuse cité, — il nous dépeint la situation réciproque des puissances alors en lutte et se fait l'écho de l'opinion populaire, jugeant qu'un appui sérieux du roi de France à cette population opprimée par le duc de Bourgogne eût été de bonne politique. Mais Louis XI demeura immobile en présence du désastre, comparable à celui de Sagonte sous la domination romaine. Les moyens dont il disposait pour secourir les Liégeois ses alliés furent-ils jugés insuffisants? On serait tenté de le croire, à voir la précipitation avec laquelle il décida aussitôt d'activer la fabrication des engins les plus perfectionnés pour l'époque et de développer une artillerie trop faible : boulets de fonte sont fondus en quantité innombrable; bombardes, serpentines et autres machines de guerre sont forgées à l'envi; et, à défaut de fils de fer barbelés, des chaînes de fer sont préparées pour la protection des camps. Voici d'ailleurs le passage auquel nous faisons allusion :

Et revera tunc creditum fuit quod rex Dinantensibus succurrere deberet, minimeque vellet eos opprimi permittere. De quo ipsi et Leodienses cæteri plurimum confidebant. Qui se ab eo adversus Burgundionum ducem in arma excitatos et, magnis ab eo promissionibus acceptis de succursu atque opitulatione, securatos jactitabant. Unde et tunc, apud dictum locum Montem Argi et in plerisque aliis locis, rex magnas machinas et belli apparatus fabricari faciebat. Fecit enim tunc pro munimine castrorum catenas fabricari ferreas, in tanta numerositate quod ex eis invicem connexis et ligneis palis per spatia certa affixis et pendentibus, cingi poterant castra habentia in ambitu spatium duorum ferme milliarium italorum. Serpentinis etiam et similes machinas belli, cum fuis ex ferro lapidibus, cudi et fieri pene innumeras faciebat.

Ce texte se rapporte au mois de juillet ou au mois d'août 1466. Pendant cette période, Louis XI réside fréquemment à Montargis¹. Il n'est donc pas très surprenant que cette ville ait été choisie plus particulièrement pour y installer une fabrique de munitions sous les yeux mêmes du roi, qui pouvait ainsi se rendre compte des progrès rapidement réalisés dans la production du matériel de guerre; et si cet établissement improvisé a mérité une telle mention spéciale du chroniqueur normand, on peut croire qu'il la doit à la spontanéité de l'effort et à l'excellence du résultat.

HENRI STEIN.

1. D'après l'itinéraire royal publié au tome XI des *Lettres de Louis XI*, édition de la Société de l'Histoire de France (1909), pp. 55-58, le roi séjourna à Montargis du 9 au 30 juin, du 1^{er} au 10 et du 18 au 27 juillet, du 4 au 18 et les 25-26 août, 5, 12-13 et 16-17 septembre 1466.





ÉTRANGERS ENNEMIS ET PRISONNIERS A FONTAINEBLEAU

A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE¹



DEPUIS le commencement de la présente guerre, Fontainebleau fut plusieurs fois le lieu de passage de détachements de prisonniers allemands. Ils s'en allaient, après la nuit passée, pour être dirigés sur des établissements agricoles. Le plus important de ces convois arriva le samedi 5 août 1916, vers huit heures du soir, et fut caserné la nuit au quartier Boufflers. Afin de soustraire ces 150 hommes à la curiosité publique, ils furent amenés, sous escorte de territoriaux, de la gare à la rue Saint-Honoré, par la forêt, la rue Paul-Jozon, le boulevard circulaire et la rue de France. Malgré la coutume des arrivées quasi nocturnes, des départs de grand matin, nombre d'habitants purent voir ces passants captifs, en général d'assez bonne mine; vêtus d'une vareuse en étoffe vert réséda, coiffés d'un béret de même étoffe,

1. *Abeille de Fontainebleau*, 27 mars et 24 avril 1903, 13 octobre 1916.
— *Archives départementales de Seine-et-Marne*, L 41 (12 avril 1793), 42 (mai 1793), 51 (fo 63,121), 57 (f° 3), 59 (fo 253, 254 et 273), 62 (f° 14), 68 (f° 45 et 94), 73 (f° 21), 75 (f° 47), 77 (f° 77).

à bandeau rouge et portant chacun sous le bras une couverture. Un ruban blanc et bleu, ou blanc et noir, ou encore blanc et rouge, décorait quelques-uns d'entre eux, fixé sur le milieu de la vareuse près d'une boutonnière, comme les galons de manteaux dans la cavalerie française. L'un portait une fourragère à torsades blanches et rouges, plus épaisses que celles de nos soldats. Tout ceci fut constaté au passage, car les Fontainebleaudiens de ce temps-ci ne purent voir les prisonniers allemands de passage comme leurs ancêtres à la fin du XVIII^e siècle virent longtemps, vivant parmi eux, les prisonniers anglais, irlandais, prussiens et autrichiens.

Fontainebleau fut alors assez longtemps le dépôt général du département de Seine-et-Marne, pour les prisonniers de guerre, sous la surveillance du commissaire des guerres, Mauny.

Ils arrivaient d'abord à Melun, où le commissaire Mohan, en résidence dans cette ville, les répartissait entre les localités. Un convoi, qui n'était pas le premier, de vingt-cinq prisonniers prussiens et autrichiens, arriva à Fontainebleau vers le milieu d'avril 1793. Un immeuble situé au centre de la ville leur servit de caserne; vingt-cinq lits provenant du château de Varennes, qui appartenait à l'émigré du Châtelet, furent mis à leur disposition, et le directoire du département donna des ordres pour qu'ils ne manquaient point du nécessaire, même d'un certain confortable.

Un nouveau convoi arrivait le 5 novembre 1793 et s'installait dans la Cour des Cuisines. L'importance grandissante des convois fit aménager des locaux

plus vastes. On choisit les bâtiments à l'entour de la Cour des Princes, et là furent logés le plus grand nombre des prisonniers. La maison d'arrêt demeurait réservée aux détenus civils français et aux étrangers internés, les premiers plus durement traités que ceux-ci à raison de leur qualité de *suspects* et d'adversaires *politiques* des gens au pouvoir.

Une certaine discipline restait imposée aux prisonniers de guerre. Une révolte, éclatant en 1794 parmi les Anglais, les Irlandais et les Prussiens, enfermés dans quelques dépendances du Palais, appela une répression immédiate et vigoureuse et une séparation par nationalités, car la haine de race n'était pas absolument étrangère à ces incidents. Des cinq cents prisonniers qui furent attribués au mois de juin de la même année au département de Seine-et-Marne, et d'abord employés dans les campagnes melunaises pour les travaux de la moisson, un certain nombre furent ensuite envoyés à Fontainebleau. Cette ville en renfermait sept cents lors du recensement du 22 octobre 1794. Le dépôt s'allégea à plusieurs reprises : Provins réclama, en l'été 1796, sept cents de ces individus pour aider les cultivateurs des régions voisines. Le commissaire Mauny en dirigeait, au milieu d'octobre de la même année, vingt-quatre sur Montereau pour l'exécution de travaux urgents et d'utilité publique, notamment la réfection du pont d'Yonne. L'étaquier de cette ville était tenu de pourvoir à leur subsistance. L'ingénieur chargé de la construction du pont de Nemours, demandait 60 prisonniers pour le battage des pieux à enfoncer dans le lit du Loing et pour les terrassements. Des Autri-

chiens, qui lui furent envoyés, travaillèrent sans ardeur et sans contrainte (avril 1797).

Le dépôt de Fontainebleau ne contenait plus, au milieu de la même année 1797, que neuf Anglais et deux cents Autrichiens, en piteux état.

Le Directoire exécutif décida, au milieu de mars 1798, la réunion en cette ville de tous les prisonniers de guerre anglais sans distinction de grade. Les Anglais et les Irlandais, capturés à Ostende à la même époque, y furent à peu près tous rassemblés. Leurs rivalités politiques et religieuses ne disparurent pas et, au mois de juillet suivant, éclatait entre eux une rixe grave que les troupes de gendarmerie casernées à Fontainebleau n'étouffèrent pas sans peine.

Le nombre des prisonniers autrichiens s'accrut bientôt par l'arrivée, le 24 avril 1799, de cinq cents individus qui furent logés dans les bâtiments de la Cour des Cuisines (cour Henri IV). Leur surveillance fut confiée à une compagnie de Vétérans nationaux installée dans les bâtiments de la Cour des Princes, ci-devant occupés par l'hôpital militaire, dit de la Montagne.

Le 12 octobre 1800, plusieurs prisonniers, parmi ceux qui étaient enfermés dans des dépendances du Palais, sont blessés au cours de la répression d'une rixe.

Il semble que des officiers anglais, surtout, aient été maintenus ensuite comme prisonniers de guerre à Fontainebleau. L'un d'eux se chargea même d'écrire pour ses compatriotes une courte notice à laquelle fait allusion Millin, lorsqu'il commence par

Fontainebleau son voyage dans le midi de la France¹. Ce petit volume-guide renferme évidemment des assertions étranges, notamment sur l'histoire du Château, mais d'autre part ces indications intéressantes sur l'état actuel de la Ville et du Château : « La ville est agréablement bâtie; les rues sont bien percées, bien pavées, larges et propres. Les habitants sont polis, affables et prévenants, les denrées abondantes, de bonne qualité et à un prix raisonnable. »

« Le château a souffert des troubles de la Révolution. Les jardins ont été négligés; une partie du parc a été convertie en terres de labour; tous les meubles du château ont été enlevés; la chapelle et plusieurs des appartements ont été fort endommagés; mais une grande partie des riches lambris et la totalité des magnifiques plafonds sont conservés, et le charmant cabinet de la Reine, aux meubles près est resté intact. La cour du Cheval-Blanc, une partie des bâtiments qui en composent l'enceinte et les terrains adjacents ont été accordés par le Gouvernement en 1802 pour former l'établissement d'une école spéciale militaire. »

Peu de temps après, Fontainebleau cesse d'être un dépôt permanent de prisonniers de guerre, et, lorsqu'en 1807 on décida de recourir à leur main-d'œuvre pour hâter le curage de l'Étang des Carpes,

1. Il s'agit de : *Notes historiques sur le château de Fontainebleau recueillies par un officier anglais, détenu prisonnier de guerre à Fontainebleau, en 1803*. A Fontainebleau, chez Lequatre, imprimeur, rue Saint-Honoré, n° 120, in-12 de 44 p. chiffrées plus un feuillet blanc.

Cette brochure est très rare.

on amena les deux cents Prussiens qui furent employés à ce travail, de la 18^e division militaire et on les logea, moitié dans une grande écurie située près de la Grille de Maintenon et moitié dans « l'Ancien Gouvernement ». Le travail fut exécuté dans des conditions satisfaisantes de salubrité et terminé longtemps avant l'époque des chaleurs. Quelques prisonniers de guerre furent cependant malades, mais, suivant l'opinion de l'architecte du Palais, ce fut surtout « par peur, fatigue et inquiétude et peut-être déplaisance ». Ils furent traités à l'hospice de la Charité; deux y moururent pendant le cours des travaux¹.

L'obligation du travail imposée aux prisonniers de guerre ne semble pas remonter au début des guerres de la période révolutionnaire. Le projet de les employer au creusement des canaux ne fut lancé pour la première fois qu'au mois de janvier 1795. Leur emploi par les particuliers, surtout dans les campagnes, donnait lieu à des incidents et à des dangers; ils ne se gênaient nullement pour molester les paysans, chaparder dans les granges et jusque dans les habitations. En ville, ils escaladaient, la nuit, les murs des locaux destinés à leur logement et compromettaient la sécurité des voies publiques. Néanmoins la diminution de la main-d'œuvre française contraignit à multiplier leur utilisation et peu à peu l'on se montra moins soucieux d'épargner leurs efforts.

1. En 1915, il fut question d'employer des prisonniers allemands au curage du grand canal. C'est peut-être le danger de ce travail qui fit renoncer à ce projet.

Les prisonniers de guerre étaient convenablement et même assez généreusement traités, au moins pendant les guerres de la période révolutionnaire. La protection des lois leur avait été garantie; un décret avait proclamé leur inviolabilité. Aussi, se sentant soutenus par un vague et dangereux humanitarisme, ils affichaient parfois des prétentions intolérables. Les Autrichiens détenus à Paris, à l'Abbaye, ne craignirent pas, au commencement de 1794, de demander la ville tout entière pour prison, et une dénonciation fut lancée contre leur influence dans la capitale à l'époque de la conspiration d'Hébert.

Mauny, commissaire des guerres à Fontainebleau, leur avait laissé prendre peu à peu une liberté relative, au moins en ville; le lieu de détention n'était pas une prison. C'est sans doute des conditions sanitaires des locaux par eux occupés, qu'ils eurent à souffrir le plus. Une maladie épidémique survenue en février-mars 1794, et devenue promptement dangereuse pour eux-mêmes, aussi bien d'ailleurs que pour les habitants du voisinage, attira l'attention du commissaire et du comité de la commune. Le manque d'air et la malpropreté des locaux, le défaut d'exercice de la part des prisonniers appelaient des mesures urgentes et une réforme de leur vie. Le médecin de l'hôpital leur prodigua ses soins, et sur l'avis de l'Administration, ils furent mis plus encore à la disposition des communes pour des travaux publics et des particuliers pour les travaux des champs. Un salaire leur était dû et alloué, sur lequel on prélevait leurs frais de nourriture, car dans ces deux circonstances ils ne recevaient pas la ration de pain.

Ceci diminuait d'autant les réquisitions à exercer sur les marchés pour assurer leur nourriture, et rendait par suite service au peuple, aux « citoyens » parfois gênés par ces prélèvements. Il arriva même que, dans l'intérêt de ces gens, on saisit des blés et des farines qui n'avaient pas de propriétaires apparents : on servit les prisonniers les premiers (mai-juin 1795).

* * *

Des étrangers appartenant aux puissances alors en guerre avec la France furent aussi détenus à Fontainebleau dans les dernières années du XVIII^e siècle, non pas à titre de prisonniers de guerre, mais comme suspects à raison de leur qualité d'étrangers ; de même que l'on traite aujourd'hui les étrangers rassemblés dans les camps de concentration. Leur mobilier était confisqué au profit de la nation et à cet égard assimilé au mobilier des condamnés à mort et des déportés à perpétuité.

Ils étaient, à Fontainebleau, logés dans la maison d'arrêt et cohabitaient par conséquent avec nombre de Français détenus comme suspects¹. La plupart de ces étrangers avaient été appréhendés en novembre et décembre 1793. Les premiers amenés à Fontainebleau appartenaient à diverses nationalités : anglaise, hollandaise, espagnole. Le « citoyen » Norris, sa femme et ses deux fils, enlevés à leur logis de Saint-Assise et détenus « comme Anglais », étaient, semble-t-il, pour cette raison l'objet d'une

1. M. Félix Herbet en a publié la liste dans les *Annales de la Société historique du Gâtinais*, 1907.

méfiance particulière de la part de l'Administration du département. Norris avait troqué son prénom de *John* pour le prénom bien français de *Jean* et dissimulait volontiers sa véritable nationalité.

Madame Aglaé-Élisabeth-Jacobine Donis, divorcée d'un Écossais, le duc de Drummond-Melfort, et âgée de 26 ans, avait été arrêtée dès le 9 floréal, an I^{er}, mais plutôt, sans doute, comme noble que comme étrangère. C'est comme Anglais que furent arrêtés, dès le 24 octobre 1793, Antoine Hollande, âgé de 52 ans, sa femme et sa fille, âgée de 13 ans, qui vivaient cependant en France depuis dix ans et à Fontainebleau même depuis quatre ans. Des principes républicains, affichés de bonne heure, leur assurèrent sinon la liberté, au moins un régime de faveur et l'estime de l'Administration locale. Le représentant, Maure, pressenti par elle, les maintint toutefois en réclusion, sans avoir égard à ce fait que la fille aînée de Hollande était la femme d'un Français, M. Le Brugiain, chirurgien-major du régiment d'infanterie ci-devant Béarn.

Milady Henriette-Claire Rodney, la « citoyenne » Rodney, était veuve depuis un an de l'amiral anglais Lord Rodney, lorsqu'elle fut arrêtée le 21 septembre 1793. Née en Portugal, habitant à Fontainebleau depuis le mois de novembre 1790, cependant que son mari combattait contre la France, elle avait ses cinq enfants en Angleterre. Sa femme de chambre, Anne Gifford, Anglaise elle aussi, lui tint compagnie dans la maison d'arrêt de Fontainebleau, où les maintint le représentant Maure jusqu'au jour où, en vendémiaire an V (septembre-octobre 1797),

un passeport délivré par le Directoire du département de Seine-et-Marne, leur permit de se rendre à Hambourg.

Madeleine Mergé, veuve de Santo Domingo, née à la Léogane française (Haïti), arrêtée le 3 octobre 1793 comme Espagnole, fut maintenue par Maure à raison de cette nationalité et surtout de son fanatisme. Elle fut libérée néanmoins au mois de novembre 1794.

Christiane Montcrif, veuve du citoyen Van Bram, Hollandais, avec qui elle était domiciliée en France depuis 1780, fut arrêtée à Fontainebleau, en vertu de la loi sur les étrangers et maintenue en réclusion par Maure.

Warnissel, sa femme et sa fille, tous trois « Bataves », et l'Anglaise Wembrunne entrèrent dans la maison d'arrêt au mois de décembre 1793.

Ces personnes n'étaient pas mal traitées. Nous avons à cet égard le témoignage d'un officier anglais, anonyme, qui consigna par écrit ses souvenirs de captivité et quelques observations sur le château.

Une certaine liberté, dans les limites de la ville, leur était laissée. Norris en usait surtout pour entretenir des relations utiles avec Paris. Ses amis n'étaient pas sans influence auprès des Comités et même du Comité de sûreté générale. Celui-ci, à la fin de septembre 1794 adressa au Directoire départemental de Seine-et-Marne, un arrêté ordonnant la mise en liberté de Norris, sa femme et ses deux fils. Mais ce Directoire qui, dans nombre de circonstances, avait manifesté sa haine contre l'Angleterre, discuta avant d'exécuter l'arrêté. La substitution par

Norris d'un prénom français à son prénom anglais et la dissimulation attentive de sa nationalité parurent suspectes et semblèrent expliquer que la religion du Comité de sûreté générale eût été au moins surprise. Le Directoire Seine-et-Marnais, hanté par les termes du rigoureux décret du 19 vendémiaire an II, sur les étrangers, en appela du Comité parisien, peut-être insuffisamment informé, au Comité mieux informé, et sollicita des instructions à l'égard des objets déjà distraits du mobilier saisi et confisqué sur Norris au profit de la Nation. Les quatre Anglais furent cependant libérés un peu plus tard, malgré l'avis contraire du représentant Maure.

Fontainebleau reçut, le 18 avril 1797, un Anglais que le Directoire y *relégua* jusqu'au milieu de novembre suivant : Henry Swinburne (1752-1803), que le ministre anglais avait chargé de négocier avec le Directoire l'échange du hardi marin anglais Sidney Smith, fait prisonnier le 19 avril 1796 en rade du Havre. La présence prolongée de Swinburne à Paris provoqua quelque défiance et, en attendant qu'une décision fût prise à l'égard du commodore, il fut prié d'aller vivre à Fontainebleau comme *interné*. Il revit un Fontainebleau assez différent de celui qu'il avait connu en 1786, au cours d'une villégiature passée pendant le séjour du roi. L'état d'*interné*, d'après le témoignage de Swinburne lui-même¹, était fort doux, du moins celui qu'il eut à *subir*. Car il n'eut point le sort des neuf prisonniers anglais qu'il visi-

1. A. Babeau, *La France et Paris sous le Directoire* (Paris, 1888), pp. 295-299. (Analyse de la correspondance de Swinburne.)

tait au château et qu'il fit habiller à ses frais, ni surtout des deux cents Autrichiens qu'il y vit en piteux état et vêtit également. Il paya même à dîner aux uns et aux autres, car il n'était point dans le dénument, comme chargé de mission quasi officielle. Il occupait un charmant appartement entre une pension tenue par des Dames de Saint-Cyr et une caserne de cavalerie; il fréquentait librement la société, prenait part aux commérages, sortait même de la ville pour aller déjeuner à l'ermitage de Franchard et dîner aux Pressoirs du Roi, chez la princesse de Bergues, au château de Montgermont, chez Monsieur de Gontaut, au château de Saint-Brian, chez Monsieur de Châteauvillard, où la charmante Mademoiselle de Ferrières, jolie fille pauvre, peignant de petits portraits à l'huile, pour s'aider à vivre, lui plut infiniment.

Swinburne assistait à des comédies d'amateurs, ne manquait aucune soirée, excursionnait en forêt et sur les bords du Loing, où il visitait curieusement la jolie ville de Moret. Sa vie d'interné fut très douce, et, lorsqu'après avoir quitté Fontainebleau il regagna l'Angleterre, il emportait cent mille francs pour les prisonniers français qui étaient si malheureux en son pays. Toutefois il n'avait pas rempli sa mission; le commodore Smith restait à Paris, au Temple, mais pas longtemps, car il s'en évada, le 24 avril 1798, avec le capitaine Wright, au moyen d'un faux ordre qui leur permettait de se rendre à Fontainebleau, et grâce à des complicités que la police du Directoire ne tint pas à rechercher dans la crainte de compromettre le ministre Dondeau.

MAURICE LECOMTE.



LA DÉSOLATION

DES CAMPAGNES GATINAISES

PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS



QUELLE que soit l'époque où elles sévirent, les guerres ont toujours amené avec elles un fâcheux contingent de tristesses, de ruines et de désastres. Si aujourd'hui nous avons tant à déplorer les néfastes conséquences de toutes les inventions de la balistique et de la chimie modernes, l'histoire nous apprend que le passage et le séjour des ennemis sur notre territoire furent une éternelle occasion de dépredations sans nombre, de crimes impunis, d'orgies immondes et d'incendies plus ou moins prémédités. Qu'ils s'appellent reîtres ou autrement, les envahisseurs sont toujours des barbares, chez qui les plus mauvais instincts se développent avec une surprenante facilité; et, pour être moins savamment et moins méthodiquement organisées qu'à l'heure présente, les dévastations commises par les armées d'autrefois ont été tout aussi douloureuses pour les populations qui en furent les victimes¹.

1. D'après un document de l'année 1379 (*Archives nationales*, JJ 115, n° 293), le pape aurait excommunié les Anglais et des ordonnances royales auraient interdit aux Français de faire quartier à ceux des ennemis qui seraient faits prisonniers.

Les témoignages abondent. Il n'est pas inutile cependant de les multiplier. Quelques textes inédits, relatifs pour la plupart à la région du Gâtinais comprise dans l'ancien bailliage de Melun, nous feront assister à une véritable désolation du pays à l'époque de la Guerre de Cent ans¹; ils expliquent l'abandon de beaucoup d'habitations, provoqué par une émigration systématique, dont les traces n'ont pas disparu complètement après de longs siècles, vers des contrées moins éprouvées et des cieux plus cléments. Des exploitations agricoles isolées, installées sur un sol d'une fertilité insuffisante, ne purent résister; des établissements religieux ruraux, réduits à néant, se relevèrent à grand peine; des églises, hâtivement fortifiées pour résister à l'invasion et servir de refuges aux populations effrayées², subirent des

1. Les Archives du Vatican et quelques autres documents épars ont fourni la matière d'une intéressante et suggestive publication du P. Henri Denifle : *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la Guerre de Cent Ans* (Paris, 1897-1899, 2 vol. in-8). Malheureusement, la région comprise dans les anciens diocèses de Sens et d'Orléans est à peine représentée dans ce recueil.

2. S. Luce, dans son *Histoire de Bertrand Duguesclin et de son époque* (1876), p. 479 et 499-502, a donné un premier essai de liste des églises alors fortifiées : Batilly, Bazoches-les-Gallerandes, Beaune-la-Rolande, Cepoy, Charsonville, Épieds, Montigny, Saint-Michel (Loiret); Notre-Dame de Château-Landon (Seine-et-Marne); Boissy-sous-Saint-Yon, Notre-Dame d'Étampes (Seine-et-Oise); Villeblevin (Yonne). Il y en avait beaucoup d'autres. L'église fortifiée de Pont-sur-Yonne est mentionnée en 1418 (Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 82). Les abbayes elles-mêmes étaient protégées de la même manière; outre Fontainejean, La Joye-lez-Nemours, Ferrières, Saint-Séverin de Château-Landon (Denifle, t. I, p. 27), on peut citer l'abbaye du Lys (Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. II, p. 114); nous ajouterons ce texte de février 1360, qui se rapporte aux précautions prises sur ce dernier point : « ... raser les [murs de Saint] Père emprès Meleun au lez par devers la Brie, et le pignon de l'église du Lix » (*Bibliothèque nationale*, ms. français 26002, n° 924).

attaques et des incendies que l'œil de l'archéologue sait parfois distinguer encore ; dans des villes même, momentanément occupées par les Anglais ou leurs alliés (Navarrais ou Bretons), à défaut de scènes de pillage et d'horreur qui purent être évitées, on vit pour le moins les populations rançonnées et violentées. Les années les plus terribles furent celles pendant lesquelles les bandes commandées par Robert Knolles occupèrent la contrée entre Seine et Loire, de 1358 à 1360¹. C'est l'heure où la petite ville de Châtillon-sur-Loing subit un feu terrible² ; où les seigneurs ligüés s'efforcent d'arrêter le prince de Galles dans sa marche vers Paris en lui livrant un combat à Villemaréchal³ ; où le prieur de Notre-Dame des Brûlés⁴, fuyant l'envahisseur qui vient d'occuper le village voisin de Chantecoq⁵, se réfugie dans un bois voisin, s'abrite derrière une grange et reste caché du 4 juillet au 29 octobre 1359 pour échapper au danger qui l'étreint⁶. C'est l'heure où les habitants de la ville de

1. Voir les *Grandes Chroniques de France*, les récits de Froissart et de Jean le Bel ; S. Luce, ouvr. cit., pp. 297-303 (Le Bois, signalé p. 500 comme étant à Dormelles, est en réalité à Villegruis près Provins) ; Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. II, p. 185 ; *Annales de la Société du Gâtinais*, t. VII, pp. 285-292 ; t. X, pp. 191-220 ; et t. XXI, pp. 304-319 (procès-verbal de visite des places fortifiées du bailliage de Melun en 1367, où l'on voit que toutes ou presque toutes les églises de la région avaient été transformées en forteresses). En 1360, le bailli de Sens convoqua des nobles du bailliage, visita avec eux maints villages et forteresses, et convint avec eux d'ordonner la démolition de tout ce qui pouvait être utilisé par l'ennemi comme lieu d'asile ou de ravitaillement (*Archives nationales*, JJ 89, n° 615).

2. *Grandes Chroniques de France*, édition P. Paris, t. VI, p. 151.

3. *Annales de la Société du Gâtinais*, t. X, p. 191.

4. Commune de Domats, canton de Chéroy (Yonne) ; cf. Paul Quesvers et Henri Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, p. 60.

5. Canton de Courtenay (Loiret).

6. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4^e série, t. III (1857), p. 259.

Ferrières, qui ont déjà beaucoup souffert, se déclarent autorisés à trouver asile dans l'intérieur de l'abbaye, sans payer aucune redevance aux religieux, tout le temps que dureront les incursions ennemies¹; où les habitants de Château-Landon², deux fois soumis au joug des Anglais au cours de l'année 1358, ayant subi les horreurs du pillage et de la dévastation, mal protégés par une mise en état de défense incomplète et navrés des graves pertes que la guerre leur a valu, obtiennent de se fortifier plus sûrement et plus efficacement, à la condition toutefois que l'entretien des nouvelles fortifications restera à leur

1. *Archives nationales*, X^e 25, n^o 140 : « A touz ceux qui verront ces présentes lettres, Jehan Gucart, tabellion notaire juré dou seel et de l'escripture de la prevosté de Ferrieres en Gastinois, et garde doudit seel, salut. Saiche tuit que par devant nous viadrent en leurs personnes Blaiivot Picart, procureur de religieuses persones et honnestes monseigneur l'abbé et couvent de Ferrieres, d'une part, et Tevenon de Praesles, en son nom et comme procureur de Jehan Lelievre, Jehan et Pierre Les Briedeurs freres, Tevenon Briart, Thibaut Du Bois, Jehan Barre, Jehan Melaigne, Guillaume Petrinier, Guillaume Le Mestrat, Guillaume Cergeau dit Tappereau, Guillaume Le Caux, Jehan Vernoul, Guillot Ferreur et Penisset de Beaujeu, de Ferrieres, touz consors en ceste partie, d'autre, les diz procureurs fondez de procuracion suffisante, et aiens pover de transiger et faire toutes maneres d'acors et transactions, si comme il est plus à plain contenu entre les autres clauses de leurs procuracions dont il nous est apparu; et recognerent et confesserent par devant nous les diz procureurs en nom de procuracion qui du descort qui estoit inehu ou espéré à movoir en cas d'appel par devant nous tres grans et tres doctez seigneurs messeigneurs du parlement du roy estant à Paris, entre les diz religieux appellans, Adam Nicolas, nagières gouverneurs de la baillie de Chasteaulandon, Gres et Nemox de par messire le captal de Beuch, Guillaume Depons, son commissaire, et les dessus diz consors, pour raison de ce que les diz consors maintenoient que ils avoient droit de demorer durans le temps des guerres en certains loigies et maisons estans dedans la closure des murs de l'abbaye de Ferrieres comme en forteresse, senz en paier aucun profit aus diz religieux..... Donné le mardi avant la feste de l'Anunciacion Nostre Dame l'an de grace mil sexante et six ».

Cf. aussi *Archives nationales*, JJ 90, f^o 38; document de 1358, partiellement publ. dans les *Annales de la Société du Gâtinais*, t. XVII, p. 318.

2. *Archives nationales*, JJ 90, f^o 212; voir pièce justificative III.

charge¹; où les habitants de Samoie et de Bois-le-Roi, en partie massacrés, spoliés de leurs biens, envoyés en captivité², se voient contraints d'entrer en composition avec l'ennemi pour rentrer en possession de celles de leurs maisons que le feu aura épargnées³; où les habitants aisés de Lorrez-le-Bocage ont enfermé leur argent dans des coffres et se sont ingénies à placer ces coffres, à l'abri des intrus étrangers, dans l'église du lieu d'ailleurs fortifiée, sans songer qu'un jour viendrait où des voleurs, leurs propres compatriotes, ne se gêneraient point pour mettre la main sur ces précieux dépôts, tout en faisant le guet dans l'église pour surveiller l'approche des troupes ennemies, campées au village voisin de Paley⁴. A Noisy-sur-École⁵, c'étaient des fûts de vins que l'on avait enterrés dans le terrain avoisinant l'église⁶.

1. *Archives nationales*, JJ 118, f^o 242; voir pièce justificative IV.

2. Comme à Milly et à Chailly-en-Bière (cf. *Annales de la Société du Gâtinais*, t. VII, p. 287).

3. *Archives nationales*, JJ 90, f^o 63 v^o; voir pièce justificative I.

4. *Archives nationales*, JJ 120, f^o 74 v^o; voir pièce justificative V.

5. Commune de Milly-en-Gâtinais (Seine-et-Oise).

6. • Charles, etc. Savoir faisons à touz présens et à venir nous avoir receue l'umble supplication de Jehan Gode, anciens homs et feibles de l'aage de LX ans et plus, chargé de femme et de sept enfans, contenant comme environ treize ou quatorze ans a, que nostre ainé et féal connestable ala es parties d'Espagne, et que ledit suppliant estoit garde avec un appellé Jehan Goursillon du fort de l'église de Noisy, près de Milly en Gastinois, de par nostre bailli lors de Meleun, certain gens d'armes eussent assailli de nuit et de jour ledit fort pour le prendre, et pour ce eust ledit suppliant fait enterrer et mettre en ycellui fort certaine quantité de queues de vin estanz lors en la basse court d'icellui fort, lequel vin ycelles gens d'armes veoient et povoient veoir, et fist réparer les fossez dudit fort et de ladite basse-court par les habitanz de la parroisse dudit lieu et d'envirou estanz lors retraiz oudit fort, etc... ..Donné à Paris, ou mois d'aoust l'an de grace MCCCLXXVIII, et de notre règne le XV^e .. (*Archives nationales*, JJ 113, f^o 46.)

Il y eut bien çà et là, dans le trouble de ces années mouvementées, quelques défaillances. Par crainte de représailles et succombant sous le poids de l'adversité, réduits à la misère, plusieurs habitants de Château-Landon s'étaient réfugiés dans l'abbaye de Saint-Séverin où ils demeurèrent pendant douze jours, et n'en continuèrent pas moins, pendant ce temps, de commercer avec l'ennemi, ce qui leur valut d'être ensuite jetés en prison par les officiers royaux, puis grâciés par ordre du régent¹. De même, les habitants de plusieurs communes des environs de Courtenay, harcelés et pillés par l'ennemi installé dans le voisinage et désireux de mettre à l'abri leurs familles et leurs biens, sont entrés en composition avec le capitaine du château de Courfraud qui les détenait prisonniers et voulait leur faire payer rançon; jugés coupables de ce fait, ils ont dû solliciter leur pardon².

A Nemours, le manoir fondé par le chambellan Gautier de Villebéon³ fut brûlé et en partie détruit à cette époque⁴; un hôpital y fut installé, et un dénombrement des biens appartenant à cet établissement⁵, à la date de 1384, nous montre que des

1. Pièce Justificative III.

2. Pièce Justificative II.

3. Voir sur ce personnage les *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours*, par E. Richemond (1907).

4. On a des lettres du dauphin Charles permettant aux habitants de Nemours de se fortifier, en 1359 (*Archives départementales du Loiret*, A 1377).

5. Cy est la déclaration et dénombrement que les religieux maistre, frères et seurs de la Maison Dieu de Nemox en Gastinois, ou hospital, advouent tenir du roy nostre sire pour ledit hospital, ... premièrement en ladite ville de Nemox tous les corps dudit hostel, si comme il se comporte en toute la pourprise, qui fut le propre hostel et demeure de tres vaillant

propriétés rurales en dépendant, au lieu de rapporter comme autrefois douze deniers de cens, sont en friche et de nulle valeur; des biens, sis à Basse Pleigne¹, d'un revenu annuel de près de cinq livres parisis avant la guerre, en donnent vingt sous à peine; à Meun², les habitations non détruites ont été désertées, et il n'y a aucun espoir d'en tirer le moindre profit.

Un fief à Villemer³, que détient Adam de Villemer, consistait en une maison que les Anglais ont incendiée et en une vigne dans le voisinage, actuellement (1385) toute « gâtée » et improductive⁴.

D'une grange à Saint-Liesne, près de Nanteau-sur-Lunain⁵, il subsiste à peine les quatre murs, de-

prince feu monseigneur Gaultier, jadis chancelier de France, du temps au roy Loys et au roy Phelippe ensuivant seigneur de Nemox, lequel est tout ars et détruit par les ennemis de France avec la plus grande partie des membres dudit hostel, et assez prez de la ville sont quarante arpens de sablons qui ne valent mie le labourer ne le soier, ...et si a environ douze ou seize arres ou carreaux de courtilz qui souloient valoir chascune douze deniers de cens, que valent riens moult long temps a, et sont toutes en friches; item, en ladite ville, anviron de maisons qui valent oudit hostel par an environ six livres; item de la première fondation souloit avoir terre en la Basse Pleigne, à une lieue de Nemox, avec le terroir qu'il ont à Nemox, qui souloit avoir de pur ceus au jour de la saint Jehan Baptiste quatre livres dix sept sols, qui ne vault pas vingt sols long temps a ne à présent; ...à Meun sur Platierc, prez de La Chapelle la Royne en Gastinoys, a grandes mesures où fut moult bon hostel et granches, qui fut du propre heritage dudit fondeug [fondateur], lesquelles ont été destruites et mises à désert, et a moult long temps qu'il n'y ot nulle habitation. » (*Archives nationales*, P 131, f^o 116 v^o.)

1. Commune de Fromonville, canton de Nemours (Seine-et-Marne).
2. Commune d'Achères, cant^{on} de La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).
3. Canton de Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne).
4. « Ledit Adam de Villemer, demeurant à Nemoux, tient du roy ung autre fief contenant une maison arse par les Anglois, et environ deux arpens de vingne aussy comme gastée, tenant à ladite mesure audit Villemer » (*Archives nationales*, P 130, fo 23.)
5. Canton de Lorrez-le-Bocage.

puis le passage de l'ennemi¹. Des cens que Guiot de Nesle, écuyer, seigneur de Challeau², en 1384, possède tout auprès, au lieu dit Beaumont, il touchait d'une part dix livres de rente à la Saint-Remi « avant les guerres », et touche cent trois sous quatre deniers à présent, d'autre part quatre livres onze deniers à la Toussaint « avant les guerres » et soixante-sept sous huit deniers à présent³. Si la moisson des documents de cette nature était plus abondante, il est assez vraisemblable que la proportion serait uniformément la même : 20 à 40 % de perte ou même davantage, suivant les localités.

En 1392, les moulins à eau de Blennes⁴ ont perdu toute leur valeur, probablement abandonnés⁵. Les moulins d'Épisy⁶, de Challeau et d'Encouture⁷ n'ont pas été mieux traités et, « par la fortune des guerres », le prieur de Train⁸ n'en reçoit aucun paiement⁹. Pour une raison analogue, un fief situé en la paroisse

1. « A Saint-Liane lez Nantiau sur Lunain souloit avoir une granche appartenant audit hostel, qui a été arse par les ennemis de France ». (*Archives nationales*, P 131, f^o 117 v^o.)

2. Commune de Dormelles, canton de Moret-sur-Loing.

3. *Archives nationales*, P 131, f^o 126 v^o.

4. Canton de Lorrez-le-Bocage.

5. *Archives nationales*, P 131, f^o 131.

6. Canton de Moret-sur-Loing.

7. Commune d'Écuellen (cf. *Annales de la Société du Gâtinais*, t. XXV, p. 54).

8. Commune de Villecerf, canton de Moret-sur-Loing.

9. « Item sur le molin d'Espiry deux bichez de mousture, de quoy ledit maistre [Estienne de Moulans] ne peut estre païé; item souloit avoir à Encouture six sols parisis chascun an, dont il ne peut estre païé par la fortune des guerres, et avecques ce souloit ledit maistre et ses prédécesseurs avoir plusieurs autres rentes qui sont perdues par la fortune des guerres; item souloit prendre le maistre dudit hostel sur le molin de Chailliau dix sextiers de mousture, de quoy ledit maistre ne peut estre païé. » (*Archives nationales*, P 131, f^o 138.) — Ce texte a été cité déjà, d'après une autre

d'Écuellen¹ est devenu improductif; cent ans après la période si dure et si terrible d'invasion que l'on n'a pas oubliée², la situation ne s'est aucunement modifiée, et l'on « n'en peut trouver aucuns pappiers, enseignemens, ne anciens qui en saichent à parler³ ».

Le prieur de Grès-sur-Loing⁴ n'est guère plus heureux que le prieur de Train, son voisin. Il peut bien, à la vérité, dénombrer les tènements et biens qu'il possède; mais les Anglais, en mai 1358, ont incendié le prieuré quand ils ont pris « le fort du moustier », le pressoir et la grange qui y étaient attenantes; la foire qui se tient encore dans la localité le jour de la Saint-Laurent⁵ est bien près de disparaître et elle coûte plus au prieur qu'elle ne lui rapporte; la grange de Fay⁶, dépendant du prieuré, ne trouve aucun locataire en raison de l'insécurité continuelle du pays⁷. Les fléaux d'ailleurs s'ajoutent aux fléaux,

copie, par M. Léon Le Grand dans sa notice sur le prieuré de Train. (*Annales de la Société du Gâtinais*, t. XXV, p. 54.)

1. Canton de Moret-sur-Loing.
2. Le document est de l'année 1463.
3. • Item ung autre fief assis en la paroisse d'Ecuelles, contenant huit sols huit deniers parisis et obole de menus cens, portans lotz, ventes, raisines et amendes que on souloit recevoir chascun an audit lieu d'Ecuelles le dimanche d'après saint Remy, lesquelz cens sont du tout en non valloir tant par le fait et occasion des guerres comme par ce qu'on n'en peut trouver aucuns pappiers, enseignemens ne anciens qui en saichent à parler. • (*Archives nationales*, P 131, f° 151 vo.)
4. Canton de Nemours.
5. Elle a en effet depuis longtemps disparu. Saint Laurent est l'un des patrons de l'église.
6. Canton de Nemours.
7. • C'est le dénombrement que le prieur de Gres baille des héritages et tenemens que y tient tant en cens comme en admortissement, lequel ledit prieur avoit baillé, ou mois d'avril derrenier passé l'an IIII^{xx} et quatre, en la Chambre des comptes par Estienne Tupain, premierement la place en murailles, court, jardins, où la prioré estoit quand elle fut arse par les Anglois, et prins le fort du moustier contenant arpent et demi; item la

et en cette année 1385 il est question d'une grande mortalité qui sévit dans la région¹.

Un village, situé entre Corbeil et Melun, est ruiné ou peu s'en faut. Redoutant les continuels passages de troupes pillardées et sans aveu, après avoir souffert d'un incendie allumé par les Navarrais, alliés des Anglais, lors de la prise de Melun en 1358, les pauvres gens de Dannemois² s'en sont allés, fuyant un pays devenu inhospitalier, et Robert du Plessis, leur seigneur, n'en retire guère plus d'un tiers des cens que son fief lui rapportait antérieurement³.

L'église de La Chapelle-La-Reine⁴ avait été fortifiée comme tant d'autres⁵. Pour cet objet on avait

rivière derrière ladite prioré, admortissant à présent six livres parisis; item une place en la ville où souloit avoir granche, pressouër, tout ars par les Anglois, et doit au roy de cens sept deniers parisis; item une granche à Fay, qui jadis fut aux Hospitaliers, avec environ cinquante arpens de terre, laquelle je tiens en ma main par ce que je ne trouve à qui la bailer pour gens d'armes passans, et doivent les terres de cens treize sols parisis; item une foire en ladite ville le jour de feste Saint Laurent, laquelle couste au prieur plus que elle ne lui rend. — (*Archives nationales*, P 131, f^o 98.) — Cf. *Archives départementales du Loiret*, A 1340.

1. *Archives nationales*, P 131, f^o 43.

2. Canton de Milly-en-Gâtinais (Seine-et-Oise).

3. « ...que jadis monseigneur Robert de Danemois, jadis seigneur de toute ladite ville, prinst cens et rentes qui estoient dudit hospital [de Corbeil] et assiz en ladite ville de Danemois, ...et ne pevent pas valoir par an audit Robert de neuf à dix livres, et la cause si est pour ce que ladite ville fut arse des Navarrois qui tindrent Meleun, et si fut leur moustier prius des Navarrois, pour lesquelles toutes les povres gens s'en fouyrent, et aussi pour les guerres qui ont esté et pour les gens d'armes qui par la ville sont passez, sont demourez les choses en orfenté et en ruyne. » (*Archives nationales*, P 131, f^o 43.)

4. Ch.-lieu de canton, arrondissement de Fontainebleau.

5. Elle est mentionnée comme telle, ainsi que celle d'Amponville, dans le procès-verbal de 1367 déjà cité (*Annales de la Société du Gâtinais*, t. XXI, p. 310).

dû abattre une partie de la maison du prieur¹, attendant à l'église; ce qui subsistait fut incendié au passage des Anglois. Tout à l'entour, des terres labourables n'ont pas trouvé fermier et demeurent en friche (1385); les blés qui rapportaient communément vingt-quatre muids par an en produisent à peine dix; la part de la dîme des laines et des agneaux que peut s'attribuer le prieur est tombée de six livres à quarante sous; beaucoup de terrains plantés en vigne sont délaissés, et ce qui en est encore cultivé ne donne plus que sept à huit queues de vin par an, au lieu de vingt².

Non loin de là, le prieur d'Amponville³ n'est pas mieux partagé⁴. On ne voit plus qu'une très modeste

1. Frère Gilles de Villeneuve, prieur.

2. - Une maison, court et jardin, tenant à l'église dudit lieu [de la Chapelle la Royné], qui souloit estre fermée à murs tout environ ladite maison et court et jardin, et ont esté ladite maison et murs abatuz pour ladite église qui est fortifiée et le résidu a été ars par les Anglois ou annemis...; item les dismes de blez et de mais et de vin d'environ La Chapelle, qui bien valent par années communes à présens, les dites dismes de blez et de mais dix muis ou environ, et qui bien souloient valoir vingt quatre muis, et la disme du vin vault à présent sept ou huit queues de vin qui bien en souloit valoir vingt queues; item cinquante arpens de terres labourables dont les deux pars sont demourées en friche pour ce que nulz ne labeure; item deux arpens de friche qui souloient estre vignes, et sont demourés pour semblable cause; item les trois pars des dismes des laines et des aigneaux, qui bien souloient valoir six livres parisis, et à présent ne valent que quarante sols ou environ. - (*Archives nationales*, P 131, f^o 42 v^o.)

3. Canton de La Chapelle-la-Reine.

4. - C'est le dénombrement des cens, rentes et revenues quelzconques, et le nombre de tous les héritages quelzconques appartenans au prioré d'Amponville, assis en la prévosté de Gres en Gastinois ou bailliage de Meleun; ledit prioré membre de l'église Saint Victor lez Paris, baillé par moy frere Pierre Luillier, prieur du prioré, la penultieme jour d'avril mil CCC III^{xx} et cinq; premierement l'ostel et pourpris dudit prioré contenant environ trois quartiers de terre, ouquel n'y a que une petite habitation et ouquel souloit avoir très bon lieu et honorable, et est la plus grant partie d'icellui en fossez pour la fortification de l'église qui à présent est fort, et lequel a esté combusé et arsé tant par les Anglois comme

habitation à la place où s'élevait une maison spacieuse, incendiée par les Anglais et autres gens d'armes de leur parti, et démolie pour établir des fossés autour de l'église qui a été, elle aussi, fortifiée; des bâtiments qui avaient échappé au désastre tombent en ruine, et se dégradent insensiblement; il ne reste dans le village que vingt-deux pauvres gens, qui vivent mal du produit des terres, la plupart en friche, et les bénéfices provenant du droit de haute justice se réduisent à néant, ou à peu près.

Les documents que nous analysons ici seraient-ils plus nombreux, ils n'en présenteraient ni plus d'intérêt ni plus de variété. Les constatations qu'ils permettraient de faire seraient certes toujours identiques, aux chiffres près; en Brie notamment¹, la Guerre de Cent Ans ne fut ni moins funeste à la population, ni moins déplorable dans ses conséquences économiques. La valeur des terres diminua partout dans des proportions notables et il fallut attendre des jours meilleurs pour réparer les ruines et les dévastations accumulées.

HENRI STEIN.

par autres gens d'armes paravant que je en fusse prier, et tout ce qui est demouré est en grant ruyne et chiet de jour en jour; item audit prioré a et appartient haulte justice, laquelle couste plus à garder qu'elle ne vault de revenue, et en icelle n'a que vingt deux hostes et tous povres gens... » (*Archives nationales*, P 131, f° 98 v°.) — Ce document, comme ceux qui précèdent, est de l'année 1385.

1. Les renseignements fournis par la publication du P. Henri Denifle sur la Brie (pour le xv^e siècle) ont été résumés par Maurice Lecomte dans le *Bulletin de la Conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*, t. II, pp. 337-339.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Charles, régent du royaume, accorde des lettres de grâce aux habitants de Samoio, ville ouverte, qui ont subi les horreurs de l'invasion et ont dû composer avec l'ennemi pour rentrer en possession de leurs biens.

(Avril 1358)

Karolus, etc. Notum facimus universis presentibus et futuris quod, cum parrochia et villa de Sameio, Senonensis diocesis, que murata non existit, nec aliquo fortalicio circoncineta, et habitatores ipsius parrochie per dicti domini genitoris nostrosque et regni hostes fuissent pene omnibus suis bonis mobilibus spoliati, ipsorumque habitatorum alii inhumaniter interfecti, et alii detenti captivi, aliique letaliter vulnerati et ad reancones importabiles positi, alii etiam dictorum hostium qui plura fortalicia circonquaue dictam parrochiam detinent occupata, impetum metuentes se a locis propriis quod ammodo reddentes exules ad illa repatriare aussu non essent, et finaliter audientes quod hostes prefati ipsorum habitatorum domos et loca ignis voragini tradere non cessarent, affectantes reverti ad propria et residuum domorum suarum que remanserant incombuste a dicto voragine liberare et sua hereditagia colere, ut inde possent sibi sua victualia procurare et in locis propriis commorari, ut hec omnia possent facere magis tute se, ipsos domos, bona, possessione[s] et hereditagia predicta, apud hostes eosdem reanconassent sub dictis pactis, modis et condicionibus super hoc appositis, et pro dicta pecunie summa dictis hostibus ab ipsis habitatoribus certis super hoc inter ipsos statutis terminis persolvenda, habitatoresque ipsi non

contentibiliter, sed ut possent dictorum hostium saltem ad tempus furorem rabidum temperare premissa omnia fecissent, post et contra inhibitionem nostram in illis partibus sub voce preconis super hoc comuniter factam et solenniter promulgatam; quamobrem habitatores ipsi non inmerito formidantes ne ex parte dicti domini genitoris vel nostra au[t] officiariorum regionum imposterum in corporibus vel in bonis propter hoc molestari habeant et puniri, nobis humiliter supplicarunt quatinus, cum ipsi semper fuerint et sint boni, veri et fideles, obediens et benivoli prefati domini genitoris et nostri ac regni super hoc cum ipsis misericorditer agere dignemur, nos igitur, premissis et aliis nos moventibus consideratis et attentis, factum hujusmodi omnemque penam corporalem criminalem et civilem, quam ipsi habitatores et eorum quibus ob hoc potuerunt quomodolibet incurrisse, eisdem et omnibus ipsorum in casu predicto remittimus et quittamus ac penitus indulgemus, etc... Datum Parisius, anno domini M^o CCCLVIII^o, mense aprilis.

Per dominum regentem, N. de Veires.

(Archives nationales, JJ 90, f^o 63 v^o.)

II

Charles, régent du royaume, accorde des lettres de grâce à des habitants de Champignelles et de Saint-Martin-sur-Ouagne qui, désirant mettre leurs familles à l'abri des incursions des ennemis occupant le château de Malicorne, et redoutant de nouveaux périls, ont transigé à prix d'argent avec le capitaine du château de Courfraud, où ils étaient détenus prisonniers.

(Mars 1359)

Charles, etc. Savoir faisons à touz présens et à venir que, comme noz ennemis aient nagueres prins et tiennent le chastelet de Malicorne sur Eaune' et pillent, ardent, raençonnent,

1. Canton de Charny (Yonne).

destruent tout le pais, mettent à mort et prennent prisonniers touz les hommes, et ravissent et deshonerent toutes les femmes qu'il puent trouver, et pour ce aucuns habitanz des villes et parroisses de Saint Martin sur Eaune¹ et de Champignelles sur Beauluz², qui sont à demie lieu près de ladite forteresse et qui en ceste présente année ont esté par plusieurs foiz couruz et pilliés desdiz ennemis, voulans ces choses eschever à leur pouvoir et sauver eulx, leurs fames, leurs enfanz et biens, considérans que sur le pays n'a à présent aucuns de nostre partie qui à la male volenté de noz diz ennemis puisse résister, se soient raençonnez par les diz ennemis senz nostre licence pour eulx et pour les autres habitanz des dictes villes et patroisses jusques à Pasques prochainement à venir, afin que cependant il puissent retraire à forteresse à mettre en lieu seur eulx et leurs diz femmes, enfanz et biens, et que les dictes villes ne fussent arses ne destruites; et pour ce nostre amé Berart de Belegarde, capitaine de Courferaut³, ou son lieutenant, a fait ardoir aucunes des dictes villes en tout ou en partie, et a pillé et prins ou fait prendre aucuns des diz habitanz et les détient prisonniers ou chastel dudit lieu de Courferaut ou ailleurs, et les vult raençonner et mettre à raençon, combien qu'il aient toujours esté vrais et loyaulx subgetz à monseigneur, à nous et à la couronne de France, desquies il y en à aucuns qui, par doubte et paour qu'il ne feussent mis à mort, ont jà composé audit capitaine pour certaine somme d'argent et autrement; pour lesquelles choses les diz habitans doubtent estre poursuis, travaillez et domagiez, et lesdites villes arses, si comme il nous ont fait signifier, en nous suppliant que sur ce nous leur vouldissions faire grace et miséricorde, nous, pour considération des choses dessus dictes, aus dessus diz habitans et à chascun d'eulx d'iceux avons quitté, pardonné et remis, quit-

1. Canton de Charny (Yonne).

2. Canton de Bléneau (Yonne).

3. Aujourd'hui Les Couffrauds, lieu-dit de la commune de Douchy, canton de Châteaurenard (Loiret). Sur les anciens seigneurs de Couffraud, voir *Annales de la Société du Gâtinais*, t. XX (1902), pp. 19-23.

tons, pardonnons et remettons par ces présentes oudit cas, de grace espéciale, de certaine science, et du povoir et auctorité royal dont nous usons à présent, le fait dessusdit et toute paine criminele et civile que pour occasion des choses dessus dites il puent avoir encouru envers nostre dit seigneur et envers nous, pourveu toutesvoies que autrefois ou temps à venir il ne se raençonnet; et, s'il avenoit que il se renceonnassent comment que ce fust, nous voulons que ceste grace ne leur vaille. Si donnons en mandement au dessus dit capitaine de Courferaut ou à son lieutenant et à touz nobles et à touz autres officiers, justiciers et subgetz de nostre dit seigneur et de nous, présenz et à venir, ou à leurs lieux tenans et à chascun d'eulx, si comme à lui appartendra, que nostre presente grace il laissent et facent joir et user lesdiz habitans et chascun d'eulx et contre la teneur d'icelle, ne les contraignent, travaillent ou empeschent ou souffrent estre contraint, travaillé ou empesché en corps ne en biens en aucune manière, etc... Donné à Paris, l'an de grace mil CCCLVIII, ou moys de mars.

Par monseigneur le régent, à la relacion du Conseil :
J. Boistel.

(Archives nationales, JJ 90, f° 24 v°.)

III

Charles, régent du royaume, accorde des lettres de grâce à plusieurs habitants de Château-Landon qui, pendant le séjour de l'ennemi dans cette ville, ont trafiqué avec lui, par crainte de représailles, et ont été poursuivis et emprisonnés de ce fait.

(Janvier 1360)

Charles, etc. Savoir faisons à touz présenz et à venir que, oye l'umble supplication de pouvres et misérables personnes Adam Du Puis, Tevenon Aignan, Jehannin Delatasson et Macé Boucheri, de Chasteaulandon, contenant que comme

environ quinze jours après Pasques l'an mil CCC cinquante et huit, les ennemis, qui lors estoient [à] Espernon, feussent veniez à Chasteaulendon et eussent pillié toutes les bonnes genz d'icelle ville, pris prisonniers, raençonnez les corps et plusieurs mis à mort, arsé grant partie d'icelle ville et fait plusieurs autres grandes iniquités, par lequel fait les dessus diz furent du tout mis à povreté, et depuis pour ce que iceulx supplians n'avoient de quoy vivre ne soustenir eulx, leurs pouvres femmes et enfans, en forteresse eussent demeuré en la dicte ville, cuidans que les diz ennemis qui s'en estoient retourné audit Espernon n'y deussent plus retourner, néantmoins à la feste de Toussains ensuivant, iceulx ennemis ou autres ennemis du royaume feussent venuz audit lieu de Chasteaulendon devant l'église Nostre Dame, où les pouvres genz d'icelle ville se estoient retrais et avoient comencié ycelle église à fortefier, et pour ce qu'elle n'estoit pas encore tenable par eulx, et que il ne la povoient bonnement garder et contrester à la male volonté d'iceulx ennemis, eust esté rendue sauf leurs vies et senz raençon ausdiz ennemis, lesquieux demourerent en l'abbaye de Saint Severin dudit lieu par l'espace de douze jours ou environ, pendant lequel temps les diz supplians et plusieurs autres, pour ce que eulx avoient tout perdu, et encore ce peu de chevance qui leur povoit estre demouré perdue oudit fort, et n'avoient de quoy vivre ne ne savoient que faire ne où traire eulx, leurs pouvres fames et enfans, demourèrent en ladite ville, servirent lesdiz ennemis, marchandèrent et repairèrent avec eulx pendant les douze jours dessus diz, comme contrans à ce, tant par povreté et pour avoir leurs vies comme par peur de mort et par contrainte des diz ennemis; pour occasion desquels faiz le sire de Greuille, capitaine, et le prévost dudit lieu ou leurs genz de par eulx ont pris et empêchiez les corps et les biens des diz supplians et les detiennent prisonniers et les en poursuivent criminellement, que il ne soient en péril et aventure de leurs corps et de leurs biens se par nous ne leur est sur ce de gracieux et profitable remede, si comme il dient; suppliant humblement que, comme il aient toute leur vie esté gens de bonne vie et conversation honeste et que

onques ne furent accusez et convaincz d'aucun crimes, considérans les grans pertes, pouvretés et dommages que il ont soustenu et enduré pour le fait des présentes guerres, nous leur veillons à touz ensemble et à chascun d'eulx pardonner et remettre gracieusement les diz faiz et leur pourveoir de remede convenable, nous, favorablement inclinans à leur supplication, etc... Donné à Paris, l'an de grace mil CCCLIX, ou mois de janvier.

Par Monseigneur le régent, à la relacion du Conseil, ouquel estoient le chancellier de Normandie, et messire Jaques La Vache : N. de Veires.

(Archives nationales, JJ 90, fo 212.)

IV

Charles VI autorise les habitants de Château-Landon à fortifier leur ville.

(Avril 1381)

Charles, etc. Savoir faisons à tous présens et à venir nous avoir veue l'umble supplication de noz amez et féaux subgez les habitans de nostre ville de Chasteaulandon, contenant en effect que, comme par le fait des guerres ycelle ville ait esté arse, destruite et gastée par telle manière que les ouvriers et marchans de drapperie et d'autres ouvrages et marchandises que on y souloit faire n'y pevent bonnement demourer ne habiter, laquelle ville souloit estre bonne et bien marchande et l'une de dix et sept bonnes villes où on fait drapperie jurée ou royaume, et est de nostre propre demaine d'ancienneté, et en ycelle ville en laquelle souloit avoir bel chastel qui à présent est ruyneux, a belle et grant chastellenie et siège royal notable auquel sont subgiez et ressortissans environ quatre vins dix et sept villes avecques plusieurs abbayes et esglises et vassaux noz fievez, ayons aussi à cause d'iceulx ville, chastel et chas-

tellenie moult noble demaine, qui nous est de grant valeur et seroit ancores greigneur et à tout le pays d'environ se audit lieu avoit une partie de la ville fortifiée et mise en estat de defense par telle manière que justice y peust estre gardée et que noz subgiez dessus diz y peussent estre retrais, et que il y peussent seurement ouvrir vivres et leur marchandise garder, laquelle chose il ne pourroient faire sanz nostre ayde et licence, de laquelle nous ont humblement fait supplier, lesquelles choses considérées et attendues voulens tousjours et désirans le proffit et seurté de tous noz subgez, nous, pour le bien, proffit et seurté des diz supplians et du pays d'environ, avons à yceulx habitans supplians de nostre grace especial et royal puissance donné et octroyé congié et licence, donnons et octroyons par ces présentes, de fortifier, emparer et mettre en estat de deffense ladicte ville ou partie d'icelle, selon que mielx et plus profitable leur semblera de faire, pourveu toutesfoiz que à ce se consente la plus grant et saine partie d'iceulx habitans, et que de la dicte ville ainsi fortifiée soient tenuz de garder et faire garder et tenir en estat de deffense à leur fraiz et missions pour la seurté d'eulx et du pays d'environ tellement que aucun dommaige n'en puisse avenir. Si donnons en mandement à nostre bailly de Senz et à tous les justiciers et officiers de nostre royaume présens et à venir ou à leurs lieutenans, si comme à eulx appartendra et pourra appartenir, que de nostre présente grace facent et sueffrent joyr et user les diz habitans supplians, sanz les empeschier ou souffrir estre empeschiez au contraire; et afin que ce soit ferme chose et estable à tous jours, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donnè à Paris, ou moys d'avril l'an de grace mil CCC quatre vins et ung, et de nostre regne le premier.

Par le Roy, à la relation de monseigneur le duc d'Anjou et du conseil, ouquel vous, les evesques de Laon et de Langres et plusieurs autres estiés. T. Hocie.

(Archives nationales, JJ 118, f° 212. Publ. par Douët d'Arcq, Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, t. I, p. 82.)

V

Charles VI accorde des lettres de rémission à des habitants de Lorrez-le-Bocage, coupables d'avoir volé des sommes d'or et d'argent mises en sûreté par leurs compatriotes dans l'église dudit lieu pendant la période d'occupation du pays par les Anglais.

(Mars 1382)

Charles, etc. Savoir faisons à tous présens et à venir, à nous avoir esté exposé d'aucuns des amis charnelz de Jehan Malot le jeune, Adam Le Closier et Symon Perroteau, chargiez de femmes et de grant quantité de petiz enfans, très povres genz laboreurs et gaignans leurs vies devant autrui, touz demorans en la ville de Lorrez le Bocage, quecomme l'église parrochial d'ilec ait esté fortifiée pour obvier à la male volonté des ennemis du royaume, et pour la salvacion et retrait des bonnes genz et vivres du pays d'environ, et pour ce afin que plus grant inconvenient ne s'en puist ensuir, se ladicte église estoit prise, que ja n'avieigne, les habitans d'ilec aient en cas de neccessité et de péril fait faire en ycelle église guet et garde de jour et de nuit, ouquel guet faisant aient esté envoiez par plusieurs jours et nuiz les diz Jehan, Adam et Simon, et en faisant leur dit guet et garde, sachans que dedenz ladite église estoient plusieurs huches et coffres appartenans à aucunes bonnes genz du lieu et qui estoient renommez d'avoir or et argent et assez bonnes et grandes chevances, considérans les povretez et qu'il estoient chargiez de femmes et de petiz enfans, comme dit est, et qu'il leur estoit bien neccessité qu'il eussent aucun argent pour aider à supporter à leurs gouvernemens, prindrent une clef et essaierent à plusieurs des dites huches tant qu'il en ouvrirrent jusques à six, c'est assavoir la huche d'un nommé Jehan Le Bourgoïn, la huche de Jehan Mourart, la huche Perrin Herbert le Viel, la huche Jehan Aubosc, la huche de Perrin Cire, et la huche de Jehan Boudeau, et combien que es dites

huches fussent grans finances, toutesvoies en ycelles huches, en l'une plus et en l'autre moins, et par diverses nuys prendrent, partie en argent et or, jusques à la somme de neuf livres et dix sept solz parisis ou environ, dont chascun d'eulx et certaine portion, pour lequel fait il sont en voie d'absenter le lieu et que jamais n'y puissent ou osent habiter pour rigoreuse justice qui contre eulz s'efforce de les appeller aus droiz du pays, se nostre grace et miséricorde ne leur estoit sur ce extendue, si comme dient les diz exposans, en nous suppliant très humblement que, comme il aient fait grans pertes bleciées de leurs biens et interés qui s'en trevent pour bien contens et qu'il sont povres genz de bonne renommée, sans avoir esté attains d'autres vilains crimes, nous vueillions avoir d'eulx pitié et compassion, nous oudit cas, ces choses considérées, etc.....
Donné à Paris, ou mois de mars l'an de grace mil CCC III^{xx} et un, et le second de nostre règne.

(Archives nationales, JJ 120, f° 74 v°.)





NOS BARONS GATINAIS AUX MARCHES DE L'EST



LA guerre gigantesque où, depuis plus de deux ans, la France défend, avec son existence, l'indépendance des faibles et la liberté du monde, n'est que le dernier acte d'un drame plusieurs fois séculaire, la lutte soutenue contre l'Allemagne pour la maîtrise de la région qui s'étend de la Meuse au Rhin.

Cette zone intermédiaire, créée au détriment de la Gaule par le baroque traité de Verdun, pour donner à l'empereur Lothaire les deux cités impériales de Rome et d'Aix-la-Chapelle, fut dominée d'abord par l'Allemagne, où s'était fixée la dignité d'empereur. A la longue, nos Capétiens de France et nos Valois de Bourgogne y firent des progrès marqués et incessants. Gagné à la civilisation française, le pays était en voie d'assimilation et prêt à rentrer au giron de la vieille Gaule, quand le fatal mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche le fit retomber aux griffes des Allemands, bientôt fortifiés de l'alliance des Espagnols qui leur apportaient les richesses du Nouveau Monde.

Durant trois siècles de guerres sans cesse renou-

velées, la France lutta pour desserrer l'étreinte de la Maison d'Autriche. Enfin, la République eut l'honneur d'achever l'œuvre de Louis XI, de François I^{er}, de Richelieu et de Louis XIV. Elle nous donna la frontière du Rhin, en y plantant, comme autant de bornes sacrées, les monuments de Kléber et de Desaix, de Hoche et de Marceau.

Mais l'ambition démesurée de Napoléon I^{er}, ayant coalisé l'Europe contre nous, fit à nouveau démembrer la Gaule, nous enleva nos principaux bassins de houille, devenus le pain de l'industrie, et nous fit perdre des populations laborieuses, froides et pondérées, dont l'absence à de certains moments s'est fait cruellement sentir dans nos conseils de gouvernement. En outre, aux traités de Vienne, Talleyrand commit la lourde faute d'implanter la Prusse dans notre voisinage immédiat, à la place de principautés inoffensives qui faisaient du Rhin la Rue des Prêtres. Installée sur notre frontière, cette puissance militaire, agressive et redoutable, a travaillé pendant cent ans à perfectionner l'art de tuer et de détruire, pour imposer d'abord son hégémonie à l'Allemagne, puis pour chercher à réaliser son rêve de domination universelle.

En face du péril allemand, quel a bien pu être le rôle d'un petit pays comme le nôtre, situé au cœur même de la vieille France, au seuil des avenues historiques qui de Paris rayonnent vers le Midi, mais aussi sur la grande voie transversale qui relie la Gironde à la Meuse et au Rhin, par Orléans et Reims, Liège, Aix-la-Chapelle et Cologne? Malgré son éloignement de la frontière, notre Gâtinais a pris

sa part, et une part appréciable, de l'œuvre accomplie aux Marches de l'Est, surtout dans la période qui s'étend de Louis XI à la Révolution, où il a donné à la France quantité de bons serviteurs.

C'est ce qu'on se propose d'indiquer ici de façon sommaire, en esquissant quelques silhouettes de personnages peu connus, appartenant surtout au Gâtinais pithivérien et qui mériteraient une étude plus approfondie. Notre ambition ne va qu'à ouvrir la voie et à donner une idée des ressources que nos études locales peuvent mettre au service de la grande histoire.

I. JEAN DE SALAZAR¹.

Au xv^e siècle, le péril bourguignon contenait déjà en germe le péril autrichien.

La Bourgogne jouait alors dans nos marches de l'Est, égrenées de la mer du Nord aux Alpes, de la Flandre à la Savoie, un rôle analogue à celui de l'Anjou des Plantagenets, qui avait brillamment rempli la mission bienfaisante d'unir et de franciser nos provinces de l'Ouest, si disparates, avant de devenir le centre menaçant de la royauté anglo-normande.

1. SOURCES : Cabinet des Titres : Pièces originales. — Archives départementales du Loiret, municipales d'Orléans et notariales de Pithiviers. — *Chroniques* de Th. Basin, de Molinet et de Jean de Roze. — Quicherat, *Rodrigue de Villandrando* (1879). — Tuetey, *Les Ecorcheurs sous Charles VII* (1874). — Crestin, *Recherches historiques sur Gray*. — De Piépape, *Réunion de la Franche-Comté à la France* (1880). — Duclos, *Histoire de Louis XI* (1745). — De Beaucourt, *Histoire de Charles VII* (1880-1891). — *Lettres de Louis XI*, etc., etc.

Comme l'Anjou des Plantagenets, la Bourgogne des Ducs était le théâtre d'une magnifique floraison artistique et littéraire. Sous l'influence de son rayonnement, dernier sourire du moyen-âge à son déclin, les provinces bilingues du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut s'acheminaient à l'assimilation. C'est à Cologne qu'allait être imprimé le premier livre français.

Avec Charles le Téméraire, la puissance bourguignonne devint à son tour menaçante. D'un orgueil démesuré, sombre et colérique, ce prince rêvait de détruire et de démembrer la France. « J'aime tant ce royaume, disait-il, qu'au lieu d'un roi, j'en voudrais six. » Ce fut l'œuvre de Louis XI de conjurer ce péril, de ruiner l'ingrate Maison de Bourgogne et de chercher à recueillir son héritage, pour l'empêcher d'aller grossir la puissance d'un prince d'Allemagne.

Pour l'aider dans cette œuvre de salut public, Louis XI ne fut pas des mieux servis. Autour de lui, ce n'était que corruption et fourberie, trahison ou incapacité, fruits naturels d'une époque cynique, pleine de tares et de misères. Trahi par ses proches, par les grands et même par ses créatures, on comprend qu'il se soit rabattu sur de petites gens et sur des étrangers.

Le xv^e siècle est d'ailleurs l'âge d'or des condottieri. Un des plus en renom, Jean de Salazar, était dans la force de l'âge, à l'avènement de Louis XI (1461) et habitait alors le château de Laas, près de Pithiviers. Il allait devenir, avec le connétable Dammartin et le maréchal Joachim Rouault, un des trois principaux capitaines du nouveau règne.

Bien que d'origine espagnole, de la province de Biscaye, Jean de Salazar nous appartient tout entier. C'est en France que s'est déroulée toute sa carrière, c'est là qu'il s'est établi et qu'il a fait souche d'une belle et nombreuse postérité. Après une existence des plus agitées, le hasard d'un nouveau mariage venait de le fixer définitivement aux confins de la Beauce et du Gâtinais, c'est-à-dire dans la contrée même d'où était sortie la grand'mère de son premier protecteur.

On sait, en effet, que Pierre le Bègue de Villaines, ministre de Charles VI et baron d'Yèvre-le-Châtel, avait d'abord accompagné Duguesclin en Espagne, à la tête des Grandes Compagnies, contribué à détrôner Pèdre-le-Cruel au profit d'Henri de Trastamare et, en récompense de ses services, était devenu comte en Galice, grand de Castille et cousin du roi par son mariage avec une Guzman. Sa sœur, Thérèse de Villaines, avait elle-même épousé un partisan du Trastamare, don Garcia Gutierrez de Villandrando. Or, quarante ans plus tard, c'est un petit-fils de la Française, Rodrigue de Villandrando, qui était venu combattre pour notre indépendance et rendre à la France le secours que l'Espagne en avait reçu jadis; mieux inspiré en cela que son compatriote François de Surienne, dit l'Aragonais, qui guerroyait alors au service des Anglais et qui, maître de Montargis (1432-1437), fit tant de ravages en Gâtinais.

Dès 1430, on trouve Jean de Salazar à la suite de Rodrigue, comme page du fameux condottiere; puis, grâce à des opérations habilement conduites, on le

voit devenir très vite son lieutenant et son bras droit. Aussi, quand Rodrigue prit sa retraite, il fit jurer à ses Espagnols d'obéir à Salazar comme à lui-même, le faisant ainsi reconnaître comme chef de sa compagnie franche (1439).

Durant quatre à cinq ans, Salazar, à la tête des Rodrigais, avait mené l'existence aventureuse et peu édifiante des capitaines d'Écorcheurs, vivant surtout de pillages, d'appatissements et de rançons, tantôt à la solde de Charles VII, qu'il aida à réprimer le soulèvement de la Praguerie (1440), tantôt louant ses services au duc de Bourgogne (1442), puis au comte d'Armagnac, en guerre contre son suzerain, et, par suite, assiégé dans Rodez, obligé de capituler et banni du royaume (1443).

Sa disgrâce avait été de courte durée. Lorsque le Dauphin emmena les routiers en Alsace, Salazar, remis à la tête de ses Espagnols, avait fourni l'escorte du chef de l'armée, commandé l'avant-garde à la bataille de Saint-Jacques de la Birse et soutenu avec Dammartin le principal effort des Suisses (1441). Au retour de l'expédition, il avait été d'ailleurs congédié. C'était l'effet de la grande réforme militaire qui remplaça toutes les compagnies franches par quinze compagnies d'ordonnance, réparties entre un grand nombre de garnisons, sous des chefs absolument sûrs (1445). On sait que Tristan l'Hermite, avec son énergie proverbiale, réussit à en finir avec les Écorcheurs, en dispersant les meilleurs d'entre eux dans les compagnies de formation nouvelle et en faisant reconduire les autres sous escorte aux frontières de leurs pays respectifs.

Dans cette première partie de sa carrière, Salazar avait paru plusieurs fois en Gâtinais. Dès 1432, la compagnie de Rodrigue, forte de cinq mille combattants, était venue, sur l'ordre de Charles VII, rejoindre à Orléans Dunois, Gaucourt, Retz et Xaintrailles, avait traversé ce pays, passé la Seine à Melun, battu les Anglais et contraint le duc de Bedford à lever le siège de Lagny.

En 1436, il avait accompagné son chef Rodrigue au château de Sully-sur-Loire, où Georges de La Trémoille, le fameux favori et le mauvais génie de Charles VII, avait lié partie avec le capitaine espagnol, pour se servir ensuite de lui en mainte occasion. Fort de ces anciennes relations, La Trémoille imagina de les rendre plus étroites, après s'être compromis gravement dans la révolte de la Praguerie, tandis que Salazar avait cédé à une meilleure inspiration en mettant son épée au service de la cause royale.

Le 31 octobre 1441, un traité de mariage fut passé entre très haut et très puissant seigneur Monseigneur Georges de La Trémoille, baron de Sully et de Craon, grand chambellan de France, se faisant fort de damoiselle Marguerite, sa fille bâtarde, et Jean de Salazar ou Sallezart, écuyer d'écurie du roi, capitaine de gens d'armes et de trait. Le beau-père promit de remettre au futur époux, après la consommation du mariage, la ville de Saint-Fargeau-en-Puisaye, avec une somme de 4000 livres à titre de dot, et son futur gendre s'engagea à le défendre corps et biens. Par ce mariage, Salazar devenait aussi le beau-frère du bâtard de La Trémoille, alors baron de Chamerolles.

Marguerite trépassa le dimanche avant Noël, l'an 1457; et Salazar, à la tête de plusieurs enfants, convola en troisièmes noces avec une riche héritière du Gâtinais, Marie Braque, déjà veuve de trois maris : Pierre Dhuisy, Raimond le Bourg de Mascaran et Jean le Galois de Villiers, dont les deux derniers avaient combattu, aux côtés de Jeanne d'Arc, à la levée du siège d'Orléans par les Anglais. Cette dame avait recueilli d'opulentes successions et possédait, aux environs de Pithiviers, Laas, Escrennes, Courcy, Degainvilliers, Bouville (d'Estouy) et Sandimaisons. Dès lors, du nom du château dont il fit sa principale résidence, Salazar fut désigné souvent, dans les actes du Cabinet des Titres, comme baron de Laz ou de Latz, conseiller et chambellan du roi, capitaine de cent lances fournies de son ordonnance.

En effet, dès son avènement (1461), Louis XI appela près de lui Jean de Salazar, dont il avait apprécié la valeur, l'expérience et le coup d'œil, dans son expédition contre les Suisses. Il n'eut jamais lieu de s'en repentir; car, rompant avec certaines erreurs du passé, ce bon serviteur lui garda une fidélité inviolable.

Au surplus, il n'était pas meilleur que les hommes de cette triste époque et tenta sans scrupule de profiter de la disgrâce temporaire de Dammartin, son vieux compagnon d'armes, pour s'enrichir d'une partie de ses dépouilles.

Salazar fut nommé capitaine d'une compagnie d'ordonnance, rentrant dans le cadre de l'organisation nouvelle et composée des meilleurs éléments de son ancienne compagnie franche. Assagi par sa

longue retraite, il en fit une troupe d'élite, dont la bonne tenue et l'allure martiale firent un jour l'admiration des Parisiens. Voici la description qu'en donne la *Chronique* de Jean de Roye :

« Tous lesquels hommes d'armes estoient vestus
» et habillés de hoquetons de camelot violet à gran-
» des croix blanches, et avoient belles chaînes d'or
» autour du col, et en leurs testes cramignolles de
» velours noir à grosses houppes de fil d'or de
» Chypre dessus, et tous leurs chevaulx estoient cou-
» verts de grosses campanes d'argent. Et au regard
» du dit Sallezart, pour différence de ses gens, il
» estoit monté sur un beau coursier à une moult belle
» housure, toute couverte de tranchoirs d'argent,
» dessus chacun desquels y avoit une grosse cam-
» pane d'argent doré. Et tout devant la dite compa-
» gnie alloit la trompette du dit Sallezart, monté
» sur un cheval grison... »

Cette troupe se composait de cent lances fournies, comprenant chacune un homme d'armes ou maître, trois archers, un coutillier et un page ou varlet, tous également montés, si bien qu'une compagnie d'ordonnance représentait un effectif de six cents cavaliers. Ce furent là nos premiers régiments de cavalerie.

Salazar eut soin d'entretenir dans ce corps la tradition de son origine, en y attirant de jeunes nobles de Castille et d'Aragon. Mais, de bonne heure, le nombre des Espagnols alla en diminuant, tandis que les Français y entraient de plus en plus, surtout de ceux qui avaient avec le capitaine des liens de parenté, d'amitié ou de voisinage. Plusieurs montres

passées en 1470 aux environs d'Orléans et en 1475 à Amiens et près de Saint-Dizier, donnent, à côté de noms espagnols tels que Hernan de Sotomayor, André Bermudez, Rodrigue de Fonseca, Sanche del Gardo, Alonzillo de la Barrera, des noms de provenance gâtinaise comme Jean du Lac, Pierre de Saint-Martin, Louis de Villiers, Guichard de Sainte-Marie, Pierre de Longueau, etc...

Comme entrée de jeu, Salazar fut employé aux Pyrénées, où sa connaissance du pays et des *cosas de España* devait être particulièrement précieuse.

Le roi Jean II d'Aragon, poussé par sa seconde femme à dépouiller ses enfants du premier lit, au profit de celui qui devait être Ferdinand le Catholique, venait d'usurper la Navarre sur son fils aîné, Carlos prince de Viane, de faire périr ce dernier par le poison et de jeter sa fille Blanche aux prisons d'Orthez. Outrés de ces crimes, les Catalans avaient pris les armes contre leur souverain, et chacun des deux partis faisait appel au roi de France. Louis XI vit là une belle occasion de fermer la frontière française, en acquérant une solide barrière contre les royaumes espagnols.

Il se mit à l'enchère des deux partis, et ce fut la mauvaise cause qui l'emporta. Par le traité de Bayonne (9 mai 1462), Louis promit au roi d'Aragon l'assistance d'un gros corps de troupes contre les Catalans et, en échange d'un prêt de 300.000 écus d'or, le roi Jean lui engagea les comtés de Roussillon et de Cerdagne.

L'armée française, envoyée en Catalogne, sous les ordres de Gaston de Grailly, comte de Foix,

comprenait onze compagnies d'ordonnance, dont celle de Jean de Salazar, et six mille francs-archers, notamment ceux du bailliage d'Orléans et de la prévôté de Gien. Elle entra en Roussillon, prit Salces, Villelongue, Lupian, Sainte-Marie et Canet, força le passage des Pyrénées au Boulou et au col du Perthus, fit lever aux Catalans le siège de Girone, les battit et réduisit la province sous l'obéissance du roi, sauf Barcelone et Lerida. Puis, comme le roi Jean ne pouvait rembourser ses avances, l'armée prit possession du Roussillon et de la Cerdagne pour le roi de France. Cette importante acquisition rétablit les anciennes bornes de la France, en les poussant jusqu'aux Pyrénées. C'est un des plus précieux résultats du règne de Louis XI (1462).

A la fin de l'année, le roi d'Aragon essaya bien de reprendre son gage sans le racheter et, par ses intrigues, excita à Perpignan une révolte contre les Français. Nos troupes, sous Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, rentrèrent en Roussillon, firent lever le siège du château de Perpignan, et Louis XI se fit confirmer la possession de ce pays par un nouveau traité (23 avril 1463).

Lors de la Ligue du Bien public, où Charles le Téméraire sut réunir tous les grands vassaux contre le roi de France, alors que Dammartin et le duc de Nemours se joignaient aux rebelles, Salazar resta fidèle à Louis XI. Il l'accompagna dans son expédition à travers les provinces du centre, puis dans son retour précipité vers la capitale, et combattit à la bataille de Montlhéry, où sa compagnie fut entraînée un moment par la déroute du comte du Maine

(16 juillet 1465). On sait que, dans cette bataille indécise, chaque parti se prétendit victorieux; mais Louis XI réussit à gagner Corbeil et de là fit sa rentrée à Paris, tandis que Charles le Téméraire se retirait à Étampes, où les ducs de Berry et de Bretagne le rejoignirent le lendemain, renouvelèrent leur pacte d'alliance et séjournèrent quinze jours.

Puis les coalisés voulurent traverser la Seine pour se réunir aux milices de Lorraine et de Bourgogne et aux Suisses qu'amenait Jean de Calabre. Salazar rompit le pont de Samois et tenta de leur interdire le passage (1^{er} août 1465). Mais il avait trop peu de monde et manquait d'artillerie. Il ne put les empêcher de passer un peu plus haut les deux rivières d'Yonne et de Seine, à l'aide de bateaux qu'ils trouvèrent au-dessus de Moret et de Montereau. Il lui fallut se rabattre sur la capitale où eurent lieu quelques escarmouches. Ensuite le roi amusa les princes par de longs pourparlers et les renvoya chez eux, gorgés de biens et d'honneurs, après la signature des traités de Conflans et de Saint-Maur (octobre 1465).

En plusieurs occasions, Louis XI prouva qu'il ne manquait pas de courage personnel et d'esprit de décision pour diriger un combat; mais ce n'était pas un roi belliqueux. Il n'a jamais fait la guerre qu'à son corps défendant. Pour lui, le recours aux armes était un moyen extrême, un moyen douteux, auquel il ne se décidait qu'après avoir épuisé, pour arriver à ses fins, quantité d'autres procédés dont l'emploi lui était plus familier, politique, diplomatie, promesses et séductions de toute sorte, y compris l'achat des consciences. Aussi la carrière de ses prin-

cipaux capitaines ne présente-t-elle que des actions fragmentaires, et non de belles campagnes comparables à celles des généraux de Louis XIV et de Napoléon. Leurs opérations consistent surtout en démonstrations militaires, sauf lorsqu'ils ont à repousser de fortes attaques.

Ainsi, dès qu'il eut dissous la coalition et renvoyé les princes chez eux, Louis XI travailla à reprendre en détail ce qu'il avait dû céder en bloc. Tout d'abord il voulut remettre la main sur sa plus riche province, la Normandie, qu'il avait été contraint de céder à son frère Charles et qui produisait à elle seule la moitié des revenus de la couronne.

Son armée, dont un des principaux chefs était Jean de Salazar, parti d'Orléans, le 11 décembre 1465, traversa la Beauce, se saisit de Vernon, d'Évreux, de Gisors et de Gournay, entra à Caen le 20 décembre, s'empara de Louviers, le 1^{er} janvier 1466, et investit Pont-de-l'Arche. C'était presque une promenade militaire ou un exercice de grandes manœuvres. Le seul combat de la campagne eut lieu au cours d'une pointe hardie que Salazar et Malortie poussèrent alors jusqu'au Pott-Saint-Ouen, à mi-chemin de Rouen. Un corps de troupe, sorti de cette dernière ville, leur tua une soixantaine d'hommes d'armes et trois cents archers et réussit à se jeter dans Pont-de-l'Arche. La place n'en capitula pas moins, peu de temps après; et Rouen ouvrit ses portes à son tour. En l'espace de quelques semaines, l'expédition était terminée et la Normandie toute entière soumise à l'autorité royale.

En 1467, Louis XI eut d'abord l'idée de soutenir

la révolte des habitants du pays de Liège, de cette vaillante petite France de la Meuse, contre leur indigne évêque, frère du duc de Bourbon et cousin du duc de Bourgogne. Dammartin et Salazar s'avancèrent aux confins de la Champagne avec quatre cents lances et six mille francs archers. Mais le roi leur donna contre-ordre, les circonstances lui paraissant défavorables, en raison du rapprochement qui s'opérait alors entre le duc de Bourgogne et les rois d'Angleterre, de Castille et d'Aragon.

L'année suivante, Louis XI, pris au piège à Péronne et craignant pour sa vie, accepta non seulement de désavouer les Liégeois, mais encore d'aller les combattre en compagnie de Charles le Téméraire. Comme il n'avait avec lui que sa garde écossaise, il fit venir quatre cents hommes d'armes avec La Trémoille, baron de Sully et de Craon. Peut-être cette troupe de deux mille quatre cents chevaux comprenait-elle la compagnie de Jean de Salazar, beau-frère de La Trémoille; mais on n'a pas de certitude à cet égard. Les Liégeois se défendirent vaillamment, bien que leurs remparts eussent été démolis l'année précédente. En deux attaques de nuit, les 26 et 29 octobre, ils défirent les Bourguignons et faillirent prendre le duc. Ce fut Louis XI avec ses hommes d'armes qui rétablit la situation : Liège succomba et eut à subir les horreurs d'une sanglante répression. Triste succès et qui ternit la renommée du roi!

A partir de l'année 1469, la compagnie de Salazar fut cantonnée généralement dans la vallée de la Loire, 30 lances ou 180 chevaux à Orléans et le sur-

plus réparti entre Gien, Jargeau, Meung et Beaugency¹, tandis que son chef résidait d'ordinaire en son château de Laas.

On sait que Louis XI fit alors et depuis de fréquents séjours en Gâtinais et que, par exemple, il vint au moins sept fois à Pithiviers de 1469 à 1480, sans parler de ses fréquentes visites à plusieurs châteaux des environs. Il serait donc étonnant qu'il ne fût pas allé voir son fidèle Salazar au château de Laas, situé à sept kilomètres à peine. Mais aucun acte officiel n'ayant été daté de cette localité, elle ne figure pas sur la liste des séjours de ce roi de France.

Salazar ne s'endormit pas d'ailleurs dans la vie de garnison. Dès le mois de novembre 1469, on le trouve opérant avec Dammartin en Gascogne², à la tête de 1400 lances et de 10000 francs archers, contre le comte Jean d'Armagnac, un rebelle qui engageait le roi d'Angleterre à faire une descente en Guyenne en lui promettant son concours. Ce factieux sans courage n'essaya même pas de se défendre, il s'enfuit en Espagne sous les huées de ses sujets, qui ouvrirent les portes de leurs villes à l'armée royale. Quant à son cadet, le duc de Nemours, le Conseil du roi le déclara atteint et convaincu de lèse-majesté et prononça la confiscation de ses biens. Pourtant

1. Guillaume de Thouars, écuyer d'écurie du roi, passe la revue des archers de Salazar à Bellac, à La Souterraine (Creuse) et en Combrailles les 20, 22, 25 et 25 avril 1469 (*Bibliothèque nationale*, ms. nouvelles acquisitions françaises 20522, n° 98).

2. Il était déjà venu dans cette région en décembre 1461, et ses gens de guerre s'y étaient signalés par leurs vols et leurs déprédations. notamment à Sainte-Colombe près de Saint-Sever (comte de Reilhac, *Jean de Reilhac*, t. III, 1888, p. 161).

le roi lui fit grâce, une dernière fois, en stipulant néanmoins que, s'il s'écartait désormais de son devoir, il serait puni pour tous ses anciens crimes qui lui avaient été pardonnés.

Au mois d'août 1470, Salazar vint prendre le commandement de troupes réunies en Normandie pour répondre aux préparatifs d'expédition signalés en Bretagne et en Angleterre. Mais la révolution anglaise, enlevant la couronne à Édouard IV, beau-frère du duc de Bourgogne, grâce au *faiseur de rois*, le fameux Warwick, que Louis XI avait réconcilié avec Marguerite d'Anjou, eut aussi pour résultat d'écarter de la France toute menace d'invasion nouvelle et d'isoler en même temps Charles le Téméraire.

Le roi de France en profita pour convoquer à Tours, en novembre 1470, une assemblée de notables, sous la présidence du roi René. Salazar y siégeait, au nombre des plus anciens conseillers, et les chroniqueurs le citent comme un vétéran de la guerre d'indépendance du temps de Charles VII. Il fut de ceux qui décidèrent l'assemblée à déclarer le roi délié de ses engagements par les fautes et outrages du duc de Bourgogne. C'était la guerre inévitable; elle ne tarda pas à éclater.

On sait que la Somme forme la première barrière de la France du côté du Nord. Cette rivière coule de l'est à l'ouest, entre Saint-Quentin et Abbeville, dans une région basse et couverte de tourbières et de marécages, où des villes fortifiées permettaient de passer à volonté d'une rive à l'autre, en restant maître des ponts. Les villes de la Somme avaient

donc pour le royaume une importance capitale et l'un des premiers soins de Louis XI, à son avènement, avait été d'exercer son droit de rachat, réservé par le traité d'Arras. Mais, lors de la Ligue du Bien Public, il avait été contraint, à son grand regret, de les céder au duc de Bourgogne par le traité de Conflans. Ces villes furent le premier objectif de l'armée royale.

Le 10 décembre 1470, Saint-Quentin tombait aux mains du connétable de Saint-Pol, pendant que Dammartin se saisissait de Roye. Puis ce fut le tour d'Amiens, capitale de la Picardie, où Salazar entra et installa sa compagnie à demeure pour cinq ans au moins. D'autres villes suivirent et la barrière de la Somme se trouva ainsi recouverte, à l'exception de Péronne et d'Abbeville, restées aux mains des Bourguignons.

Le duc de Bourgogne, surpris par cette attaque imprévue, perdit beaucoup de temps à rassembler une armée et se laissa amuser par diverses négociations en vue du mariage de sa fille, la princesse Marie, soit avec le dauphin de France, alors de douze ans plus jeune, soit avec le duc de Guyenne, frère du roi, qui mourut sur ces entrefaites. Mort à jamais regrettable! Car si ce dernier projet avait abouti, les possessions de la maison de Bourgogne auraient été réunies à la couronne de France, à la mort de Charles VIII, au lieu de tomber aux mains de la maison d'Autriche, et le Rhin aurait été atteint un siècle et demi plus tôt.

En juin 1472, Charles le Téméraire se mit en campagne à la tête de 80000 hommes. Ayant passé

la Somme à Péronne, il attaqua Nesle, où, pour venger son parlementaire tué par un archer maladroit, il fit brûler et raser la ville, massacrer, pendre ou mutiler les habitants.

Le 27 juin, un hardi coup de main faillit lui livrer la ville de Beauvais, alors démunie de garnison. Par crainte d'éprouver le sort de Nesle, la population se défendit héroïquement. Femmes et jeunes filles venaient jusque sur les remparts apporter les munitions aux défenseurs; les plus hardies faisaient rouler de grosses pierres sur les assaillants ou les arrosaient d'huile bouillante; l'une d'elles arracha même une bannière bourguignonne déjà plantée sur la muraille. Une porte de ville ayant été rompue, on y entassa des matières combustibles et la barrière de flammes, soigneusement entretenue, arrêta l'ennemi jusqu'à la nuit.

Ce premier assaut repoussé, le duc de Bourgogne commit la faute de ne pas disposer ses troupes autour de la ville, dont l'accès resta libre au midi. C'est par là que, le lendemain et jours suivants, les garnisons et l'arrière-ban des environs arrivèrent à marches forcées se jeter dans la place. Salazar amena ainsi 120 hommes d'armes ou 720 cavaliers de la garnison d'Amiens; Rouault, Dammartin, Torcy et bien d'autres en firent autant. Une fois entrés dans Beauvais, en voyant le grand nombre des assiégeants et la brèche que leur artillerie avait déjà faite à la porte principale, la plupart des capitaines étaient d'avis d'abandonner cette place, estimant qu'elle n'était pas défendable. Dammartin, Salazar et Torcy soutinrent énergiquement l'avis contraire

et réussirent à le faire prévaloir. Du reste, la ville, n'étant pas bloquée, continua à recevoir renfort, vivres et munitions de toute sorte. Paris lui dépêcha son prévôt avec ses meilleurs arbalétriers. Orléans envoya « cent tonneaux de vin aux gens de guerre de Beauvais pour les rafraîchir et aider à bien besogner, avec grant quantité de troupes de flèches à arc, artillerie, arbalètes et poudre à canon ».

Le duc ordonna un assaut général pour le 9 juillet, contre l'avis de ses capitaines. Les Bourguignons s'y portèrent bravement, plantèrent même trois bannières sur le rempart; mais on les reçut de si gaillarde façon, qu'après avoir vu leurs bannières abattues et une foule des leurs tués ou mis hors de combat, ils durent se retirer dans leur camp.

La nuit suivante, vers trois heures du matin, Salazar tenta une sortie avec une quinzaine d'hommes d'armes et trois à quatre mille gens de pied. Il surprit le parc des Bourguignons, tua le sire d'Orson, grand-maître de leur artillerie, avec plus de deux cents ennemis, et ramena dans Beauvais plusieurs bombardes et serpentines avec un gros canon de cuivre appelé l'un des Douze Pairs et qui avait été pris à la bataille de Montlhéry. Dans leur enthousiasme, les royaux faisaient si grand tapage en criant : Vive Salezart! que ceux de l'ost s'assemblèrent en grand nombre. Salazar dut ordonner une retraite précipitée. Les gens de pied rentrèrent en désordre par une poterne, abandonnant les 90 cavaliers qui furent obligés de contourner le rempart avec leurs prises jusqu'à la porte de Paris. Chemin faisant, plusieurs d'entre eux furent tués et Salazar

lui-même sérieusement blessé. Son cheval, atteint de plusieurs coups de piques, eut pourtant la force de le ramener dans Beauvais et y mourut en arrivant¹.

Cette affaire fut décisive et, quelques jours après, les Bourguignons décampèrent tous « sans trompettes » pour aller se jeter sur les confins de la Normandie où, après d'affreuses dévastations, ils durent se retirer encore devant les troupes royales.

La guerre continua assez mollement, entrecoupée de trêves, à la faveur desquelles Charles le Téméraire essaya de s'étendre sur les bords du Rhin, en Lorraine, en Alsace et aux dépens des Suisses. Salazar continuait d'ailleurs à tenir garnison à Amiens, d'où il surveillait la barrière de la Somme, de même que La Trémoille et Baudricourt gardaient les frontières de Champagne, Torcy et Rouault celles de Normandie.

En reconnaissance de ses derniers services, Jean de Salazar obtint pour son fils préféré, Tristan, qui était d'église, d'abord l'évêché de Meaux (1473), puis l'archevêché de Sens (17 février 1474). Tristan résidait souvent au château patrimonial de Laas. C'est ainsi qu'en 1475 on voit la duchesse d'Orléans, Marie de Clèves, envoyer un auditeur de ses comptes, Jacques Gaillart, de Blois à Laas devers l'archevêque, pour faire information sur un étang que le père dudit archevêque faisait établir au dedans de la forêt d'Orléans².

Cependant, le duc de Bourgogne ayant rompu les

1. *Chronique* de Jean de Roye.

2. *Cabinet des Titres*, Pièces originales, Gaillart, n° 40.

trêves, Salazar rentra en campagne après avoir passé montre et revue de sa compagnie d'ordonnance à Amiens (mars 1475). Il alla courir sus aux Bourguignons jusqu'aux faubourgs d'Arras. Le chroniqueur raconte que ses soldats menaient avec eux des charrettes et emportaient des fléaux et qu'après avoir battu tous les grains trouvés aux granges de l'ennemi, il les ramenèrent avec les bestiaux et force prisonniers à Amiens et à Beauvais.

La même année, Édouard IV débarqua à Calais pour se joindre au duc de Bourgogne, qui manqua au rendez-vous. Jamais plus belle armée n'avait encore passé d'Angleterre en France. Louis XI la laissa se morfondre quelque temps dans l'attente des Bourguignons, puis acheta certaines consciences et se délivra de la guerre anglaise par des sacrifices d'argent. Dans une entrevue à Picquigny (29 août 1475), une trêve de neuf ans fut signée entre les deux royaumes, et Édouard IV consentit à se rembarquer moyennant un don de 60000 écus. Puis on tint table ouverte à Amiens, où Salazar, La Trémoille et autres personnages de marque festoyèrent les Anglais, qui s'en retournèrent ensuite dans leur pays, plus riches d'argent que d'honneur.

Cependant Charles le Téméraire, le grand duc d'Occident, après son échec au siège de Neuss, subissait deux sanglantes défaites à Grandson et à Morat et venait enfin périr misérablement devant Nancy (5 janvier 1477).

Dès la nouvelle de sa mort, et sans perdre un instant, Louis XI fit valoir son droit de dévolution sur celles des provinces de l'héritage bourguignon

qui avaient été détachées du domaine de la couronne sous condition de retour à défaut d'héritier mâle. Les garnisons d'Amiens et de Beauvais se saisirent des places que le Téméraire avait tenues en Picardie. Puis Georges de La Trémoille, baron de Sully et de Craon, secondé par son beau-frère Jean de Salazar, se rendit à Dijon à la tête de 700 lances et décida les États du duché à jurer obéissance au roi. De là ils passèrent dans la Franche-Comté qui fit également sa soumission.

On sait comment les mauvais procédés et le manque de foi de Louis XI lui aliénèrent complètement la princesse Marie de Bourgogne, qui finit par apitoyer ses anciens sujets, et comment le prince d'Orange, tournant casaque, se mit à la tête de la révolte des Comtois. Craon, qui commandait en chef les troupes royales, tenta de reprendre Vesoul; il tomba dans une embuscade et dut se sauver dans Gray. Le prince d'Orange, avec une grosse troupe de Suisses et d'Allemands, vint faire le siège de cette ville, mais se fit battre. Seule, Dole résistait victorieusement aux royaux, lorsqu'il se produisit un incident des plus fâcheux qui vint retourner la situation.

En voici la meilleure version, d'après l'ouvrage de M. de Piépape.

Le vieux Salazar était resté en garnison à Gray, avec deux mille royaux, comprenant sa compagnie d'ordonnance et les Écossais de Cuningham. De notables habitants de Gray, qui tenaient pour la princesse Marie, se réunirent secrètement dans une cave où d'Échevannes les décida à accepter la pro-

position de deux chefs de partisans, les frères de Vaudrey, qui se disaient prêts à surprendre et chasser les royaux. Avec 1200 Allemands et Suisses, acheminés à petites journées à travers bois, les deux Vaudrey profitèrent d'un violent orage, dans la nuit du 20 septembre 1477, pour traverser la Saône et se glisser au pied des murs de Gray. Là des complices leur ouvrirent avec de fausses clés la porte d'Apremont, dont les gonds avaient été graissés d'avance, pendant que d'autres dressaient des échelles et entraient en ville par escalade. Le bruit de la foudre et des moulins à eau avait empêché les sentinelles de rien entendre; pourtant le guet finit par donner l'alarme. Allemands, Suisses et Comtois se répandirent alors par les rues en criant : *Notre Dame! Bourgogne au lion!* Tandis que les royaux criaient : *Aux armes!* et commandaient aux bourgeois d'éclairer leurs fenêtres, et que Salazar sautait du lit, à moitié nu, et courait, l'épée à la main, se mettre à la tête des siens.

Au milieu du tumulte et de la confusion, on apportait torches et flambeaux que les ennemis éteignaient à mesure, en faisant main basse sur les royaux. Ceux-ci, exaspérés, allumèrent plusieurs incendies pour voir à se reconnaître. Les habitants furieux aidèrent à les refouler sur le château, où ce qui restait de la garnison se trouva bientôt entassé. Une lutte acharnée, et qui dura dix heures, finit par tourner à la boucherie. Salazar et les siens, barricadés dans le château qui n'était pas en état de défense, à court de vivres et de munitions, combattaient en désespérés. Les échelles pliaient sous le poids des

assaillants; à leur tête les deux Vaudrey, à cheval sur un créneau et sur l'épaule d'un archer, frappaient autour d'eux de leur épée à deux mains, tandis que Salazar, les jambes nues, payait aussi de sa personne et encourageait ses gens d'une voix retentissante.

Pour comble de malheur, les Allemands mirent le feu à la grosse tour, et l'incendie, chassant devant lui les assiégés, gagna la tour d'Apremont, leur dernier asile. Salazar se jeta alors du haut des murs dans le fossé, à travers les flammes, et, voyant les Allemands actionnés au pillage, s'élança hors du château par une porte non gardée, suivi de cinq à six cents compagnons, comme lui brûlés et mutilés. A travers les rues jonchées de Suisses et d'Allemands ivres-morts, il gagna le bord de la Saône, rétablit à la hâte avec quelques planches le pont détruit, perça à travers un gros d'ennemis et, après des prodiges de valeur, réussit à gagner Dijon.

Louis XI fut vivement mortifié de cet échec. Dans une lettre à Dammartin, il le félicita de ne pas s'être laissé surprendre comme Salazar à Gray, ajoutant ce mot cruel : « On eût dit que vous autres, vieilles gens, ne vous connaissiez plus au fait de la guerre ». Du moins, cette surprise, fruit de la trahison, avait été glorieusement rachetée par l'héroïque résistance de Salazar. Du reste, les Allemands de Vaudrey ne purent se maintenir à Gray et durent l'évacuer, après l'avoir consciencieusement pillé.

Le pis fut que, sur la première nouvelle de l'événement, Craon leva précipitamment le siège de Dole, allant jusqu'à brûler ses tentes et pavillons et aban-

donner son artillerie, pour regagner le duché en toute hâte, non comme Salazar couvert de glorieuses blessures, mais plus intact dans sa personne que dans son honneur. Louis XI, exaspéré, n'hésita pas à faire un exemple et révoqua La Trémoille de son emploi, lui faisant expier à la fois son incapacité et ses pilleries, que Commines qualifie d'excessives. La Franche-Comté fut d'ailleurs recouverte peu de temps après.

Salazar, couvert de blessures et les deux pieds horriblement brûlés, se fit conduire et soigner à Troyes, en Champagne, dans le voisinage de ses fils Hector et Lancelot. Mais il ne fit que languir et, après deux ans de cruelles souffrances, y mourut enfin, le 12 novembre 1479.

Il portait d'abord pour armoiries : *écartelé aux 1 et 4 d'or à cinq fers de pique de sable posés en sautoir; aux 2 et 3 de gueules à cinq étoiles d'or en sautoir, et, sur le tout, d'argent à une aigle à deux têtes d'azur.*

Plus tard il en adopta de nouvelles : *de gueules à treize étoiles d'or, 3, 3, 3, 3 et 1, à la bordure d'azur chargée de sept châteaux d'or.* Était-ce une allusion orgueilleuse aux villes et châteaux qu'il avait acquis soit en propre, soit en viager, au cours de sa longue carrière? Le fait est qu'en plus des terres et seigneuries qu'il laissa en héritage à ses enfants, il avait possédé ainsi en usufruit Saint-Fargeau en Puisaye (1441), Chaudesaignes en Auvergne (1444), Libourne en Guyenne (1462) et Issoudun en Berry (1469).

On l'enterra au prieuré de Macherets, dépendant

de la seigneurie de Saint-Just, près de Méry-sur-Seine, où son fils Hector¹ lui fit élever un monument funèbre décoré de sa statue en marbre, avec cette épitaphe : *Cy gist Jehan de Salazard, natif du pays d'Espagne, vivant chevallier, conseiller et chambellan du Roy nostre sire et capitaine de cent lances de son ordonnance, et seigneur de Montaignes, Saint Just, Marcilly, Las, Lonzac et d'Issoldun, qui trespassa à Troyes, le douzième jour de novembre, l'an de grâce MCCCCLXXIX. Dieu par sa grâce de ses peschés pardon lui face. Amen*².

On doit à un poète sénonais d'ailleurs peu connu, Pierre Rosset, une épitaphe de Jean de Salazar, précédée d'un éloge de sa famille, que l'on nous saura sans doute gré de reproduire ici³, malgré la médiocrité de la versification :

Magni Johannis Salazarii epitaphium.

Ipse Salazarius, de sanguine cretus ibero,
Fulmina Johannes Martis acerba fui.
Magnus eques, dux consilii, dux inclitus aulæ,
Gallica rex fidei tradidit arma meæ.
Sequanidas pepuli et regem in sua sceptra remisi
Galorum, et fines hostibus eripui.
Indomitus vixi, sed me mors aspera vicit.
Spiritus astra tenent, marmora corpus habent.

Plus tard, son fils Tristan, l'archevêque de Sens, qui était grand amateur de beaux-arts et fit bâtir

1. Hector était en 1467 parmi les écuyers de Georges de La Trémoille (Louis de La Trémoille, *Archives d'un serviteur de Louis XI*, 1888, p. 15).

2. *Cabinet des titres*.

3. *Bibliothèque nationale*, ms. français 20613, f° 353 (communication de M. Henri Stein).

l'hôtel de Sens, l'un des joyaux de notre capitale, fit aussi élever dans sa cathédrale un fastueux tombeau de marbre, soutenu par de hautes colonnes, où trônaient, à vingt pieds de haut, l'image de son père et la sienne à genoux. Ce monument colossal a été détruit; il n'en reste que des fragments au musée de la salle synodale. Mais on en conserve à la Bibliothèque nationale plusieurs dessins dans la Collection Gaignières, et l'un d'eux a été reproduit par A. de Montaiglon dans ses *Antiquités et curiosités de la ville de Sens* (1881).

De ses trois mariages successifs, Jean de Salazar laissa une nombreuse postérité¹. D'un premier lit il avait eu Louis de Salazar, qui hérita de la seigneurie de Montaignes en Nivernais. Sa seconde femme, Marguerite de La Trémoille, lui donna quatre fils dont les noms se ressentent des romans de chevalerie alors en pleine vogue : Hector, seigneur de Saint-Just; Lancelot, seigneur de Marcilly en Champagne; Galéas, seigneur de Laas et de Courcy; Tristan, archevêque de Sens et seigneur de Denainvilliers; et une fille, Isabeau, dame de Bouville en Gâtinais, mariée à Jean du Lac, seigneur de Chamerolles et de Chilleurs. Enfin de son union avec Marie Braque il eut Charles de Salazar, d'abord écolier à l'Université de Paris, lors du partage de la succession de son père, puis chanoine de Sens et prieur de Branches (Yonne)¹.

De tous ces enfants, trois appartiennent plus par-

1. *Archives nationales*, JJ 208, n° 198.

2. *Archives départementales de l'Yonne*, G 207.

ticulièrement à l'histoire du Gâtinais : Galéas, Tristan et Isabeau. De Galéas on connaît surtout son rôle à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, sa longue défense de la citadelle de Gênes qui donna le temps de le secourir, son poste de gouverneur de Boulogne-sur-Mer, en face de Calais, alors possession anglaise; enfin son épitaphe bizarre en forme de rondeau, qui figurait sur sa tombe à l'abbaye de Morigny, près d'Étampes, d'après Dom Fleureau.

Quant à Tristan, ce ne fut pas seulement un ami des arts et un diplomate, chargé de plusieurs ambassades importantes. Ce fils de l'hidalgo de Laas fut un vrai paladin, venant presque à la taille du Turpin légendaire et, parmi nos prélats, le dernier qu'on ait vu, dans un jour de bataille, chevaucher, lance au poing, sur un blanc palefroi et vaillamment combattre à côté de son roi, en frappant d'estoc et de taille.

Isabeau fut la mère de Lancelot du Lac, seigneur de Chamerolles et de Chilleurs, gouverneur de l'Orléanais et lieutenant général du fameux Louis de La Trémoille, ainsi que nous le verrons dans une prochaine notice.

Non content de recruter autour de lui pour sa compagnie d'ordonnance, Jean de Salazar avait casé plusieurs de ses fidèles en Gâtinais. C'est ainsi qu'on trouve comme gouverneur à Pithiviers son ancien fourrier Augerot Bourcier, qui avait obtenu, en mai 1474, des lettres de grâce et rémission¹ pour avoir tué un bourgeois d'Amiens, dans une querelle

1. *Archives nationales*, JJ 204, n^o 117.

née à propos du logement de ses hommes d'armes. Augerot Bourcier présida à la construction de la nouvelle enceinte de Pithiviers, où la porte de ville du Croissant s'appela d'abord la porte Bourcière. Françoise de Brilhac se disait sa veuve en 1490.

Sa fille, Anne Bourcier, avait épousé un Espagnol de la compagnie de Salazar, Betheran de Leysson, qui succéda à son beau-père comme capitaine et châtelain de Pithiviers de 1490 à 1512. Les textes du temps l'appellent souvent Bertrand de L'Hérisson ou d'Alisson, et les *Mémoires de Fleuranges* le nomment le capitaine Lérisson. Après s'être distingué aux guerres d'Italie, comme capitaine d'aventuriers ou de gens de pied, notamment en Frioul, il périt glorieusement à la bataille de Ravenne, avec Gaston de Foix, duc de Nemours et d'Étampes (11 avril 1512). La famille de Leysson s'est perpétuée en Gâtinais sous le nom francisé d'Alisson.

La carrière, d'abord si aventureuse et si accidentée de Jean de Salazar, se trouve ainsi relier deux époques bien dissemblables. Commencée au lendemain de la trop courte apparition de Jeanne d'Arc et au milieu des dernières convulsions de la guerre de Cent Ans, elle s'achève à la veille de l'épanouissement d'une France nouvelle, où, dans l'ivresse de l'indépendance et de la prospérité reconquises, vont régner dans les mœurs la chevalerie et dans les arts le style flamboyant.

(A suivre.)

J. DEVAUX.





LA
GARNISON DE SAINT-FARGEAU
EN 1412



DANS la lutte des partis qui se disputaient le pouvoir sous le règne de Charles VI, et où l'on vit les horreurs de la guerre civile s'ajouter aux tristesses de la guerre étrangère, les petits évènements locaux disparaissent comme perdus au milieu de la grande crise dont souffrirent alors les populations de nos régions. Armagnacs et Bourguignons les terrorisaient tour à tour, se conduisant en pillards et en véritables brigands. L'Ile-de-France, la Bourgogne, le Berri, l'Orléanais furent particulièrement éprouvés. Bien peu de villes échappèrent au danger commun; l'anarchie était générale. La Puisaye subit alors de continuels passages de troupes appartenant à l'un ou à l'autre des partis rivaux, qui convoitaient la possession du château-fort et la place de Saint-Fargeau, bien située pour commander la route qui réunit Auxerre et la Bourgogne à Gien et à l'Orléanais.

En 1412, le parti bourguignon, tout puissant à la cour, défend le royaume de France contre les factieux, les ducs de Berri, de Bourbon et d'Orléans, qui comptent sur l'appui de l'Angleterre au prix de l'abandon d'une de nos plus riches provinces. Se joignant aux troupes de Jean sans Peur, le roi et son fils décident de marcher sur Bourges et de mettre le siège devant cette ville.

Un passage du chroniqueur Monstrelet¹ nous renseigne sur un épisode de cette campagne : « Le grand maistre d'ostel du roy, c'est assavoir messire Guichard Daulphin, le maistre des arbalestriers de France, et Jehan de Chalon, à tout dix mille chevaux, alèrent de par le roy mettre le siège devant la ville de Saint-Furgeau en Nyvernois, appartenant à Jehan, fils du duc de Bar²; et eulx là estans attendoient de jour en jour à estre combattus par leurs adversaires; néanmoins, après qu'ilz eurent là esté environ douze jours et perdu plusieurs de leurs gens, qui y furent mors et navrez, la ville se rendi en leur obéissance, et y fut mise garnison de par le roy. »

1. Édition Douët d'Arcq, t. II (1858), p. 256.

2. La maison de Bar était entrée en possession de ce pays par le mariage de Jeanne de Toucy avec Thibaud, comte de Bar, en 1255. A la mort de Robert, duc de Bar, qui survint en 1411, ses biens furent partagés entre son fils Édouard, tué à la bataille d'Azincourt, et son autre fils plus jeune, Jean, qui hérita de la Puisaye, et auquel même sort était réservé.

Yolande de Flandre, mère du duc Robert, avait nommé (vers 1380) un certain nombre d'officiers à Saint-Fargeau : Jean de Maigny, châtelain; Pierre Le Queux, portier du château; Martin Destouches, gouverneur de la maladrerie; Guillemin Garnier, forestier; Louis Mables, sergent général en Puisaye (*Archives départementales du Nord*, B 1574). Vraisemblablement, aucun de ces officiers n'était plus en fonction à l'époque du siège dont nous parlons.

Ainsi, Saint-Fargeau avait passé l'année précédente à l'ennemi. Henry de Pousseaux, son capitaine, incapable de défendre la position, s'apprêtait à l'abandonner, lorsqu'il fut retenu de force par les troupes victorieuses; et les clefs des portes lui furent enlevées. On les lui rendit ensuite, mais à l'expresse condition qu'il laisserait entrer et sortir les hommes de la garnison ennemie à leur gré; et ce fut sans doute par peur de représailles, pour sauver sa vie et sa famille, qu'il crut devoir se plier à ces exigences. Après le retour des forces royales, qui réussirent en douze jours à reprendre possession de la place, Henry de Pousseaux dut s'expliquer sur son mauvais cas; et, comme sa conduite avait jusque là toujours été loyale, comme on put excuser cette trahison momentanée à laquelle il lui était difficile de se soustraire, on lui fit grâce.

Chez les historiens modernes¹, cette occupation militaire est relatée avec une extrême discrétion, sans qu'aucun d'eux ait songé à l'expliquer davantage, ni à confronter le texte de Monstrelet avec d'autres documents précis. La lettre de rémission suivante, en même temps qu'elle confirme ce texte, nous initie ainsi au rôle joué en cette conjoncture par Henry de Pousseaux, à qui avait été confiée la défense du château de Saint-Fargeau par Robert, duc de Bar, au mois de mars 1411.

Charles, roy de France, etc., savoir faisons à tous présents et à venir, Nous avoir reçu l'umble supplication de Henry de

1. Chaillou des Barres. Dey, de Smyttère. — Seul, A. Challe (*La Puisaie et le Gâtinais dans le département de l'Yonne*, 1872, p. 59) a paru attacher quelque importance à ce fait d'armes.

Pousseaulx, escuier, contenant, comme il tiengne en foy et hommaige si po de terre qu'il a à cause du chastel et chastellenie de Saint Forgeau, et que un an et à la mykaresme derrenièrement passé, ou environ, qu'il fu commis, ordonné et establi de par feu nostre très chier et amé oncle le duc de Bar, que Dieu pardoint, capitaine et garde de la ville et chastel dudit lieu de Saint Forgeau, et les ait avec les clefs d'iceulz gardez bien et loyalment à son pover, et y ait esté logié avant que de par noz ennemis et adversaires y venist garnison; de laquelle, quant elle y arriva, il ne pot pas estre maistre, et pour ce s'en vout partir, mais ceulz de ladite garnison le retindrent malgré lui et à force, et ne l'en vouldrent laisser partir, aincois lui osta Enguerran Quieret, chevalier¹, l'un de ceulz de ladite garnison, accompagné de pluseurs gens d'armes et de trait, de fait et à force les clefs de ladite ville, ainsi qu'il fermoit les portes; et pour ce qu'ilz menassoient chascun jour les bonnes gens estans illecques de fourrager eulz et la ville et emmener leurs biens, iceulz bonnes gens supplièrent et requistrent à icelui suppliant qu'il vouldist tant faire comme que ce feust qu'il recouvrist lesdictes clefs, lesqueles il recouvra à très

1. Ce chevalier appartenait à une vieille famille de Picardie « d'une haute noblesse » (*Archives nationales*, JJ 185, n° 65) dont on trouve la généalogie dans l'ouvrage du marquis de Belleval, *Nobiliaire du Ponthieu*, 2^e édit. (Paris, 1876, col. 773-777); elle remonte à Adam Quieret, chevalier, au début du XIII^e siècle (*Archives nationales*, J 395, n° 155), et compte parmi ses membres Mathieu, gouverneur de Guise en 1301; Géraud, sénéchal d'Agenais en 1326; Hugues, sénéchal de Beaucaire en 1325-1332, puis amiral de France (1336), mort à la bataille de l'Écluse, le 24 juin 1340; Guy, chanoine d'Amiens et confesseur du roi de Navarre, vers 1360 (*Archives nationales*, JJ 87, n° 181, et *Bibliothèque nationale*, ms. français 2889, n° 6-7); Henry, capitaine du château de Neauphle à la même époque (*Idem*, n° 4, 5, 10); Enguerrand, amiral en 1357-58; Pierre, échanson du duc d'Orléans qu'il accompagna en Italie, puis capitaine d'Airaines, fait prisonnier à Azincourt (*Idem*, n° 11, et Monstrelet); Guy, dit Boort, également prisonnier à Azincourt, sénéchal du Boulonnais et capitaine du château de Boulogne (*Idem*, n° 21 et 24, et Monstrelet); Enguerrand, petit-fils du premier Enguerrand, seigneur de Fransu, marié en 1411, celui-là même que nous rencontrons à Saint-Fargeau; Adam, dit Gauvain, capitaine de Chaulnes et de Péronne (1438) pour le duc de Bourgogne, qui l'emmena à Constantinople (*Idem*, n° 26, et Jean de Wawrin), etc. La famille s'est éteinte au XVIII^e siècle.

grant peine et les a tousjours gardées depuis, et jusques à ce que ladicte ville et chastel par son moien se rendirent à nous, en leur ouvrant les portes toutesfois qu'ilz vouloient saillir, yssir ou rentrer, car faire le convenoit malgré lui et à force, pour doubte de sa personne, de sa femme et enfans; et quant noz gens et officiers furent devant ladicte ville et chastel de Saint Forgeau, ceulz de ladicte garnison ostèrent audit suppliant les clefs des faulses portes, pour doubte qu'il ne les meist dedens, et n'avoit gouvernement ne administration fors tant seulement du guet des bonnes gens; et ne savoit riens des faiz de ladicte garnison, ne aussi ne les conseilloit, aydoit ou confortoit il aucunement, ne participoit avec eulz en chose qu'ilz eussent; et si ne se arma oncques contre nous, sinon oudit chastel, pour doubte de sa personne et de ladicte garnison, ne ne chevaucha sur le pays, mais s'i est tenu et gouverné durant ce que ladicte garnison y a esté, en grant péril et dangier de sa personne, comme ce a esté certifié par ceulz de ladicte garnison à noz amez et féaulx conseillers Guichart Dalphin, souverain maistre de nostre hostel¹, et David de Rambures, maistre des arbalestriers de France, auxquelz pour nous ladicte ville et chastel se sont renduz; es mains desquelz il a fait serement que en son vivant il ne se armera contre nous, mais nous servira doresenavant contre tous ceulz qui pevent vivre et morir; et pour cause de soy estre tenu avecques ladicte garnison audit Saint Forgeau ledit suppliant doubte d'avoir grandement mesprins envers nous, pour ce qu'elle a fait plusieurs courses, pilleries, roberies, boutefeux, violé églises, efforcé femmes, et plusieurs autres maulx innumérables, sur nous, noz vassaulx et subgez, et les rançonnez, en nous humblement requérant que, attendu ce que dit est, et que, paravant que ladite garnison venist esdits chastel et ville, il n'avoit oncques esté requis de les nous rendre, et que en tous autres cas il a toujours esté de bonne vie, renommée et honeste conversation, sans avoir esté reprins, ataint ne con-

1. Guichard Dauphin, ancien sénéchal de Quercy (*Archives dép. de Tarn-et-Garonne*, G 546), fut tué à la bataille d'Azincourt.

*

vaincu d'aucun villain cas, blâme ou reprouche, et aussi qu'il est en ceste présente année monté et armé selon son estat en la compagnie de nostre souverain maistre d'ostel pour nous y servir, nous lui vueillions sur ce impartir nostre grace et miséricorde, pourquoy nous, ces choses considérées, voulans miséricorde préférer à rigueur de justice, audit suppliant avons remis, quitté et pardonné, quittons, remettons et pardonnons de nostre certaine science, grace especial, plaine puissance et auctorité royal les faiz et cas dessus declairez avec toute peine, amende et offense corporele, criminele et civile, en quoy il peut ou pourroit avoir encouru envers nous et justice, et le restituons à sa bonne fame et renommée, au pays et à ses biens non confisquez.... Si donnons en mandement au bailli de Cepoy et de Montargis et à tous noz autres justiciers ou à leurs lieuxtenans présens et à venir, et à chascun d'eulz, si comme à lui appartendra, que de nostre présente grace, rémission et pardon ilz facent, seuffrent et laissent ledit suppliant joir et user plainement et paisiblement sans le molester, travailler, ou empeschier en aucune manière, mais son corps ou ses biens non confisquez estoient ou sont pour ce prinz, saisis, arrestez ou empeschez, les lui mettent ou facent mettre tantost et sans délai à plaine délivrance; et afin que ce soit ferme chose et estable à tousjours, nous avons fait [mettre] nostre scel à ces présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. Donné en nostre ost devant Bourges en Berry, ou mois de juing l'an de grace mil CCCC et douze, et de nostre regne le XXXII^e.

Par le Roy, à la relation du Grant Conseil tenu par monseigneur le duc de Guyenne où messeigneurs les ducz de Bourgogne et de Bar, le grant maistre d'ostel, le chancelier de Guyenne et autres estoient :

BRISOUL¹.

1. *Archives nationales*, JJ 166, n^o 227.

Nous savons, d'autre part¹, que les soldats de la garnison royale de Saint-Fargeau, faute de toucher leur solde, menacèrent d'abandonner la place. Il fal-

1. Charles, etc., savoir faisons à tous présens et à venir. Nous avoir receu l'umble supplication des amis charnelz de Perrichon de Saint Julien, eseuier, contenant comme puyz nostre partement de devant Bourges, ledit Perrichon se parti de La Charité sur Loyre, par le commandement et ordonnance de nostre chier et amé le sire de La Trimouille, avecques lequel ledit Perrichon demeure et est son serviteur, lequel sire de La Trimouille lui avoit enchargié aler à Saint Forgeau parler aux compaignons de la garnison dudit lieu de Saint Forgeau pour les entretenir et savoir leur gouvernement; et pour ce que les compaignons de ladite garnison s'en vouloient aler et laisser ledit lieu sans garde par défaut d'argent, ledit Perrichon fist tant par prieres qu'il les fist demourer jusques à un certain jour; et en ce faisant leur promist, le dimanche XXIII^e jour de cestui mois de juillet, par la foy et serement de son corps comme gentil homme, qu'il leur envoieiroit de l'argent dedens le jeudi ensuivant XXVII^e jour dudit mois; et [à] ceste promesse estoit présent Pierre Courtois, clerck et paieur des gens d'armes, archers et arbalestriers estans souz le gouvernement dudit sire de La Trimouille; et, celui jour de dimanche, après celle promesse ainsi faicte, se parti ledit Perrichon dudit lieu de Saint Forgeau pour venir à Villeforgeau, près Aucerre, et là trouva l'argent ordonné pour paier lesdits compaignons; de quoy il fu très joyeux, afin qu'il peust paracomplir sa promesse et foy, et aussi que lesdits compaignons feussent plus diligens et curieux de garder ladicte place. Si survint ledi Pierre Courtois dudit lieu de Saint Forgeau, le lundi ensuivant, audit lieu de Villeforgeau, où estant encores ledit Perrichon qui lui dist : Vous savez que en vostre présence j'ay promis aux compaignons de la garnison de Saint Forgeau que dedens jeudi prochain je leur envoieiray leur argent; pourquoy vueilliez leur paier, afin que ma foy soit acquictée envers eulx, ainsi que leur ay promis. Et ledit Courtois lui répondi que de ce ne se souffrast et que incontinent il leur porteroit; et tantost après se parti ledit Perrichon de Villeforgeau pour aler à Aucerre; auquel Perrichon ledit Courtois demanda s'il revendrait au giste ou non, et il lui dit qu'il ne savoit; et ainsi se départirent l'un de l'autre. Et ala ledit Perrichon audit lieu d'Aucerre, où il ne demoura guaires, et d'illec s'en ala ce jour à Joigny, en l'ostel Huguenin le Roy, et illec trouva ledit Courtois, de quoy il se merveilla moult et fut très dolant pour cause de sa foy qu'il lui avoit promis acquitter, et s'en estoit du tout chargié; lequel Perrichon moult courroucié, doubtant avoir contens et débaz avec ledit Courtois et voulant obvier à iceulz, se parti d'illec afin qu'il ne parlast avec lui, et s'en ala soupper en la compaignie de Anthoine des Essars qui estoit logié oudit hostel, et laissa les gens dudit de La Trimouille, etc...

(Archives nationales, JJ 166, n° 233).

lut qu'un écuyer, nommé Perrichon de Saint-Julien, envoyé par le sire de La Trémoille, vint leur promettre de ne pas les oublier (24 juillet 1412); ses intentions étaient sans doute fort louables, mais un événement inattendu mit subitement obstacle à leur prompt réalisation : Perrichon de Saint-Julien, parti pour Villefargeau et pour Joigny en quête d'argent, se prit de querelle, dans cette dernière ville, avec Pierre Courtois, payeur des gens d'armes de la compagnie du sire de La Trémoille, qui s'était chargé de porter les fonds à la garnison impatiente, et le tua. Si le coupable fut très vite grâcié par la justice royale, les hommes d'armes de la garnison de Saint-Fargeau furent peut-être moins enclins à pardonner.

HENRI STEIN.





CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

Le présent fascicule de nos *Annales* étant exclusivement réservé à commémorer des faits historiques, généraux ou locaux, se rapportant aux guerres qui ont précédé la lutte mondiale actuelle, on a jugé que la « Chronique bibliographique » pouvait être réservée, elle aussi, à un épisode de même nature.

On se souvient peut-être de certaine polémique née à l'occasion d'un discours prononcé en 1911, à la distribution des prix aux élèves de l'école primaire supérieure de jeunes filles à Pithiviers par M. Jules Devaux, maire de cette ville. Ayant très heureusement évoqué le souvenir des femmes célèbres qui ont eu quelque attache avec la région, M. Devaux terminait ainsi : « On ne sera point surpris que je m'abstienne d'ajouter à cette énumération le nom de M^{lle} Dodu. Si le récit figuré de ses exploits a pu lui valoir certaines admirations et même en imposer à certains personnages politiques, il n'en saurait être de même des gens de cette cité. Il y a encore à Pithiviers trop de survivants de 1870, qui savent à quoi s'en tenir sur la véracité de cette histoire, histoire qui n'est qu'une pure légende, et légende dont les origines, au demeurant, sont peu recommandables. Tous, sans distinction de parti, savent que la prétendue héroïne n'a pas couru de danger sérieux ni sauvé de troupe française¹, qu'elle n'a jamais passé en conseil de guerre,

1. Elle aurait, en interceptant les dépêches de l'ennemi, sauvé l'armée de la Loire sur le point d'être cernée, ou même, d'après le dernier état de la légende telle qu'elle a été présentée au Conseil municipal de Paris, c'est à elle que serait due la victoire de Coulmiers!

qu'elle n'a jamais été ni arrêtée, ni condamnée, ni graciée¹. Le respect de la vérité nous empêche de faire état de ses prétendus services² pour grossir le nombre de nos femmes célèbres. »

M. Devaux avait été amené à prononcer ces paroles en raison du fait que, le mois précédent, la Société du Souvenir français avait en grande pompe fait apposer une plaque commémorative sur la maison habitée par Juliette Dodu à Bièvres (Seine-et-Oise), et que dans les *Annales politiques et littéraires* (11 juillet) M. René Thorel avait publié une version nouvelle du rôle joué par cette demoiselle³ pendant l'occupation prussienne, comme gérante du bureau télégraphique de Pithiviers.

Les journaux du Loiret et le *Matin* ont ouvert leurs colonnes, et des accusations ont plu contre l'antipatriotisme de M. J. Devaux qui, en sa qualité d'historien, les a dédaignées. Puisque légende il y a, il n'est pas nécessaire de la laisser s'accréditer plus longtemps, et, tout en renvoyant le lecteur au *Matin* des 16-17 août 1911, nous croyons pouvoir imprimer ici, avec l'autorisation de l'auteur, la lettre qu'il écrivit le 21 septembre suivant à M. Hans Kantorowicz, à Posen (Allemagne), en réponse à une demande de renseignements au sujet de la personne dont les journaux français venaient de s'occuper contradictoirement :

« Monsieur, je ne vois pas d'inconvénient à répondre aux questions que, dans un intérêt purement scientifique, vous m'avez posées au sujet de Juliette Dodu.

« Sa légende a été inventée de toutes pièces, en 1877, par le

1. Sa beauté et sa fermeté auraient touché le prince Frédéric-Charles qui lui aurait fait grâce. Dans un volume publié (1872) par Steenackers, directeur général des télégraphes, sur les exploits de ses agents pendant la guerre, rien de tout cela.

2. Reconnus par une citation au *Journal officiel*, la médaille militaire (1877) et la Légion d'honneur (1878).

3. Née à Saint-Denis (île de la Réunion) le 15 juin 1848, morte à Clarens (Suisse) le 24 octobre 1909.

fameux journaliste Villemessant, un maître en fait de puffisme, dont ce fut la dernière mystification et la plus réussie.

« Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon s'y laissa prendre, et, sans procéder à une enquête sur place, sans se renseigner non plus auprès des hommes de la Défense nationale, tenus alors à l'écart, il décerna des honneurs immérités à une intrigante.

« En France, la légende a été répandue par l'imagerie et les publications populaires; elle s'est même accréditée en Allemagne, où l'héroïsme attribuée aux vaincus ne pouvait que relever les mérites du vainqueur.

« Il n'y a qu'un endroit où cette légende n'ait jamais trouvé de croyants; c'est la petite ville de Pithiviers, qui n'est pas le pays natal de Juliette Dodu, mais simplement le théâtre prétendu de ses exploits imaginaires de novembre 1870.

« Ici, on sait et on a toujours soutenu que ces exploits ont été forgés après coup par des journalistes; et, devant les vieux Pithivériens qu'elle rencontrait à Paris, Juliette Dodu a été plusieurs fois obligée de le reconnaître elle-même.

« A la suite de son décès survenu en 1909, une plaque commémorative a été apposée sur la maison qu'elle habitait alors à Bièvres, près de Versailles. Depuis, des amis de la défunte ont fait près de moi des démarches répétées pour lui élever un monument à Pithiviers même. Notre population a refusé ce cadeau, ne voulant pas accepter la complicité morale d'une imposture historique.

« Une lettre de l'honorable M. Masson-Forestier, publiée dans le journal *Le Matin*, du 17 août 1911, a démontré que le gouvernement avait fini par reconnaître son erreur et par agir en conséquence à l'égard de la demoiselle.

« Du reste, en France, le point de vue a complètement changé, en ce qui concerne les événements de 1870. Assez longtemps les arts et la littérature se sont complu à célébrer nos désastres. Assez longtemps on s'est bercé de légendes plus ou moins consolantes, attribuant à je ne sais quelle fatalité mystérieuse des défaites dues en réalité à l'état de décomposi-

tion de l'armée impériale, à l'incapacité de généraux de cour et à l'impopularité d'une guerre dynastique.

« Aujourd'hui, on envisage les choses plus froidement. On met les légendes au panier, et l'on s'apprête à écrire un nouveau chapitre du relèvement national. L'esprit public est excellent; la confiance règne, et, sans désirer la guerre, les Français ne la redoutent pas. Conscients de leur force et de leur bon droit, ils sauront repousser une agression, d'où qu'elle vienne; et, lorsqu'il le faudra, chacun d'eux saura faire son devoir.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le maire de Pithiviers,

« J. DEVAUX. »

Nous n'avons rien à ajouter à cette lettre, singulièrement prophétique, qui fut écrite le 21 septembre 1911, dans un moment de tension des rapports entre la France et l'Allemagne.

HENRI STEIN.





LE CLERGÉ - PENDANT LA RÉVOLUTION

DANS LE DISTRICT D'ÉTAMPES

CHAPITRE PREMIER

FORMATION ET COMPOSITION DU DISTRICT. — NOMBRE DES PAROISSES.
— LE CLERGÉ. — LES RELIGIEUSES. — ORIGINE DES PAROISSES.
— LES COLLÉGIALES. — CLERGÉ SÉCULIER. — LES RÉGULIERS.



Le district d'Étampes ouvrit ses séances le 22 juin 1790¹. Il se composait de douze membres, dont quatre formèrent le Directoire².

Le pays fut divisé en sept cantons : Angerville,

1. Les origines du district d'Étampes, comme celles du département, sont exposées dans le premier volume de ce travail. Voir *Le clergé de Versailles pendant la Révolution* (Versailles, 1913, in-8).

2. 1° Charpentier (Théodore), d'Étampes; 2° Sagot (Jean), d'Étampes, notaire; 3° Desroziers (Alexandre), de Boissy-le-Sec; 4° Petit, de Breux; 5° Cordier, de Milly; 6° Benoist, d'Arrancourt; 7° Bidault, d'Angerville; 8° Duverger (Paul-Antoine), d'Étampes; 9° Dufresne, d'Étampes; 10° Venard (Louis-Marin), d'Étampes, notaire; 11° Fortin, de Bouray; 12° Lévêque, de Maisse.

Bidault fut le président d'âge; ensuite Charpentier fut élu par 7 voix contre 3 à Dufresne. Cette petite assemblée se compléta par Crosnier, choisi comme secrétaire; par Héret, procureur syndic, et par Coupry, procureur de la commune.

Le Directoire fut formé de MM. Sagot, Dufresne, Venard et Duverger.

Chamarande, Étampes, La Ferté-Alais, Maise, Milly et Saclas.

84 municipalités et 90 paroisses¹ complétèrent l'organisation administrative de la circonscription.

Le clergé de ce grand district — le plus étendu de tout le département — se divisait, comme partout, en clergé régulier et en clergé séculier.

Le clergé séculier comptait environ 400 membres. Il comprenait les curés; les vicaires établis dans les plus petites paroisses; les desservants² — ce nom, aujourd'hui en train de disparaître, était déjà inventé —; les chapelains de petits autels et d'oratoires particuliers; enfin les prêtres si nombreux des trois collégiales, dont deux à Étampes et une à Milly.

Bien moins nombreux était le clergé régulier, qui n'atteignait pas en tout le chiffre de 50 membres, car presque tous les anciens prieurés étaient ou abandonnés ou sécularisés.

Étampes avait des Cordeliers, des Mathurins, des

1. La carte du district donne ces chiffres; mais elle compte deux municipalités à Auvers : l'une à Auvers, l'autre à Saint-Georges. En cela elle se trompe. Auvers avait deux paroisses, mais unies dans une seule municipalité. En revanche, elle a omis la municipalité de Boissy-le-Cuté, qui a le droit d'y figurer. De la sorte, on arrive bien au chiffre de 84.

Il y avait 90 paroisses; car Étampes en comptait 5; Auvers 2 et Maise 2.

2. En dehors des paroisses proprement dites, certaines localités avaient des prêtres résidents, indépendants des curés fixés au chef-lieu de la paroisse, par exemple : Bonvilliers, La Montagne, dans la paroisse de Morigny, ou mieux de Saint-Germain-lez-Étampes; Bouray, Le Mesnil-Racoin, Villiers près Méréville, Retreville, et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Tous ces petits centres de populations étaient desservis par des prêtres attachés à des chapelles locales. Celles-ci ne pouvaient prétendre au titre paroissial; mais elles en remplissaient néanmoins presque toutes les exigences, au point de vue des obligations et des actes de la vie chrétienne.

Capucins, des Barnabites, même un Récollet, qui se rendit tristement célèbre. A Cerny vivait un Cistercien pour le service religieux des moniales de son ordre. L'abbaye de Morigny, jadis si fière de son peuple de moines, était depuis 50 ans (1740) veuve de ses hôtes. Elle gardait pourtant un abbé commendataire dans la personne de Maurice de Lavergne de Tressan, qu'on ne saurait compter au nombre des réguliers, bien qu'il les représentât.

Au clergé régulier et séculier, il faut joindre les religieuses, bien plus nombreuses dans la contrée qu'on ne l'imagine.

Deux maisons principales leur donnaient asile. Le monastère des Cisterciennes ou Bernardines de Villiers-la-Joie, près La Ferté-Alais, avec Madame Rose de La Tour du Pin pour abbesse et, autour d'elle, 20 religieuses, y compris les sœurs converses. Les Augustines d'Étampes, filles de Saint-Pierre Fourier, dites sœurs de la congrégation d'Étampes, au nombre de 30 environ : sœurs de chœur, novices, converses et pensionnaires.

A l'extrême limite nord du district, dans la paroisse de Boissy-sous-Saint-Yon, un troisième groupe, composé de 25 à 30 membres, vint s'établir en 1792. L'existence et l'installation d'une communauté religieuse, à pareille date, semble, au premier abord, extrêmement surprenante, voire impossible, d'autant plus qu'il reste à peine trace d'elles dans les archives ; qu'en outre, leur souvenir a complètement péri dans la mémoire des habitants de Boissy ; qu'aucune ruine ni construction ne paraît assez vaste pour avoir abrité une association de 30 personnes ; qu'enfin

aucun historiographe ni chroniqueur n'a signalé jusqu'à ce jour la présence de ces religieuses à Boissy.

A force de recherches cependant, le mystère a été éclairci. Ces religieuses n'étaient autres que les sœurs de la Congrégation de Corbeil, filles de Saint-Pierre Fourier comme celles d'Étampes. Elles furent chassées de leur couvent par l'impiété révolutionnaire, vinrent, sous la conduite d'une dame Lhoste, originaire des confins de la Lorraine, leur supérieure, se réfugier à Boissy au mois d'octobre 1792¹. Elles y vécurent en petits groupes séparés, sans doute, jusqu'à la fin de 1796. Dans la seconde partie de l'année 1797, elles émigrèrent presque toutes à Montlhéry et dans les environs : Arpajon, Leuville, Linas. Puis, en 1797 et 1800, poussées par le désir de reprendre la vie commune, elles s'en allèrent à Versailles, retrouver leurs sœurs chassées, elles aussi, du beau monastère que leur avait fait construire la reine Marie Leczinska, et qui sert aujourd'hui de lycée à la ville. Elles habitèrent pendant quelque temps dans une maison de la paroisse Notre-Dame, où elles purent reprendre leur vie de prière et recommencer leur œuvre de l'instruction des jeunes filles. Enfin, dans les années qui suivirent, à la faveur des évènements, elles s'établirent toutes ensemble dans le couvent de Grand-Champ, qui abrite maintenant l'évêché et le petit séminaire de Versailles.

1. Voir, pour plus de détails, la monographie de l'abbé E. Coëns dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. VII (1889), pp. 328 et suivantes.

L'Hôtel-Dieu d'Étampes avait pour le service de ses malades une petite communauté de religieuses qui se réclamaient, elles aussi, de la règle de Saint-Augustin, et se nommaient Augustines. Alors, comme aujourd'hui, leur nombre n'était pas très élevé, et n'atteignit jamais peut-être le chiffre de 20 membres. Ces hospitalières ne cherchaient pas à s'étendre au delà des murs de ce vieil hospice étaminois, dont l'origine remontait jusqu'au lointain moyen-âge.

Milly possédait également quelques religieuses, dont le nombre et les œuvres demeurent insuffisamment connus.

Enfin, dans beaucoup de paroisses rurales du district, on trouve des religieuses, employées, les unes à l'instruction des enfants du peuple; les autres à des œuvres de bienfaisance : visite des malades et soins à leur donner; secours à distribuer aux pauvres et aux indigents. Toutes ces sœurs, comme on les appelait déjà, sortaient, ou bien de la communauté beauceronne de Stainville, et n'étaient autres que les sœurs actuelles de la Présentation de Tours; — ou bien de la communauté de Saint-Maurice à Chartres, que nous nommons à présent les sœurs de Saint-Paul de Chartres. Il y avait également l'Union chrétienne de Dourdan; les sœurs de Saint-Adrien de Rambouillet, aujourd'hui sœurs de la Sainte-Enfance de Versailles, et d'autres fondées à Chevreuse vers 1740, qui fournissaient quelques sujets à différentes œuvres paroissiales dans le district.

Groupées dans des monastères, ou dispersées

dans les campagnes, toutes ces religieuses furent en butte aux mêmes épreuves que le clergé; toutes furent tracassées, poursuivies, dépouillées, souvent emprisonnées et persécutées au nom des lois spoliatrices et barbares de cette néfaste époque; et toutes ont un droit acquis aux réparations dues aux victimes innocentes de la Révolution.

Les paroisses et par conséquent le clergé du district appartenaient à trois diocèses différents : Paris, Chartres et Sens,

Paris ne fournit que huit paroisses : Boissy-sous-Saint-Yon, Chamarande, Lardy, Mauchamp, Saint-Sulpice de Favières, Saint-Vrain, Saint-Yon et Torfou.

Le diocèse de Chartres donna 21 paroisses, situées dans deux vallons et sur l'un des plateaux de la Beauce¹.

Le reste, c'est-à-dire plus de 60 paroisses, était partie intégrante de l'archidiocèse de Sens², et comprenait une grande partie du Gâtinais, dont Milly une des villes importantes. La ville d'Étampes, les paroisses situées aux rives de la Juine et de ses affluents avec la plaine jusqu'au penchant de la vallée de l'Essonne, tout le canton de La Ferté-Alais, pays nommé l'Étaminois, complétaient l'ensemble du district.

1. 1 Angerville; 2 Boissy-le-Sec; 3 Boutervilliers; 4 Breuillet; 5 Breux; 6 La Briche; 7 Brières-les-Scellées; 8 Chalo-Saint-Mars; 9 Chalou-la-Reine; 10 Congerville; 11 La Forêt-le-Roi; 12 Guillerval; 13 Mérobert; 14 Monnerville; 15 Moulineux; 16 Pussay; 17 Souzy; 18 Saint-Escobille; 19 Saint-Hilaire; 20 Thionville; 21 Villeconin.

2. Voir Paul Quesvers et Henri Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*.

Le quart au moins de tout le personnel ecclésiastique de la circonscription résidait dans la ville même d'Étampes. Plus de cent prêtres la peuplaient. Ses cinq paroisses : Notre-Dame, Saint-Basile, Saint-Gilles, Saint-Martin et Saint-Pierre, avaient un clergé respectable sous tous les rapports.

Le curé de Notre-Dame, Charles Boivin, était né en 1724, sur la paroisse Saint-Martin. Sorti d'une famille honorable, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, il était curé dans sa ville natale depuis 1755, et y jouissait d'une considération méritée, accrue chaque jour par la dignité de sa vie privée et son savoir ecclésiastique.

Charles-César Périer, curé de la paroisse Saint-Pierre depuis 1782, naquit à Étampes même, paroisse Notre-Dame, le 18 septembre 1748. Député à l'Assemblée nationale de 1789 pour l'ordre du Clergé, il prêta, à l'Assemblée, le serment constitutionnel, le 4 janvier 1791, ne fut pas réélu à la Législative et revint à Étampes où il mourut le 5 avril 1797, éclairé par les événements, et repentant de l'adhésion momentanée donnée par lui au schisme.

Auger, curé de Saint-Basile, le plus jeune des curés de la ville, n'avait été pourvu de sa cure qu'en 1790. Natif de Sermaise-du-Loiret, il avait laissé dans son pays natal, parmi ses amis d'enfance, des cœurs dévoués et généreux qui surent le défendre aux jours de la persécution, et lui offrirent un refuge contre les malintentionnés.

Doches, curé de Saint-Gilles, semble bien également avoir tiré son origine d'une famille étampoise. Titulaire de sa paroisse depuis 1768, il embrassa

avec une certaine ardeur les idées nouvelles, mais n'eut pas le temps de les voir porter tous leurs fruits, car il mourut en novembre 1791.

Ph. Legrand, le cinquième des curés de la ville, présidait aux destinées de la paroisse Saint-Martin depuis 1772. Assez gravement malade au début de l'année 1791, il ne put, en janvier, se rendre à la cérémonie du serment, pour lequel il ne semble pas avoir éprouvé de répugnance. Son portrait¹ lui donne un grand air sacerdotal, des traits nobles et distingués, tout l'air un peu solennel des prêtres du XVIII^e siècle. Témoin des premiers orages de la Révolution, il ne devait pas voir la fin de la tempête, car il mourut au cours des événements; en sorte que, des cinq curés de la ville d'Étampes, trois descendirent dans la tombe durant la tourmente : Doches, Legrand et Périer.

Chacune des paroisses avait, outre son curé, un ou plusieurs vicaires. Parmi ceux-ci, quelques-uns étaient nés dans la ville où ils exerçaient le ministère : tels Devaux à Saint-Gilles, Baron à Saint-Pierre, et probablement Barault à Saint-Martin. Mesnard, le vicaire de Saint-Basile, jeune prêtre arrivé dans la paroisse en même temps que son curé, écrivit d'une plume facile un petit *Almanach* pour l'année 1791. Cette brochure, devenue fort rare, est très recherchée aujourd'hui par les amateurs d'histoire locale, et ce chapitre lui a fait quelques emprunts.

1. Publié dans le tome XXXII, p. 309, des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*.

Avec le clergé paroissial, il faut montrer celui, beaucoup plus nombreux, des deux collégiales : Notre-Dame et Sainte-Croix.

La collégiale Notre-Dame, dont l'origine remontait au ^{xr} siècle, avait compté des rois de France parmi les membres de son chapitre. Au moment de la Révolution, ce Chapitre se composait de dix membres¹, dont le grand chantre Voizot, enfant de la ville d'Étampes, était le chef et le doyen, bien qu'il n'en portât pas le titre. Pourvu de ce bénéfice assez largement renté, logé dans le cloître, où son hôtel bien amoindri est encore debout, ce prêtre, d'une dignité de vie irréprochable, doué de toutes les vertus sacerdotales, rehaussées par des manières nobles, une démarche grave et une situation de famille aisée, jouissait auprès de ses contemporains d'une considération et d'une influence très méritées.

Élu membre du Conseil général du département, mais bientôt désemparé par le spectacle de tout ce qui se passait autour de lui, il mena durant la Révolution une existence obscure, retirée et silencieuse, évitant de se mêler aux bruits du dehors. Les énergumènes des clubs et des sociétés populaires eux-mêmes ne semblent pas avoir troublé sa retraite, attristée par plusieurs deuils de famille dont la plus sensible fut la perte de sa sœur, Madelcine Voizot, religieuse de la Congrégation, chassée de son couvent, qui s'était retirée auprès de lui dans le cloître de Notre-Dame.

1. Voizot, Boullemier, Gregy, Varraquin, Duverger, Maillat, Perron, Dalton, Lemoine, Faurès.

Comme M. Voizot, quelques-uns des chanoines, ses confrères, étaient originaires d'Étampes ou des environs. La suite du récit les fera mieux connaître.

Plus nombreux que les chanoines, étaient les chapelains et les vicaires attachés à la basilique. cinq chapelains royaux et quinze presbytéraux portaient à plus de trente le nombre des prêtres employés au culte dans cette grande église, sans compter le clergé paroissial. Dix-huit ou vingt autels s'élevaient de tous côtés dans le monument et en déparaient certainement la grandeur et l'harmonie¹. Les titulaires de ces autels, donnant droit à de petits revenus ou à de modestes bénéfices, formaient ce qu'on nommait les *bénéficiers* de Notre-Dame. Ils ne résidaient pas toujours sur les lieux et se faisaient suppléer dans leurs fonctions par des vicaires, obligés d'acquitter les charges et de célébrer les messes de fondation.

La collégiale de Sainte-Croix s'élevait à 100 mètres à peine de celle de Notre-Dame; mais elle était située sur la paroisse Saint-Basile. Huit chanoines la desservaient avec le concours de neuf chapelains².

1. Nous avons pu retrouver les noms et le titre de quinze de ces chapelles : 1° Saint-Louis; 2° Saint-Jean-Baptiste; 3° Saint-Léonard; 4° Sainte-Marie-Madeleine; 5° Saint-Nicolas; 6° Saint-Laurent; 7° Saint-Marc; 8° Saint-Michel; 9° Saint-Guillaume; 10° Sainte-Marguerite; 11° Saint-Barthélemy; 12° Saint-Thomas; 13° Saint-Pierre et Saint-Paul; 14° Saint-Denis; 15° Saint-Éloi.

2. Chanoines : 1° Jean Chevalier; 2° Jacques Desforges; 3° Maurice-Lambert Empereur; 4° Jean-François Girodeau; 5° Jean-Jacques Fromentin; 6° Claude-René Larchy; 7° Jacques de Malleville; 8° Étienne Geoffroy, chanoine clerc.

Chapelains : 1° Charles Rivet; 2° Jean-Claude Pelé; 3° Paul-Louis Ledoux; 4° René-Guy Huré; 5° Alexandre-Jean Fleury; 6° Étienne-Richard

Quelques-uns de ces chanoines ont laissé un nom assez retentissant dans l'histoire.

Le plus connu est Étienne Geoffroy, dit Geoffroy Saint-Hilaire, à cause des terres possédées par sa famille dans l'ancienne paroisse de ce nom, voisine d'Étampes. Bien que chanoine, il n'était pas prêtre. On sait que, par suite des événements de la Révolution, il ne poursuivit pas ses études ecclésiastiques et se fit un nom dans les sciences naturelles; il fut l'organisateur du Muséum du Jardin des Plantes à Paris; la ville d'Étampes lui a élevé une statue sur une de ses places publiques.

Jacques Desforges fut aussi membre du chapitre de Sainte-Croix. Esprit aventureux, bizarre et original, aviateur avant la lettre, il est demeuré célèbre par la tentative qu'il fit pour s'élever dans les airs, à l'aide d'un appareil de son invention. Parti du sommet de la tour de Guinette, il vola jusqu'à terre avec sa machine, et eut la chance de ne se casser qu'une jambe. Après son rétablissement, il n'essaya pas de renouveler ses expériences¹.

Jean-Jacques Fromentin, fils d'un homme de loi de la ville d'Étampes, s'attacha aux questions de législation. Il fut employé au district de Versailles et travailla à remettre un peu d'ordre dans les titres de propriété, si étrangement ventilés par la Révolution. Après la tourmente, il devint chanoine honoraire de Versailles, et y mourut en novembre 1809.

Perchereau; 7° Jean-Baptiste Marion; 8° François-Optat Michard; 9° Charles-Alexandre Sevin, clerc tonsuré.

1. M. Paul Pinson lui a consacré une notice biographique.

Parmi les chapelains de Sainte-Croix, comme parmi ceux de Notre-Dame, quelques-uns ne résidaient pas; ils étaient même curés ou vicaires ailleurs. Pour les suppléer, ils avaient eux-mêmes des vicaires, ou n'étaient pas remplacés du tout, quand leur bénéfice donnait seulement droit à quelques revenus non grevés d'obligations; des bénéficiés sans charge d'âmes, selon l'expression du temps.

La troisième collégiale du district, celle de Notre-Dame de Milly, fondée seulement au xv^e siècle par l'amiral Malet de Gravelle, nous a livré le nom de cinq de ses chanoines : Ruelle, Drigon, Le Provot, Boisson et Belletête. A l'exception de l'un d'eux qui reparaitra plus loin, on sait peu de chose sur ces chanoines, qui paraissent avoir échappé par la fuite à la Révolution.

Conjointement avec le titre et les fonctions de doyen du Chapitre, Ruelle exerçait la charge de curé de la paroisse, mais laissait à Velon, son vicaire, un capucin d'Étampes, sécularisé dès 1789, tout le côté matériel du ministère : baptêmes, mariages, sépultures, visite des malades et le reste. L'indifférence religieuse avait du reste gagné, dès le xviii^e siècle, une partie notable de la population; car il était loin le temps où Milly avait deux ou trois-églises et deux prieurés, et où l'archevêque de Sens, Tristan de Salazar, pouvait, dans un jour de confirmation, donner la tonsure à 23 petits clercs de la paroisse¹. Les événements mettront davantage en lumière

1. Bibliothèque de Sens, livre des visites (année 1482).

le clergé paroissial, placé comme aujourd'hui dans toutes les églises de campagne. Il était quatre ou cinq fois plus nombreux que de nos jours. Appliqué à ses devoirs, digne, suffisamment instruit, puisqu'on y rencontre d'assez nombreux gradués de Sorbonne, il savait se faire aimer et estimer du peuple chrétien, au service duquel il consacrait loyalement son temps et ses forces. Les mutations n'étaient pas très fréquentes dans ce clergé de province; il n'est pas rare d'y rencontrer des curés placés depuis 25, 30 ans et davantage dans les plus petites cures. Les vicaires nous sont moins connus; ils étaient très nombreux, ne cohabitaient nulle part avec les curés, et jouissaient d'une liberté et d'une indépendance dont ils ne semblent pas avoir abusé. Recrutés en majeure partie dans le pays, où ils revenaient exercer le ministère, ces ecclésiastiques tenaient au sol par de profondes racines, par des liens multiples et honorables, et ne cherchaient pas à s'éloigner d'un pays où ils se sentaient assez heureux.

L'ensemble du clergé séculier se complétait par les aumôniers des communautés; par les prêtres attachés à des oratoires particuliers, ou à des chapelles répandues un peu de tous côtés dans le district; enfin, par d'anciens curés retraités, des curés résignants, comme on disait alors; tels Sigonneau, ancien curé de Saint-Vrain; Caffin, d'Étréchy; Hézard, de Saint-Yon; Chevel, d'Itteville; Brault, de Boissy-sous-Saint-Yon, et Butel, de Rouvray, paroisse du diocèse d'Orléans.

Tous, jeunes et vieux réunis en corps ou dispersés

dans les paroisses, appliqués au service actif ou contraints au repos, allaient se trouver en butte à la plus terrible persécution. Poursuivis sans relâche au nom de la loi; abandonnés par leurs amis de la veille; contraints de fuir leur propre demeure et même leur patrie pour rester fidèles à leurs croyances, ils menèrent dix ans durant la plus dure des existences et nombre d'entre eux y perdirent la vie.

Après le clergé séculier, essayons de recenser le clergé régulier; il n'existait à proprement parler que dans la ville d'Étampes.

Le plus ancien monastère et le plus peuplé était celui des Cordeliers. Ce couvent comptait encore une dizaine de religieux, dont plusieurs occupaient des postes en dehors du cloître : tels, Pilverdier, à Saint-Marcel à Paris; Ponchard, dans une paroisse des environs de Mantes; Allard, à Nogent-l'Artaud. Il est remarquable que Jean-François Puiseux, qui semble placé à la tête de la maison, ne s'intitule ni gardien, ni vicaire du couvent, et la pension attribuée aux supérieurs par la loi ne lui fut pas allouée.

Le couvent des Mathurins est aussi une petite, toute petite résidence. François-Antoine Biou, un Vosgien, né à Épinal en 1745, en est le supérieur; il n'a avec lui que quatre ou cinq religieux; sa vie, pendant la Révolution, sera des plus agitées. Emprisonné à Étampes et à Versailles, il reviendra toujours près des murailles qui abritèrent longtemps son existence; cependant, au moment du Concordat, il ne prit pas place, comme le firent un grand nombre de religieux, dans les rangs du clergé diocésain.

Plus modeste encore est le couvent des Capucins, avec Giles-Joseph Robard pour gardien ou simple vicaire, n'ayant avec lui que trois ou quatre religieux. Habile, très remuant, Robard, ainsi que ses confrères, quitta Étampes de bonne heure, s'en alla à Meudon, où il avait un frère puîné, religieux capucin comme lui, et avec lequel il a été souvent confondu. Ce dernier, nommé Louis-Marie Robard, devint curé de Meudon après la Révolution et ne fit pas trop mauvaise figure à la tête de la paroisse. Quant à Giles-Joseph, on perd totalement sa trace vers la fin de 1792; on sait seulement qu'il était alors âgé de 60 ans.

La quatrième maison de réguliers était celle des Barnabites, composée de trois membres seulement. Placés à la tête du collège d'Étampes vers 1630, ces religieux avaient eu la gloire de donner au pays un grand historien dans la personne de Dom Basile Fleureau, auteur des *Antiquités de la Ville et du duché d'Estampes*. Mais, depuis plusieurs années, les Barnabites avaient abandonné à un maître de pension, nommé Bonnet, la direction des études, pour ne garder que le gouvernement de la maison assez peu prospère¹.

Enfin, l'Ordre de Malte était aussi représenté par trois anciennes résidences : la commanderie d'Étam-

1. Un état des réguliers, dressé par les soins de l'administration du district, à la fin de 1791, ou dans la première moitié de l'année 1792, place à Étampes un couvent de Récollets, qui n'exista jamais; il y met dix religieux. Par contre il n'en voit plus que trois au couvent des Cordeliers, dont Camuzat aurait été le gardien, avec le traitement des supérieurs. Ce document voit dans le district des Clunistes, des Célestins, un seul Barnabite, nommé Delage, quatre à cinq Capucins, et dit que Robard s'en

pes, celle de Chalou-la-Reine et celle de Chauffour-lez-Étréchy; elles n'étaient plus, les unes comme les autres, que les ombres d'un grand nom.

Dans tout le reste du district, la vie régulière, autrefois si florissante, avait disparu. La cure de Boissy-le-Sec, toujours à la nomination de l'abbaye de Clairefontaine, avait continué d'être desservie par un religieux de ce monastère. Le nom du dernier titulaire au moment de la Révolution n'est pas inscrit dans la statistique du clergé, à moins que ce ne soit un nommé Tesson, qui prêta le serment constitutionnel en janvier 1791 et disparut peu de temps après.

A l'autre extrémité du district, un prieuré est toujours debout : c'est celui d'Oncy; il continue d'être occupé par un régulier, le victorin René Suleau, qui deviendra un coryphée d'impiété et un fauteur de scandale dans le canton de Milly. Nous aurons la tristesse de l'y retrouver.

Quant aux 20 ou 30 autres prieurés de la contrée, ils ont tous disparu dans les deux derniers siècles. L'un des plus célèbres, le cloître bénédictin de Saint-Yon, a peut-être encore un prieur commendataire et quelques lambeaux de son antique et vaste domaine territorial, ce qui ne l'empêche pas de n'être plus qu'un souvenir.

est allé vicaire à Saint-Roch à Paris. A celui-ci, il donne, cette fois, le titre de gardien, avec la pension des supérieurs. Cette pièce ne serait-elle point une feuille de traitement des religieux, payable dans le district, et non un recensement du personnel des cloîtres d'Étampes? Il est impossible de se prononcer. En tout cas on y fait figurer comme Récollets des religieux qui ne le furent jamais; de même c'est une erreur d'assurer que tous ceux qui y sont inscrits avaient refusé le serment.

Que sont devenus les prieurés d'Auvers-Saint-Georges? d'Étréchy? de Baulne? de La Ferté-Alais? de Méréville? de Maisse? de Courances? de Valpui-seaux? les deux prieurés de Saint-Laurent et de Sainte-Madeleine de Milly? ceux de Saint-Hilaire et de Saint-Médard de Chalo-Saint-Mars? et tant d'autres qu'on ne peut pas même nommer. Ce ne fut pas la Révolution qui les détruisit, mais elle allait faire bien d'autres ruines.

CHAPITRE II

AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE DANS LE CLERGÉ. — DOLIVIER, CURÉ DE MAUCHAMP. — SES ÉCRITS. — SES PARTISANS. — LES INVENTAIRES. — SUPPRESSION DES COLLÉGIALES, DE LA VIE RÉGULIÈRE. — LA CONGRÉGATION. — RÉUNION DES PAROISSES. — SERMENT A LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ DANS ÉTAMPES.

L'agitation révolutionnaire n'avait pas attendu, pour se manifester dans les rangs du clergé, l'époque du serment constitutionnel, imposé aux prêtres en janvier 1791. Elle s'était affirmée, dès 1789, par la plume d'un curé du bailliage, nommé Pierre Dolivier, placé à la tête de la petite paroisse de Mauchamp.

Dans un écrit tapageur, adressé à ses confrères du district, puis bientôt à tout le clergé de France, il préconise le vote des représentants par tête et non plus par ordre. En même temps, il dénonce les députés nommés par le Tiers État. Ils trahissent,

dit-il, par leur mollesse et leur accord avec les députés des deux autres Ordres, pour maintenir le vote par corps. Ce factum, daté du mois de juin 1789, se termine par trois motions ultra-révolutionnaires. L'auteur demandait comme conclusion : 1° qu'il ne fût plus pourvu désormais à aucun bénéfice vacant, en dehors des cures; — 2° qu'il fût interdit à tous les ordres religieux de recevoir des sujets, exception faite pour les religieuses employées aux soins des malades et aux œuvres de charité; — 3° qu'il fût défendu aux évêques d'ordonner de nouveaux prêtres, jusqu'à ce qu'il en fût autrement réglé.

Quatorze curés du district d'Étampes adhérèrent bruyamment à ce manifeste, œuvre d'un exalté : 1° Rivet, curé de Boigneville; — 2° Deglo de Bastier de Besse, curé de Notre-Dame de Maisse; — 3° Hutteau, curé de Saint-Médard de Maisse; — 4° Boutin, curé de Buno; — 5° Regnard, curé de Gironville; — 6° Bellot, curé de Courdimanche; — 7° Jolly, curé de Boutigny; — 8° Lortillot, curé d'Ormoy-la-Rivière; — 9° Delanoue, curé de Ville-neuve-sur-Auvers; — 10° Ruffier, curé de Notre-Dame d'Auvers; — 11° Boileau, curé de Bois-Herpin; — 12° Legris, curé de Roinvilliers; — 13° Lavaut, curé de Chauffour; — 14° Dolivier, curé de Mauchamp, l'auteur du factum.

Tous ces noms se retrouvent parmi ceux des prêtres qui, un peu plus tard, apostasièrent ou du moins se jetèrent dans les extravagances de la Révolution. Tous, excepté Dolivier, appartenaient au diocèse de Sens. Pour lui, il était né en Auvergne,

y avait exercé le ministère durant quelque temps, en qualité de vicaire; mais son exaltation et ses discours imprudents le contraignirent bientôt à quitter son pays d'origine; il devint alors curé de Manicamp en Soissonnais; puis, entraîné par son esprit d'aventures et sa persistante insubordination, il obtint, après beaucoup de difficultés, la cure de Mauchamp, dans le diocèse de Paris, où le trouva la Révolution. Il profita des circonstances pour aggraver par le scandale les embarras d'une carrière déjà fort compromise. Le premier de tous, il se maria avec tapage et effronterie, poussant le cynisme et l'inconscience jusqu'à annoncer son union au public, dans un discours retentissant. Devenu impossible dans le clergé, Dolivier obtint une chaire de professeur à l'École Centrale, organisée pendant la Révolution dans le palais de Versailles, où nous ne le suivrons pas.

Au mois d'août et de septembre 1790, les inventaires, prélude des spoliations, se firent dans toutes les paroisses, dans toutes les églises et dans toutes les maisons religieuses du district. Les administrateurs se partagèrent en cinq groupes, et parcoururent chacune des localités de la circonscription. Leurs procès-verbaux, qui demeurent, renferment des détails intéressants sur le mobilier et la fortune des églises à la fin du XVIII^e siècle.

Ce fut au mois de décembre 1790 qu'une très vive agitation se manifesta à Étampes dans les rangs du clergé. La loi venait de supprimer les collégiales, et par conséquent de décréter la dispersion des chapitres. Celui de Notre-Dame se composait, avons-nous dit, de dix chanoines. L'un d'eux, Claude-Julien

Boullemier, avait embrassé avec ardeur les idées de la Révolution. Aux fêtes de Noël, invoquant le décret qui supprimait les chapitres et autres communautés religieuses, il déclara à ses confrères qu'il ne voulait plus célébrer les offices comme chanoine, mais se contenter d'y assister comme simple particulier. Cette déclaration amena une scène violente entre lui et les autres membres du Chapitre, dont deux chanoines, Varraquin et Grégy, apostrophèrent vivement Boullemier, l'appelèrent traître et lâche, le traitèrent fort durement et, dans le feu de la discussion, le poussèrent peut-être un peu; ce qui lui permit de dire qu'il avait subi des voies de fait. Humilié plus encore que meurtri, l'infortuné chanoine s'en alla conter sa mésaventure au district, où on le consola comme on put. Quelques semaines plus tard, afin de panser ses blessures, sans doute, il fit partie de la municipalité et devint maire d'Étampes au cours de l'année 1792¹.

Les hostilités étaient ouvertes dans les rangs du clergé séculier. De leur côté, les Réguliers commençaient à se dissocier. Dans les derniers jours de décembre 1790, Frère Laurent-Joseph-Noël de Houve, religieux capucin, vient déclarer au district qu'il quitte son couvent et s'en va demeurer à Paris. Trois Barnabites : Delaage, Camusat — celui-là même qu'une pièce officielle, citée plus haut, a nommé le gardien des Cordeliers, — et Pierre-Louis Péchard

1. Sa biographie a été écrite par Ch. Forteau dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XXVI (1908).

font de même. Frère Jean-Baptiste Tabari, cordelier, abandonne son cloître le 28 décembre. Le lendemain, Frère François Lesimple et Frère Jean-François Sayde, mathurins, précipitent leur départ. Peut-être quelques-uns de ces religieux voulaient-ils par là se soustraire à la prestation de serment dont on menaçait tous les prêtres, en dépit de la loi qui ne l'imposait qu'aux ecclésiastiques fonctionnaires publics : curés, vicaires, aumôniers et professeurs. Quoi qu'il en soit, comme les couvents d'Étampes ne formaient que de petites communautés, composées de quelques religieux seulement, la vie régulière se trouva supprimée de fait dans tous ces cloîtres aux premiers jours de l'année 1791.

Les religieuses de la Congrégation ne se montrèrent guère plus tenaces. Elles étaient au nombre de 32, dont deux novices et trois sœurs converses, par conséquent en état de faire face à toutes les obligations de la vie régulière. Mais depuis quelques années, la discipline avait fléchi dans cette maison; d'importantes prescriptions de la Règle y étaient ou mises en oubli, ou même méprisées; des querelles entre moniales éclataient chaque jour sous le cloître. Parmi les plus ardentes, sinon les plus turbulentes, sœur Elisabeth Hème, femme de tête et de volonté cependant, se faisait remarquer; de même sœur Marie-Thérèse Petit, et surtout sœur Agnès Coffy, l'une des plus jeunes professes; on avait dû écarter sœur Cécile Sémillard et l'envoyer à la maison de Nemours, qui en revanche avait expédié à Étampes sœur Thérèse Boulanger, non pas comme un élément de paix et de concorde. Avec ces caractères

mal assouplis, un autre élément de malaise se rencontrait à la Congrégation. La vie des religieuses, sans être très austère, n'était cependant pas exempte de privations. Leur enclos de six arpents fournissait des légumes et des fruits pour les besoins journaliers, mais leur revenu n'était que de 8300 francs, chiffre bien peu élevé pour toutes les charges d'une si nombreuse communauté, et qui laisse entrevoir pas mal de petites souffrances. Ces différentes causes réunies firent qu'on était peu préparé à subir la très grande épreuve de la persécution. A la suite de l'inventaire et du questionnaire qui l'accompagnait ordinairement, plusieurs sœurs quittèrent le couvent pour se retirer dans leurs familles, notamment les mères Voisot, Chevalier, d'Adonville, Venard, qui avaient un foyer à Étampes même ou dans les environs. Profitant de ces exodes, la municipalité s'empara d'une partie des lieux réguliers pour y tenir ses assemblées, en attendant qu'elle transformât en prison cette grande maison de prière.

Jusque-là la lutte religieuse s'était cantonnée autour des maisons religieuses et dans le personnel des églises. Voici venir le tour du peuple. Sa grande émotion se manifesta à l'occasion de la réunion des paroisses et par conséquent de la suppression de beaucoup d'entre elles. Vivement débattue, dès les mois de janvier et de février 1791, cette question éveilla d'ardentes convoitises, donna lieu à de très vives protestations de part et d'autre, et fit naître quantité de mémoires écrits.

Le premier en date concerne la petite paroisse de Brières-les-Scellés, aux portes même d'Étampes, où

les fonctions du ministère sacerdotal ne furent jamais sans joie. Menacés de disparaître, les fils de cette église demandent au contraire à ce que leur paroisse soit conservée et bien plus, notablement agrandie par l'annexion de quelques hameaux environnants : Le Chesnay, Le Fresne, peut-être Saudreville, pris à d'autres communes. Pour justifier la conservation de Brières, l'auteur du mémoire parle de l'accès difficile du site où se trouve le centre de la population et il s'essaie à faire de la topographie. « Placée, dit-il, en parlant de la paroisse, dans une vallée, deux montagnes escarpées, dont la superficie convexe et de figure gibbeuse, hérissée même de précipices, qui se multiplient tous les jours, par des ravins inévitables, en rendent l'accès peu praticable, surtout en hiver et notamment la nuit ». On pense bien que cette description ampoulée et prétentieuse n'eut pas grand succès auprès du district; elle était cependant présentée dans une calligraphie vraiment admirable, digne de faire envie à toutes les chancelleries royales réunies¹. Les habitants de Boissy-le-Sec et ceux de Villeconin, irrités par ces projets de morcellement de leur territoire, répliquèrent vivement par des écrits bien rédigés et se défendirent vigoureusement. Brières, d'ailleurs, par suite des événements, ne devait disparaître qu'avec toutes les autres paroisses.

C'est ensuite à Étampes l'éternelle lutte entre les

1. A ce mémoire est joint un plan en couleurs, dans lequel figure une rivière, ou mieux un ruisseau, que les sables de la vallée ont sans doute bu depuis 1791, car il n'en existe pas trace aujourd'hui.

églises de Notre-Dame et de Saint-Basile. Cette dernière ouvre le feu, au mois de mars 1791, par un rapport où perce son dédain pour les paroissiens de Notre-Dame, ces miséreux qui n'ont pas le moyen de réparer leur église, toute en délabre. Plus de cent signatures terminent cet écrit. Riposte véhémement des habitants de Notre-Dame sur l'antiquité de leur basilique, sa superficie, les grandes solennités qui s'y sont accomplies : l'église Saint-Basile n'est qu'une chapelle de secours, elle n'est pas même achevée, etc. Ce dernier mémoire, accompagné de 200 signatures, dont celle de Boivin, curé de la paroisse, renferme beaucoup d'erreurs et de contre-vérités. En fait, l'église Saint-Basile n'est guère moins ancienne que celle de Notre-Dame, et si son chevet appelle une abside, celui de Notre-Dame, bâti à peine un demi-siècle auparavant, n'est guère absidial non plus. Hélas ! la première était condamnée à l'avance et, sans les circonstances, elle allait succomber. Mais, patience, il est dans les destinées de cette paroisse de renaître toujours après des éclipses plus ou moins prolongées.

La paroisse de Lardy fournit aussi un plaidoyer assez curieux, dans lequel elle réclame des annexions pour arrondir son domaine.

Il est impossible, on le conçoit bien, de suivre dans chaque paroisse le récit de ces luttes locales, qui renferment cependant des détails fort intéressants sur les églises et sur les us et coutumes du pays, au moment de la Révolution. Les archives départementales gardent les témoignages écrits des différentes péripéties de ces petits combats. Leur étude offre

un réel intérêt, aussi bien par la forme un peu agreste de toutes ces requêtes, que par le nombre et les noms des signataires qui les authentiquent. Quel magnifique livre d'or on formerait en réunissant dans un même recueil tous ces mémoires! Combien de familles seraient heureuses et fières d'y retrouver le nom de leurs ancêtres! Combien d'hommes de notre temps seraient étonnés, stupéfaits de lire leur propre nom au bas d'une supplique en faveur de l'église, ou d'une pétition demandant qu'on maintienne la messe, qu'on paie le prêtre et qu'on conserve toutes les cérémonies du culte catholique!

En même temps que l'agitation populaire autour des églises, s'ouvrait, dans les rangs du clergé, la grande lutte pour le serment à la Constitution civile, qui allait durer dix ans, et se prolonger même au delà de la Révolution.

Ce fut en effet, au mois de janvier 1791, qu'on exigea des prêtres le serment constitutionnel. Nous nous trouvons là en face d'une phase historique qu'il est assez difficile d'éclairer, en ce qui concerne le clergé d'Étampes et de tout son district. On doit dire cependant que, d'une manière générale, les prêtres qui appartenaient au diocèse de Sens ne manifestèrent pas une grande répugnance à prêter le serment. Entraînés par l'exemple de leur indigne archevêque, le fameux Loménie de Brienne, ils ne virent pas, peut-être, le poison caché dans la Constitution civile du Clergé. Quant aux prêtres du diocèse de Chartres, ils se trouvèrent, eux aussi, poussés au schisme par l'enseignement qui leur venait de la ville épiscopale, où le supérieur du

Séminaire, un lazariste, et le grand vicaire, Syès, étaient parmi les plus ardents défenseurs du serment.

Pour juger de l'attitude du clergé, il n'existe guère que deux pièces, revêtues, il est vrai, de toutes les marques d'authenticité, L'une est le tableau, signé par les administrateurs du district, et envoyé en mars 1791, à Versailles, aux fins de paiement des assermentés. L'autre est un procès-verbal du 23 janvier 1791, rédigé et signé par le Conseil général de la ville d'Étampes, où il est dit que les délégués de la commune se sont transportés dans les cinq églises paroissiales de la ville : à 8 heures à Saint-Pierre¹; à 8 h. 1/2 à Notre-Dame et à l'Hôtel-Dieu; un peu plus tard à Saint-Basile, à Saint-Gilles et à Saint-Martin, où le curé Legrand était malade; tous les prêtres du clergé paroissial, affirme notre document, ont prêté successivement le serment dans les termes exigés par la loi. Ce n'est pas tout à fait exact, et c'est insuffisant.

Le tableau dit de son côté : tous les curés de la ville d'Étampes, tous les prêtres des doyennés d'Angerville, de Saclas, de Maisse, de Milly, de La Ferté-Alais, ont également prêté le serment. Une note avertit que le curé de Mondeville, Yver, a voulu le prêter, mais qu'il en a été empêché par ses paroissiens; il l'a depuis prêté devant un notaire et l'a envoyé au département. Il n'y a d'exception que

1. On n'a pas oublié que Périer, curé de Saint-Pierre, avait prêté serment le 4 janvier à l'Assemblée nationale, dont il était membre. Peut-être lui demanda-t-on de le renouveler en présence de ses paroissiens. Le procès-verbal ne le dit pas, ni quelle fut son attitude. En tout cas, Baron, le vicaire, était disposé à prêter tous les serments qu'on lui demanderait.

pour le canton de Chamarande, où le curé de Saint-Sulpice-de-Favières, Chovot, et celui de La Briche, Pillet, ont refusé de prêter le serment. Dans le canton d'Étampes hors les murs¹, Deshayes, curé de Brières-les-Scellés, et Genet, curé de La Forêt-le-Roi, n'ont fait aucune déclaration et ont refusé de prêter le serment. Voilà les affirmations officielles; elles sont incomplètes et erronées, pour ne pas dire davantage.

Dans le canton d'Étampes *hors les murs*, pour parler comme la pièce officielle, Frichet, curé de Champigny, refusa nettement de prêter serment, et Fossier, curé de Monnerville, dans le canton d'Angerville, fit de même. Ni l'un ni l'autre ne sont mentionnés par les officiers du district. Le vicaire de Saint-Sulpice-de-Favières avait suivi l'exemple de Chovot, son curé. Bien plus, dans son ardeur, il avait anathématisé ceux qui lui demandaient de jurer, et dit qu'il aimerait mieux qu'on lui arrachât les entrailles que de prêter serment. Son nom fut prudemment écarté du tableau, et il n'est pas fait mention de sa protestation. On verra par la suite que plusieurs autres furent poursuivis pour refus de serment, preuve que la liste officielle est sujette à rectifications.

Ce n'est pas seulement parce qu'elle est incom-

1. En 1791, il n'y avait pas encore de canton d'Étampes hors les murs, ce qui eût porté à *huit* au lieu de sept le nombre des cantons du district; cependant le tableau range le clergé paroissial de la ville dans une division à part, établie par on ne sait quelle autorité; il y inscrit même de nouveaux venus parmi les titulaires des anciens postes; tel est le cas du chanoine Desorges qui remplace, à Saint-Gilles, Doches décédé.

plète et erronée que la liste, dressée par le district et envoyée à Versailles, est insuffisante pour nous renseigner d'une manière exacte sur l'attitude du clergé étampois en face du serment constitutionnel. Dans chacun des cantons, ce tableau a une formule générale et toute faite. « Tous les prêtres, dit-il, ont prêté le serment dans les termes exigés par la loi. » Or, beaucoup de municipalités étaient totalement incapables d'entendre les termes de la loi et de l'appliquer. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter à l'ensemble des actes et des procès-verbaux rédigés par les agents des communes à cette époque. Ce qu'il faudrait, c'est le texte même du serment prêté par chacun des curés, et à de rares exceptions près, cela n'existe à peu près nulle part. On sait, d'ailleurs, que les prêtres beaucerons étaient assez habiles pour glisser, dans le texte de leurs déclarations, dans les préambules, dans les discours et commentaires, des restrictions suffisantes pour ne pas adhérer purement et simplement à la loi criminelle. C'est une erreur trop répandue, en effet, de croire que beaucoup de prêtres ne virent, dans le serment constitutionnel, qu'une simple formalité à eux demandée et par eux accordée sans que cela tirât à conséquence. Il est bien établi; au contraire, que ceux qui adhérèrent formellement à la Constitution civile du clergé avaient déjà perdu la foi, ou en totalité ou en partie. Les autres, et c'était le plus grand nombre, prêtèrent serment, incités par d'autres motifs : le désir fort naturel et légitime de rester dans leurs paroisses; la crainte de la répression, l'incertitude de ce qu'ils deviendraient le len-

demain; leur âge, leurs infirmités, et autres raisons avec lesquelles ils s'efforçaient de tranquilliser leurs consciences agitées et inquiètes.

Les vicaires de la ville d'Étampes suivirent l'exemple de leurs curés. Dès le 18 janvier, François Grégy¹, vicaire de Notre-Dame; Antoine Mesnard, vicaire de Saint-Basile; Antoine Barault, vicaire de Saint-Martin, et Jean-Baptiste Baron, qui venait d'arriver à Saint-Pierre, déclaraient être dans l'intention de se soumettre à la loi. Ils le firent en effet, le dimanche 23 janvier, dans des réunions qui n'étaient pas tout à fait légales, mais qui parurent suffisantes aux membres du district. Quant à Louis Devaux, vicaire de Saint-Gilles, il ne s'associa pas à ses confrères. Il venait d'être nommé, on ne sait par qui, curé de Fontaine-la-Rivière. Sans refuser ouvertement le serment, il déclara qu'il le prêterait dans son nouveau poste, une fois installé à Fontaine. Quelques semaines plus tard, Mesnard, le plus instruit de ce petit groupe de vicaires, disparut sans qu'il ait été possible de découvrir le lieu de sa retraite.

Il n'est pas superflu, au début de cette grande lutte, de noter la précipitation avec laquelle les administrateurs du district d'Étampes procédèrent à

1. Ce Grégy était probablement le frère ou tout au moins le parent du chanoine de même nom, qui ne partageait guère son enthousiasme pour les nouveautés révolutionnaires, si on se rappelle le traitement infligé par lui à son confrère Boulemier un mois auparavant, dans les fêtes de Noël 1790. Et cependant, il est assez troublant de voir Grégy, dignitaire de la collégiale d'Étampes, devenir, à la fin de l'année 1791, vicaire de Saint-Séverin à Paris, parmi les constitutionnels. Ce bon chanoine aurait-il eu des opinions aussi aisément successives?

la cérémonie du serment par le clergé paroissial. Commencée à huit heures à Saint-Pierre, dit le procès-verbal, elle se terminait à 11 heures à Saint-Martin. Or, comme chacun sait, la ville d'Étampes est longue, très longue. Ce fut donc pour ainsi dire en courant qu'on procéda à ce grand acte. Comment en effet, dans un si court espace de temps, tenir six réunions différentes, puisqu'en outre des cinq églises paroissiales, on fit aussi une station à l'Hôtel-Dieu? Comment rédiger et faire signer par de nombreux témoins six procès-verbaux, au milieu du brouhaha et du tumulte qui accompagnaient d'ordinaire ces sortes de réunions? Ne serait-ce point qu'on mit tout en œuvre pour se passer de la présence du peuple, malgré le texte et le vœu de la loi, afin d'éviter des contestations et des réflexions gênantes? Que dit-on, d'ailleurs, dans ces assemblées? De quelle formule se servirent les prestataires? Car la pièce officielle dit simplement que le serment fut prêté « dans les termes exigés par la loi ». C'est un peu trop court. On voudrait lire le texte même de chacun des engagements, entendre le langage et voir les gestes de tous les assistants. Il est en effet très présumable, pour ne pas dire certain, qu'Auger, curé de Saint-Basile, ne s'engagea pas à fond dans la loi constitutionnelle. Sa conduite du lendemain le prouvera suffisamment. Quant à Boivin, curé de Notre-Dame, bien qu'il eût donné quelques gages à la nouvelle église, il serait bien étonnant que ce prêtre, instruit et attaché à ses devoirs, eût adhéré au schisme sans aucune réserve. En tout cas, les doutes sur l'attitude du clergé paroissial à Étampes

sont autorisés, la réserve est de rigueur, et le problème de sa participation totale au serment schismatique demeure en suspens, jusqu'à ce qu'on ait fourni le texte authentique de ses engagements écrits.

CHAPITRE III

SERMENT DANS LE DISTRICT. — YVER. — COURBIN. — BARDÈS. — BOULLEMIER. — BONCERF. — BARON. — RÉUNION DES PAROISSES. — DESTRUCTION DU JUBÉ DE NOTRE-DAME. — AVOINE A ÉTAMPES. — EXODE DES VICAIRES. — COMPTES DES CURÉS. — MÉMOIRE A CE SUJET. — ÉTIENNE GEOFFROY.

Dans les autres paroisses du district, la prestation du serment donna lieu, çà et là, à d'assez vifs incidents.

Il a déjà été parlé d'Yver, curé de Mondreville, dans notre premier travail¹. Lorsque la Révolution éclata, il était à la tête de sa paroisse depuis environ quinze ans. Jusque-là, tout s'était passé d'une manière pacifique dans les rapports entre le curé et les paroissiens. Quelles furent donc la cause et l'origine d'un conflit qui amena entre eux et leurs partisans une véritable guerre civile pendant l'année 1791? Les voici.

Les religieuses de Port-Royal jouissaient à Mondreville des droits seigneuriaux. Pour rendre la

1. Voir *Le Clergé de Versailles*, pp. 99 et 100.

justice en leur nom, elles y avaient établi un bailli qui tenait ses assises dans une salle appelée l'auditoire, attenante aux constructions du presbytère. Dans le courant de l'année 1790, Yver acheta ce petit bâtiment et, par bienveillance, en concéda l'usage à la municipalité nouvellement organisée, pour ses séances. Mais bientôt les municipaux, abusant de la concession, voulurent occuper l'auditoire, le jour et même la nuit, pour des réunions qui ne tardèrent pas à devenir orageuses. Ce fut en peu de temps un véritable club où les disputes, les querelles, les cris, les rixes ne laissèrent plus au malheureux curé ni repos ni tranquillité. Usant de son droit de propriétaire, Yver reprit la clef de l'auditoire et refusa ce qu'il avait d'abord accordé. De là une animosité et une haine sans cesse avivées par toutes les mauvaises passions de cette époque bouillante. Il faudrait un in-folio pour retracer les péripéties de cette lutte qui de locale devint bientôt régionale, puis départementale. Le district s'en mêla, puis le Directoire du département. Elle fut même portée jusqu'à l'Assemblée nationale. Aucune de ces autorités n'eut la force de maîtriser ces colères et ces violences, entrées, sans motif raisonnable, dans des cerveaux agrestes et indomptables.

Sur ces entrefaites arriva l'époque du serment. Yver, en Normand retors, le refusa tout d'abord, ou du moins négligea de faire la déclaration préalable; puis il se ravisa et voulut prêter le serment en janvier. Ses paroissiens s'y refusèrent, et malgré toutes les décisions de justice, s'obstinèrent à repousser le curé et à réclamer son éloignement. Il

y eut de véritables émeutes. Dans l'une d'elles, Yver fut poursuivi jusque dans sa demeure, contraint de fuir par une fenêtre qu'on montre encore aujourd'hui. Dans une autre, Lair, curé de Bouville et oncle d'Yver, fut maltraité au point qu'il en mourut de frayeur et d'émotion quelques jours plus tard. Pendant ce temps, le curé de Mondeville fugitif se retira à Corbeil, d'où il envoya un serment notarié au district d'Étampes, qui fit mine de l'accueillir comme valable : puis, après diverses tentatives infructueuses pour rentrer dans sa paroisse, il vint se réfugier sous la protection de la municipalité étampoise, qui l'accueillit et s'efforça de l'occuper. Nous le retrouverons un peu plus tard. La guerre contre Yver avait duré depuis novembre 1790 jusqu'à octobre 1791, une année entière.

Dans la même région, à Itteville, Courbin, le curé, était en butte à des tracasseries analogues à celles du curé de Mondeville, son voisin. Arrivé dans sa paroisse en 1789, il n'avait pas encore eu le temps d'y prendre racine; les incidents du mois de janvier 1791 le brouillèrent tout à fait avec la municipalité. Malgré les audacieuses affirmations du district, Courbin tout d'abord n'avait prêté qu'un serment restrictif et tout à fait catholique. De ce fait, il devint suspect au parti avancé et se décida à prêter un serment pur et simple; puis, pressé par les remords de sa conscience, il rétracta peu après ce second serment. Ce fut alors une lutte sans trêve ni merci. Contre Courbin, le principal meneur était son vicaire, un certain abbé Bonnard. S'entendant avec les mauvaises têtes de l'endroit, celui-ci veut empê-

cher son curé insermenté de chanter la grand'messe le dimanche, et même de faire le catéchisme aux enfants. Comme il n'y a plus d'autorité hiérarchique à Sens, et qu'il n'y en a pas encore à Versailles, les meneurs ont beau jeu. Le malheureux Courbin, ne sachant à qui porter ses doléances, se décide à se rendre au Département, c'est-à-dire à Versailles, où l'abbé Bourdon, membre de l'Assemblée nationale, se donne des airs de maître ès choses ecclésiastiques, et distribue gratis à qui veut l'écouter des conseils reçus gratis aussi, mais toujours inefficaces et sans utilité pratique. Le personnage commençait du reste à être méprisé par tout le monde.

Sans appui, sans soutien, Courbin se décide à rentrer à Itteville, où il se trouve aussitôt en butte à une persécution, tantôt sourde, tantôt ouverte. Il s'adresse alors au district, et lui envoie chaque semaine un petit journal où il raconte, dans un style naïf et dolent, ses malheurs, dit le nom de ses persécuteurs, qui en sont venus avec lui jusqu'aux voies de fait. Son vicaire prend des livres dans sa bibliothèque et refuse de les lui rendre; il veut, malgré le curé, faire le catéchisme dans la chapelle Saint-Gaubert attenante à l'école; il empêche les enfants de répondre aux questions que leur adresse le trop pacifique Courbin. Le district, pris pour arbitre, se borne à donner de bonnes paroles et des encouragements que personne n'écoute. A la fin cependant, Bonnard, qui voulait chasser le curé pour prendre sa place, fut évincé et contraint à s'en aller. Cette exécution ne rendit pas la paix à Courbin, bientôt forcé de disparaître à son tour. Toutefois il ne

s'éloigna pas des confins de sa paroisse et reparut à la première accalmie. Ses lettres au district constituent un excellent récit des souffrances de la vie pastorale dans les campagnes durant l'année 1791.

Au chef-lieu de canton, à La Ferté-Alais, les choses n'allaient guère différemment; cependant les événements se produisirent un peu plus tard, ayant toujours pour cause la malencontreuse question du serment.

Jean-Baptiste Bardez, prêtre du diocèse de Besançon, fut pourvu de cette cure au moment où la Révolution venait d'éclater. Il s'installa sans difficulté et prêta, non sans répugnance, le serment constitutionnel. Logé dans des bâtiments qui tombaient en ruines, il demandait, dès le mois de juillet 1791, qu'on lui permit de demeurer dans l'ancien prieuré, selon la promesse tout d'abord à lui faite; mais les constructions et les terres priorales, devenues bien national, étaient convoitées par certains Fertois, notamment par une famille Robert, dont le chef était maire. De là des rapports fort tendus, sur lesquels vinrent se greffer des propos tenus par le curé au sujet de la Constitution civile du clergé. Un dimanche, Bardez déclara devant ses paroissiens réunis à l'église qu'il rétractait formellement le serment par lui prêté plusieurs mois auparavant, et depuis condamné par le Pape. Cette attitude produisit une émotion considérable dans la population. La municipalité réunie déclara le curé déchu de ses droits, indigne d'exercer ses fonctions et criminel au premier chef. Devant les colères et les menaces des exaltés, Bardez prit le parti de s'en

aller. Un riche propriétaire de La Ferté, M. de Mallet, lui confia à Paris l'éducation de son fils, qu'il continua jusqu'au mois d'août 1792. Mais, dénoncé par la domesticité comme prêtre réfractaire, il fut enfermé à la prison des Carmes à la suite de la journée du 10 août. Il assista au massacre de ses confrères dans les terribles journées des 2 et 3 septembre, et n'échappa que par miracle aux assassins. Quelques jours après sa délivrance, il partit pour l'Angleterre, où il écrivit une relation du drame sanglant auquel il venait de se soustraire. Son mémoire demeura entre les mains de M. l'abbé Baruel qui s'en servit pour sa magnifique histoire, trop peu connue, du Clergé français sous la Révolution. Bardez était de retour en France dès l'an VI. Au Concordat, il fut nommé curé de Saint-Arnoult; mais les paroissiens pétitionnèrent pour avoir l'abbé Collot, qu'ils connaissaient de longue date; l'autorité épiscopale envoya alors M. Bardez à Luzarches où il mourut subitement, le 21 octobre 1805, âgé de 65 ans.

Filleau, curé de Baulne, aux portes de La Ferté, n'avait prêté qu'un serment assez vague, qui le fit poursuivre un peu plus tard.

A Bouray, le chapelain Denis tint tête aux envoyés du district et refusa toujours avec énergie le serment qu'on exigeait de lui.

A Lardy, le curé Gendarme était mort le 3 décembre 1790, et partant n'avait pu se soumettre à la loi. En sorte que dans le canton de La Ferté, c'est à peine si l'on peut trouver deux ou trois prêtres ayant prêté le serment pur et simple, et persisté.

Dans un autre coin du district, Blanchet, à Chalo-Saint-Mars, après avoir prêté serment en termes assez obscurs, rétracta son serment; puis, au mois de mars, il rétracta sa rétractation et disparut au mois d'août.

A Breuillet, le vicaire Simon Ciergeur¹ n'était point en règle avec le serment; mais il partit bientôt pour Versailles. Isabel, son successeur, n'était pas plus en règle que lui; il fut poursuivi, puis emprisonné et persécuté jusqu'après la Terreur.

Enfin, on trouve dans ce concert de récalcitrants jusqu'au fameux Dolivier, curé de Mauchamp, l'un des plus fermes soutiens de la Constitution civile, qui blâma sévèrement, du haut de la chaire, le serment exigé des ecclésiastiques en fonctions; mais il le prêta tout de même.

Si les documents permettaient de pouvoir étudier, dans chaque paroisse, l'attitude du clergé en face du serment constitutionnel, exception faite pour le canton de Milly et les paroisses de la plaine, presque partout on rencontrerait une véritable opposition de la part des prêtres au serment exigé d'eux, pour leur permettre d'exercer leurs fonctions. Et par là tombe cette audacieuse et mensongère affirmation des pièces officielles et des historiens qui les copient, assurant que la très grande majorité du clergé embrassa le schisme de gaité de cœur.

Pendant que cette agitation se produisait dans les paroisses du district, on devine bien que le calme et la tranquillité ne régnaient pas au chef-lieu, c'est-à-

1. Voir *Le Clergé de Versailles*, p. 76.

dire à Étampes. Les chanoines de Notre-Dame avaient fini par chasser Boullemier d'au milieu d'eux. Le 14 janvier, il vint s'épancher dans le sein du district, disant que ses confrères ne le voulaient plus souffrir ; c'est pourquoi il sollicitait des membres de l'Administration le droit de faire devant eux le serment constitutionnel. Ceux-ci accueillirent favorablement sa demande et il prêta en leur présence un serment illégal dont on ne dressa pas même procès-verbal ; en outre, pour le consoler, ils lui procurèrent une place dans leurs bureaux en attendant qu'il devînt un des principaux magistrats de la ville.

Boullemier avait un émule et un imitateur dans la personne d'un autre ecclésiastique, étranger au clergé étampoïse, mais pourtant déjà acclimaté aux rives de la Juine. Claude-Joseph Boncerf, chanoine et archidiacre de Narbonne, était venu s'installer à Étampes vers 1780, attiré là sans doute par des relations de famille. Il vivait de son revenu et jouissait d'une certaine aisance. Dès le mois de janvier 1791, il adhéra bruyamment au nouvel ordre de choses, donna une partie de sa fortune à la nation, déclama sans pudeur contre les fanatiques et les aristocrates, lisez les catholiques. Il s'affilia aux sociétés démagogiques, leur donnant une approbation sans réserve et prêtant ostensiblement son concours à toutes les mesures ultra-révolutionnaires.

Un troisième larron se joignit aux deux premiers. Il s'agit de Baron, le nouveau vicaire de Saint-Pierre. Dans une lettre écrite en pluviôse an II, il dit s'être fait prêtre sans conviction, puis il se plaint d'être affligé d'une infirmité qui le force à se confiner

dans les travaux de cabinet; il n'a embrassé la carrière ecclésiastique qu'assez tard, après avoir travaillé chez un notaire et chez un procureur, où il a lu avec avidité les œuvres de Jean-Jacques Rousseau, dans lesquelles il a puisé l'amour de la liberté. Il se vante ensuite d'avoir été « membre du premier club formé à Étampes, dans un temps où c'était en quelque sorte un crime d'en être ». Enfin, il n'a été prêtre que pendant peu de temps, et par conséquent n'a pas eu le temps de se corrompre! Et cela est signé Baron Vallet, afin de se mieux distinguer dans la tribu des Baron, qui pullulait alors dans Étampes.

A ces trois personnages s'associaient de temps en temps le fameux Dolivier, curé de Mauchamp, et Lartillot, curé d'Ormoy-la-Rivière, qui se montrera jusqu'à la fin l'un des plus exaltés et des plus incorrigibles perturbateurs de cette triste époque. Ces deux derniers renforçaient de leur parole et de leurs gestes les discours prononcés à la société populaire dans le but d'exalter toutes les mesures extravagantes de ces temps douloureux.

Cependant une sorte d'accalmie succéda, vers la fin de février, aux émotions excitées par la fièvre du serment. Quelques-uns des religieux, qui ne s'étaient éloignés que pour échapper au serment constitutionnel dont on les menaçait, reparurent dans Étampes. Biou, des Mathurins, et trois Barnabites rentrèrent dans leurs maisons. Mais le calme n'était jamais de longue durée dans ces jours orageux.

La querelle au sujet de la réunion des paroisses continuait toujours, tantôt sourde, tantôt bruyante.

Elle déchaîna, au mois de mai, une violente tempête dans la ville.

L'église Notre-Dame était barrée dans toute sa largeur par un haut jubé qui fermait le chœur et s'avancait jusque dans la nef. Des paroissiens, échauffés par les luttes quotidiennes, craignant que cette encombrante construction fit condamner leur église, dont on n'apercevait ni les proportions ni la grandeur, pénétrèrent à quatre heures du matin dans l'édifice. Aidés de quelques membres de la municipalité, ils firent, en trois heures, tomber le jubé tout entier et en transportèrent les débris au dehors. Un de ces démolisseurs improvisés fut enseveli sous les décombres et y trouva la mort. L'évènement fit grand bruit, comme on pense. De tous côtés on demandait des poursuites rigoureuses contre les criminels vandales que chacun désignait; mais le Directoire, effrayé de voir l'administration compromise, certifia, dans sa séance du 19 mai 1791, que les habitants n'avaient eu en vue que la conservation de leur église, qu'ils avaient voulu faire paraître plus grande, afin de la conserver comme paroisse; que leurs intentions étaient droites et qu'un évènement malheureux ne devait pas les livrer à la justice. Toutefois, comme l'exemple pouvait être contagieux, la délibération s'empresse d'ajouter que les autres paroisses ne devront se permettre dans les églises ni suppressions ni réparations. Du reste, « M. l'évêque de Seine-et-Oise, dont les vertus, les talents, les lumières, etc... » est supplié de s'occuper, aussitôt que faire se pourra, de la réunion des paroisses.

C'est qu'en effet Avoine, le nouvel évêque, venait

d'arriver à Versailles. De tous les points du département, les patriotes, et surtout ceux qui n'avaient point de religion, réclamaient sa visite. Il la promit à la société populaire et arriva à Étampes le 1^{er} août. Boivin, curé de Notre-Dame, prudent et circonspect, sans enthousiasme pour l'œuvre qui s'accomplissait chaque jour sous ses yeux, laissa la fête s'organiser en dehors de lui. Avoine descendit chez Cantien-André Dochès, curé de Saint-Gilles, partisan enflammé, comme on l'a vu plus haut, des idées nouvelles. Le lendemain, mardi 2 août, il visita toutes les églises de la ville, « aux fins de réunion et de suppression », dit ce pauvre évêque. Invité pourtant à officier dans l'église Notre-Dame, il s'y rendit le mercredi 3 août, escorté par la garde nationale et les officiers municipaux, qui furent le prendre à Saint-Gilles pour l'amener à la grande église. Tout le clergé de la ville, ajoute la relation, assista à la cérémonie; une messe solennelle, avec diacre et sous-diacre, fut célébrée; M. Ruelle, curé et doyen de la collégiale de Milly, était accouru pour prendre part à la fête; tout se passa dans le plus grand ordre, à la satisfaction du Directoire qui jusque dans son triomphe sentait pourtant une opposition latente. Après l'office, Avoine fut reconduit à Saint-Gilles avec le cérémonial observé à l'arrivée.

Avant de quitter la ville, l'évêque fit choix du curé de Saint-Germain-lez-Étampes comme son commissaire et son représentant, pour la réunion et suppression des paroisses dans le district. De Liancourt, prêtre dont la carrière sacerdotale était toute d'honneur, ne rougit pas d'accepter cette mission

qui ne devait pas aboutir; il souscrivit même à la suppression de sa propre église de Saint-Germain, qui, il faut le dire à sa décharge, tombait en ruine.

Malgré le voyage d'Avoine et le calme apparent gardé par tous dans la circonstance, le Directoire, qui se félicitait en public, n'était pas sans ressentir d'assez vives préoccupations; car déjà on entendait des craquements dans l'édifice constitutionnel; et, à peine née, l'église officielle commençait à se dissoudre, à Étampes comme ailleurs. Six des curés du district, nous l'avons dit, avaient ouvertement refusé le serment en janvier; quatre ou cinq avaient fait des restrictions et des commentaires, passés d'abord inaperçus, mais qu'il avait fallu enregistrer, ce qui rendait leurs serments illégaux et nuls; enfin cinq ou six rétractations étaient venues porter à quinze ou vingt le nombre des paroisses dont les titulaires n'étaient plus en règle avec la loi. En outre, un des curés avait quitté son poste pour devenir vicaire épiscopal de l'évêque de la Corrèze, et deux ou trois titres vquaient par la mort : c'était en tout plus d'un cinquième des cures de la circonscription.

Sans tenir compte de cette situation, et à l'encontre de ce qui se pratiquait dans les autres districts, celui d'Étampes ne procéda aux élections ecclésiastiques, ni en mars, ni en avril, ni même en mai; il attendit l'automne pour pourvoir de nouveaux titulaires les cures déclarées vacantes. C'est que nos Beaucerons n'étaient pas pressés de mettre la main à l'encensoir; ils répugnaient visiblement à ces entreprises sacrilèges, et d'instinct ils devinaient que ces œuvres schismatiques seraient néfastes et éphémères.

Pendant ce temps la brèche s'élargissait toujours dans les rangs du clergé constitutionnel. Trois ou quatre des vicaires de la ville d'Étampes disparurent dans les premiers mois de 1791. François Grégy, le vicaire de Notre-Dame, s'en allait, on se le rappelle, occuper un poste à Paris. Il fut remplacé par François Le Simple, le plus jeune des religieux Mathurins: Ce fut un mauvais choix. Né dans les environs de Chartres, Le Simple, âgé de 37 ans, esprit mal équilibré, ne tarda pas à faire des sottises. Énergiquement défendu par Boivin, son curé, contre certaines attaques venues du district, il ne put se maintenir dans sa situation et la bienveillance pastorale ne l'empêcha pas de rouler jusqu'à l'abîme.

A Saint-Gilles, Devaux ne fut pas remplacé; mais le chanoine Desforges alla seconder Doches le curé, malade et épuisé. Quand celui-ci fut emporté par la mort, Desforges gouverna quelque temps la paroisse. Hélas! il n'était pas plus habile au ministère paroissial qu'au vol dans les airs; après deux mois d'exercice il se retira et céda la place à un autre.

Barrault, vicaire de Saint-Martin, disparut à son tour, sans qu'il ait été possible de retrouver sa trace. Baron, de Saint-Pierre, se préparait à aller ailleurs porter ses scandales.

A Saint-Basile, le curé Auger, dont l'enthousiasme pour l'église constitutionnelle avait toujours été des mieux contenu, malgré son serment, fit un coup de maître. Quand, au mois de mai, Mesnard, son vicaire, fut parti, il demanda à Lanjuinais, député à la Constituante, avec lequel il était en rapport, s'il

pouvait employer dans son église des prêtres non assermentés. Lanjuinais répondit que la loi ne s'y opposait pas et qu'il pouvait faire appel au concours de n'importe qui, dès lors que lui-même était en règle avec le serment. Fort de cette décision, Auger prit pour l'aider deux chanoines de Sainte-Croix, MM. de Malleville et Chevalier, qui, n'étant pas soumis à la loi du serment, ne l'avaient pas prêté. Bruyantes protestations et violentes réclamations des patriotes d'Étampes, qui portèrent leurs doléances au district. Celui-ci se trouva dans le plus grand embarras, car les deux inculpés y comptaient des parents et des amis. La petite assemblée demanda des rapports, discuta, gagna du temps; puis d'autres affaires, non moins urgentes, non moins tapageuses, que chaque jour apportait, surgirent; elles firent oublier l'affaire des deux chanoines, qui continuèrent pendant un certain temps à exercer le ministère à Saint-Basile, sans toutefois prendre part aux offices publics.

L'exode des vicaires continuait et s'aggravait chaque jour dans toutes les paroisses de la région; si bien qu'au mois d'août 1791 plus de la moitié de ces prêtres avaient disparu. Ils s'en allaient, entraînés par les événements publics, les querelles locales, les lois chaque jour plus sectaires et la fièvre d'instabilité qui gagnait tous les rangs de la société, aussi bien les ecclésiastiques que les paroissiens.

Une chose digne de remarque, c'est qu'en attendant les élections, les curés réfractaires continuèrent de toucher leur traitement jusqu'au mois d'octobre,

et à desservir leurs paroisses, à la satisfaction du peuple des campagnes.

Toutefois, dans le domaine ecclésiastique, on poursuit sans relâche, au cours de l'année 1791, une autre opération qui se prolongea jusqu'à la Terreur : celle de la liquidation des comptes du clergé dans chaque paroisse. Le district, visiblement alléché par cette mainmise sur les choses d'église, s'y complaisait malgré la monotonie du sujet. Aussi ces comptes engendrèrent-ils un monceau d'écrits : lettres, mémoires, plaintes, réclamations, appels désespérés à la justice et à la *sensibilité* des administrateurs. Il y a de tout là-dedans. L'un implore pour son jardin, l'autre pour son presbytère ; un troisième pour son église ; celui-ci demande un bout de terrain ; celui-là proteste contre celui qu'on veut lui enlever. Tous demandent le règlement de leur pension, la fixation de leur traitement, et surtout réclament contre le chiffre de leurs impositions, presque partout exagéré il est vrai.

Établis, discutés devant chaque municipalité, ces comptes sont envoyés au district qui, avant de les homologuer, les examine et les discute encore, mais, ce semble, avec un esprit de bienveillance.

Impossible d'analyser tous ces mémoires dans un récit forcément abrégé ; il faut se contenter d'en citer quelques-uns.

A Auvers, le curé de Notre-Dame se nomme Ruffier : c'est un homme dans le mouvement ; il devient procureur de la commune en 1791. De concert avec plusieurs de ses paroissiens, il bataille depuis 1790 contre le marquis de Talaru. Tous ensemble font si

bien qu'ils arrivent à ruiner le moulin de Chagrenon.

A Bois-Herpin, le curé Boileau n'est là que depuis un an à peine et déjà il porte plainte contre ses paroissiens, qui l'ont battu. Ne le méritait-il pas un peu ?

A Boutigny, Joly, le curé, lutte au sujet d'une ruelle qui le sépare de son église ; il s'en est emparé et le district le condamne à remettre les choses en l'état. Après plus d'un siècle, il est à remarquer que la situation est demeurée la même ; la ruelle est toujours là, aussi inutile et aussi gênante qu'en 1791. Les gens de Boutigny reprochent encore à leur curé des choses d'une nature plus délicate ; mais le Directoire a des doutes sur la véracité du récit et déclare qu'après tout cela ne le regarde pas. Réserve et modestie bien rares de la part d'un Directoire révolutionnaire ; elles méritent d'être notées en passant.

Rivet, le curé de Boigneville, dresse un mémoire contre l'élection du juge de paix de La Ferté-Alais ! Oh ! pour le coup, c'était sortir du domaine ecclésiastique. Il est vrai que Rivet était un des plus vieux titulaires de la circonscription, qu'il habitait depuis 1758.

Plus âgé encore était le curé de Milly. Ruelle avait 74 ans, était curé depuis 46 ans et gouvernait la paroisse de Milly depuis 1753. Désespéré de la suppression des chanoines de sa collégiale, il demande qu'on lui donne deux vicaires et va chercher l'un d'eux jusqu'à Mèaux. Il se trompait de date ; l'heure n'était pas aux créations de cette nature.

Bornons là ces quelques extraits d'un dossier trop volumineux pour être épuisé ; mais celui qui consentira à se pencher sur tous ces papiers jaunis et

poussiéreux en recueillera une ample moisson de traditions locales, de souvenirs attachants, capables de nourrir une chronique régionale, non dépourvue d'intérêt.

Mentionnons encore cependant le plus tenace des faiseurs de mémoires dans ce peuple de réclamants. C'est le jeune chanoine tonsuré du chapitre de Sainte-Croix : Étienne Geoffroy. Hier, il était d'église; il en est sorti; toutefois, il ne se résigne pas à abandonner son bénéfice. Pour continuer ses études au collège de Navarre, à Paris, il réclame àprement non seulement sa prébende, mais encore d'autres revenus assis sur différentes chapelles, situées même en dehors du district. Ses lettres, ses factums, ses mémoires pourraient former une copieuse brochure qui n'offrirait qu'une lecture peu attrayante. On doit dire néanmoins que ses requêtes furent présentées avec une certaine habileté, surtout avec une persévérance qui lui valut gain de cause sur presque toute la ligne.

CHAPITRE IV.

ÉLECTION DES CURÉS; — EN OCTOBRE, — EN NOVEMBRE. —
DÉSARROI DANS LES PAROISSES DU DISTRICT. — STATISTIQUE DU
CLERGÉ. — PENSIONS DES RELIGIEUSES; — A LA CONGRÉGATION;
— A L'ABBAYE DE VILLIERS. — ENLÈVEMENT DES CLOCHES. —
MEURTRE DU MAIRE SIMONNEAU.

On était arrivé au quatrième trimestre de 1791 : quinze à vingt postes de curés n'étaient plus remplis, ou bien ne l'étaient que d'une manière illégale;

c'est-à-dire que le quart à peu près des titres curiaux appelait de nouveaux titulaires. Il fallut bien, pour se conformer à la loi, procéder aux élections ecclésiastiques. Elles eurent lieu dans l'église Notre-Dame d'Étampes les 16, 17 et 30 octobre. Charpentier, le chef du district, les présida; assisté de M. Voizot, qu'il serait préférable de ne pas rencontrer dans cette circonstance. Les secrétaires et scrutateurs furent Deglo de Besse, Lartillot, Delanoue, curé de Méréville, et Rousselet, curé d'Angerville. Un petit nombre d'électeurs y prirent part. Jamais leur chiffre ne dépassa cinquante. Beaucoup de nominations furent faites par 40, 43 et 44 voix. C'est ce qu'on appela le choix des curés par le peuple. En voici les résultats.

A Boissy-la-Rivière, Tiercelin, vicaire de Méréville, fut élu pour succéder à Voltigeur, décédé. — A Bouville, Colin, originaire du diocèse du Puy et vicaire de Cerny, alla remplacer l'infortuné Lair, mort à la suite des mauvais traitements subis à Mondeville. — A Saint-Sulpice-de-Favières, Pierre-Nicolas Huet, natif d'Étréchy et curé d'Audeville, devint, par élection, le successeur de Chovot, insermenté. Choner, vicaire de Saint-André-des-Arts à Paris, qui avait desservi Boissy-la-Rivière pendant quelque temps, fut élu comme successeur du vaillant Pillet, réfractaire. Henri Salmon, prêtre du diocèse de Reims, et religieux capucin du couvent de Châlons-sur-Marne, séjournait, depuis plusieurs années, à la cure de Marolles, au canton de Saclas; les électeurs en firent un curé de Champigny, pour remplacer Frichet, qui avait refusé le serment.

Baudon, curé de Raizeux, vint prendre la place de Deshayes, réfractaire, à Brières-les-Scellés. A Monnerville, Fossier, insermenté, fut remplacé par Buisson; celui-ci était né à Brières-les-Scellés et avait été jusque-là vicaire à Long en Normandie, où il eût sagement fait de rester. A La Forêt-le-Roi, qui allait bientôt devenir La Forêt-Saint-Nicolas et aussi La Forêt-Bel-Air, afin de la distinguer de La Forêt-Sainte-Croix au canton de Saclas, l'intrépide Genet était toujours là, malgré son refus de serment. Pour le remplacer, on élut, le 30 octobre, François Meunier, qu'on alla chercher à Plessis-sur-Opton. En acceptant ce poste, le malheureux assemblait sur sa tête des orages et courait au-devant de difficultés qu'il ne put jamais vaincre; il dut attendre trois mois pour prendre possession de son poste et ne s'installa qu'à la fin de janvier 1792. Enfin, pour la cure de Lardy, qui n'avait plus de titulaire depuis onze mois, — Gendarme étant mort le 3 décembre 1790, — les électeurs firent choix de Déglo de Besse, curé de Notre-Dame de Maise, dont la paroisse était menacée de suppression. Celui-ci eut la sagesse de refuser; mais, dans l'assemblée du 30 octobre, où se trouvaient réunis électeurs et élus, il prononça, pour se faire pardonner son refus, sans doute, un discours violent, anathématisant tous les prêtres réfractaires, les traitant de gens de mauvaise foi, qui regrettaient les abus, les superstitions et les richesses de l'église.

En prenant possession de son poste à Champigny, Salmon prononça lui aussi un discours tout à fait extravagant. Se ralliant à toutes les utopies nouvelles, déversant le mépris sur les choses passées,

les anciennes pratiques religieuses, il donna tous les signes d'un homme au comble de l'exaltation. Il ne s'en tint malheureusement pas là, et, un peu plus tard, il se retrouvera dans de tout à fait fâcheuses postures.

Neuf nominations pour pourvoir à une vingtaine de postes vacants, c'était peu, mais enfin cela permettait encore de garder une apparence d'organisation régulière. Dès le mois de novembre on retourna aux urnes, pour achever l'œuvre commencée en octobre; et cela, malgré les prescriptions de la loi, qui ne voulait qu'une session d'élections chaque année. Les électeurs donnèrent cette fois un titulaire à la paroisse de Lardy, refusée par de Besse. L'élu fut un nommé Le Tellier; il avait été vicaire de Méréville, conjointement sans doute avec Tiercelin, et avait desservi un instant Boissy-la-Rivière. Son élection à Lardy donna lieu à une protestation indignée. Le fameux Lartillot, curé d'Ormoy-la-Rivière, plus scrupuleux observateur de la loi constitutionnelle que de ses engagements religieux, protesta avec véhémence contre la nomination de Le Tellier, parce qu'il n'avait pas, disait-il, l'âge requis pour être élu. Le président de l'Assemblée répondit qu'on avait fait pour le mieux, et que, manquant de candidats, on les prenait où on pouvait et où on les trouvait. Aveu précieux et tout à fait dépourvu d'artifices. Voilà où en était réduite l'église constitutionnelle en novembre 1791, après dix mois à peine d'existence.

Le scrutin de novembre donna aussi un curé à Boissy-le-Sec dans la personne de Julien Guy,

successeur de Tesson, qui s'était éloigné par dégoût et scrupule de conscience.

La seconde assemblée électorale ne réunit plus qu'une trentaine de membres, tant on s'était lassé vite de ces mascarades, où des laïques sans mission, sans compétence, s'attribuaient le droit de nommer à des fonctions ecclésiastiques.

Et ce sont tous ces prêtres, élus dans ces assemblées, que le peuple flétrit du nom d'*intrus*; car, dans son bon sens, il fit toujours une distinction entre les prêtres nommés par l'autorité ecclésiastiques, qui, par faiblesse, prêtèrent serment à la Constitution civile du Clergé, et ceux qui n'eurent d'autre mission que celle à eux donnée par des électeurs laïques, inhabiles à faire de véritables pasteurs d'âmes.

Malgré les élections et les scrutins répétés, la désorganisation se manifestait de jour en jour plus profonde dans les rangs du clergé officiel. De nouveaux vides s'y creusaient sans cesse. A la mort de Cantien Dochès, la paroisse Saint-Gilles d'Étampes, vouée à la suppression, se trouva sans titulaire et supprimée de fait; mais les paroissiens ne l'entendaient point ainsi; ils voulaient la messe et les offices dans leur église comme par le passé, sans s'inquiéter de la loi et de ses conséquences. Menacés de disparaître, ils réclamèrent violemment et portèrent leurs doléances au district sur un ton comminatoire. Celui-ci, pour rester populaire, s'efforça de leur donner satisfaction. A sa demande, l'évêque Avoine commit le chanoine Desforges pour administrer l'église Saint-Gilles : mais Desforges, on

s'en souvient, n'était point fait pour les postes qui exigent de la stabilité. Il ne tint pas trois mois. Alors, le district fit de lui-même appel à Yver, l'ancien curé de Mondeville, qui se trouvait sans emploi dans Étampes. C'est ainsi qu'Yver devint, en 1792, curé de Saint-Gilles. Avoine, consulté après coup, ratifia bien entendu cet arrangement. Dans sa réponse, il se plaint du manque de prêtres, et demande à Yver d'être aussi aumônier du petit groupe de sœurs restées à la Congrégation.

La même situation se produisit à Saint-Martin quand Philibert Legrand mourut. Là, l'église n'était pas supprimée. Les documents ne disent pas qui administra la paroisse, que Barault, le vicaire avait quitté. Ce dut être un religieux de l'un des couvents d'Étampes.

A Chalo-Saint-Mars, Blanchet disparut aussi à cette époque, sans qu'on puisse dire ce qu'il devint. La paroisse était dans un état de surexcitation difficile à décrire. Des réunions bruyantes avaient lieu le jour et surtout la nuit jusque dans les hameaux, et les adversaires y échangeaient parfois des coups. Les élections donnèrent un nouveau titulaire à la cure : c'était un enfant du pays, avec lequel le lecteur fera bientôt une plus ample connaissance ; il n'apportera ni le calme, ni la paix, qui n'étaient, du reste, ni dans sa manière, ni dans sa nature.

La situation d'Étampes et de sa banlieue se reproduisit dans un grand nombre de paroisses du district.

A Itteville, Courbin ne peut plus tenir à cause de sa rétractation de serment ; il s'éloigne pour un

temps. Il en est de même à Baulne. Là, Filleau, enfant d'Étampes, est venu en 1786. C'est un prêtre très doux, très pacifique, mais très fin aussi, aimé et estimé de ses paroissiens. Il n'est point possesseur paisible de sa cure : deux autres prêtres, Jacques Gayaut et Louis-Antoine Garreau, la lui disputent âprement. Profitant habilement de cette situation, Filleau n'a point prêté serment, bien qu'il soit réputé assermenté par le district, et payé comme tel. Il est dénoncé au Directoire comme n'ayant rien juré du tout. Ses paroissiens veulent le garder, quoiqu'il soit réfractaire. L'administration supprime son traitement pour ne lui servir qu'une pension, mais sans exiger son éloignement.

Le 26 février 1792, Bardez quitta La Ferté; la paroisse demeura de ce fait sans titulaire. Dans tout ce canton, à peine trouve-t-on trois curés en paix avec le district et leurs paroissiens. Il en est pourtant ainsi de Dubois à D'Huisson, d'Allevain à Guigneville, et de Durand à Cerny. Dumazy, à Bouray, paraît en règle avec la loi; mais Denis, le chapelain, lutte énergiquement contre l'administration et certains patriotes de l'endroit. Orveau et Boissy-le-Cuté sont sans titulaires, cependant cette dernière paroisse est desservie par Astier, un ancien religieux probablement, venu là par la grâce d'Avoine qui fait son éloge dans une lettre au district.

La désorganisation était à peu près la même dans le canton voisin de Chamarande. A Breux, Isabel est traqué pour refus ou rétractation de serment. Deux ou trois curés sont nettement réfractaires et les

intrus, envoyés à leur place, ont peine à prendre pied. Daage quitte Souzy pour n'être pas confondu avec les jureurs. Bouquet disparaît également de Torfou, sans qu'on en puisse dire le motif. Parmentier, le curé du canton, est à Chamarande depuis quarante ans; peut-être fut-il enlevé par la mort, car le nom de son successeur paraîtra bientôt.

Les deux cantons de Milly et de Maisse ne fournissent que peu ou point de renseignements sur leur clergé durant les années 1791 et 1792. Tout leur personnel ecclésiastique avait docilement prêté le serment constitutionnel. On ne perçoit aucun soulèvement de conscience parmi ces prêtres, sauf peut-être de la part d'un ou deux chanoines du chapitre de Milly. Du reste, par sa position topographique, dans la vallée de l'Essonne, ce coin du Gâtinais était comme séparé du reste du district. Jusqu'à la Révolution, il faisait partie du doyenné de Melun et n'appartenait pas à l'Étammois. Il n'avait avec le centre de sa nouvelle circonscription que des rapports lointains et tout à fait intermittents. Les titulaires des cures tenaient tous leurs postes, sauf à Bonnevaux, canton de Milly, que desservait Regnard, de Gironville, canton de Maisse.

Il n'en va pas tout à fait de même dans les cantons de Saclas et d'Angerville. Foyère, curé de Blandy, s'en est allé dans la Corrèze remplir les fonctions de vicaire épiscopal auprès de Brival, évêque constitutionnel de ce pays. Il fut remplacé par Jean-Baptiste Fréminet, religieux cordelier. Celui-ci avait desservi la cure de Rouvres, dans le Loiret; mais l'évêque de Seine-et-Oise lui avait donné des pouvoirs pour

Blandy, en priant le district d'Étampes de le coucher sur ses états de paiement. Aureau, nouvellement installé à Abbeville, fit place à Prieur, arrivé dans ce poste par on ne sait quelle porte. Boileau, curé de Bois Herpin, partit pour la Lorraine sans grand dommage pour la religion de ses paroissiens. Il n'y demeura pas assez longtemps.

A Angerville, Rousselet commence à éprouver des difficultés avec la municipalité. Dorange, son vicaire, est parti; il est remplacé par Jean-Laurent Potier, né à Chartres, où il eût bien fait de rester. C'est le troisième vicaire en un an, et après quelques semaines, Potier s'en alla à La Ferté. Travers, à Guillerval, polémique ouvertement avec la municipalité. Il n'a prêté qu'un serment assez embrouillé, qui n'a certainement point toutes les conditions requises par la loi; de là une lutte acharnée dans laquelle le curé devait nécessairement succomber.

François Meunier, à La Forêt-le-Roi, est en opposition avec toute sa population, qui ne veut point d'un *intrus*. Il arrive, comme nous l'avons dit, de Plessis-sur-Opton et essaie de se substituer à Genet, le vrai pasteur, réfractaire au serment, qui demeure toujours dans le pays. Ce Meunier va prendre place parmi les plus odieux apostats du district; mais il faut avouer qu'à La Forêt il n'est pas tout à fait sur un lit de roses.

Cette courte excursion à travers le district indique bien l'état de désorganisation de l'église officielle dans les premiers mois de 1792. La guerre religieuse devenait chaque jour plus âpre, plus violente. Le

clergé, même le clergé assermenté, partout injurié, traqué, persécuté par des municipalités ignorantes et sans conscience, surtout par des sociétés populaires de plus en plus audacieuses, abandonnait la partie. Qu'on en juge par ces deux chiffres : le compte financier du dernier trimestre de 1791 place encore quatre-vingt-trois curés dans le district; celui du premier trimestre de 1792 n'en met plus que soixante-treize. Dix titulaires avaient disparu en l'espace de trois mois. Quant aux vicaires, c'était plus lamentable encore. Leur nombre, en 1790, atteignait presque le chiffre de soixante-dix; en mars 1792, il n'est plus que de douze. Encore parmi ceux qui sont inscrits, nous ne répondons pas que tous étaient présents; chaque semaine voyait l'un ou l'autre disparaître et s'éloigner.

Les administrateurs faisaient cependant effort pour garder les formes, et s'abstenir des mesures rigoureuses et coercitives; mais tous les jours ils étaient saisis de quelques plaintes, parties de divers points du territoire soumis à leur juridiction. Grand était leur embarras en face des abus, des coups de force et de lâcheté; ils n'avaient ni le courage, ni les moyens, il faut l'avouer, de réprimer le désordre. Dans l'affaire de Mondeville, ils firent mine tout d'abord de soutenir le bon droit du curé; ils envoyèrent même de la force armée pour dompter et réduire les mutins et les révoltés; mais ils sentirent bientôt qu'ils n'étaient pas soutenus en haut lieu, et qu'ils seraient désavoués. C'est pourquoi, en réponse à toutes les réclamations, ils finirent par adopter, comme unique sanction, une formule des

plus banales, faite pour décourager, on le dirait, tous les plaignants. La voici :

« Ouï M. le Procureur syndic, le Directoire ordonne que la présente lettre, plainte, réclamation..., que le présent rapport, procès-verbal, sera déposé dans les archives du district. » Comme répression des excès, des délits quotidiens, des troubles, des rixes, perpétrés par des malfaiteurs sans timidité, c'était tout à fait insuffisant, on en conviendra; plus que cela, c'était une dérision, voisine de la complicité.

La guerre religieuse était la seule entreprise qui ne connût pas de relâche; elle se poursuivait sans interruption; elle s'attaquait aux choses et aux personnes. En janvier 1792, on prit un arrêté contre les religieuses de la Congrégation. Les administrateurs avaient liquidé de nouveau leur compte, dont l'actif se montait à 235,470 francs, ce qui à 4 % devait donner 9418 fr. 16 de revenu. En y joignant certaines rentes sur les tailles et l'Hôtel de ville de Paris, les liquidateurs arrivaient à produire un chiffre annuel de 13077 francs¹, que le département était invité à faire verser dans la caisse du district pour l'année 1791 et les années suivantes. De ce total il fallait faire 30 parts, car les religieuses déjà sorties avaient les mêmes droits que les présentes, ce qui donnait un peu plus de 400 francs par personne. Mais, afin de leur permettre de toucher leurs pensions, on exigeait de chacune des sœurs un ser-

1. Ces chiffres proviennent de la liquidation opérée par le district. Ils représentent une différence notable avec le premier compte.

ment constitutionnel dont nous n'avons pas retrouvé la formule. Dirigées par Maurice Empereur, chanoine de Sainte-Croix et leur chapelain, toutes avaient refusé de prêter ce serment, à l'exception de la Mère Coffy, une normande de Valognes, entichée, on ne sait comment, de toutes les idées révolutionnaires qu'elle s'efforçait de faire partager aux plus jeunes de ses compagnes. Pour ce motif, les autres religieuses l'avait surnommée la Mère *Nation*. Afin de les punir de leur refus de serment, le district enleva aux sœurs la direction des petites écoles gratuites de la ville, et leur défendit d'avoir un pensionnat.

La Mère Coffy sortit de la maison, fut employée un instant à l'hôtel-Dieu, vocation qui n'était pas la sienne, et où elle ne put tenir, par incompatibilité d'humeur. Elle se réfugia alors chez une dame d'Étampes — qui n'est pas nommée; puis s'en alla chez son frère à Valognes, d'où elle revint au bout de deux mois, chassée, dit-elle, par la pauvreté et la misère. A son retour, en récompense de sa soumission à la loi et de son zèle constitutionnel, ce fut à elle que la municipalité confia le soin de tenir les petites écoles.

L'abbaye de Villiers se trouva en butte aux mêmes tracasseries que la Congrégation pour la liquidation de ses biens et la fixation des pensions. Harcelée chaque jour par des visites indiscrettes de séculiers, qui, sous prétexte d'inventaires, d'estimations, de demandes de renseignements, troublaient la paix du cloître, l'abbesse, Madame de La Tour-du-Pin, sortit du monastère, laissant le gouver-

nement de la maison à la prieure, qui se déroba.

On sait que, dans la vie, le comique voisine parfois avec les situations les plus tragiques. Ce fut le cas à Villiers. Si la persécution révolutionnaire pouvait prêter à rire, il serait difficile de se contenir en lisant ce qui se passa dans ce grand monastère, situé à la campagne. D'un dossier très volumineux sortiraient, sans efforts, les scènes burlesques d'une comédie, qui pourrait s'intituler : *Monsieur le Maire au Couvent*. Le nom de la maison n'y contredirait point, il y aiderait au contraire; car elle s'appelait l'abbaye de *La Joie-Villiers* ou *Villiers-la-Joie*.

Par suite du départ de l'abbesse et de la prieure, l'autorité dans le cloître faisait défaut. Pour la régularité des pièces, il fallait une supérieure qui voulût bien les signer. D'après la règle des Bernardines, on dut recourir à une élection. Le maire de Cerny vint présider le chapitre composé d'une douzaine de religieuses. Heureusement ce magistrat municipal, appelé à une fonction si étrangère à ses occupations ordinaires, paraît avoir été un brave homme; il ne se montra pas verbeux, s'abstint de faire retentir le cloître de grands noms de la nation, de la loi, de la liberté, accordée par la Constitution, selon le langage de l'époque.

Malgré le petit nombre des vocales, le scrutin fut assez laborieux; car le président était plus qu'inexpérimenté dans une élection de cette nature et, ce qui est tout à fait naturel, il s'embrouillait dans les cérémonies et dans les noms des mères discrètes. Sa démarche atteignit quand même son but, qui était la nomination d'une supérieure, sinon d'une abbesse.

La nouvelle élue se nommait Rose, tirait son origine d'une famille parisienne dont plusieurs membres avaient embrassé la vie religieuse. Elle était la plus jeune de toute la communauté, n'ayant pas encore tout à fait vingt-deux ans. Cette enfant assumait la responsabilité d'une liquidation qui accordait 2000 livres de pension à Mme de La Tour-du-Pin comme abbesse; 700 livres à chacune des religieuses de chœur; 350 livres aux converses. C'était là de gros chiffres, de belles promesses bientôt cruellement démenties par la réalité.

La guerre aux personnes ne suffisait pas à la brûlante activité de la Révolution, elle poursuivait en même temps la destruction des objets du culte. Le 16 janvier 1792, on procéda à l'enlèvement des cloches et du cuivre aux Mathurins, aux Cordelières, aux Capucins, à la collégiale de Sainte-Croix et aux Barnabites. Leur pesée totale donna le chiffre de 1449 livres d'airain. Tel fut le premier acte de spoliation; il devait être suivi de beaucoup d'autres. Malheureusement, lors de l'envoi à la fonte de ces vénérables sonneuses de la prière, personne ne prit la peine de relever les inscriptions qu'elles portaient afin de nous les redire, pour les transmettre à la postérité.

Le commencement de l'année 1792 fut rempli d'événements de toutes sortes. Le désordre, engendré par la destruction de l'ancienne société, se manifesta dans Étampes par un meurtre des plus déplorables. Comme beaucoup de ses contemporains, Simonneau, maire d'Étampes, avait voué un culte à la loi. De son temps, elle se faisait prolige et abon-

dante, et les Beaucerons, gens lents à changer leurs conceptions, avaient peine à la suivre dans tous les articles de sa transformation. Le marché des grains était important dans cette petite ville, située entre les plaines de la grande Beauce et les portes de Paris. Leur libre circulation, décrétée par l'Assemblée, n'était point encore entrée dans les mœurs. Chaque jour de marché, elle amenait des discussions, des querelles, des violences entre ces paysans aux mains fortes et aux bras vigoureux. Le 3 mars, sur le marché au blé, à la place Saint-Gilles, une véritable émeute éclata. Simonneau accourut et intervint pour faire exécuter la loi de libre circulation. En un instant, il fut entouré, bousculé, frappé et mortellement blessé. Vous pouvez me tuer, dit-il en mourant, vous ne pourrez pas m'empêcher d'exécuter la loi.

Cet événement produisit une immense émotion dans toute la région et dans toute la France. A l'Assemblée nationale, on fit de grands discours. On célébra des services religieux dans toutes les églises, on prononça d'innombrables panégyriques à la louange de ce magistrat héroïque, tombé sous les coups de ses meurtriers pour les contraindre à exécuter la loi. La ville d'Étampes paya, comme bien on pense, un large tribut au grand citoyen mort dans ses murs, martyr de son devoir. Cependant les pièces officielles ne parlent pas de cet événement sans quelque réticence; car, somme toute, les meurtriers étaient du pays, avaient des amis et des partisans dans la ville et jusque dans les corps administratifs où Simonneau lui-même ne comptait pas que des amis. (Sera continué.) J.-M. ALLIOT.



BOËSSES

(LOIRET)

NOTES D'HISTOIRE LOCALE

(*Suite et fin.*)

XIV. — LA MAISON DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG

Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg, marquis de Bréval¹ « au pays Mantois », comte de Beaumont, seigneur de Dolot, vicomte de Plédran, Le Piruit et la Ville-Héliér, seigneur du Tertre-Jouan² et autres lieux, lieutenant général sous les ordres de Villars en 1712, maréchal de France en 1734, gouverneur de Valenciennes, lieutenant général aux gouvernements de Flandre et de Hainaut, chevalier des ordres du roi, deuxième fils du premier maréchal de Luxembourg, né à Paris le 9 février 1676, reçu de minorité chevalier de Malte le 6 juin suivant, portait : « d'or à la croix de gueules, can-
» tonné de seize alérions d'azur et, sur le tout, d'ar-
» gent au lion de gueules, armé, lampassé et
» couronné d'or, la queue nouée, fourchue et passée
» en sautoir ».

1. Seine-et-Oise.

2. Côtes-du-Nord. Ces dernières seigneuries lui appartenaient par contrat de mariage, et lui avaient été données en avancement d'hoirie par sa mère (*Archives des Côtes-du-Nord*, E 877).

Prince de Tingry comme son père¹, il rendit foi et hommage pour le comté de Beaumont, qu'il possédait du chef de sa femme Louise-Madeleine de Harlay, seule et unique héritière bénéficiaire de Achille de Harlay. Il était en excellents termes avec le curé de Beaumont, François Boussaingault, qui écrivait le 28 août 1726 à son intendant Lejay : « Mon » cousin, le curé d'Estouy, m'a chargé de vous » faire ses civilités et m'a dit de faire sçavoir qu'il y » avoit 12 ou 14 beaux orangers à vendre à quelques » lieux (sic) et que l'on auroit à bon marché, qu'il y » avoit même un citronnier et les tout portant » fruits. Si Monseigneur le souhaite, le jardinier ira » voir cela, et si vous pouviez, si vous le jugiez à » propos, témoigner quelque chose à Monsei- » gneur² ».

D'un autre côté, l'intendant écrit à la princesse, le 7 janvier 1730 : « Le froid commence à se faire » sentir, si le temps continue comme il a commencé, » la glacière sera pleine vendredi. Le mauvais air a » passé dans le Gâtinais et l'on y est infecté de » rhumes, c'est la maladie à la mode ».

Deux ans auparavant, le 8 janvier 1728, avait eu lieu une convention entre Pierre Penot, conseiller du roi, maître de la garde de Loury dans la forêt d'Orléans, Guillaume Lebègue, administrateur de l'hôtel-Dieu de Beaumont, Jacques-Guillaume Le-

1. Fils posthume de François de Montmorency, pair et maréchal de France, connu sous le nom de Montmorency-Boutteville. Il possédait en 1647 quatre-vingt-dix arpents de terre à Courcelles-le-Roi, près de Beaune-la-Rolande.

2. *Archives de l'hospice de Beaumont*, E 13.

bègue, maître de la garde de Courcy, et M^e Étienne Renard le jeune, procureur du comté de Beaumont, à l'effet de régir conjointement avec le curé de Beaumont et Jacques-Denis Miger, avocat au Parlement, bailli dudit comté, les biens dudit hôtel-Dieu¹.

Christian-Louis de Montmorency assista à la bataille de Steinkerque (1692), à celle de Nerwinden (1693). Colonel des régiments de Provence la même année, puis de celui du Piémont (1700), brigadier d'infanterie (1702), maréchal de camp (1704), il combattit en Italie, puis en Flandre, fut fait lieutenant général par brevet retenu sur cette charge de 25000 écus (1708); se conduisit vaillamment à Oudenarde, entra dans Lille, devint lieutenant général des armées; gouverneur de Valenciennes en mars 1711, il se distingua à Denain en 1712; on le vit encore aux sièges de Douai, du Quesnoy et de Bouchain. Selon les registres paroissiaux de Boësses, il était, en 1718, « commandant en chef de la province »; admis aux honneurs de la cour en 1743², il prit deux ans après une part glorieuse à la bataille de Fontenoy (11 mai 1745).

Le prince de Tingry et sa femme durent sans doute être parrain et marraine d'une cloche de Beaune-la-Rolande, baptisée le 16 avril 1726, puisque le curé de cette paroisse, Petau, dit dans sa correspondance que, si l'on proclamait « les qualités

1. *Archives de l'hospice de Beaumont* (expédition revêtue du cachet noir, avec les seize alérions).

2. De Courcelles, *Dictionnaire de la noblesse de France*.

» du prince et de la princesse de Tingry, il n'y
» aurait pas assez d'espace sur la cloche' ».

La princesse de Tingry était très charitable. Une note de Jonet dit, en effet, que cette princesse, « qui
» vient de passer l'automne à sa terre de Beaumont,
» a vu périr misérablement plusieurs femmes par de
» mauvais accouchements, faute de secours, n'y
» ayant aucune femme ni chirurgien capable d'aider
» les femmes en couches. Touchée de compassion,
» elle a pris le parti de faire instruire, à l'Hôtel-Dieu
» de Paris, une femme du pays; elle a présenté la
» veuve de Jean Bouchet, qui a été inscrite sur les
» registres dudit Hôtel-Dieu ».

En 1727, le prince de Tingry était parrain de la seconde cloche d'Échilleuses et, le 20 juin de l'année suivante, de deux cloches à Boësses.

Le domaine d'Aulnay-sous-Boësses, où l'on distingue encore une tour féodale aux murailles épaisses, percées de meurtrières, dépendait, en 1711, du comté de Beaumont, ainsi que la seigneurie de Barville devenue ensuite la propriété des Montmorency, princes de Tingry.

Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg mourut à Paris, le 23 novembre 1746, laissant six enfants : 1° Mgr Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, né le 30 novembre 1713, prince de Tingry, marquis de Bréval; nommé colonel du régiment du Soissonnais par commission du 2 février 1731, puis lieutenant général des armées, marié le 4 octobre 1730 à la fille de François Olivier,

1. *Archives de l'hospice de Beaumont*, C 1.

seigneur de Rosny et de Magny, *intendant* général du clergé de France¹, décédé le 29 septembre 1741; à Louise-Madeleine de Fay, fille du marquis de La Tour-Maubourg, décédée le 15 septembre 1754; à Éléonore-Joseph des Laurens et enfin à Marie-Louise de Charly. 2° Joseph-Maurice ou Marie-Annibal de Montmorency-Luxembourg, né le 15 novembre 1717, comte de Montmorency, mort à Pau en septembre 1762, qui épousa, le 12 juin 1741, Françoise-Thérèse de l'Épinoy de Marteville². 3° Éléonore-Marie de Montmorency-Luxembourg, née le 9 mars 1715, mariée le 26 avril 1729 au comte Louis-Léon Potier, plus tard duc de Tresmes. 4° Marie-Louise-Cunégonde de Montmorency-Tingry, née le 30 septembre 1716, et morte le 18 avril 1764, mariée le 16 janvier 1736 à Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, duc d'Havré et de Croy, prince d'Empire, grand d'Espagne, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Schelestadt³, mort le 16 juillet 1761. 5° Sigismond-François de Montmorency-Luxembourg, né le 15 mars 1720, chevalier de Malte le 30 juin suivant. 6° enfin, Nicolas-Achille-Louis de Montmorency-Luxembourg, né en août 1723, chevalier de Montmorency et chevalier de Malte, mort le 18 juillet 1725.

La veuve du prince de Tingry avait accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de M. de Harlay,

1. On conserve de lui une déclaration du fief du Buisson à Guercheville (*Archives de Seine-et-Marne*, H 689).

2. Canton de Vermand (Aisne).

3. Il avait eu pour prédécesseur, à Schelestadt, Henri de Conquérant, seigneur de Gondreville-la-Franche.

son père. Par son testament de novembre 1749, déposé à Paris devant M^e Roger, notaire, elle laissait deux cents livres pour l'entretien du maître d'école de Beaumont.

Boësses était alors un fief du duché de Nemours, ainsi qu'Échilleuses; aussi le prince de Tingry avait-il rendu foi et hommage au duc, le 5 janvier 1729, « par fondé de procuration, pour le » comté, ses circonstances et dépendances, château, » bois, garennes, étangs, justice haute, moyenne et » basse, censives, champarts, rentes seigneuriales, » fours et moulins bannaux, droit de rivière et » vassaux en dépendans ». Le 26 août précédent, il avait déjà rendu foi et hommage « pour les terres et » comté de Beaumont, du chef de Louise-Magde- » leine de Harlay, sa femme, seule et unique » héritière bénéficiaire de Monseigneur Achille de » Harlay, chevalier, comte de Beaumont, conseiller » d'état ordinaire »¹.

Le premier président de Harlay, sa femme et le maréchal de Montmorency sont enterrés dans une chapelle attenante à l'église de Beaumont. Voici l'épithaphe du maréchal :

Domino Deo exercituum — hic jacet — Ludovicus Christianus de Montmorency — regionum ordinum Eques² — Franciæ Marescallus — magno Luxembourgo parente dignus — Avito et perenni generis et splendore — morum integritate — fide in Regem — amore in Patriam — pariter clarus — Inter Aulicos verax et rectus — inter Bellatores, manu et consilio patens

1. Archives du Loiret, A 1273.

2. Du Saint-Esprit et de Saint-Michel.

— *inter christianos religiosus ac timens Deum, — civis
conjug et pater optimus — in amicos magnificus, nec ostentator* — *in egenos pie — Et secreto prodigus — in omnes benignus et comis suorum deliciae et decus — omnium amor omnibus flebilis occidit — 23 novembris anno Christi 1746, ætatis 71.*

Au-dessus est gravé :

Bonum nomen permanebit in ævum. Eccle. Cap. 41. v. 16¹.

Un climat de Boësses se nomme encore l'*Orme à la Dame*, sans doute en souvenir de la veuve du prince de Tingry, qui continuait à s'occuper activement des pauvres. Des lettres patentes, datées de Compiègne, en août 1749, contiennent confirmation de la maison de charité établie à Beaumont, sous la « dénomination d'Hôtel-Dieu, [par] Madame Louise-»
» Madelcine de Harlay, comtesse de Beaumont,
» veuve de très haut et très puissant seigneur Mgr
» Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg,
» prince de Tingry, maréchal de France, seigneur
» comte de Beaumont². Il est à notre connaissance
» que ledit hôtel-Dieu a été construit par les soins
» et aux frais de feu Madame de Harlay, mère de
» ladite dame maréchale de Montmorency-Luxem-
» bourg, et doté par les père et mère de ladite dame
» maréchale³ ».

Le 11 janvier 1750, un contrat fut passé « au » grand parloir de la communauté, à Paris, entre les

1. L'épithète est aujourd'hui complètement illisible; nous la donnons d'après l'*Almanach de la ville, bailliage et diocèse de Sens pour 1771*, p. 147.

2. *Archives de l'hospice de Beaumont*, A 1.

3. *Ibidem*.

- » princes de Montmorency-Luxembourg-Tingry et
- » honnêtes et charitables sœurs Madeleine-Philippe
- » Lemaitre, supérieure; Louise Coudray, assistante;
- » Jeanne Voisembert, économe, et Louise Gonseau,
- » dépositaire, toutes quatre officières présentement
- » en charge, servantes des pauvres filles malades
- » établies faubourg Saint-Lazare, à Paris; lesdites
- » sœurs supérieures seront tenues à perpétuité de
- » tenir dans l'hôtel-Dieu de Beaumont trois filles
- » de la Charité ou plus grand nombre, s'il en est
- » besoin par la suite, pour y servir et soulager les
- » pauvres malades, suivant leurs instituts, tant ceux
- » qui seront reçus dans ledit hôtel-Dieu, que ceux
- » de la ville et comté de Beaumont. Une desdites
- » filles sera chargée du principal soin de faire école
- » pour instruire les jeunes filles des principes de
- » notre sainte religion, leur apprendre à lire, écrire,
- » tricoter, coudre du linge et le marquer' ».

La maréchale de Montmorency, par acte passé devant Loureau, notaire à Beaumont, le 1^{er} septembre 1749, avait décidé que les administrateurs de l'hospice serviraient annuellement six cents livres pour « l'entretien des trois sœurs », et, pour cela, elle avait fait une donation de vingt mille livres.

Le maréchal de Montmorency avait droit de champart à Boësses, comme dans les dix-sept paroisses qui composaient sa seigneurie. Les granges d'Aulnay servaient à recevoir le douzième de la récolte des cultivateurs, qui regardaient ce droit comme vexatoire au plus haut point, car il ne leur était pas

1. *Archives de l'hospice de Beaumont.*

permis d'enlever une seule gerbe, le temps fût-il à la pluie, avant que le champarteur Thomas eût prélevé ce qui revenait au prince. Il était aussi fort désagréable de voir les récoltes dévastées par le gibier. Néanmoins, quoique les seigneurs fussent généralement très sévères envers les braconniers, on mangeait encore beaucoup de gibier à Boësses. Les jeunes gens portaient chez Saunier, aubergiste (où se trouve actuellement le bureau de poste), une grande quantité de lapins de garenne dont plusieurs servaient à payer la cuisson ou d'autres dépenses. Les safranières étaient surtout attaquées par les lapins, et le safranier était obligé d'entourer son champ d'échalas pour le préserver. Lorsqu'il voulait se procurer du gibier, il déplaçait un échalas de son enclos pour lui faire une entrée, et le replaçait avant le jour; il était sûr alors d'y trouver quelques lapins prisonniers qu'il emportait en les cachant soigneusement, afin de n'être pas surpris par le garde. Le gibier était tellement abondant que l'on en tuait une grande quantité à coups de bâton, principalement au moment des vendanges¹. Aujourd'hui les temps sont bien changés, mais nous ne pensons pas qu'il y ait à Boësses quelqu'un qui puisse le regretter.

XV. — CHARLES-FRANÇOIS-CHRISTIAN
DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG.

Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, duc héréditaire de Tingry par brevet

1. Jules Marguerite, *Souvenirs de ma grand'mère*.

du 7 février 1765, et comte de Beaumont, etc., devint lieutenant général des armées au gouvernement de Flandre et de Hainaut, gouverneur des ville et citadelle de Valenciennes, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté (serment prêté le 27 mai 1764), et chevalier des ordres, le 2 février 1767.

Seigneur en partie de Grangermont et de Batilly, il touchait des droits de cens à Guercheville, Boësses, Bromeilles et Échilleuses. Il rendit foi et hommage pour le Bois de Beaumont, le 16 février 1778, pour 500 arpents de bois aux Franchets de Beaumont, dans la garde de Vitry, et pour 60 arpents contigus à la forêt d'Orléans. Il fit rédiger, de 1762 à 1783, le terrier de « Crannes »¹, manuscrit de 204 feuillets dressé par Guillaume Lefranc, notaire au comté de Beaumont. La propriété y paraît très morcelée, et les propriétaires cités dans les cent premières pages sont tous des habitants de Boësses, dont voici les noms : Germain Tazé, Jean Le Noble, Germain Billard, Jean Patrolin, Pierre Patrolin, Jean Girard, Sébastien Girard, Jean Saulnier, Pierre Le Noble, François Naudin, Médard Criblier, Mathurin Dequate, René Cailloux, Germain Faure, Jacques Chalopin, François Leroy, Marin Jacob, Pierre Lavisse, Pierre Houdoux, Charles Bouchet, Roch Bouchet, Mathurin Duguet, Jacques Douart, vigneron; François Le Gueusle, menuisier; Jean-Baptiste Saulnier, cabaretier; Jean Naudin, buraliste; Étienne Saulnier, courtier; Jean Maglin, tailleur; Charles Caillard, marchand; Jeanne Morize,

1. *Archives nationales*, Q¹ 538 ter.

marchande; Jean Tazé, Christophe Lebœuf, Antoine Chaintreau, laboureurs.

Voici les recettes du comté de Beaumont vers la même époque. En 1778 : 28382 livres 15 sols; en 1779 : 43429 livres 1 sol; en 1780 : 81199 livres 9 sols; en 1787 : 29822 livres 11 sols. Ces recettes, très variables, étaient sans doute en rapport avec les récoltes faites dans l'étendue du comté. M. de Tingry devait, par contre, quatre muids de blé au chapitre de Milly.

De nombreux gardes surveillaient les immenses propriétés du prince de Tingry, celui de Boësses se nommait Arsan et ses fonctions n'étaient pas une sinécure. Maurice Buzoa, qui habitait Crannes, avait alors la réputation d'un braconnier forcené. Arsan le guettait depuis longtemps; il le surprit enfin, un dimanche matin, à tendre des collets dans les bois de Crannes. Maurice, qui était un gaillard hardi et vigoureux, désarma le garde et l'assomma à coup de crosse de fusil. Il croyait l'avoir tué et, pour éviter que les soupçons ne se portassent sur lui, il s'empressa d'aller à la messe à Boësses. Après l'office, il retournait chez lui, lorsqu'arrivé à la porte de l'Échafaud, il se trouva vis-à-vis de sa victime, pâle, défaillante, ensanglantée. Maurice, épouvanté, se réfugia dans un grand caveau situé près de la place publique, où ses parents et ses amis lui firent passer des vivres. Au bout d'un certain temps, le prince de Tingry lui fit savoir qu'il lui pardonnait et se moqua beaucoup de son garde, qui, disait-il, s'était laissé désarmer et battre comme un enfant. Cette indulgence venait-elle de la générosité naturelle

du prince où de la crainte de la Révolution qui déjà grondait sourdement? Ce qui est notoire, c'est la bonté dont il faisait preuve en maintes circonstances. Sa charité pour Beaumont était inépuisable; il faisait vivre, disait-on, la moitié de la population. « Je suis

» allée une fois au château demander du poisson pour
» ma mère qui était malade, dit un témoin oculaire¹;
» j'avais quelques lignes de recommandation de
» M. Robert, curé de Boësses; je fus très bien
» accueillie et on me conduisit à la cuisine. Dans
» une pièce à côté, il y avait un grand réservoir dans
» lequel on me pêcha quatre ou cinq gros poissons.
» Quoique je n'eusse été introduite que dans la
» partie du château occupée par les domestiques, la
» grandeur des appartements, la hauteur des pla-
» fonds, la cuisine surtout, avec ses broches où
» rôtissaient je ne sais combien de volailles devant
» un feu d'enfer, dans une cheminée monumentale,
» la quantité considérable de casseroles, de chaudrons
» et autres ustensiles de cuisine qui brillaient aux
» étagères, le nombre de cuisiniers, marmitons et
» domestiques de toutes sortes, tout cela me parut
» merveilleux. Je sortis avec mon panier rempli de
» poissons, ayant la conviction que le château de
» Beaumont était le plus beau qu'il y eût sur la terre
» et que le prince de Tingry était le plus riche et le
» plus généreux des seigneurs.

» Lorsque le prince se maria, toutes les paroisses
» dépendant de la seigneurie furent conviées aux
» noces. On dressa de longues tables dans les

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

› avenues du parc du château et, pendant une
› semaine, tous les paysans purent aller s'asseoir
› près de ces tables et s'y faire servir à manger. Des
› domestiques circulaient, faisant des distributions
› de pain, de vin et de viande. Le spectacle était
› magnifique, les avenues du parc ressemblaient à
› de vastes salles à manger, décorées pour une fête.
› Les arbres séculaires qui bordaient ces avenues
› formaient, à une hauteur prodigieuse, un plafond
› de verdure qui recouvrait les convives. Le prince
› et la princesse se tenaient au balcon du château
› pendant le service.

› Lorsqu'il résidait à Beaumont, le prince de
› Tingry venait très souvent à Boësses; il allait ren-
› dre visite à M. Robert, curé de la paroisse. Aussitôt
› que son arrivée était signalée, les enfants couraient
› après lui en criant : « Bonjour, mon prince ! »
› Alors une pluie de dragées répondait aux cris
› joyeux des enfants »¹.

La princesse de Tingry eut droit aux honneurs de la cour à partir du 9 juillet 1767 et, par lettres patentes du roi Louis XV, en date du 22 juin 1769, enregistrées au Parlement le 17 juillet suivant, la seigneurie de Beaumont fut érigée en duché-pairie héréditaire de mâle en mâle. Sur ces entrefaites survint la mort de Mlle de Courtgenval, qui laissa plusieurs legs pieux. Le prince de Tingry désigna les pauvres de l'hôtel-Dieu de Beaumont pour recueillir 6000 livres prises sur ces legs (9 juillet 1776).

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

Anne-Christian de Montmorency-Luxembourg, fils de Charles-François, marquis de Bréval, prince de Tingry, duc de Beaumont, comte de Luxembourg, fut admis, pour sa seigneurie de Barville, à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Orléans, convoquée par le roi au mois de mars 1789 pour l'élection des députés. Il émigra et laissa quatre enfants, qui touchèrent 643144 livres d'indemnité en 1825¹.

XVI. — LA FAMILLE DE GIRARD.

Au xvii^e siècle, les comtes de Beaumont n'étaient point seuls seigneurs à Boësses. On lit, dans les registres paroissiaux, à la date du 17 juin 1632, l'inhumation d'une « demoiselle » de La Fosse², ancien fief de Boësses. Trente-quatre ans plus tard, noble homme Abel de Girard, né vers 1570, aide-sergent-major du régiment des gardes du corps, fut inhumé dans l'église à l'âge de « 94, 95 ou 96 ans³ ». La famille Girard, ou de Girard, originaire de Pithiviers, portait : « losangé d'argent et de gueules ».

Jean Girard, écuyer en 1520, eut pour fils Aubin Girard, écuyer, seigneur de La Fosse, homme d'armes de la compagnie de « Monsieur » d'Entraigues, marié à Marguerite de Soulangy par contrat passé devant M^e Bernard, notaire à Boësses, le 24 avril 1545. Aubin Girard eut pour fils Abel,

-
1. Son fermier, à Boësses, était, avant la Révolution, André Thomas.
 2. Un climat de Boësses se nomme encore La Fosse.
 3. Registres paroissiaux de Boësses.

écuyer, seigneur de La Fosse, « servant le roi depuis » l'âge de ... », en 1583. Celui-ci épousa demoiselle Charlotte de Tastru, par contrat passé en présence de Lepère, notaire à Yèvre-le-Châtel, le 11 octobre 1624, devint aide-major du régiment des gardes du roi, en 1632, et vécut « fort vieil », comme on vient de le voir¹. Il a laissé à l'église de Boësses cinquante sous de rente, par acte passé devant M^e Jacques Delaroche, notaire à Boësses, le 3 février 1619. Mais cette donation devint caduque.

Son fils, Léon de Girard de la Fosse, écuyer, sieur de La Fosse et des Grands-Châteliers, demeurant à Boësses et à Sury-au-Bois, épousa Marie du Roux, par contrat devant M^e Quelier, notaire à Egry, le 16 août 1650. Un autre fils, Achille, écuyer, seigneur des Châteliers, où il demeurait, était capitaine d'infanterie au régiment de Poitou; il épousa Marie Le Viste, par contrat passé devant Muret et Levasseur, notaires au Châtelet de Paris, le 12 février 1622. Tous deux vivaient encore en 1662.

Léon de Girard eut une fille, Gabrielle, mariée à Boësses, le 6 juillet 1677, avec Achille des Champs, écuyer, sieur du Portail, fils de Charles des Champs et de Jacqueline de Cambray², de la paroisse de Givraines, en présence de M. de Cambray de Gironville et de Gabriel du Roux, seigneur de Gaudigny³, fils d'Antoine du Roux, seigneur de Tachy⁴, la

1. Manuscrits du chanoine Hubert (Bibliothèque d'Orléans).

2. Sur la famille de Cambray, voir notre notice sur Eschilleuses.

3. Ancien château, canton de Beaune-la-Rolande.

4. Ancien fief, commune de Chalmaison, canton de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).

Tour aux Maréchaux¹, Mardilly² en partie et les Flèches, et de Claude de Rochefort.

Paul de Girard, écuyer, sieur de La Fosse, né en 1658, de la paroisse de Boësses, y fut parrain le 8 février 1685 de Catherine Lebègue, fille d'Étienne et de Jeanne Saulnier; la marraine fut Catherine Beauvalet, femme d'un officier de « monseigneur » le procureur général (Achille de Harlay), nommé Camus. Il épousa à Boësses, le 12 août 1694, Marie-Marguerite Morel, de Montargis, dont il eut un fils, Pierre, baptisé à Boësses en 1695; le parrain fut Pierre Marchand, curé de Vitry-aux-Loges, chapelain de la chapelle de Saint-Lazare de Vitry pour le roi, et la marraine Marie Galoy, dame de Malvoisines³. Paul de Girard, parrain à Échilleuses le 9 avril 1684, mourut à Boësses le 3 mars 1700, « après avoir reçu tous les sacrements avec une piété » exemplaire ».

XVII. PERSONNAGES NOTABLES AYANT VÉCU A BOESSES AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.

Dans les registres paroissiaux de Boësses, qui d'ailleurs ne remontent qu'à 1632, on trouve de regrettables et nombreuses lacunes. Les baptêmes

-
1. Ancien fief près de Bray-sur-Seine.
 2. Ancien fief, près d'Évry-les-Châteaux, canton de Brie-Comté-Robert (Seine-et-Marne).
 3. Ancien fief de la paroisse d'Obsonville, près de Château-Landon.

de 1632 à 1684 manquent, ainsi que tous les registres des années 1689, 1690 et 1691. Sans doute ces registres n'étaient point conservés dans un endroit inaccessible aux rongeurs, puisque l'on constate, par une note écrite en marge d'un acte de 1704, « que les rats ont rongé l'acte ». Nous n'avons pu suppléer qu'en partie à ces lacunes par des documents puisés dans des actes notariés en notre possession. Ainsi nous savons que Jean-Jules-César Regnier, sieur de Blancourt, avocat au parlement de Paris, est mort à Boësses en 1673, et que le sieur de Melly et les « demoiselles » Manchon y étaient présents en 1695. Il est fait mention, en 1696, dans les registres paroissiaux, de Pierre de Pomponne-Malguiche, avocat au parlement, garde du scel et bailli du comté de Beaumont, bourgeois de Montargis en 1661, qui avait épousé demoiselle Charlotte Marchant. Deux ans plus tard, le 27 octobre 1698, eut lieu à Boësses l'inhumation de M^e Claude Herrard, aussi avocat au parlement, décédé en sa maison de campagne, à Boësses, âgé seulement de vingt-cinq ans, en présence de son frère François Herrard¹.

Les registres paroissiaux font encore mention de Louis-Gilbert-Germain de Chauvigny², bourgeois de Paris, parrain à Échilleuses le 14 septembre 1704; de Laurent Duchesne, sieur de la Bissonnière; et de Gabriel-Anne de Rozy, bourgeois de Paris en 1729,

1. Ils étaient sans doute fils de Claude Herrard, célèbre avocat, qui plaida pour le duc de Mazarin contre Hortense Mancini, l'une des nièces bien connues du cardinal.

2. Chauvigny est un climat de Boësses.

probablement père de Pierre-Philippe de Rozy, écuyer, seigneur de Chauvigny, bourgeois de Paris, y demeurant, rue de Gesvres, paroisse Saint-Jacques de la Boucherie, décédé le 26 novembre 1749, laissant veuve Catherine-Jeanne de Grand'Maison, inhumé le lendemain à Boësses, en présence de F. Piaugé, cordelier, « aumônier du château ». Le sieur Fautray était chirurgien à Boësses en 1748.

XVIII. — LES CHATEAUX.

Dom Morin nous dit que : « dans Boësses se voyent
» les ruines d'un vieux château, nommé le château de
» Craunes (Crannes), qui étoit encore en son entier
» en 1560; c'étoit un beau palais royal bien basti
» et très ample pour loger la cour d'un roy, lequel
» lieu a esté fort fréquenté des roys. Le château de
» Craunes étoit une forteresse et maison royale
» achetée par Louis le Gros, dans le temps des
» guerres qu'il eut à soutenir contre ses vassaux¹. »
Il datait donc au moins du xi^e siècle; « l'on veoid
» cinq ou six arpents tous couverts de démolitions
» et fondements de ce palais. L'an 1602, une troupe
» d'Irlandois chassèrent quelques pastres et pauvres
» gens qui s'étaient retirés dans ces démolitions, et
» ils les desrobèrent si bien qu'ils se retirèrent dans
» la ville de Boësses, de laquelle ils estoient ».

1. *Histoire du Gastinois.*

Aujourd'hui, tout vestige a disparu, et c'est à peine si l'on peut distinguer la trace des fossés qui en défendaient l'approche.

Boësses était entouré de murailles et de fossés ; d'anciens titres mentionnent *l'enceinte de Boësses*, et l'on dit encore : *la porte de Puiseaux, la porte de Beaumont, la porte de l'Échafaud*. Une potence seigneuriale se trouvait non loin de cette dernière, et une autre se dressait sans doute au chemin du Corveau (*corvus*, grappin, grand croc où l'on accrochait les suppliciés).

Le château moderne est situé sur la place publique appelée la place du Courtil d'Aulnay. Une autre place, celle du Carrefour, était antérieurement la principale place du pays¹.

On dansait, avant la Révolution, sur la grande place du Bourg, les dimanches et jours de fêtes, et c'était presque toujours entre la messe et les vêpres que le bal avait lieu, rarement après, de sorte que les mères de famille pouvaient voir danser leurs filles et les ramener avant la nuit à la maison. L'orchestre ne se composait point, comme aujourd'hui, de violons, de cornets à pistons et de clarinettes. C'était le plus souvent une vielle ou une musette, qui formait toute la musique. « Cependant, » on exécutait des danses de caractère, comme je » puis vous en convaincre par la chanson du seigneur et de la bergère, qui était en vogue lorsque » j'étais fillette (dit la grand'mère de M. Jules

1. Jules Margueritte.

Margueritte, dans ses *Souvenirs*) », et dont voici deux couplets :

LE SEIGNEUR.

Ton berger, ma bergère,
Est un gueux qui n'a rien,
Il est venu sur terre
Sans richesse et sans bien;
Préfère un genthomme
A un gueux qui n'a rien.

LA BERGÈRE.

Mon berger m'est fidèle,
Souvent me fait danser
Au son de sa musette,
Gavotte et passe-pied.
Plaisir passe richesse :
J'aime mieux mon berger.

Le château moderne, rebâti par Étienne-René Descourtiz sous la première République, dépendait d'Aulnay. Descourtiz, receveur de l'évêché d'Orléans¹, vivait à Boësses en 1784, et, par arrêt du Parlement de Paris du 31 août 1785, fut rendu adjudicataire sur le curateur des successions vacantes de Jean Vincent, « intéressé dans la ferme du roi » en 1758, ancien directeur des salines de Château-

1. Il avait, par arrêté du 17 mars 1774, succédé à Plinguet comme administrateur du revenu d'Ambert, et, en outre, « intéressé dans les affaires • du roy, économe séquestre des biens et revenus du monastère d'Ambert • et de celui de Voisins, receveur du grand et du petit séminaire d'Orléans, directeur du bureau royal de correspondance générale, d'adresse • et de rencontre, receveur de rentes et autres revenus ». Il avait ainsi plus d'une corde à son arc.

Salins, Marie-Anne-Jeanne Auffray ou Onfroy de la Prairie, sa veuve, et Marie-Madeleine Vincent, majeure, d'une maison et héritages sis à Boësses, moyennant sept mille cinq cents livres¹.

Descourtitz devait une rente foncière au domaine du duché d'Orléans. Il mourut au château de Boësses en avril 1826. Son fils N. Descourtitz, né à Pithiviers, docteur en médecine, résida à Beaumont-du-Gâtinais; puis quelques années avant la mort de son père, quitta Beaumont pour s'établir à Paris, où il acquit bientôt une grande réputation dans le monde médical, devint médecin de Louis XVIII et se fit remarquer comme naturaliste et comme physicien. Il a publié : *Culture du safran dans le Gâtinais*, 1809, *Code du safranier*, *la Flore médicale des Antilles*. On lui doit aussi un *Rapport sur le fossile trouvé au Long-Rocher, dans la forêt de Fontainebleau* (Paris, 1824, br. in-8), écrit en collaboration avec Gillet de Laumont² et Thiébaud de Bernaud. Il fonda aussi le Lycée colonial à Saint-Domingue.

Après la mort de Descourtitz, le château fut vendu par ses héritiers au vicomte de l'Épine, qui habitait à Issy, près de Paris. M. de l'Épine le revendit quelques années plus tard (1829), avec tout le domaine, à Achille Pierre et Germain-Antoine Leseurre. Ce dernier y mourut en 1858, laissant veuve Véronique-Perpétue-Félicité Bourgeois, origi-

1. Archives de Seine-et-Marne.

2. François-Pierre-Nicolas Gillet de Laumont, minéralogiste, membre libre de l'Académie des sciences (1747-1834).

naire de Sury-aux-Bois, décédée à Boësses en 1861 et inhumée à Boësses ainsi que son mari. Un de leurs fils, Eugène Leseurre, chef d'escadron d'artillerie en retraite, propriétaire à Eaudelimont, est aujourd'hui maire de Gaubertin; un second, Paulin-Clément Leseurre, né à Boësses le 25 novembre 1847, a été inspecteur des forêts à Brignoles (Var), décédé avant 1908; et un troisième, Adolphe Leseurre, hérita du château et le vendit à Isidore Lours, mort sans enfants. Après le décès de la veuve de ce dernier, survenu en 1892, le château fut acquis par M. Legros, puis par M. Poux, instituteur à Chambon, originaire de Boësses, propriétaire actuel.

Le domaine d'Aulnay, vendu probablement comme bien d'émigré en 1793, est devenu la propriété, après la Révolution, de la famille Pierre. Deux membres de cette famille, Charles Pierre et son fils, Achille, ont été maires de Boësses¹.

Un des derniers propriétaires d'Aulnay, Charles-Edouard-Pierre, fils d'Achille, avocat, journaliste, ancien conseiller municipal de Boësses, a été candidat sans succès au Conseil général du Loiret pour le canton de Puiseaux, contre Jules Dumesnil, maire de cette ville, en septembre 1871. Le domaine, vendu en détail, il y a environ quarante ans, a été acquis en

1. La fille de ce dernier, Amélie Pierre, a épousé J. Isidore Pierre, grand propriétaire dans l'arrondissement de Melun, savant professeur, doyen de la Faculté des sciences de Caen, membre correspondant de la Société d'agriculture d'Orléans, correspondant de l'Institut, président de la Société d'agriculture du Calvados, officier de la Légion d'honneur, qui a publié un excellent cours de *Chimie agricole, de l'Alimentation du bétail*, un *Fragment d'étude sur l'agriculture romaine*, et un *Mémoire sur la dégrénerescence des prairies artificielles et les moyens d'y obvier*.

partie par Moïse Naudin, de Boësses, ancien instituteur à Trinay et à La Selle-sur-le-Bied, admis à la retraite en 1881, élu maire de Boësses en 1884, et décédé en cette commune en 1895. La partie la plus importante du château d'Aulnay, qui comprend la vieille tour de Montmorency, appartint ensuite à son fils, le lieutenant Naudin, et fut vendue en 1914 à M. Modeste Eugène Bassin, originaire d'Échilleuses, adjoint au maire de Morsang-sur-Orge (Seine-et-Oise).

XIX. LES GUERRES ET LES INVASIONS A BOESSES.

Boësses, pendant les invasions et les guerres civiles, n'a sans doute pas été plus épargné que les pays voisins, fort maltraités. Sous le règne de Louis VI, comme au temps de l'invasion anglaise, cette paroisse suivit le sort de Puiseaux, sa voisine. Il en fut de même au temps des guerres de religion. En 1567, les troupes protestantes brûlèrent Château-Landon et le prince de Condé, qui les commandait, marchait au secours d'Orléans avec son armée, pillant sur son passage les bourgs et les châteaux; il arriva en vue de Puiseaux, qu'il ménagea pourtant grâce au bailli de la ville qui lui offrit 4000 livres et d'autres présents. L'année suivante, en 1568, Puiseaux fut assiégé sans succès par des bandes huguenotes qui saccagèrent tous les villages de la région. En 1576, « les régiments de Crillon, de Martinengues et de » Brichanteau s'acheminèrent à diverses fois d'Orléans pour venir empêcher les étrangers de tirer

- » commodité de Boynes, Boësse et Boiscommun,
- » sauver quelques maisons de gentilshommes, et
- » Jargeau, si le besoin s'y adonnoit¹ ».

Le 13 septembre 1587, Henri III et son armée, allant de Paris à Gien, passèrent à Beaumont (16 septembre 1587) puis, pour éviter la peste qui sévissait en ce moment à Montargis, ils se dirigèrent sur Lorris. Ils revinrent plus tard à Pithiviers pour coucher à Beaumont, le 15 octobre suivant, onze jours avant la bataille de Vimory. Ils passèrent sans doute alors à Boësses, qui se trouvait sur leur chemin².

Les reîtres et les lansquenets du duc de Bouillon et du baron Fabien de Dohna, battus à Vimory, le 26 octobre 1587, ruinèrent Château-Landon et assiégèrent ensuite Puiseaux, mais sans succès et en désolèrent les environs, qui furent le théâtre de meurtres et de dévastations. Le château de Crannes fut vraisemblablement détruit à cette époque et Grangermont perdit alors tous ses habitants³.

Pendant la Fronde, en 1652, les châteaux voisins de la route de Montargis à Beaumont furent contraints de contribuer à l'entretien de l'armée des Princes, composée de dix-huit mille hommes; seize « charrois » de grains furent pillés et cette armée ravagea les environs de Puiseaux qu'elle n'osa point cependant attaquer.

Nous arrivons enfin à la Révolution sans constater

1. Agrippa d'Aubigné.

2. Recueil G, Paris, 1760.

3. *Archives de l'Yonne*.

de nouvelles calamités causées par les guerres civiles. Le cruel hiver de 1709 ne paraît pas avoir sévi à Boësses avec autant d'intensité que dans les environs de Montargis; les registres paroissiaux sont muets à ce sujet et la mortalité n'a point dépassé, à cette époque, les limites habituelles. Mais il y eut sans doute une épidémie en 1746, car on constate, cette année-là, 53 décès contre 26 naissances¹.

XX. — 1789. LES CAHIERS DE DOLÉANCES DE BOESSES.

Le cahier de doléances de Boësses réclame en 1789: liberté individuelle des citoyens, abolition des lettres de cachet, liberté de la presse, impôt pour tout le monde, moyens de rendre la milice moins coûteuse et le tirage plus juste, paiement de la corvée par tous les ordres, abaissement des frais de transport des deniers royaux, suppression des commis aux aides et de la gabelle, établissement de droits égaux pour tous, répression des dégâts du gibier et des pigeons au temps des semailles et des récoltes, réparations particulières pour le clocher de la paroisse². Il est signé Tazé, Vincent, Regnier, Pierre Blondeau,

1. Registres paroissiaux de Boësses.

2. On peut comparer ces doléances à celles des paroisses limitrophes que M. C. Bloch a publiées au tome I, pp. 740-757, de son ouvrage : *Département du Loiret; Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans* (Orléans, 1906-1907, 2 vol. in-8), par exemple celles de Beaune-la-Rolande, Batilly et Barville. Le cahier du tiers-état du bailliage de Boiscommun, imprimé au tome II, p. 345, dénonce les vices de la Constitution, demande des États Généraux périodiques et des États provinciaux analogues à ceux du

Jean Lenoble, député pour Nemours, Ognier, syndic, lequel paraît avoir rédigé ou tout au moins écrit les doléances, Louis-Marin Tazé, aussi député pour Nemours, Billiard, greffier de la municipalité¹. La rédaction en avait été approuvée dans l'assemblée du 14 mars 1789, dont voici le procès-verbal :

Aujourd'hui, le 14 mars 1789, en l'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée, sont comparus en l'école de ce lieu, par devant Monsieur Aussenard, lieutenant du duché de Beaumont, et tous les habitants présents de cette paroisse, tous nés Français ou naturalisés, âgés de 25 ans, compris dans les rôles des impositions, habitants de Boësses composé de 215 feux, lesquels, pour obéir aux ordres de Sa Majesté, portés par ses lettres données à Versailles le 24 janvier 1789, pour la convocation et tenue des États Généraux de ce royaume et satisfaire aux dispositions du règlement y annexé, ainsi que l'ordonnance de M. le grand Bailly d'épée ou son lieutenant général dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connaissance, tant par la lecture qui vient de leur en être faite que par la lecture et publication cy devant faites au prône de la messe de paroisse par M. Robert, curé, le 1^{er} mars du présent mois, et par la lecture, publications et affiches pareillement faites, le même jour, à l'issue de la grand'messe de paroisse, au devant de la principale porte de l'église, nous ont déclaré qu'ils allaient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances; et, en effet, y

Dauphiné, réclame la liberté de la presse et celle des individus, la limitation des pensions, de l'économie dans les dépenses, l'abolition du tirage au sort pour la milice, la suppression de la taille, de la gabelle, des aides, et une meilleure répartition des impôts, l'abolition de la vénalité des charges, la réforme de la justice et de l'éducation publique, la destruction des colombiers, l'unification des poids et mesures, une plus grande rapidité dans le jugement des procès.

1. *Archives de Seine-et-Marne*, B 262.

ayant vaqué, ils nous ont représenté ledit cahier, qui a été signé par ceux desdits habitants qui savent signer et par nous, et parafé *ne varietur*. Députés : Jean Lenoble, tonnelier et commissaire des vins, Louis-Marin Tazé et Michel Saunier, vigneron¹.

XXI. — LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir raconter ce qui s'est passé à Boësses pendant la Révolution, en citant le récit à peine modifié d'un témoin oculaire².

J'avais près de vingt ans (car j'étais née en 1769), lorsque la Révolution éclata. Un jour d'été, j'étais au Golfe à garder ma vache, qui pâturait dans un terrain vague, où se trouvent maintenant des jardins. J'entendis sonner le tocsin à Boësses et dans toutes les communes voisines je vis ensuite accourir des champs des hommes et des femmes tout effarés, criant : « Sauvons-nous, voilà l'ennemi ! » Je fis comme tout le monde, j'emmenai ma vache et je rentrai au plus vite à la maison. Des groupes nombreux se formèrent bientôt dans les rues ; chacun demandait à son voisin ce qu'il y avait d'extraordinaire et, comme personne ne le savait, les conjectures les plus absurdes furent appuyées. « La croyance la plus accréditée fut que l'ennemi s'avancait ». M. Quenet voulait que les femmes missent des cendres dans leurs tabliers ; et aussitôt que l'ennemi se présenterait, lui en jetassent dans les yeux. « Ainsi aveuglés, les hommes du pays, armés de fourches, en auraient facilement raison ». Plus loin, une vieille femme disait que c'était l'invasion d'hommes géants, n'ayant qu'un œil au milieu du front, rappelant ainsi les anciens souvenirs de la mythologie grecque.

1. *Archives de Seine-et-Marne*, B 262.

2. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

La journée et la nuit se passèrent dans une inquiétude difficile à décrire : peu de personnes se couchèrent. Le lendemain, on prit des informations dans les environs. Qu'était-il arrivé? On n'en savait rien; on avait sonné le tocsin parce que la paroisse voisine l'avait sonné et cela s'était probablement produit depuis Paris jusqu'à une grande partie de la France. Depuis cette époque, on sentait quelque chose d'extraordinaire qui se préparait. On avait quelquefois des nouvelles de Paris par des voituriers qui y menaient du vin, mais leurs rapports n'étaient pas toujours bien exacts. C'est par eux cependant qu'on apprit à Boësses la prise de la Bastille.

Peu de temps après, on fut informé de l'abolition de tous les privilèges de la noblesse. L'hiver de 1788 à 1789 avait été extrêmement rigoureux, et la misère était extrême. Le gouvernement, qui manquait d'argent, mit bientôt en circulation un papier-monnaie auquel il donna le nom d'assignat, parce qu'il devait représenter le prix de la vente des biens nationaux.

On divisa la France en départements, districts et cantons. Boësses opta pour le Loiret, avec Puiseaux pour chef-lieu de canton. Beaumont, que sa route mettait en communication avec Fontainebleau, préféra faire partie du département de Seine-et-Marne. La route de Beaumont à Nemours était alors unique dans le Gâtinais, Puiseaux n'en possédait point et Beaune n'était pas mieux desservi.

Boësses voulut célébrer dignement la fête de la Fédération. On dressa sur la place un autel magnifique pour que le prêtre officiât en plein air, comme cela s'était fait au Champ-de-Mars, à Paris. Les organisateurs de la fête avaient quelques pièces d'artifice et M. Descourtilz leur donna un petit canon. Malheu-

reusement la joie devait faire place à une immense tristesse. Le servent mettait le feu à la pièce avec un long bâton au bout duquel brûlait de l'amadou; on ne comprend pas comment il fit pour laisser tomber un morceau d'amadou sur la maison de Fréhan. En un instant cette maison fut en cendres et l'incendie se propagea avec une rapidité effrayante. Tout le côté gauche de la rue de Puisseaux fut la proie des flammes. Deux ans plus tard, un autre incendie, presque aussi considérable, eut lieu dans le quartier de la Fontaine, et on eut à déplorer la mort de deux enfants, qu'on retrouva carbonisés sous les décombres. Les incendies prenaient alors plus d'importance et d'intensité qu'aujourd'hui, car il n'existait pas de compagnie de pompiers ni de pompes puissantes comme il y en a maintenant. M. Descourtiz avait une petite pompe pour arroser son jardin, insuffisante pour combattre un incendie alimenté par des chaumières dans un moment de grande sécheresse¹.

Boësses suivit le mouvement révolutionnaire : un club ou société populaire y fut fondé pendant la Révolution. L'église servit de lieu de réunion pour les discussions politiques. Le banc d'œuvre était la place du bureau et la chaire servait de tribune. Les citoyens que l'on soupçonnait de ne point partager les idées jacobines étaient questionnés par le président. Après avoir demandé aux interpellés leurs noms et prénoms, il leur posait des questions comme celles-ci : « Quelle profession exerçais-tu avant » notre immortelle Révolution? As-tu été content de » voir tomber la tête du tyran? De quel œil as-tu vu » la destruction des idoles qui ornaient ce temple? » Si l'interpellé ne répondait pas suivant les aspirations de la galerie, la foule criait : « A la lanterne! »

1. Jules Margueritte, *Boësses*.

Louis Tazé, ci-devant bedeau, n'ayant pas répondu comme il convenait à cet interrogatoire, fut hué et mis à la porte; mais, comme c'était un pauvre diable, son affaire n'eut point de suite fâcheuse. Il se passait souvent dans ces réunions des scènes grotesques et ridicules : « Citoyen président, criait » une voix dans la foule, je te demande la parole », et le demandeur montait dans la chaire. Le plus souvent il y parlait de choses insignifiantes ou tenait des propos saugrenus qui égayaient l'assemblée.

On voulut aussi établir à Boësses le culte de l'Être suprême, mais cette tentative de fonder une religion nouvelle n'y réussit pas aussi bien qu'à Puisseaux, où M^m Maglin¹ de Boësses, d'après ce que raconte Jules Margueritte, avait été sollicitée de représenter la déesse Raison; elle devait, lui avait-elle dit, revêtir un costume pittoresque, et, pendant une certaine cérémonie, monter sur l'autel et poser un pied sur l'Évangile; elle déclina d'ailleurs l'invitation et une autre demoiselle remplit ce rôle².

Vers cette époque, le pays était terrorisé par une bande de voleurs commandée par un célèbre bandit, le Borgne de Jouy³, qui, par ses transformations et ses roueries, avait acquis le surnom de « Finfin ». C'était un des chefs de l'association des « chauffeurs ». Ce malfaiteur était habillé tantôt en paysan, tantôt en bourgeois, tantôt en soldat, tantôt en mendiant;

1. Sébastien-Basile Maglin, de la même famille, a été adjoint au maire de Puisseaux, du 19 fructidor an VI au 30 nivôse an VI (21 janvier 1801).

2. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

3. Jouy-en-Pithiverais (Loiret).

il était rare qu'il eût deux jours de suite le même costume. « Il possédait dans la perfection l'art de se » grimer, aussi les gendarmeries de Chartres, » d'Étampes et de Pithiviers étaient-elles rebutées » et désespérées de courir après ce bandit sans » pouvoir l'atteindre. Il semblait même qu'il se plût » à narguer les gendarmes, car, plusieurs fois, il lui » était arrivé de les voler. Cependant sa tête était » mise à prix et la prime pouvait tenter un dénon- » ciateur. Finfin, par son audace et son sang-froid, » déjouait toujours les mesures qui pouvaient le » faire capturer. Un dimanche, pendant la messe, » deux cavaliers arrêtèrent leurs montures à la » porte du presbytère de Boësses, l'un d'eux sonna » et la vieille Modeste, la servante, qui n'était pas » encore à l'église, vint ouvrir. L'étranger qui avait » sonné entra, laissant à son compagnon la garde » des deux chevaux. La toilette recherchée du visi- » teur, ses manières distinguées qui annonçaient un » homme de bonne compagnie, n'inspirèrent aucune » défiance à la pauvre domestique. Mais, quelle ne » fut pas sa stupéfaction lorsque le cavalier, tirant » un pistolet de son habit, s'annonça comme étant » Finfin, le bandit. Modeste faillit se trouver mal. »'

Finfin lui assura qu'il n'avait pas l'intention de la tuer, mais qu'il se trouverait dans la nécessité de la faire si elle ne se prêtait point complaisamment à ce qu'il exigeait d'elle. « Il lui recommanda le silence » le plus absolu pendant qu'il visiterait les meubles » dont elle voudrait bien lui remettre les clefs.

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

› Modeste obéit et assista impassible au pillage de
› la maison. Finfin, après avoir fait un paquet de
› tout ce qu'il voulait emporter, le remit à son com-
› pagnon. Ils enfourchèrent leurs chevaux et descen-
› dirent au galop du côté de la Fontaine, sans être
› inquiétés. Cette audacieuse équipée avait ré-
› pandu la terreur partout dans le pays; on fer-
› mait, on barricadait ses portes, craignant l'arrivée
› du terrible voleur. Il est présumable qu'il n'avait
› emporté qu'un maigre butin du presbytère de
› Boësses, car il ne fit aucune autre apparition dans
› le pays. ›

Le vol hardi de Finfin, qu'on pouvait reprocher à la faiblesse de l'administration, n'affaiblit point, chez les habitants de Boësses, les sentiments patriotiques, et, le 25 janvier 1791, Dupont de Nemours, député à l'Assemblée nationale, offrit, au nom de la commune, 272 livres 19 sols, plus 4 marcs 2 onces d'argenterie, et l'abandon du montant des rôles de supplément d'imposition sur les biens privilégiés pour les six derniers mois de 1789. L'adresse des habitants de la communauté et une liste de ceux d'entre eux qui avaient contribué au don fut déposée au bureau des dons patriotiques aux Archives nationales¹. Pierre Jacob était collecteur comptable en 1790.

Comme dans beaucoup de villages, la réquisition ne s'est pas faite à Boësses sans difficultés. « Cette
› levée en masse de tous les hommes valides de
› dix-huit à vingt-cinq ans avait jeté l'épouvante

1. Certifié par Camus, garde des Archives (29 juillet 1792).

» dans les campagnes. Quarante jeunes gens environ étaient demandés; le plus grand nombre se rendit au district de Pithiviers où ils furent enrôlés. Des archers furent envoyés à Boësses pour arrêter les réfractaires. Ceux-ci se cachèrent dans la tour de l'église, mais leur retraite ayant été découverte et apercevant la maréchaussée entrer dans l'église pour les saisir, ils s'échappèrent en sautant des fenêtres de la tour sur la sacristie, et, de là, gagnèrent les champs. Quelques jours plus tard, comprenant qu'ils ne pouvaient se soustraire davantage à la loi, ils se rendirent et furent incorporés dans l'armée. Et, ajoute l'auteur des *Souvenirs* que nous citons, presque tous périrent dans les guerres de la République et de l'Empire, notamment mon frère Germain, qui mourut à la Martinique, frère que j'aimais beaucoup et dont le souvenir m'est toujours resté très sensible. Il était triste aussi pour nous, jeunes filles, de voir partir nos fiancés. « Vous ne nous reverrez peut-être plus, nous disaient-ils; vous n'aurez plus, pour vous marier, que des infirmes, si vous ne voulez pas rester vieilles filles¹. »

A la tristesse occasionnée par le départ de tant de jeunes gens s'était ajoutée la misère causée par des accidents climatiques. Les vignes gelèrent les 2, 3 et 14 juin 1791, 13 et 14 janvier, 21 et 22 avril 1792, et la commune avait demandé le dégrèvement de l'impôt. Le pain était cher, et, le 17 mai 1792, Gilles Crosnier, boulanger à Beaumont,

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

fut condamné à 30 livres d'amende pour avoir mis en dépôt, chez Étienne Richardeau, à Boësses, du pain qui n'avait pas le poids¹.

Cependant la disette et la cherté n'empêchèrent point les réjouissances publiques qui eurent lieu le 29 juin 1792 à l'occasion de la plantation de l'arbre de la Liberté. Cette cérémonie fut précédée de la messe dite par l'abbé de La Courcelle, vicaire général de l'évêché d'Orléans, accompagné du clergé et de la garde nationale du bataillon de Boësses et d'Échilleuses, qui avait été organisée le dimanche 3 juin précédent et avait élu pour capitaine Michel-Étienne Descourtiz fils, auquel avait bientôt succédé, le 13 juin suivant, Louis-César Plinguet. La « Marseillaise » fut chantée pendant l'office et l'abbé prononça un discours applaudi par tous. La plus grande partie des assistants demanda qu'il fût imprimé, mais nous ne pensons pas qu'il l'ait été.

La grêle tomba à Boësses le 22 juillet 1792 et on estima le dégât qu'elle avait causé à 20000 livres. Trois messieurs furent cependant nommés pour garder les récoltes le 29 juillet suivant.

Le 7 octobre 1792, eut lieu la prestation du serment civique par le maire, Joseph Vincent, et les notables au nombre desquels se trouvaient Pierre Vallet de la Roche, citoyen de la ville de Sens, alors à Boësses pour affaires; Camus; Sauveur, fils, citoyen de Paris; Descourtiz; Louis-Salomon Chenard; Pierre-Guillaume Masson, citoyen de Paris, de la section des Fédérés, possesseur d'une

1. *Archives du Loiret*, série B.

maison de campagne à Boësses, où il avait acquis plusieurs fermes et cent arpents de vigne qu'il faisait valoir. Ce dernier déclara que, « désireux » de continuer à régir et gouverner par lui-même » lesdits biens, son intention est de fixer désormais » son domicile habituel dans la maison qu'il occupe » actuellement au bourg de Boësses et de ne plus » conserver les logements qu'il a ci-devant habités » dans l'enclos de l'ancien prieuré de Sainte-Catherine, à Paris, et dans la rue du Bourdon-Blanc, à » Orléans, que comme des pied-à-terre, où il logera » lorsque ses affaires l'appelleront dans l'une ou » l'autre ville ».

Vingt-cinq des habitants qui durent aussi prêter le serment civique ne savaient signer. Il y avait alors à Boësses trois pensionnaires de l'État : le maire, le curé Philippe-Vincent Robert, et Nicolas Rose, citoyen de la section du Marais à Paris¹.

La loi du 10 septembre 1792 ordonnait l'inventaire des meubles, effets et « ustansiles » en or et en argent de l'église. Cet inventaire fut dressé les 14 et 15 octobre, en présence du curé et des marguilliers, et comprit les objets suivants : deux chandeliers d'argent, un encensoir d'argent, sa navette avec la cuiller d'argent, deux pots de fleurs d'argent et deux burettes d'argent. « Un ordre vint ensuite d'envoyer » les vases sacrés et les ornements d'église à Pithi- » viers. Maglin, maire à cette époque, les avait fait » apporter chez lui le vendredi soir pour les envoyer

1. *Archives municipales de Puisieux* (Registre de la municipalité de Boësses).

» le samedi matin à Pithiviers. Un groupe de vingt-
» cinq à trente personnes se forma le soir devant la
» porte du maire et lui intima l'ordre de lui remettre
» les ornements d'église. Celui-ci céda et fit un rap-
» port sur la violence qui lui avait été faite. Un
» détachement de troupes fut envoyé immédiatement
» à Boësses, une vingtaine de personnes furent
» arrêtées et conduites en prison à Pithiviers où
» elles restèrent environ trois semaines avant d'être
» relâchées¹ ».

Après l'inventaire des objets servant au culte, on fit à Boësses le recensement des grains (2 novembre 1792).

On apprit bientôt que Louis XVI avait été exécuté le 21 janvier 1793. « Cette nouvelle donna de l'au-
» dace au parti démagogique et lui fit faire des
» progrès à Boësses ». Le culte y fut interdit; dans l'église, où l'on proféra des chants obscènes, on commit des actes de vandalisme et l'on fit toutes sortes d'ordures. Les excès n'allèrent point cependant jusqu'à commettre des crimes contre les personnes. On se contentait le plus souvent de chanter la « Marseillaise », l'« Auvergnat patriote », qui lui succéda, « Ça ira, ça ira, sans culotte, ça ira », criait-on dans les rues. Plusieurs habitants se coiffèrent du bonnet rouge. Enfin une compagnie nombreuse, ayant à sa tête les plus enragés révolutionnaires, tels que Vincent le cordonnier, se décida à aller attaquer le château de Beaumont. Le prince de Tingry avait émigré et le château était aban-

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère.*

donné, fort heureusement pour le prince et ses gens, car ils auraient pu être maltraités par la foule furieuse qui brisa les portes et les fenêtres du château à coups de pierres et de bâtons, aux cris de : « A bas les aristocrates » ! On emplit deux ou trois hottes de papiers contenant les titres et les privilèges du seigneur, et on les emporta triomphalement à Boësses, où leur contenu fut brûlé sur les fossés, à gauche, en entrant à Boësses, aux acclamations de la foule et au chant de la « Carmagnole' ».

A peu près à cette époque, un riche propriétaire de Boësses, nommé Masson, avait été dénoncé comme contre-révolutionnaire. « Un mandat d'arrêt » avait été décerné contre lui pour être amené devant » le tribunal révolutionnaire. C'était aller à une » mort presque certaine. Il était gardé à vue en » attendant qu'une voiture vint le chercher. Ses » gardiens étaient de chauds patriotes : Giroudiac, » Vincent le cordonnier étaient au premier rang. » On ne pouvait supposer que M. Masson pût se » sauver. Cependant Étienne Pierre, dit Beau-Nid, » son homme d'affaires, résolut de le faire évader. Il » apporta du vin à la cuisine où les patriotes veillaient leur prisonnier, se mêla à leur conversation, » et, pendant que les verres s'emplissaient et se » vidaient avec empressement, M. Masson eut le » loisir de monter au premier étage, et, à la faveur » de la nuit, il sortit par une fenêtre, descendit sur » le four et traversa le jardin. Au lieu de sortir par » la petite porte qui donne sur la place, il trouva

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

- » plus prudent d'escalader le mur dans l'angle qui
- » donne dans les grandes ruelles. Une voiture
- » l'attendait dans le chemin de Beaumont, il s'y
- » précipita, et, un moment après, il était hors
- » de l'atteinte de ses ennemis¹. »

La patrie ayant été déclarée en danger, on réquisitionna les cloches pour en faire des canons. La Convention avait décrété, le 3 thermidor an II (20 juillet 1794), qu'une seule cloche serait laissée dans chacune des paroisses de la République, les autres devant servir aux besoins de l'État. « Comme » il y avait trois cloches et un timbre dans la tour, » on en prit deux et le timbre qui furent envoyés à » Pithiviers ».

Nous avons pu consulter, à la mairie de Puiseaux, un registre de la municipalité de Boësses, ouvert le 25 mars 1792, et nous y avons relevé les indications suivantes :

Gelée des 21 et 22 avril 1792. Toutes les vignes ont été gelées; il ne s'en est trouvé qu'environ douze arpents où il en est resté à peu près un quart.

13 novembre. Fixation de la dixme à payer à la fabrique : 15 sols par arpent.

9 décembre. Denis Leseurre, maître d'école de la paroisse de Boësses, est nommé secrétaire greffier, pour 36 livres par an pour ses appointements, à commencer à la Saint-Martin d'hiver dernier (Il n'avait auparavant que 24 livres). Le Conseil général de la commune lui accorde, en qualité de maître d'école, la somme de vingt livres par an. — Remise des registres de l'état-civil par le curé à la mairie, depuis 1593², dont cent ans, de 1692 à 1792, sans interruption.

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

2. Aujourd'hui ils ne remontent qu'à 1632.

12 décembre. Réception des 38 piques adjudgées le 21 octobre dernier.

Les gens de pied n'auraient su se tirer en hivert dans les principales rues du bourg.

10 mars 1793. Tirage de treize hommes pour marcher à la défense de la République, et demande d'une avance de 1500 livres au district de Pithiviers pour habillement. Un des hommes a déserté.

21 avril. Certificat du 18 février 1793, du 8^e régiment d'infanterie, constatant que le lieutenant-colonel Louis-Joseph-Jacques Durosel et le capitaine Gilles-Jacques-Léon Durosel ont été faits prisonniers de guerre à Francfort le 2 décembre dernier, au moment où l'ennemi est entré dans cette place. — Anne Morin, veuve d'André Thomas, est soupçonnée d'être suspecte aux lois; une perquisition est faite chez elle le 21 avril 1793. Dans sa maison, appartenant au ci-devant M. de Luxembourg, on a saisi des fusils, des couteaux, des pistolets.

30-31 mai : 600 arpents de vigne sont gelés, la récolte est totalement perdue.

On trouve à la mairie de Boësses le règlement de la société révolutionnaire et la liste des membres (2 pièces du 30 ventôse et du 28 floréal an II).

L'hiver de 1794-1795 sévit avec la plus grande rigueur, et, par suite des mauvaises récoltes, le blé se vendait à un prix exorbitant. La disette n'empêcha point cependant la commune de Boësses d'envoyer, le 14 pluviôse an II, un don patriotique qui comprenait : « 113 chemises, une paire de guêtres, » deux cols pour les défenseurs de la patrie, » 167 livres 10 sous en assignats pour concourir à

1. Gilles-Jacques-Léon Durosel était propriétaire à Boësses, et y demeurait encore en l'an XIII. Louis-Joseph-Jacques Durosel et François Durosel demeuraient, en 1808, à Saint-Germain-du-Trioult (Calvados).

- » l'équipement du cavalier que fournira la société
- » populaire de Pithiviers¹; 23 livres 8 sols en numéraire, une boîte de montre et des boutons d'argent
- » pesant environ 9 à 10 gros, pour les frais de la guerre² ».

Pour lutter contre la disette, le gouvernement établit le maximum dans les marchés; le prix des grains fut fixé à un taux que le vendeur ne pouvait dépasser.

On distribuait à ce taux, à chaque acheteur, une quantité de grain proportionnée à l'importance de sa famille. Le paiement se faisait en assignats, qui finirent par être tout à fait dépréciés. Voici du reste un tableau de leur valeur à différentes époques. L'an III, suivant l'*Officiel* (3 frimaire), 100 francs en assignats valent 35 francs; 8 ventôse an IV, 26 francs; 6 frimaire, 1 franc 8 sous; 12 frimaire, 1 franc 14 sous; 5 germinal, 18 sous. Enfin, j'ai acheté, dit l'auteur des *Souvenirs*, une paire de sabots avec un assignat de cent francs. Cette dépréciation des assignats amena de grandes perturbations dans les affaires. M. Masson était revenu à Boësses après la chute de Robespierre et M. Quenet était toujours possesseur des bâtiments et de la magnifique cave située sur la place, qui fait l'admiration des étrangers. Il crut être habile en vendant sa propriété à M. Masson, qui le paya en assignats. M. Quenet partit pour Paris, croyant posséder une grande fortune. La dépréciation des assignats vint peu de temps après, et le malheureux, complètement ruiné, tomba dans la misère la plus profonde.

La famille Descourtiz fut aussi une victime des assignats. M. Descourtiz habitait, sur la place, la maison qu'on appelle

1. Gentil, de Boësses, commandait en 1793 le régiment du district de Pithiviers.

2. *Archives du Loiret*.

aujourd'hui le château; il avait marié sa fille à un M. Plinguet¹, de Beaugency, et avait pris des termes pour le paiement de la dot, qui était de vingt mille francs. Comme il avait tout payé en assignats à différentes dates, M. Plinguet ne voulut les accepter qu'au taux du cours officiel. Après une correspondance très vive et très aigre avec son gendre, M. Descourtilz retira sa fille chez lui : de là un procès qui fit un grand scandale.

Les biens des émigrés furent vendus et payés avec des assignats, ce qui fit la fortune des gens assez hardis pour opérer de fortes acquisitions. Ce fut l'origine de la richesse des grands propriétaires actuels qui nous avoisinent.

Le pays devint un peu plus tranquille dans les années 1796 et 1797. Je me suis mariée, dit l'auteur des *Souvenirs*, en 1797; il n'y avait pas alors de curé à Boësses; nous sommes allés faire la cérémonie religieuse de notre mariage à Puisseaux. Quoique le culte fût aboli, il y avait dans cette ville un prêtre qui conférait les sacrements aux personnes qui le désiraient. Dabin, le maître d'école de Boësses, baptisait les enfants et assistait aux enterrements où il disait des prières².

Mais les grands propriétaires fonciers ne jouissaient point tous de cette tranquillité relative : c'est ainsi que Jean-Baptiste Longueau de Saint-Michel, qui possédait des biens à Saint-Michel et à Boësses, fut prévenu d'émigration le 18 ventôse an VII.

En même temps des incendies éclatèrent à Boësses, et l'administration dut accorder des délais pour le paiement des contributions (an VII).

1. J.-B. Gabriel Plinguet était ingénieur-géographe de Mgr le duc d'Orléans en 1785, et demeurait aux Chambres, paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux (*Archives du Loiret*, A 1072).

2. Juies Margueritte, *Souvenirs de ma grand-mère*.

La France était victorieuse de tous ses ennemis. Napoléon, qui venait de faire la campagne d'Italie, apparaissait comme un être prédestiné. Son nom était dans toutes les bouches. L'argent revenait dans les caisses de l'État; mais, malheureusement les soldats ne revenaient pas; les guerres interminables de cette époque, quoique généralement glorieuses pour les Français, nécessitaient naturellement le sacrifice d'un grand nombre d'hommes¹. Le soldat Pierre Lenoble, de Boësses, âgé de 26 ans, mourut à l'hôpital de Lyon, de la fièvre putride, le 6 brumaire an V; et Achille Dequatre, fusilier au 99^e régiment d'infanterie, aussi de Boësses, était mort le 17 juin 1793 à l'hôpital de Philippeville.

La publication de la « paix définitive » eut lieu à Boësses le 3 janvier an IV, mais, disent les archives municipales, « les vignes gelées l'an passé et gelées » aux trois quarts cette année ont empêché aucune « dépense pour les réjouissances à ce sujet ». Cependant, la fête du 14 juillet (25 messidor an IX) fut célébrée par le maire, l'adjoint et la garde nationale; « les citoyens et les citoyennes, les vieillards, » les blessés, les jeunes élèves et leur instituteur » ont eu des places distinguées ». La fête a fini par des chansons républicaines. Celle du 1^{er} vendémiaire an X, jour anniversaire de la République, fut célébrée par la « garde nationale et le reste des citoyens ». Les fêtes alors étaient nombreuses : celle du 18 brumaire an X, en mémoire de la paix avec l'Angleterre, fut « célébrée par le maire, l'adjoint et la garde

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

» nationale. Un *Te Deum* a été chanté à l'église
» en l'honneur de la « conservation des jours du
» pacificateur de l'Europe », pour lequel le peuple
» forme des vœux de prospérité ». Le 7 prairial
an XII eut lieu le vote du sénatus-consulte pour
l'établissement de l'Empire, 104 voix se pronon-
cèrent à Boësses en faveur de Napoléon¹.

Il faut remarquer que l'opposition y était considé-
rable si l'on songe que le nombre des électeurs à
Boësses était alors de plus de 200.

XXII. — BOESSES SOUS L'EMPIRE. LES INVASIONS.

Depuis la Révolution, on avait pris l'habitude à
Boësses de jouer dans l'église. Le maire, en
l'an XIII, mit un terme à cet abus, et le Conseil
municipal vota 1500 francs, le 8 floréal de cette
année, pour les réparations à faire à l'édifice du
culte. L'année suivante, le maire, poursuivant son
œuvre d'assainissement moral, prit un arrêté, à la
date du 20 juin, ordonnant la fermeture des salles
de danse et des cabarets après dix heures du soir.

Le 15 août 1806, il y eut beaucoup d'« empresse-
» ment à la fête de l'Empereur, qui fait le bonheur
» du peuple ». Mais, en revanche, le maire porte
atteinte à la liberté des citoyens par un arrêté du
9 novembre, qui interdit aux aubergistes de donner
à manger, à boire et à jouer pendant les offices.

Le 15 août 1807, « fête de l'Empereur avec vio-

1. Archives municipales de Puisieux.

» lons, danseurs et danseuses, vin. Les vieillards,
» ainsi que tous, sont dans l'allégresse, le maire
» porte la santé de l'Empereur et de l'Impératrice,
» il forme des vœux pour leur bonheur et pour le
» succès de nos armes et l'anéantissement des enne-
» mis de la France¹ ».

Le 24 mars 1811, la naissance du roi de Rome fut l'occasion d'une nouvelle fête, où le « peuple » de Boësses acclama de nouveau la famille impériale; et, le 9 juin suivant, eut lieu la « fête du baptême de ce » prince »; on chanta le *Te Deum* et la municipalité offrit des rafraîchissements à la foule. Cette fête fut suivie, le 6 décembre 1812, de l'« anniversaire du » couronnement ».

Ce fut au printemps de 1812 qu'on planta les marronniers sur la place.

Les armées étrangères envahirent la France en 1814. « Nous nous attendions, dit l'auteur des » *Souvenirs*, à voir l'ennemi d'un moment à l'autre,
» lorsque la bataille de Montereau nous donna un
» peu de répit. C'était le 18 février, une légère couche
» de neige couvrait la terre, le vent était du nord,
» ce qui permettait d'entendre le canon comme si on
» n'eût été qu'à quelques lieues. Aussi, malgré le
» froid², beaucoup de personnes restèrent à la porte
» de Puisieux, cherchant, par les détonations plus
» ou moins rapprochées, à deviner l'issue de la
» bataille³. » Les Cosaques passèrent à Boësses quelque temps après; ils n'occupèrent pas le pays,

1. *Archives municipales de Puisieux.*

2. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère.*

campèrent dans le chemin de Pithiviers au Golfe et se firent apporter des vivres. « Le nom de Napoléon » leur causait un tel effroi qu'ils préféraient camper » plutôt que d'occuper les villages. ». Nous avons toujours été victorieux et souvent nos soldats avaient fait sentir un peu durement à l'étranger le poids de leurs victoires. De sorte que l'épouvante était dans le pays, car on craignait des représailles. Il n'en fut rien; comme ils n'étaient pas trop exigeants, on porta aux Cosaques ce qu'ils demandèrent, et on n'eut à déplorer aucun excès. Ces soldats ressemblaient plutôt à des sauvages qu'à des hommes civilisés.

Couverts de peaux de mouton mal cousues ensemble, armés de piques grossières, ces hommes, dans une bataille rangée, ne pouvaient être bien redoutables. Aussi les envoyait-on en éclaireurs ou chargés d'harceler des troupes en retraite; leurs chevaux, quoique petits, paraissaient assez vigoureux¹.

Après les adieux de Fontainebleau, nous eûmes les Prussiens. « Ceux-ci occupèrent immédiatement » les maisons. Le poste était sur la place, dans la » maison de Prud'homme. J'ai vu infliger une puni- » tion à un soldat par la schlague : il reçut vingt » coups de nerf de bœuf sans trop broncher. » Une batterie d'artillerie avait été établie dans le » champ qui est vis-à-vis le saut-de-loup, les » enfants étaient curieux d'y aller pour voir les » pièces de canon. Les Prussiens étaient générale- » ment méchants : un trompette se faisait surtout

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

» remarquer sous ce rapport. Il remplissait ses
» poches avec de petites pierres, et, en faisant sa
» tournée, il s'amusa à les jeter de temps en temps
» dans les carreaux. La première fois qu'il eut à
» sonner sur les places, il se fit accompagner d'un
» homme du pays, dont je tais le nom. Aussitôt que
» sa sonnerie était achevée, il donnait un coup de
» pied au derrière de son conducteur, en lui com-
» mandant de le conduire sur une autre place où la
» même scène se renouvelait. Les Bavares, qui
» vinrent en 1815, furent plus convenables; beau-
» coup d'entre eux aidèrent aux cultivateurs à faire
» la moisson et la vendange. »

XXIII. — BOESSES DE 1815 A 1830.

L'année 1816 fut une des plus mauvaises qu'on ait connues pour les récoltes. L'été fut très pluvieux, et on vit, chose rare, toutes les céréales germer sur pied dans les champs. On récolta peu de vin et encore n'était-il guère buvable. Aussi la famine se fit-elle sentir dans les commencements de 1817; plusieurs pauvres ménages firent du pain avec de la farine de grain germé à laquelle ils ajoutaient une certaine quantité de pommes de terre râpées ou de la farine de haricots.

Il y avait à cette époque, à Barville, un individu mal famé appelé Chaintreau. Cet homme était la terreur de tous les pays environnant Barville. On savait que toutes les nuits il sortait pour marauder et

qu'il s'introduisait dans les habitations pour y voler. Il eut la mauvaise inspiration de venir à Boësses dans la nuit du 31 janvier 1817, accompagné de sa femme, malheureuse qu'il forçait de le suivre pour faire le guet pendant qu'il commettait ses déprédations, il avait aussi avec lui un petit garçon de treize à quatorze ans. Ils s'introduisirent, ce soir-là, dans la grange de Charles Baudoin et, de là, dans un cellier contigu. Baudoin s'était déjà aperçu qu'il avait été volé dans un bâtiment difficile à surveiller, car il était isolé de son habitation. Il eut l'idée d'aller l'inspecter avant de se coucher et fut très surpris d'en voir la porte entr'ouverte et un homme muni d'une lanterne sourde qui lui tournait le dos. Le bruit du vin qui tombait dans un seau empêchait heureusement que le voleur n'entendit le nouvel arrivant. Celui-ci prit un pieu qui retenait ordinairement la porte, fut assez heureux pour pouvoir s'approcher de Chaintreau sans être entendu, et lui asséna un coup de pieu qui lui cassa le bras gauche. Le voleur, à peine revenu de sa surprise, s'élança sur son agresseur et une lutte terrible s'engagea. Quoique n'étant libre que d'un bras, le brigand, doué d'une force herculéenne, aurait probablement étranglé Baudoin sans le secours imprévu de sa femme. Celle-ci rentra chez elle après la veillée, elle fut surprise de ne pas trouver son mari au lit. Elle eut le pressentiment qu'il était allé à son cellier et, prévoyant un malheur, elle s'arma de la barre du foyer et arriva fort à point pour dégager son mari qui était près de succomber sous l'étreinte de son adversaire. En un instant, les époux Baudoin prirent

l'offensive et assommèrent le voleur. On emporta le cadavre à la mairie, où l'on reconnut le redoutable Chaintreau. Sa femme fut arrêtée le lendemain et condamnée à quelques mois de prison¹.

Le 27 mars 1817, un incident d'une certaine gravité vint mettre la population en émoi. Le curé de Beaumont allait à Givraines, quand des vigneronns travaillant près de son passage se mirent à crier en l'apercevant : « Vive l'Empereur ! A bas la calotte ! » Le curé alla trouver les criards qui, à son approche, s'enfuirent, et il ne put savoir leurs noms. Il porta plainte au parquet ; une enquête eut lieu sans donner aucun résultat. Les gendarmes s'installèrent chez l'aubergiste Naudin, aux frais de la commune. M. Sauveur, le maire, assembla son conseil qui décida que les vigneronns possédant des propriétés dans le climat de la Croix-Hubert-Lours, où le fait s'était passé, devaient payer l'entretien de la brigade, qui était de six francs par jour et par cavalier. Le lendemain, Jean Percheron et Vincent Naudin vinrent déclarer au maire qu'ils étaient les auteurs des cris séditieux dont le curé s'était plaint. Ils furent incarcérés, mais l'administration ne voulut pas croire qu'il n'y eût que deux coupables. Le maire fit comprendre enfin au Préfet qu'il n'y en avait pas d'autres que ceux que l'on avait arrêtés et l'occupation cessa. La commune eut à payer 279 francs pour frais d'occupation sans compter le logement chez l'habitant. Le maire fit une proclamation où il invitait les habitants à oublier le régime

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

déchu et à respecter le clergé. Percheron et Naudin furent condamnés à trois mois de prison¹.

Un orage d'une extrême violence eut lieu le 21 mai 1819, la grêle détruisit une partie des récoltes et la perte fut évaluée à environ 25000 francs.

A l'occasion des couches de la duchesse de Berry, le maire Sauveur, dans une proclamation du 1^{er} octobre 1820, dit que « cette nouvelle doit réjouir » tout bon Français, puisqu'elle promet à notre » patrie des jours de paix et de bonheur². »

La nature semblait vouloir confirmer ces paroles. L'année 1822 resta célèbre par la précocité des récoltes, les vendanges furent fixées au 30 août, et, cependant, c'était trop tard. Il était si extraordinaire, dans notre région, si insolite de vendanger au mois d'août, que nos vigneron attendirent, pour le faire, jusqu'à ce qu'ils fussent convaincus que la maturité fût à son point extrême. Le 30, la vendange se fit dans de bonnes conditions; mais le 31, vers deux heures, un orage épouvantable se déchaîna, des grêlons, gros comme des œufs de petits oiseaux, tombèrent avec violence, et, en un instant, une récolte qui donnait les plus belles espérances comme quantité et comme qualité fut anéantie.

En 1829, le bruit circula dans le pays que les membres du Conseil municipal avaient voté le rétablissement des dîmes et des champarts, et ce bruit absurde prit tant de consistance que le sous-préfet fut obligé de venir à Boësses pour rassurer les habitants³.

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

2. *Archives municipales de Puiseaux*.

3. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

XXIV. — RÉVOLUTIONS DE 1830, DE 1848 ET DE 1870.
L'INVASION.

La révolution de 1830 n'eut pas beaucoup de retentissement à Boësses; on était alors en moisson et les cultivateurs avaient peu de temps pour parler politique. Cependant, dans la nuit du 2 au 3 août, des jeunes gens eurent l'idée d'aller enlever le drapeau blanc qui flottait au clocher et de le remplacer par le drapeau tricolore. Les habitants se réveillèrent au bruit des cris et des coups de fusil. Quelques malintentionnés ayant déchargé leurs armes dans les soupiraux de la cave du presbytère, en criant : « A bas la calotte », le curé Mercier, qui desservait depuis peu la paroisse, prit peur; sa vieille mère le pressait de se sauver et d'emporter son argent avec lui. Dans son trouble, il prit sa bourse par le fond et toutes les pièces qu'elle contenait roulèrent sur le carreau; il ne prit pas le temps de les ramasser et se sauva chez A. Saunier. Celui-ci, apercevant chez lui un homme n'ayant qu'une chemise et un caleçon pour tout vêtement, lui demanda qui il était. « Je » suis le curé, votre voisin, ne me perdez pas. — » Mais, Monsieur, personne n'a l'intention de vous » faire du mal. Venez regarder par la fenêtre et » vous verrez qu'il n'est question seulement que de » mettre un drapeau sur le clocher ». Le pauvre curé retourna chez lui un peu rassuré¹.

1. Jules Margueritte, *Souvenirs de ma grand'mère*.

En 1848, un arbre de la Liberté fut planté solennellement sur la place publique, au milieu des réjouissances populaires; mais il fut arraché quelques années après, sous l'Empire. Au moment du coup d'État du 2 décembre 1851, deux citoyens de Boësses, les nommés Mathurin Fauve et Édouard Jourdan, son gendre, dénoncés comme républicains, furent arrêtés et incarcérés pendant quelque temps; Fauve mourut peu après sa sortie de prison. Dix-neuf ans plus tard, lors du vote pour le plébiscite impérial, les voix se partagèrent à Boësses, où il y eut 130 oui et 130 non. Le plébiscite fut bientôt suivi de la guerre franco-allemande et les mobiles de Boësses partirent le 14 août 1870, en même temps que les conscrits de la classe 1870 faisaient l'exercice, commandés par un ancien soldat.

Deux jours après la proclamation de la République, le Conseil municipal de Boësses prit la délibération suivante :

L'an mil huit cent soixante-dix, le six septembre, à dix heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Boësses, vu la déchéance de l'Empire, proclamée par le gouvernement provisoire de la République française, s'est réuni d'urgence au lieu ordinaire de ses séances et s'est constitué immédiatement en une commission municipale ayant pour but d'aviser à tous les moyens propres à sauvegarder la patrie en danger, ainsi que l'ordre public et la liberté des citoyens. — En conséquence, la commission constituée, considérant que tout pouvoir émanant du gouvernement déchu se trouve par le fait en opposition flagrante et nuisible au gouvernement de la République régulièrement constituée; — Arrête : Article premier. Le maire de la commune de Boësses est déchu de ses fonctions. — Art. 2. La commission municipale nomme dans

son sein, à la majorité absolue des suffrages, deux de ses membres qui devront remplir provisoirement les fonctions de maire et d'adjoint, ayant pouvoir de faire tout appel et toute réquisition ayant pour but l'intérêt général des citoyens. — Art. 3. Tout emblème de l'empire déchu, tels que drapeaux, aigles, bustes ou estampes appartenant à la commune, devront être immédiatement rapportés à la Mairie pour ensemble être détruits sur la place publique en présence du peuple. — Art. 4. La commission, séance tenante, procédera immédiatement à la formation des cadres de la garde nationale sédentaire et avisera à son armement. Elle inscrira sur ses cadres tous les hommes valides âgés de 18 à 55 ans et, en outre tous ceux qui, passé cet âge, se feront inscrire volontairement. — Art. 5. Tous citoyens de la commune qui ne viendront pas, par une déclaration formelle, faire opposition au gouvernement de la République, seront considérés comme y adhérant de plein droit. — La présente proposition, faite par Richardeau, a été acceptée à l'unanimité par tous les membres présents dont les noms suivent : Margueritte, ancien maire; Houy, Lours, Flamerly, Girard, Pierre, Jacob, Poux, Réfort, Delouche et Charron. — La commission municipale, après avoir procédé à sa formation, suivant l'article 2 de la proposition ci-dessus; a nommé comme président Margueritte Jules, ancien maire, vice-président et secrétaire, Richardeau Désiré. — Fait et délibéré en séance, à Boësses, les jour, mois et an que dessus, et tous les membres ont signé, et Margueritte a fait la réserve suivante : Le citoyen Margueritte, craignant que la destruction publique des emblèmes impériaux ne soit un sujet de trouble dans la commune, n'en prend nullement la responsabilité et adhère à tous les autres articles¹.

Peu de temps après la délibération du 6 septembre, les Prussiens vinrent couper le chemin de fer à Bouchereaux, sur le terroir de la commune. Le

1. *Archives communales de Boësses.*

30 septembre, la lettre suivante fut écrite au **sous-préfet** de Montargis, nommé Charbonnier, et signée par les membres du Conseil municipal de Boësses : elle réclamait des armes et des munitions.

Monsieur le Sous-Préfet,

Mardi dernier', à six heures du matin, vingt lanciers Prussiens sont arrivés à cinq cents mètres de Boësses. En un instant, au son du tocsin, deux cents hommes armés de fusils, de fourches ou de faux, sont allés à leur rencontre, mais ces pillards n'ont pas tardé à déguerpir; seulement un curieux sans armes, un ancien militaire, malade depuis la campagne d'Italie, a été fait prisonnier; les Prussiens, après l'avoir lié et attaché à leurs chevaux, l'ont emmené jusqu'à Yèvre-le-Châtel et là, après l'avoir furieusement battu, l'ont laissé revenir. Il serait trop long de vous raconter l'entretien qu'il a eu avec ces misérables. Depuis cette échauffourée, nous n'avons point revu de Prussiens.

.... Aujourd'hui, jeudi, à midi, nous avons eu une fausse alerte qui a mis en émoi toutes nos populations; on a imprudemment signalé la présence de quatre cents Prussiens à Boynes et, en une demi-heure, plus de six cents hommes armés de toutes pièces, fusils, piques, fourches, faux, etc., de plusieurs communes, se trouvaient réunis à Gaubertin, bien décidés à marcher au secours de la commune de Boynes, menacée d'incendie et de pillage. Là s'arrêta la marche, l'alerte étant fausse. Boësses et Beaumont marquaient ici leur place par plus de quatre cents personnes... (Signé :) Richardeau, Girard, Charron, Réfort, Pierre, Margueritte, Delouche, Lours, Flamery, Jacob, Houy, Poux.

On voit que la commune de Boësses cherchait à se défendre vigoureusement contre l'invasion. Non seulement elle fit son possible pour repousser l'en-

nemi; mais plusieurs de ses habitants, Alphonse Masson, Théodore Bréchu, Anatole Saulnier, Casimir Leseurre, Tazé, dit Cathau, s'engagèrent volontairement dans nos armées ou dans les compagnies de francs-tireurs.

Malheureusement tous ces efforts furent inutiles : Pithiviers, Ascoux, Boynes, Barville, Égry, Gaubertin, etc., étaient occupés par les Prussiens en novembre. Revenus en force à Boësses, ils y firent force réquisitions et l'on vit des paysans emmener leurs bestiaux pour les soustraire à l'ennemi. Enfin, le village fut à son tour occupé par les hommes et les chevaux de l'armée allemande¹.

XXV. — LES FONCTIONNAIRES FÉODAUX.

Les plus anciens fonctionnaires féodaux de Boësses dont nous ayons connaissance sont : Jean Mandonnet, greffier de la prévôté d'Aulnay-sous-Boësses en 1622; Claude Bienvenu, receveur de la terre et seigneurie d'Aulnay, « demourant au chastel et lieu

1. La nouvelle invasion de 1914 a provoqué parmi la population de Boësses un grand effort de patriotisme. Différentes souscriptions en faveur de nos soldats ont produit plus de 2000 francs. Un ouvrier, dirigé par l'institutrice, Mlle Simonneau, fonctionne encore actuellement. La vente des drapeaux belges a produit 3000 francs. Mais la commune a beaucoup souffert des deuils causés par la guerre. Le capitaine Georges Delaveau, originaire de Boësses, qui faisait partie du centre d'observation aérienne de Verdun, a été tué en 1914. D'autres encore sont morts au champ d'honneur : Georges Fauvin, sergent; Henri Vincent, caporal Léon Girard, Louis Grosbois et Lucien Naudin. Ajoutons, à cette liste funèbre, celle des blessés : André Girard, Georges Sadier, Maurice Tazé, Maxime Saunier, Lucien Parot, Henri Legueille, Georges Delaveau, Fernand Pierre.

» seigneurial du dit Aulnay », aussi en 1622¹; François Berger, son successeur en 1641; Hubert Lours, receveur d'Aulnay, en 1694, probablement père d'Amand Lours, qui exerçait les mêmes fonctions en 1716 et en 1728. Le dernier receveur d'Aulnay fut André Thomas², qui l'était encore en 1790. Jean-Simon Villain, « restaurateur, premier marguillier » en charge en 1738 », était de son côté, « receveur » des terre et seigneurie de Cranne ».

C'est bien certainement Hubert Lours qui a érigé la croix connue à Boësses sous le nom de Croix Hubert-Lours. Un maître chirurgien de la même famille, Pierre Lours, mourut à Boësses le 21 mars 1711; il eut pour successeur André Lours, sans doute son fils, décédé aussi à Boësses le 19 avril 1774, et qui exerçait déjà en 1743.

Jean Naudin était commis aux aides de Boësses en 1728 et, avec les receveurs d'Aulnay et de Crannes, il se servait de la mesure de « Bouesse » qui contenait « 12 setiers par muid » en 1551.

Boësses a eu de nombreux notaires : Thibaut Bourdon (1398); Masle; Jean Corbery, au xv^e siècle; Bernard (1545), Jacques Delaroche (1551), Beauvais (1566), un autre Delaroche, sans doute descendant de Jacques, notaire pour Boësses et Échilleuses (1619-1635); Lebègue (1681); Charles Brideron³,

1. *Archives du Loiret*, GG (fabrique de Boësses).

2. *Archives du Loiret*, GG (fabrique de Boësses).

3. Claude Brideron, probablement de la même famille, avocat au Parlement, prévôt de Chantecoq et lieutenant de Courtenay, vivait en 1640. Étienne Brideron, aussi avocat au Parlement, demeurant à Montargis, avait épousé Anne Berthault, et en eut un fils, Pierre, baptisé en cette ville le 23 avril 1662. Michel-François Brideron a été maire de Montargis,

« notaire tabellion juré au comté de Beaumont », exerçait en 1694, « en ce qui dépendait de Boësses, » Eschilleuses et Grangermont »; il mourut à Boësses, âgé de cinquante ans, le 30 juin 1714. Il eut pour successeurs : Sébastien Lorin (1714), Étienne Lebègue (1716), décédé à Boësses le 4 janvier 1726, à l'âge de quatre-vingts ans; Renaud (1730); Courtois (1733); Antoine Herpin (1739-1764); Laureau (1739); Combes (1746); Aussenard (1749-1766); Masson (1764).

XXVI. — LES MAIRES, LES ÉCOLES,
LES INSTITUTEURS.

La mairie de Boësses a été successivement occupée, depuis 1789, par :

Naudin, procureur de la commune (1789-1792);

Jean-Alexandre Maglin, nommé le 2 décembre 1792;

Flamery (1792-1800);

René Descourtilz (an VIII-1813), mort en 1826;

Joseph Vincent (3 avril 1813);

Jean Lenoble (11 juin 1815);

Sauveur (28 juillet 1816);

Charles-Achille Pierre (août 1830);

de 1731 à 1733. Marie-Anne-Françoise Brideron avait épousé Charles Amyot, conseiller du roi et lieutenant criminel au siège de Château-Renard en 1746. Un Brideron était sergent royal à Boësses en 1698, et un autre avait une maison à Beaumont en 1726 (*Archives de l'hospice*, E 17). Un prêtre de cette famille, C. Brideron, était curé de la Selle-sur-le-Bied en 1721, et un autre de Rogny, de 1776 à 1795 (*Gauthier, Rogny et Saint-Eusoge*).

Germain-Antoine Leseurre (mars 1848);
Achille Pierre, fils (septembre 1856);
Étienne Tazé (10 novembre 1861);
Jules Margueritte (avril 1868);
Pierre-Joseph Houy (1876-1884);
Moïse Naudin (1884-1895);
Noël Dequatre (1895-1896);
Alfred Girard (1896);
Delaveau (1910);
Ronceray (1914).

La mairie et les écoles ont été bâties au centre du pays en 1869, sur l'emplacement d'une maison qui avait appartenu à Charles-Achille Pierre, ancien maire, et qu'il avait habitée. L'ancienne maison d'école, attenante à l'église et contenant une salle pour la mairie au premier étage, fut démolie en 1874. Avant 1830, le maire avait toutes les archives de la commune chez lui; après cette date seulement on appropria une chambre au-dessus de l'école pour servir de Mairie.

Boësses a été longtemps le siège d'une perception réunie à celle de Puiseaux en 1888. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1838, par une dotation de Madame veuve Guichard. Une succursale de la Caisse d'Épargne de Pithiviers y fonctionne depuis le 7 septembre 1876.

Le premier instituteur de Boësses que nous pouvons nommer est M^e Jehan Guillaume, « maistre d'écolle » en 1641 et 1642. Il eut pour successeurs :

1657. M^e Charles Brossier;

1669-1702. M^e Jacques Viron, « maistre d'écolle »

et « *clerc paroissial* », comme ses prédécesseurs sans doute;

1710-1712. Étienne Peron « *recteur des écoles* », passé ensuite à Beaune-la-Rolande;

1712-1743. Charles Trimouille, « *maître des petites écoles* »;

1738. Saligot, mentionné dans les registres paroissiaux d'Échilleuses;

1743-1762. François-Martin Recullez, « *recteur des écoles* »;

1785. Denis Lesœure, « *recteur des petites écoles* » et secrétaire greffier de la commune;

1797. Dabin;

1803. Pierre-Philippe Bizet, qui prêta serment le 5 nivôse an XI;

1818. Fauvin;

1850. Rose;

1858. François-Mathurin-Armand Darrás;

1858. Jules-Narcisse Blain, qui exerça ensuite à Sully-sur-Loire;

18...-1882. Jacques-Léon Minet, né à Gaubertin, ensuite instituteur à Boiscommun;

1882-1890. Alexandre Gandon, nommé ensuite à Bonny;

1890-1895. Alcide-Clovis Boutet, actuellement à Châlette;

1895-1904. Jean Lioret;

1904. Marie-Louis-Jean-Baptiste Didelot;

1914. Bahuet.

1. A la même époque, le 30 novembre 1759, Marguerite Morize, épouse de François Recullez, de Limoges, fut inhumée à Milly. Son mari, peut-

Boësses est un des villages du département où le degré d'instruction est le plus élevé. Dans la période décennale de 1858 à 1867, il y a eu 81 conscrits inscrits à l'école; leur degré d'instruction a fait classer la commune la 68^e du département. Depuis cette époque, tous les jeunes gens qui se sont présentés à la conscription savaient lire et écrire. En 1869, le canton de Puiseaux fut d'ailleurs le seul du département qui n'eût aucun conscrit illettré.

Une bibliothèque populaire communale a été fondée à Boësses par autorisation préfectorale, le 13 octobre 1874, et un cercle de jeunes filles (cercle Sévigné) y existe depuis plusieurs années.

Une société républicaine d'instruction existe à Boësses depuis 1885, et des conférences publiques y sont faites sous ses auspices, le plus souvent à la mairie.

XXVII. — L'AGRICULTURE, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE.

Avant la Révolution, Boësses était loin d'avoir l'aspect qu'il a aujourd'hui. Les maisons, généralement couvertes en chaume, y étaient beaucoup plus basses et plus modestes qu'elles ne le sont maintenant. Seuls, les charretiers qui menaient du vin à Paris ou dans les villes environnantes possédaient chevaux et voitures; les récoltes se rentraient le plus

être le père du « recteur des écoles », administrateur et « trésorier charitable », donna 120 livres à l'hôtel-Dieu de Milly le 6 janvier 1760.

souvent à dos d'âne ou de mulet. Ces derniers animaux étaient généralement employés par les meuniers, et il n'était pas rare de voir dans les rues des mulets occupés à manger la paille qui couvrait les maisons, tandis que leurs conducteurs se grisaient chez leurs pratiques¹.

Le territoire de la commune de Boësses a toujours été bien cultivé; il produit surtout des céréales et du vin. Déjà, en 1811, il y avait un hectare et demi de betteraves en culture. Autrefois, on y récoltait beaucoup de safran; la culture de cette plante dans le Gâtinais, importée d'Avignon, remonte officiellement, dit-on, à 1698, époque où elle fut autorisée par un édit de Louis XIV.

« En 1806, l'hiver fut si clément que, les 5 et 6 janvier, on récoltait en grande quantité les fleurs de safran dans les paroisses de Boësses, Eschilleuses, Boynes, Bouilly, Vrigny et Bouzonville. Elles provenaient des caïeux de l'année². » Comme le safran, le vin de Boësses était, il y a peu de temps encore, l'objet d'un grand commerce et passait pour l'un des meilleurs crus du Gâtinais; ce vin avait un goût très agréable qui le faisait rechercher, pesait 6 à 8 degrés, et se conservait bien. Mais le vignoble a subi les funestes atteintes du phylloxéra et les safranières, gelées à deux reprises, en 1879 et en 1891, n'ont guère été reconstituées. Beaucoup de vigneronns intelligents ont créé de nouveaux vignobles avec des plants américains et le succès a couronné leurs efforts.

1. Jules Margueritte.

2. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*.

A la fin des vendanges on couvrait la moussine. Une branche de chêne à laquelle on attachait des raisins, des fleurs et des rubans, était piquée par le maître au bout d'une raie de vigne, et l'on fixait la distance à parcourir pour l'atteindre. Les vendangeurs qui voulaient concourir se réunissaient au but, et au signal du maître, tous partaient pour arriver premier à la moussine; le vainqueur recevait pour récompense un vêtement de son sexe.

Le lait et le beurre sont, après le vin, des produits très importants du pays. L'herbage, très nutritif, fait produire aux vaches une quantité de beurre supérieure à celle que l'on en obtient d'ordinaire. Cette abondance donna l'idée à un sieur Charron, marchand de beurre à Milly, de venir acheter celui de Boësses tous les mercredis.

Il débuta en 1856. Le marché n'était pas légal; Charron et d'autres marchands furent obligés de se reléguer sous les portails donnant sur la place pour faire leur commerce. Cet obstacle, loin d'affaiblir le marché, ne fit que le rendre plus considérable. Autorisé le 3 août 1874, il fut établi sur la place du courtil d'Aulnay. Auparavant, il se tenait à l'angle de la rue Bourgogne et de la rue de l'Échafaud.

L'industrie, comme l'agriculture, a fait des progrès. On y trouve une scierie mécanique à vapeur, trois fabriques de galoches, un pépiniériste, deux apiculteurs, etc. Il y a eu, sans doute, autrefois, une tannerie, puisqu'une des rues en a conservé le nom. Une huilerie existait aussi, il y a une cinquantaine d'années, dans le quartier de la Moinerie.

Le commerce, assez actif, consiste surtout dans la

vente des bestiaux et des produits du sol; on y trouve deux commissionnaires en vins et deux marchands de pommes de terre.

Si l'agriculture, l'industrie et le commerce ne sont point négligés à Boësses, les arts y sont aussi cultivés. Une société déjà ancienne (elle remonte à 1855), la « Fraternité musicale » (Harmonie de Boësses) a produit des résultats remarquables; elle a favorisé l'éducation de plusieurs excellents artistes et obtenu de nombreuses récompenses dans les nombreux concours auxquels elle a pris part.

Une bibliothèque communale a été fondée en 1872; elle comprenait environ 300 volumes, auxquels sont venus se joindre ceux qui provenaient de la bibliothèque de M. Houy, ancien maire, qui l'a léguée à la commune en 1897, en même temps qu'une rente de cent francs et un jardin à La Fontaine-Maillot (sa propriété), à la charge d'entretenir la sépulture de sa famille et la sienne dans ce jardin.

ALFRED CHARRON.





CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

D'après notre confrère M. FÉLIX HERBET (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1913, p. 182), l'identification du cabinet dit de l' « Abdication », au palais de Fontainebleau, ne serait rien moins que démontrée, et, s'il est vrai que Napoléon ait signé son abdication du 6 avril 1814 sur le guéridon d'acajou qu'on montre aux visiteurs, il faudrait reconnaître que ce guéridon faisait partie du mobilier de la bibliothèque du rez-de-chaussée et que c'est à cette bibliothèque, à elle seule, que peut s'appliquer le texte de l'inscription gravée par ordre de Louis XVIII.

Pour mesquin qu'il soit, ce guéridon figurait bien, ainsi que beaucoup d'autres aussi modestes, dans les appartements de Napoléon au palais de Fontainebleau; l'inventaire de 1832 le mentionne; et l'inventaire de 1810, qui l'estime 50 francs, l'indique comme appartenant au salon particulier de l'appartement intérieur de Sa Majesté au premier étage. Mais, comme l'énumération des différentes pièces n'est pas faite en suivant le même ordre dans les deux cas, on arrive à cette conclusion qu'en partant du sens opposé, le salon particulier devient le « cabinet du travail du roi » où il faut qu'elle soit placée pour être authentiquée. C'est du moins ce que tend à prouver M. J. MAYOR dans un article de la *Revue des Études napoléoniennes* (nov.-déc. 1914), en s'inscrivant en faux contre l'opinion professée par M. Herbet.

Dans cet article, M. Mayor donne, à l'aide de documents nouveaux, quelques détails relatifs à l'histoire de l'inscription gravée sur le guéridon et au mobilier du cabinet de l'Abdication. On connaît ce mobilier en détail par l'inventaire de 1810; on y remarque des portières en étoffe à rosettes en or et encadrées

de brocard; un canapé, deux bergères, quatre fauteuils, quatre chaises, deux tabourets et un écran, le tout doré, sculpté par l'ébéniste P. Marcion (dont il porte l'estampille) et garni par le tapissier Flamand; deux commodes de bois noirci, richement ornées de bronze, à médaillons de forme ronde représentant Minerve et Junon, et à dessus de marbre blanc; un lustre de bronze et de cristal de roche; des candélabres, bras de cheminée et flambeaux de forme variée; une pendule en porcelaine de Sèvres; un feu de bronze ciselé et doré, un vase en porcelaine de Sèvres fond bleu, et quelques autres menus objets. Rien de tout cela n'avait changé en 1832, sauf les emblèmes impériaux des commodes et des feux, et quelques flambeaux changés contre d'autres; aujourd'hui encore, à quelques détails près, ce beau mobilier est encore en place; et M. Mayor souhaite même que l'on puisse, au prix de quelques recherches, rétablir dans son intégrité le cabinet de l'Abdication tel qu'il était au jour fameux où Napoléon I^{er} signa sa déchéance.

*
* *

Dans son livre *L'année 1814* (Paris, 1914, in-8), M. ARTH. CUUQUET raconte à nouveau les adieux de Fontainebleau; — dans le tome X de la série qu'il a consacrée à *Napoléon et sa famille* (Paris, 1913, in-8), M. FRÉDÉRIC MASSON consacre quelques pages à la scène de l'abdication.

Un mémoire du ministre Torcy, conservé aux archives du Ministère des affaires étrangères, sur les négociations conduites à Fontainebleau au mois de juillet 1711 par Mathieu Prior (déjà en partie connues par les mémoires de Torcy) a été publiée par L.-G. WICKHAM LEGG dans le numéro de juillet 1914 de l'*English historical review*.

D'Amérique nous est venu un livre illustré sur l'école de Barbizon : *The Barbizon painters, being the story of the men of Thirty. with illustrations after paintings mainly from american collections*, par ARTH. HOEBER (New-York, 1915; in-8 de xxiv-296 p. et pl.).

* *

Une thèse scientifique, où se mêle un peu de géologie, a été soutenue à Paris par M. FRANCIS EVRARD : *Les faciès végétaux du Gâtinais français et leurs rapports avec ceux du bassin de Paris dans la région de Fontainebleau* (Coulommiers, 1915; in-8 de 117 pages avec carte).

* *

A l'histoire religieuse de notre région se rattache le petit volume récent du chanoine A. SAUDREAU : *Les tendresses du Seigneur pour une âme fidèle, ou Vie de la mère Anne-Marguerite Clément, première supérieure des monastères de la Visitation de Montargis et de Melun* (Paris, 1916, in-16). Née en 1553, la mère Clément est morte en 1601.

* *

Lorsque se préparait l'inventaire des archives municipales de Montargis, je cherchai en vain dans les registres paroissiaux de cette ville l'acte de baptême du conventionnel Pierre Manuel, que les dictionnaires disaient enfant de Montargis. La vérité est qu'il est né à Nemours, le 14 décembre 1753, ainsi que l'a prouvé notre collègue M. BOÛEX dans un article de *l'Action républicaine* (Nemours, 21 août 1915) en indiquant et en commentant les différents actes d'état-civil où apparaissent les autres membres de la famille : grâce à lui, ce petit problème est définitivement résolu.

* *

Dans le *Bulletin de la Société astronomique de France*, de février 1916, M. E. MAREUSE a publié une note sur les obélisques astronomiques élevés en 1736 et années suivantes sur l'emplacement du méridien de Paris, en vertu d'une décision de l'Académie des sciences : deux de ces obélisques existent encore dans le département du Loiret, l'un à Orveau, l'autre à Manchecourt (arrond. de Pithiviers); ils ont une hauteur d'environ sept mètres, et ils sont reproduits dans cet article.

HENRI STEIN.





TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXIII (1916-1917)

I

COLLABORATEURS

MM.	Pages
ALLAIRE (André). — L'invasion à Montereau en février 1814; 1 ^{re} partie.	7
ALLIOT (Abbé J.-M.). — Le cfergé pendant la Révolution dans le district d'Étampes	189
CHARRON (Alfred). — Boësses (Loiret); Notes d'histoire locale [fin] .	250
DEVAUX (Jules). = Nos barons gâtinais aux marches de l'Est; I (Jean de Salazar)	148
— Le cas de Mlle Juliette Dodu.	186
LECOMTE (Maurice). — Étrangers ennemis et prisonniers à Fontainebleau à la fin du xviii ^e siècle.	115
STEIN (Henri). — Une ambassade serbe en France au xiv ^e siècle; le Traité du Lys	I
— Une fabrique de munitions à Montargis au xv ^e siècle	112
— La désolation des campagnes gâtinaises pendant la guerre de Cent Ans	127
— La garnison de Saint-Fargeau (Yonne) en 1412	177
— Chronique bibliographique gâtinaise	185, 312

II

ADMINISTRATION

Réunion de la Société à Fontainebleau (19 avril 1914)	III
Réunion de la Société à Montereau (29 juin 1914)	V
État financier de la Société au 31 décembre 1916.	VIII
Bureau de la Société pour l'année 1916	VIII

III

BIBLIOGRAPHIE

1°) LIVRES

MM.

	Pages
CHUQUET (A.). — <i>L'année 1814</i> (1914)	313
ÉVRARD (Fr.). — <i>Les faciès végétaux du Gâtinais français</i> (1915) . .	314
HOEBER (A.). — <i>The Barbizon painters</i> (1915)	313
MASSON (Fr.). — <i>Napoléon et sa famille</i> (1913)	313
SAUDREAU (A.). — <i>Vie de la mère A.-M. Clément</i> (1916)	314

2°) PÉRIODIQUES

<i>Bulletin de la Société astronomique de France</i> (1916)	314
<i>Bulletin de la Société de l'histoire de Paris</i> (1913)	312
<i>English historical Review</i> (1914)	313
<i>Revue des Études napoléoniennes</i> (1914)	312

3°) JOURNAUX

Action républicaine	314		Matin (Paris)	186, 187
-------------------------------	-----	--	-------------------------	----------

4°) NOMS CITÉS

Boux	314		Masson-Forestier	187
Herbet	312		Mayor	312
Legg	313		Thorel	186
Mareuse	314			

Handwritten signature or note in cursive script, possibly reading "M. de la Roche" or similar.